DO NOT PHOTOCOPY

TORONTO
PUBLIC
LIBRARIES
central library
reference

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE —
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS.

90535

SOMMAIRE

Prospectus .....

Notes sur Mgr de Lauberivière..... J. Edmond Roy

Navigation à vapeur sur l'Océan .....Benjamin Sulte

Pierre du Calvet... .....J. M. Lemoine

Questions .....

Notes .....

ABONNEMENT $2.00 PAR ANNÉE.

PALAIS LÉGISLATIF DE QUÉBEC.

MGR DE LAUBERIVIÈRE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME JANVIER 1895 1ÈRE LIVRAISON

PROSPECTUS

Il existe en France un journal mensuel que tous ceux qui s'occupent d'histoire ou de recherches archéologiques connaissent bien. C'est l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Ce recueil, fondé en 1864, par M. Charles Reade, est fait sur le plan d'un journal anglais, intitulé : *Notes and Queries*. Il a pour objet de provoquer l'éclaircissement des points obscurs d'érudition. Il se divise en *Questions* et en *Réponses*. Quelqu'un ignore, par exemple, de quel auteur est tel adage, tel vers, quelle est l'origine de tel proverbe ou de tel dicton, de toutes ces choses d'une usage fréquent et qui reviennent à chaque instant dans la conversation ; il le demande à l'*Intermédiaire* par une note signée ou d'un vrai nom ou d'un pseudonyme ou seulement d'initiales. On l'enregistre dans la partie intitulée : *Questions*. Voilà la question livrée aux chercheurs ou à ceux qui ont une réponse déjà acquise et certaine à y faire. Les chercheurs communiquent au journal ce qu'ils savent, et la réponse est à son tour dans le numéro suivant, enregistrée dans la partie intitulée : *Réponses*. Quand la question est de celles qui embarrassent à peu près tout le monde, une polémique s'établit entre ceux qui croient en avoir trouvé la solution ; les avis différents se produisent, la polémique se prolonge quelquefois dans plusieurs numéros, fort utilement pour arriver à la vérité.

C'est ainsi que les lecteurs de ce journal s'entraident par une collaboration commune.

Une troisième partie ajoute encore à l'intérêt et à l'utilité de cet excellent recueil : c'est celle qui est intitulée : *Trouvailles et Curiosités.* On y voit de tout, et souvent des documents inédits, dont quelques uns sont très précieux pour l'histoire.

Depuis sa fondation, l'*Intermédiaire* a rendu d'innombrables services à la science. Qu'il suffise de dire qu'il a donné la solution de plus de dix mille questions enregistré plus de trente mille réponses, et publié près de deux mille lettres et documents inédits sur la littérature, les sciences, l'histoire et les beaux-arts.

Dans un pays comme le nôtre où les sociétés savantes sont rares et où il est presqu'impossible d'avoir accès aux trois ou quatre grandes bibliothèques publiques que nous possédons, à moins de déplacements ennuyeux et de frais considérables, les chercheurs ou les gens d'étude se trouvent pour ainsi dire comme isolés.

Pourtant, parmi les trois ou quatre cents littérateurs, collectionneurs, bibliophiles ou amateurs, archéologues ou numismates que nous comptons dans notre province, il n'est pas un travailleur qui n'éprouve, à un moment donné, le besoin de recourir à la science d'autrui.

Que faire alors ?

Consulter les amis que l'on a autour de soi ? Ecrire nombre de lettres à ceux qui demeurent dans les villes ou près des sources où l'on peut puiser ?

Combien ont pu obtenir de cette façon les renseignements nécessaires pour mener à bien leurs recherches ?

C'est pour essayer d'atteindre le but que se proposent l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de France et les *Notes and Queries* d'Angleterre que nous commençons aujourd'hui la publication du *Bulletin des recherches historiques.*

Pour nous, le besoin d'un recueil de ce genre dans notre province ne fait pas de doute. Il suffit de consulter ceux qui, parmi nous, ont la réputation de s'occuper sérieusement de livres, d'histoire ou de science. Que l'on demande, par exemple, à Monseigneur Tanguay, à l'abbé Verreau, à M. Benjamin Sulte, au directeur des archi-

ves à Ottawa, le nombre de lettres qu'ils reçoivent chaque année de personnes désireuses de se renseigner sur quelque point d'histoire du Canada, sur des questions de biographie ou de bibliographie.

Il y a, évidemment, un courant nouveau qui pousse la jeune génération vers ce genre d'étude. On ne doit pas s'en étonner quand on considère le nombre de collèges classiques que nous possédons ? Les deux cents élèves qui sortent, chaque année, de ces institutions ne peuvent pas oublier, du jour au lendemain, les leçons de leurs maîtres. On leur a parlé pendant dix ans de littérature, d'art et de science, comment en pourraient-ils perdre le goût ?

C'est à cette jeunesse lettrée que nous nous adressons en toute confiance. Nous lui offrons un excellent outil de travail. C'est à elle d'en savoir user.

Grâce à l'appui bienveillant d'un ami dévoué des lettres, l'existence du *Bulletin* est assurée, au moins pour la première année. Nous comptons sur l'aide du groupe peu nombreux encore, mais fort distingué, des amis de l'histoire de notre pays.

Avec le temps, et si l'on veut lui donner la vie, le *Bulletin* pourra élargir son cadre. Il n'a pas la prétention de devenir une revue littéraire, mais tout en restant dans les limites du programme qu'il s'est tracé, il pourra publier des études de nos meilleurs écrivains.

La direction a déjà en portefeuille des écrits très intéressants signés de noms connus, elle ne désespère point d'obtenir une collaboration sérieuse et suivie.

Aux *questions* et *réponses*, aux pièces inédites, viendront s'ajouter de belles pages.

Afin de rendre le recueil plus complet l'on aura soin chaque mois de tenir le lecteur au courant du mouvement littéraire dans la province et parmi nos nationaux. Il sera publié une liste des livres nouvellement parus en librairie et qui intéresseront notre pays ; les études de la presse quotidienne seront signalées ; les faits divers qui concernent l'histoire, la curiosité et l'érudition seront notés.

NOTES SUR MGR DE LAUBERIVIERE

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada connaissent la fin tragique de Mgr de Lauberivière, qui fut le cinquième évêque de Québec.

François-Louis Pourroy de Lauberivière, qui appartenait à une excellente famille de robe de Grenoble, avait été appelé à l'âge de vingt-huit ans, à succéder à Mgr Dosquet.

S'il est vrai, comme on le dit, qu'il fut choisi à la demande expresse du cardinal Fleury, alors premier ministre de France, jamais la protection de la cour ne tomba sur une tête plus digne de porter la mitre.

Illustre par sa naissance, doué des plus beaux talents, avec un esprit nourri de fortes études et un extérieur agréable, M. de Lauberivière devait en mettant les pieds sur la terre d'Amérique conquérir du coup l'estime et l'affection de ses diocésains.

Ordonné prêtre le 24 septembre 1735, M. de Lauberivière était depuis 1733 chanoine du chapitre de Romans, lorsqu'il fut sacré évêque le 16 août 1739.

Il s'embarqua à la Rochelle pour son lointain diocèse, le 10 juin 1740, sur le vaisseau du roi *le Rubis*, commandé par M. de la Saussaye.

Au moment où le navire allait entrer dans les eaux du Saint-Laurent, une fièvre contagieuse éclata à son bord. Plus de quatre cents malheureux en furent atteints.

Le jeune évêque, échappé à l'épidémie comme par miracle, débarqua à Québec le 8 août 1740.

Toute la population, qui était venue le saluer sur le rivage, l'accompagna jusqu'à la cathédrale où un *Te Deum* solennel fut chanté.

Cinq jours après son arrivée, Mgr de Lauberivière était frappé à son tour du mal étrange qui avait fait périr tant de victimes à bord du *Rubis*, et il succombait, le 20 août, au milieu des regrets universels.

Alors qu'il exerçait le ministère à Romans, M. de

Lauberivière s'était acquis une grande réputation de piété et de douceur. Cette réputation l'avait précédé au Canada. Le zèle qu'il avait déployé pendant la traversée pour soigner les pestiférés, la candeur et l'humilité qu'il avait montrées en toutes choses depuis son arrivée dans le pays, sa résignation à la volonté de Dieu au moment où il se sentit touché par la mort, étaient de nature à frapper vivement les imaginations.

On invoqua partout le pieux évêque comme un saint, et d'anciennes relations corroborées par des témoins dignes de foi attribuent à son intercession plusieurs miracles.

Monseigneur Henri Têtu, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, aumônier de l'archevêché de Québec, dans son beau livre sur les *Evêques de Québec*, a consacré des pages émues à la mémoire de Mgr de Lauberivière.

Monseigneur Tanguay, notre savant généalogiste, a aussi publié des documents précieux sur ce saint prélat.

Il semble que l'on ne doive rien négliger afin de recueillir le plus de faits précis sur la carrière de cet évêque si tôt enlevé à l'église du Canada.

Plusieurs pièces qui nous sont passées récemment sous les yeux nous permettent d'ajouter quelques dates et quelques indications nouvelles aux biographies qui ont déjà été publiées. Ces notes sèches pourront servir plus tard à une histoire complète de Mgr de Lauberivière et nous les donnons telles que nous les trouvons inscrites sur nos calepins.

1. François Louis Pourroy de Lauberivière est né à Grenoble, sur la paroisse de Saint-Hugues, le 17 juin 1711, du mariage de messire Claude-Joseph de Pourroy de Lauberivière, chevalier, président de la chambre des comptes, et de dame Marianne de Saint-Germain de Mérieux.

2. Tonsuré le 25 mars 1721.

3. Maitre-ès-arts, le 2 septembre 1727.

4. Reçut les ordres mineurs le 22 octobre 1730.

5. Reçut le sous-diaconat le 20 octobre 1732.

6. Nommé secrétaire du chapitre de Romans le 23 octobre 1732.

7. Bachelier à Paris, le 3 février 1733.

8. Consentement donné le 18 octobre 1733 par le chapitre de Romans que M. de Lauberivière, en sa qualité de secrétaire de ce chapitre, s'absente pour ses études.

9. Confirmé dans la dignité de chanoine du chapitre de Romans, par lettres de Rome du mois d'août 1733. Prise de possession du canonicat la même année.

10. Fait diacre le 19 juin 1734.

11. Le 16 octobre 1734, reçoit du recteur de l'Université de Paris, l'attestation de son quinquennium, i. e. cours d'étude de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie.

12. Ordonné prêtre le 24 septembre 1735.

13. Licencié le 1er mars 1738.

14. Docteur en Sorbonne, le 1er avril 1738.

15. Le 22 mars 1739, brevet de l'évêché de Québec.

16. 1 août 1739, bulles de provision, datées de Sainte-Marie-Majeure, Rome.

17. Le 16 août 1739, sacré évêque.

18. Le 20 mars 1739, l'évêque de Soissons transporte à Mgr de Lauberivière un billet de 85 livres daté du 12 mars 1726, signé Vailant de la Somme, fait au profit de l'évêque de Soissons, et que ce dernier abandonne pour être employé en bonnes œuvres dans le diocèse de Québec.

19. Le 25 juin 1739, lettre de Mgr de Lauberivière à M. Ransonnet, du séminaire de Québec. Il lui donne ordre de lui faire apprêter un appartement dans le séminaire et de le faire meubler.

" Je compte aller débarquer au séminaire, dit-il,. . . Je ne sais si j'emporteray quelques meubles de France. Je vous prie de me préparer un appartement, où je ne demande rien que de simple et d'apostolique. Quand je serés une fois établi je verrés de quelle façon je m'arrangerai, mon intention est de me renfermer dans ce qui est purement de décence. "

En vertu de ce pouvoir, M. Ransonnet acheta à Québec six fauteuils et six chaises de canne, 19¾ aunes

de toile de Paris pour rideaux, anneaux, gallon, fils, 11 aunes de toile de Rome pour une paire de drap, un bénitier de cristal, trois tapis de tapisserie de gros points, deux aunes de toile cirée pour couvrir les tables, une table de bois de noyer à pied de biche couverte de maroquin, un écran de tapisserie, deux bras de cuivre doré, deux livres de bougie et six livres de chandelle. Il fit aussi réparer et tapisser les chambres que l'évêque devait occuper.

20. Le 10 juin 1740, Mgr de Lauberivière s'embarque à la Rochelle pour le Canada.

21. Le 20 juin 1740, Messire Thiery Hazeur, grand pénitencier du diocèse de Québec, fondé de procuration de l'évêque de Québec, passée à Paris le 24 février, devant Me. A. Leaume, notaire au Châtelet, prend possession de l'évêché de Québec au nom de son ordinaire. Cette prise de possession solennelle eut lieu en présence de M. d'Echaillon, lieutenant de roi et commandant, de Messire Pierre Miniac, archidiacre, du chanoine Charles Plante, curé de Québec, et du chapitre représenté par MM. Ransonnēt, Morisseaux, Gervaise, Dolbec, Beaudoin et Desroches.

22. 8 août 1740, arrivée de l'évêque.

23. 20 août, sa mort.

24. Inventaire des effets délaissés par Mgr de Lauberivière dressé par Boisseau, greffier de la prévoté en présence de M. Ransonnet, directeur du séminaire de Québec, de M. Balthazar André, procureur de cette maison, de M. Pierre Paris, secrétaire de l'évêque, de Jean Jourdan, son valet de chambre, Jean Bisson, son domestique, de Michel Gervaise et Jean Baptiste Marquiron, ecclésiastiques.

Suit la liste de ces effets.

Une soutane violette doublée de rouge, une soutanelle de drap doublée de serge rouge jusqu'à la ceinture, un manteau de rats de castor violet, une soutane de drap violet doublée de la même couleur, une soutane de rats de castor doublée de serge rouge jusqu'à la ceinture, une redingote violette, deux vestes violettes, deux camails, l'un de drap, l'autre de rats de castor, deux cu-

lottes de drap violet, doublées de chamois, une culotte de même couleur de peau de chamois, une mitre de lame d'or, une mitre d'argent bordée d'un petit galon d'or, une crosse d'argent armoriée à ses armes, la vaisselle qui était de faïence, une petite boîte à montre d'argent, faite à Paris par Potherot, une croix d'or massive avec son anneau d'or, une croix d'argent doré avec son anneau, une bague ou anneau d'une pierre rougeâtre montée en or, une bague ou anneau d'une pierre verte montée en or.

La chapelle d'argent comprenait : croix, chandeliers, un calice, paterne, burettes, bassin, boîte pour hosties, sonnette, éguière, bassin et un grand Christ d'argent attaché sur une croix d'ébène—don de Mgr Bosquet.

Dans un équipet au fond d'une cassette, il fut trouvé un cilice de toile de crin avec une ceinture pareille, trois disciplines de corde et une de fer, et des reliques.

Il fut trouvé encore une somme de 1200 livres en or avec un papier où il était dit que cette somme était totalement destinée à faire connaître Dieu et à le faire servir par les pauvres sauvages en leur faisant des missions, suivant l'intention de la personne qui avait donné cet aumône.

A part la garde-robe, il y avait aussi trois douzaines de petits reliquaires en papier marbré, garnis d'une petite vitre, deux douzaines de chapelets, deux douzaines et demie de scapulaires, trois douzaines de chapelets, six reliquaires, une chausse de docteur, une barrique de vin de Grave blanc, un tonneau de vin de Cahors.

Les livres étaient les suivants :

Un bréviaire romain en quatre tomes couverts de chagrin noir.

Deux semaines saintes en maroquin rouge.

Les conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers (20 tomes, reliés en veau).

Histoire Sainte avec l'explication des points controversés de la religion.

Un catéchisme *ad ordinandos.*

Abrégé de l'histoire et de la morale de l'ancien testament.

Nouvelle méthode pour réfuter les prétendus reformés.

Entretiens abrégés avec Notre Seigneur.
Caeremoniale Espicoparum.
Catéchisme du Concile de Trente (en latin).
La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.
Office de la semaine sainte.
Fleurs de la Bible (en latin).
Concile de Trente (en latin).
(Tous ces volumes étaient reliés en veau)
Nouveau testament, (relié en maroquin rouge.)
Pontifical romain (in-folio).
Histoire du Canada, in-quarto (en latin—l'histoire de du Creux évidemment).
Manuel des évêques—in-quarto latin—relié en veau.
Instructions et ordonnances pastorales, in-4.
Forma cleri.
Le parfait notaire apostolique —2 tomes.
Cérémonial des évêques.
Vie de saint Vincent de Paul, in-4.
Méthode de Richelieu, in-folio.
Imitation de Jésus-Christ, in-18.

La chapelle, la vaisselle d'argent, la montre, les croix pectorales, les bagues, le linge et les vêtements épiscopaux furent renvoyés en France. On embarqua le tout dans le vaisseau *le Rubis* commandé par M. de la Saussaye pour être remis à M. de Ricouard, intendant de Rochefort, pour les faire tenir à M. de Lauberivière, président de la chambre des comptes à Grenoble. (10 octobre 1740).

M. de Miniac, grand vicaire, demanda les reliquaires, les chapelets et les scapulaires afin de les distribuer dans le diocèse.

25. Tous les effets qui pouvaient dépérir furent vendus à Québec, le 21 mars 1741. M. Daine et M. Boucault achetèrent la vaisselle, M. Besson acquit le bénitier. Les livres furent aussi adjugés à l'enchère. M. l'abbé Martin eut le bréviaire : M. Morisseaux : les Conférences ecclésiastiques, les Semaines saintes, les Entretiens avec Notre-Seigneur ; M. Maufils : le catéchisme *ad ordinandos*, la méthode pour refuter les réformés, le

manuel des Evêques, les instructions et ordonnances pastorales ; M. Ransonnet : le Pontifical Romain ; M. Daine le Nouveau Testament, l'Histoire du Canada, l'Imitation de Jesus-Christ ; M. Coton : le catéchisme du Concile de Trente, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, l'office de la Semaine Sainte, les Fleurs de la Bible, le Concile de Trente ; M. Desbruns, ecclésiastique : le Forma Cleri ; M. le Verrier, procureur-général : le Parfait notaire apostolique ; M. Pillet, ecclésiastique : le Cérémonial des Evêques ; M. Besson : la vie de saint Vincent de Paul ; M. Boucault : la méthode de Richelieu.

A part les 1200 livres en or données en aumône pour les missions du Canada, on trouva encore 6000 livres en espèces d'or dans les papiers de Mgr de Lauberivière. Cette somme servit à payer ses dettes. Il fut payé 100 livres de pension au séminaire pour l'évêque depuis son arrivée jusqu'à sa mort, une pareille somme pour la pension de son aumônier depuis son arrivée jusqu'au 20 octobre 1740, temps auquel il passa en France par le vaisseau du roi, 50 livres pour la pension du valet de chambre et du domestique. Il fut payé 60 livres pour le luminaire autour du corps exposé au séminaire et pour le convoi. Le deuil des domestiques coûta 173 livres. Les frais de l'enterrement et du service s'élevèrent à la somme de 346 livres et cinq sols. Le chirurgien LaJus qui avait soigné le malade reçut 20 livres pour ses honoraires. On voit dans ce dernier compte que ce fut un nommé la Feuillade qui garda et veilla l'évêque pendant deux nuits.

Jean Jourdan, valet de chambre de Mgr de Lauberivière, ne demanda rien pour ses gages ayant été payé du vivant de son maître. Seulement, celui-ci lui avait dit lorsqu'il l'engagea que s'il ne restait point auprès de lui en ce pays, il lui fournirait de quoi payer son passage en France et s'en retourner à Grenoble où il l'avait engagé. Cette promesse lui avait été réitérée à la veille de sa mort en présence de M. Jacreau, prêtre du séminaire et du chirurgien LaJus. L'évêque avait promis la même chose à son domestique Jean Besson, qu'il avait engagé à Paris.

M. Pierre Paris, aumônier et secrétaire de Mgr de Lauberivière, avant de retourner à Grenoble, d'où il venait

demanda qu'on lui laissât le chapelet dont s'était servi son évêque.

Une fois les frais et dépenses payés, il resta une somme de 4255 livres trois deniers et onze sols que l'entendant Hocquart fit transmettre au père de Mgr de Lauberivière.

26. Il nous reste une dernière pièce à citer, et nous donnons le texte que nous avons sous les yeux :

Monsieur,

Monsieur l'intendant vient de me dire de vous écrire et de vous marquer de donner au Sr. Brassard bedeau de cette paroisse la somme de cent livres sur l'argent qui provient de la vente faite des effets à feu Monsieur de Lauberivière de laquelle somme le dit Sr. Brassard rendra compte sur la dépense par luy faite et qu'il fera pour la tombe que l'on veut faire mettre sur la fosse de mon dit Sieur de Lauberivière, ayez agréable que je profite de cette occasion pour assurer Madame de mes respects, et que je vous assure pareillement qu'on ne peut pas être plus sincèrement et parfaitement que je suis,

Monsieur,

Votre très humble

et très obéissant serviteur

HICHÉ.

Le premier Juillet 1741.

A Monsieur

MONSIEUR BOISSEAU, Greffier

en chef de la prevoté de cette ville

à Québec.

On pourra peut-être trouver d'autres détails sur l'inhumation de Mgr de Lauberivière dans les livres de comptes de la fabrique de Québec qui ont été conservés.

Les notes qui précèdent, inédites pour la plupart, intéresseront peut-être ceux qui aiment les choses de notre histoire. C'est avec cette menue monnaie, patiemment amassée et mise en réserve, que l'on fabrique les beaux et bons livres.

J.-EDMOND ROY

Lévis, 18 décembre 1894.

NAVIGATION A VAPEUR SUR L'OCEAN

Il y avait cinquante-quatre mois que le *Royal-William* était entré dans la Tamise venant de Québec sous vapeur lorsque le *Sirius* partit à son tour de Londres pour New-York, le 4 avril 1838. Celui-ci était un vieux navire que l'on avait muni d'un appareil à vapeur, pour donner raison ou tort à ceux qui prétendaient naviguer sur mer sans mats ni voiles.

Depuis un ou deux ans, les journaux anglais étaient bourrés d'articles à ce sujet. La même chose avait lieu à New-York.

L'un des plus ardents parmi les détracteurs du projet s'était rendu à bord pour voir de ses yeux l'état du navire et du mécanisme. Il fut averti que les agents de police le cherchaient à terre pour quelque méfait dont il s'était rendu coupable. Frappé de terreur, il se cacha dans une cabine et ne se montra qu'une fois éloigné au large.

Lorsque le *Sirius* parut dans les Narrows, il y avait à la pointe de la Batterie une assemblée monstre qui débattait la question de l'utilité de la vapeur sur l'océan. L'un des détracteurs du projet tonnait contre la folie des hommes et citait copieusement son adepte d'Angleterre ; tout à coup la foule l'interrompit en lui montrant le navire qui s'avançait majestueusement, couronné par un panache de fumée et couvert de pavillons. Le nez que firent les deux orateurs en se reconnaissant sous un pareil jour est facile à imaginer.

Le *Sirius* en était à son voyage de retour lorsqu'il rencontra le brick *Tyrian*, de Halifax, portant les malles anglaises, plus des passagers dont deux étaient M. Joseph Howe et le juge Haliburton. Le capitaine du brick héla ce vaisseau qui marchait plus vite que lui et transporta sur son bord les sacs de malle, ce qui donna à M. Howe l'idée de proposer au gouvernement anglais de faire transporter les matières postales de la Nouvelle-Ecosse par des navires à vapeur. Samuel Cunard et Wil-

liam Crane se chargèrent de l'entreprise en 1840. M. Cunard, qui avait vu le *Royal-William* à Pictou, en 1833, soutenait depuis lors qu'il fallait en venir à la navigation à vapeur sur l'Atlantique. Crane était du Nouveau-Brunswick, Cunard de Halifax son lieu de naissance. L'*Univers*, le *Britannicus* et l'*Acadia* sortirent en 1840 du port de Liverpool et commencèrent des voyages réguliers entre Halifax, Boston et Liverpool.

La possibilité de traverser l'Atlantique avec l'aide de la vapeur, sans recourir aux voiles, avait continuellement attiré l'attention des armateurs de 1833 à 1837, mais sans produire aucun résultat matériel. Durant cette période, le *Royal-William* était vendu cinquante mille piastres et partait d'Angleterre pour le Portugal, où il devint un transport pour les troupes de don Pedro, âgé de huit ans, le même qui, bientôt après, passa empereur du Brésil et gouverna ce pays jusqu'à tout récemment. Les troubles étant finis, le navire retourna en Angleterre et "se reposa" pendant quelques mois à Deptford, une fameuse cale sèche à une lieue et un quart Est du pont de Londres à l'entrée d'une rivière qui tombe dans la Tamise. Le gouvernement espagnol l'acheta alors et lui imposa le nom d'*Ysabel Segunda*, ou Isabelle II, la jeune reine qui bataillait pour garder son trône que don Carlos voulait lui ravir. Cette princesse vit encore et demeure à Paris.

Dans cette nouvelle phase de sa carrière, le bâtiment canadien fut armé de canons et par suite il compte comme le premier bateau à vapeur qui soit devenu navire de guerre. C'était en 1836.

Un mot sur les affaires d'Espagne. Au mois de septembre 1833, le *Royal-William* arrivait en Angleterre. . . . et le roi Ferdinand VII d'Espagne mourait, léguant la couronne à sa fille Isabelle au lieu de la laisser à son frère à lui, Marie-Isidore de Bourbon dit don Carlos, qui en était l'héritier légitime, d'après les anciennes lois et coutumes. Carlos combattit sept ans l'usurpation d'Isabelle, et dut abandonner la lutte.

Sur ses vieux jours, le *Royal-William* servit les

douanes espagnoles, allant de côte en côte porter des ordres, surprendre les contrebandiers et faire tout ce qui concernait son état.

Le modèle qui a guidé les constructeurs de 1830 est déposé à la Société Historique et Littéraire de Québec.

BENJAMIN SULTE

PIERRE DU CALVET

Voici un document peu connu. C'est une lettre que l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris adressait à son gouvernement, recommandant la réclamation du fameux agitateur du Calvet pour fournitures et provisions procurées aux envahisseurs du Canada, en 1775-76.

Cette pièce fait un singulier contraste si on la met en regard de l'éloquent mémoire que du Calvet, *loyal sujet britannique*, adressait au roi George III, demandant compensation pour l'emprisonnement qu'il avait subi à Québec à la suite de ses menées perfides et des intelligences qu'il entretenait avec l'ennemi et que les autorités connaissaient.

J.-M. LE MOINE

"Dépêche officielle de Benjamin Franklin, ambassadeur des Etats-Unis en France, adressée à George Washington :

(Traduction)

1er novembre 1783.

Au président du Congrès,

J'ai eu la visite récemment de M. Pierre du Calvet, marchand, de Montréal, lequel, pendant que notre armée faisait la campagne du Canada, a procuré à notre général et à nos officiers bien des fournitures qui leur étaient nécessaires, acceptant leurs connaissements écrits et leurs billets promissoires, en retour ; quand les Anglais reprirent le pays (Montréal, etc), du Calvet fut emprii

sonné et ses marchandises furent saisies, à cause de l'aide qu'il nous avait donné. Il m'a exhibé les originaux de ses pièces ; ils me semblent véritables ("*genuine*").

Il m'a produit une quantité de traites du Congrès qu'il dit avoir acceptées à l'acquit des effets qu'il a fournis : ces traites me paraissent appartenir aux premières émissions et cependant le papier en est frais et propre, comme si elles n'eussent passé par aucune autre main.

A sa sortie de prison, on lui refusa la permission d'aller aux Etats-Unis pour se faire payer de sa dette. On lui permit néanmoins de passer en Angleterre, et de là il s'est rendu ici (à Paris) pour me demander ce paiement. N'étant pas autorisé à régler ce genre de réclamations, et le montant de celle-ci étant fort considérable, je lui donnai un refus, lui conseillant de s'embarquer pour l'Amérique et de s'adresser au Congrès. Il me dit qu'il était avancé en âge, cassé et fort affaibli par suite de ses trois ans de prison, et que le voyage du Canada à Londres faillit abréger ses jours, ayant souffert de maladie pendant toute la traversée ; bien qu'il fut fort désireux de se procurer de l'argent, il n'osait songer à un nouveau voyage. Il m'a fait l'effet d'un honnête homme ; son état est vraiment pénible.

J'ai donc entrepris de vous expédier sa réclamation et même de la recommander à la considération immédiate du Congrès : veuillez bien présenter à ce corps mes sentiments respectueux et l'assurance de mes dévoués services.

Avec beaucoup d'estime et de considération,

B. FRANKLIN (1).

(1) THE WORKS OF BENJAMIN FRANKLIN by Jared Sparks, X, p 330.

QUESTIONS

Pouvez-vous localiser le terrain autrefois couvert par l'ancien fief Saint-François en la côte Sainte-Geneviève, fief originairement concédé aux sœurs Jean Bourdon et Jean LeSueur ? Quelques notes sur les limites actuelles de ce fief seraient pour moi d'un grand intérêt. Les limites données à ce fief dans le titre d'érection sont bien vagues et si peu déterminées que j'y comprends peu de chose.

J. N. G. ARTHABASKAVILLE.

A part l'ORDRE DU BON TEMPS fondé par Lescarbot à Port-Royal, y a-t-il eu d'autres cercles ou clubs dans la colonie sous le régime français ?

M. L. MONTRÉAL.

NOTES

"Chaque ancienne paroisse de la province de Québec devrait posséder son histoire écrite," a dit quelque part M. Benjamin Sulte. M. Étienne-Théodore Pâquet, ancien secrétaire-provincial, a entrepris la tâche patriotique de combler cette lacune pour sa paroisse natale, Saint-Nicolas, comté de Lévis. Le premier volume de son ouvrage—LES PRÊTRES NÉS A SAINT-NICOLAS,—vient de paraître.

—Les livres sous presse :

BIOGRAPHIE DE SIR NARCISSE BELLEAU, HEURES PERDUES, par Adolphe Poisson, (deuxième édition); HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON, par J.-Edmond Roy ; LES DEUX COPAINS, par William Chapman ; MGR DOMINIQUE RAGINE, par l'abbé Huart, (troisième édition) ; SOUVENIRS DE VOYAGES, par l'abbé Cimon ; CODE DE PROCÉDURE PARLEMENTAIRE, par Napoléon LeGendre ; HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS, par A.-D. Decelles ; GALERIE HISTORIQUE, par N.-E Dionne.

—Un jeune poète de talent, M. Amédée Denault, a réuni en volumes les poésies qu'il a publiées dans nos revues littéraires depuis 1886. LES LUEURS D'AURORE—ainsi s'intitule le recueil de M. Denault—, outre leur mérite intrinsèque, se distinguent par un esprit franchement chrétien, qualité assez rare de nos jours.

—On annonce, pour le mois prochain, la publication d'une nouvelle revue littéraire à Montréal. Le capitaine Chartrand, plus connu sous son pseudonyme de Charles des Ecorres, en sera le directeur.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE —
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

La cartographie et l'arpentage sous le regime français . . . . . J. Edmond Roy
Frédéric Rolette . . . Philéas Gagnon
Didace Pelletier, frère lai récollet P. Georges Roy
Notes . . . . . .
Questions . . . . . .

Abonnement : $2.00 par année.

LE FRERE DIDACE PELLETIER

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME FÉVRIER 1895 2ÈME LIVRAISON

LA CARTOGRAPHIE ET L'ARPENTAGE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

I

La liste des arpenteurs du Canada s'ouvre par un nom glorieux : celui de Champlain, hydrographe du roi. Le fondateur de la colonie est réclamé à bon droit par cette docte profession. Le gentilhomme saintongeois arpenta et mesura lui-même le domaine de Hébert. C'est lui encore qui mit solennellement, avec toutes les formalités voulues dans le temps, tous les nouveaux colons en possession de leur exploitation sur le rocher de Québec.

Les arpenteurs réclament aussi, comme un des leurs, le libérateur Washington, qui, avant d'embrasser le noble métier des armes, maniait le théodolite et le compas.

Après la mort de Champlain, ce fut Jean Bourdon qui le remplaça. On l'appelle dans les *Relations* " ingénieur de M. le gouverneur ". Les actes notariés lui donnent le titre d'"ingénieur et arpenteur général de la colonie ".

Venu au pays en 1634, Bourdon y mourut en 1668, après avoir occupé successivement les charges importantes de procureur syndic des habitants et de procureur général au Conseil Supérieur.

C'est lui qui, pendant plus de trente ans, présida à la plupart des principales constructions de cette époque

comme aux arpentages en général. L'on voit que les contestations au sujet des terrains ne se décidaient pas ordinairement sans lui : s'il était absent, on attendait son retour.

Le premier de l'an 1646, les PP. Jésuites envoyèrent à Bourdon des étrennes qui durent avoir pour lui un grand prix. C'était " une lunette de Galilée où il y avait une boussole. "

Bourdon traça, en 1641, la première carte du Canada que l'on ait eue depuis Champlain. Elle représente la région qui s'étend depuis Québec jusqu'au cap Tourmente. L'abbé Tanguay en a publié un fac-similé dans le premier volume de son *Dictionnaire*. La même année, Bourdon dessina encore une carte de la rivière Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec. On a aussi de lui un *vrai plan du haut et bas de Québec comme il est en l'an 1660* et une carte du fort et des environs de Québec en 1664.

De 1668, date de la mort de Bourdon, jusqu'à 1672, nous ignorons qui mesura les nombreuses concessions qui eurent lieu alors dans la colonie.

Le premier mai 1672, l'intendant Talon nommait mesureur et arpenteur Louis-Marin Boucher-dit-Boisbuisson, sur la preuve que donna de sa capacité le sieur de St-Martin, professeur-ès-mathématiques en la Nouvelle-France. [1] C'est la plus ancienne commission de ce genre qui nous ait été conservée. Cette nomination fut confirmée par la compagnie des Indes Occidentales, le 20 mai 1674. [2] Le 5 novembre 1672, Jean le Rouge obtint aussi une commission de mesureur et arpenteur. [3]

Nous avons enfin la preuve que Jean Guyon exerça les mêmes fonctions, de 1673 à 1679, par une liasse de ses procès-verbaux qui est déposée dans les archives de la cour supérieure à Québec.

Le 29 janvier 1674, il fut représenté au Conseil de la colonie par le substitut du procureur-général que la

(1) Registre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 1, f. 233.

(2) Ibid. f. 275.

(3) Ibid. f. 240.

différence qui se trouvait entre les boussoles et instruments dont les arpenteurs se servaient pour aligner et arpenter les habitations, produisait diverses contestations entre les propriétaires des terres.

Pour obvier à ces difficultés, le Conseil ordonna que les arpenteurs mettraient dans la quinzaine leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur-ès-mathématiques, pour être par lui égalés, et ce fait, que les arpenteurs poseraient quatre bornes en la grande place de la basse-ville de Québec, savoir : deux bornes sur le rhumb-de-vent nord-est et sud-ouest, et les deux autres sur celui du sud-ouest au nord-ouest, dont ils dresseraient procès-verbal, duquel ils mettraient expédition au greffe de la cour, pour éviter les changements qui pourraient arriver à l'avenir par la variation de l'aimant, lesquels alignements seraient continués d'être suivis pour les concessions qui seraient données au nom du roi, sans toutefois ôter la liberté aux seigneurs particuliers de donner tels alignements qu'ils désireraient faire suivre sur les terres de leurs fiefs.

Il fut ordonné en même temps qu'il ne serait reçu aucun arpenteur à l'avenir qu'il n'eût au préalable fait conformer par le sieur Boutet, l'instrument dont il prétendait se servir, aux boussoles des autres arpenteurs. (1)

Quel était ce Martin Boutet que les autorités semblaient honorer de leur confiance ? En quelles circonstances vint-il dans la colonie pour y enseigner les mathématiques ? Nous avouons que les détails biographiques manquent presque totalement sur cet intéressant personnage. Tout ce que nous savons c'est qu'il était sieur de Saint-Martin et que c'est le même qui signait un certificat de capacité en fait d'arpentage en faveur de Louis-Marin Boucher-dit-Boisbuisson, le premier mai 1672.

Martin Boutet était déjà dans le pays en 1654, et il fit épouser cette année une de ses filles au serrurier Charles Philippeaux. (2)

(1) Jugements et délibérations du Conseil supérieur, 29 janvier 1674, et Edits et ordonnances, éd. de 1855, vol. 2, p. 53.

(2) Contrat de mariage du 18 mai 1654, greffe Audouart.

De sa femme Catherine Soulage, Martin Boutet eut encore une autre fille qui se fit religieuse aux ursulines de Québec. (1)

C'est, vraisemblablement, le professeur Boutet qui enseigna les mathématiques et l'hydrographie à l'illustre découvreur Louis Jolliet.

Nous devons à Jolliet le premier relevé scientifique du fleuve St-Laurent. Pour compléter son travail il fit cinquante-six voyages en barque ou en canot. En 1673, il dédiait à Frontenac la carte des contrées qu'il avait parcourues avec le P. Marquette dans les régions où coule le Mississipi. Nous avons encore de lui une carte de 1679 qui montre le chemin qu'il fit depuis Tadoussac jusqu'à la mer du Nord, dans la baie d'Hudson. Il y marque la vraie situation de la baie et du détroit. En 1684, Jolliet dédiait au gouverneur de la Barre une carte de la Nouvelle-France. Le 23 octobre 1699, il adressait au ministère une carte de la baie d'Hudson et du Labrador.

J.-Edmond Roy

(La suite dans la prochaine livraison)

FREDÉRIC ROLETTE

Le jeudi, 17 mars 1831, mourait à St-Roch de Québec, un Canadien de marque, du nom de Frédéric Rolette, qui fut soldat, tantôt dans la marine, tantôt dans l'armée de terre, et qui se distingua d'une manière éclatante en plusieurs occasions.

Né à Québec, en 1783, Frédéric Rolette était le fils de Jean-Joseph Rolette, qui alla s'établir à Nicolet, vers le commencement du siècle et qui y mourut le 19 mars 1828, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Frédéric Rolette partit de chez son père fort jeune et s'embarqua à bord d'un vaisseau de guerre anglais. Il eut bientôt l'occasion d'assister à plusieurs combats.

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. 2. p. 52.

célèbres et d'y montrer son courage. Il prit part, entre autres, au combat du Nil, où il reçut cinq blessures, et à celui de Trafalgar, en 1805, où périt l'illustre Nelson, après avoir remporté une victoire décisive sur les flottes française et espagnole réunies. Le sentiment du devoir et les circonstances le forcèrent ainsi de combattre un drapeau que ses ancêtres avaient noblement défendu.

Après sept ans de service sur mer, Rolette revint au pays et, le 4 octobre 1807, il fut nommé second lieutenant dans la marine provinciale canadienne. Il fut promu, le 25 avril 1812, au grade de premier lieutenant et de commandant du brigantin, le *General Hunter*, qui devait croiser sur le lac Érié. La guerre américaine, qui éclata quelques semaines après, lui permit cette fois de faire servir sa bravoure et son expérience à la défense de son pays. En effet, ce fut Rolette qui ouvrit la campagne par un coup de main qui mérite d'être connu plus qu'il ne l'est.

Le 3 juillet 1812, il commandait le brigantin *General Hunter* [1] et avait l'honneur de faire la première prise sur les Américains. La nouvelle de la déclaration de guerre, par les Etats-Unis, venait d'être reçue à Amherstburgh, où se trouvait le capitaine Rolette, lorsqu'on lui annonça qu'une voile apparaissait au large. Supposant que c'était le vaisseau qui portait sir Isaac Brock, attendu depuis plusieurs jours, il s'embarqua dans une chaloupe, avec cinq matelots canadiens pour aller à sa rencontre. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsque, à environ un quart de lieue du vaisseau, il reconnut le pavillon américain, que la hauteur des vagues l'avait jusques là empêché d'apercevoir. C'était le *Cayuga Packet*, goélette américaine, armée de deux canons et montée par quarante hommes, y compris une dizaine d'officiers. Éloigné de terre de près de trois lieues, il jugea qu'il lui était impossible de fuir ce vaisseau, qui courait sur lui à pleines voiles. Ne prenant conseil que de son courage et avec une audace extraordinaire il ordonna à trois de ses hommes de prendre leur carabine, tandis que les

(1) Ainsi nommé en l'honneur du lieutenant général de ce nom, qu'on trouve sur la liste des lieutenants gouverneurs du Haut-Canada.

autres continuaient à ramer de l'avant. Quelques instants les mirent à portée de se faire entendre du timonier américain, qui, voyant leur état de faiblesse, ne fit que sourire à la demande qui lui fut faite d'amener. Une décharge partie de la chaloupe de Rolette abattit presqu'aussitôt le timonier railleur. La chaloupe de Rolette s'attacha au vaisseau américain, et l'équipage, surpris et effrayé par la mort de son pilote, abandonna la manœuvre. Les six braves s'élancèrent alors sur le pont du *Cayuga*, s'emparèrent des armes qui y étaient amoncelées, et ordonnèrent aux matelots de descendre à fond de cale, où ils furent enfermés avec le restant de l'équipage et des soldats qui s'y trouvaient au moment de l'abordage.

Rolette, armé de deux pistolets, se rendit alors seul auprès des officiers, au nombre desquels se trouvait, dit-on, un officier général ; et il les désarma tous. Il n'y avait que quelques instants que nos braves avaient reconnu le vaisseau américain, que déjà il portait le pavillon anglais.

On dit que, revenus de leur première surprise, les Américains commençèrent à jeter des regards menaçants sur leurs vainqueurs ; mais, par bonheur pour Rolette, le vaisseau dont il venait de s'emparer, se trouvait alors en vue de la côte canadienne, et peu éloigné d'un moulin à vent, autour duquel étaient massées de grandes pièces de bois de sciage qui avaient toute l'apparence d'une fortification. Rolette, avec beaucoup de présence d'esprit, cria de sa meilleure voix au timonier de mettre le vaisseau sous les canons de la batterie ; ce truc eut l'effet désiré. Un bateau canadien venu à son secours dans le même moment, acheva de tranquilliser les *yankees*, qui ne bongèrent plus. Notre héros fit alors triomphalement voile vers Amherstburgh, où il reçut une ovation.

Le vaisseau dont Rolette venait de s'emparer était chargé d'approvisionnements de guerre pour l'armée du général Hull.

Les Américains, faits prisonniers en cette occasion, ne purent qu'admirer un pareil coup d'audace. Aussi, il y a quelques années (*Minerve*, 5 fév. 1868), à l'occasion.

d'une promenade que fit au milieu d'eux le fils de Rolette, le colonel Johnson, le major Lougham et le lieutenant Kingsbury, de St-Louis, Missouri, tous trois survivants de cette fameuse capture, lui exprimèrent leur admiration pour la conduite de son père, et s'accordèrent à dire qu'ils ne comprenaient pas comment ils avaient été fascinés par lui. " Son regard nous paraissait si farouche, dirent-ils, que nous le regardions en tremblant comme des soldats craintifs qui reçoivent des ordres sévères de leur capitaine."

* * *

Au combat de la rivière Raisin, le 22 janvier 1813, Rolette servit comme officier dans l'artillerie. Les Américains furent défaits, après une lutte acharnée, dans laquelle les Canadiens eurent environ deux cents hommes de tués ou blessés. Rolette se battit comme un lion et fut gravement blessé à la tête par une balle de mousquet. Il refusa énergiquement de laisser le combat, disant: " J'ai été choisi pour diriger le feu de ce canon, et ce serait une honte pour moi que de m'absenter en ce moment."

* * *

Quelque temps après, le 10 septembre de la même année, dans un combat meurtrier qui se livra sur le lac Erié, entre la flotte anglaise commandée par Barclay et l'escadre américaine supérieure commandée par Perry, Rolette servait comme commandant de la *Lady Prevost.* Buchan, le capitaine de ce vaisseau, ayant été blessé mortellement au commencement de l'action, Rolette continua le combat avec une grande bravoure, jusqu'à ce qu'ayant été blessé grièvement lui-même par une explosion de poudre, qui tua ou blessa plusieurs de ses gens, il rendit son vaisseau tout désemparé et sur le point de couler à fond. On rapporte (Tassé : *Les Canadiens de l'Ouest*) que sans les instances réitérées d'un de ses cousins, du nom de Morin, qui se trouvait là avec lui, Rolette faisait sauter le vaisseau, plutôt que de se rendre.

C'est à cette occasion qu'il fut fait prisonnier par les Américains et emmené aux Etats-Unis, où il fut gardé comme otage pendant l'espace de douze mois.

* * *

Rolette fit pendant cette guerre dix-huit prises différentes, et déploya chaque fois un courage et une audace qui peuvent difficilement être surpassés.

Lors de la prise de Détroit, le général Brock lui fit les plus grands éloges de sa conduite. Il lui dit : " Je vous ai observé pendant le combat, vous avez un regard de lion et je me souviendrai de vous."

Le commandant Barclay, qui avait le commandement de la flotte anglaise, sur le lac Erié, en 1813, a dit de Rolette : " Pendant tout le temps que Rolette servit sous mes ordres, sa belle conduite mérita ma plus vive approbation et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme marin."

* * *

Après la guerre, un sabre d'honneur, du prix de cinquante guinées, fut présenté à Rolette par les citoyens de Québec, pour le féliciter de sa conduite héroïque, dans tant d'occasions. Nous citerons ici l'en-tête de la liste des souscripteurs, ainsi que les noms de ces derniers :

" Souscription de cinquante guinées, de la part des citoyens canadiens de Québec, pour acheter un sabre, qu'ils désirent donner en présent au lieutenant Frédéric Rolette, par récompense pour sa conduite noble et courageuse, depuis la déclaration de la guerre, avec l'Amérique, et en particulier pour ses services distingués, sur le lac Erie."

Suit la liste des souscripteurs, avec le montant souscrit par chacun

Pas. de Salle Laterrière..	£3	10	0	J. Drolette.....	2	0	0
Mocquin, avocat.....	1	3	4	Michel Clouette.....	2	0	0
Joseph Languidou.....	2	0	0	Jean Langevin.....	1	0	0
Francis Quirouet.....	2	3	8	Jean Bélanger.....	2	0	0
Jean Bélanger.....	2	0	0	Louis Plamondon.....	1	3	4
Thomas Lee, junior....	3	10	0	Charles Jourdain.....	1	3	4
Etienne Côté..	1	0	0	François Durette.....	3	10	0
François L'Anglais.....	1	3	4	Pierre Voyer.....	1	3	4
Pierre L'Anglais.....	2	0	0	Joseph Huot.....	1	3	4
François Rolette.....	2	0	0	G. Vanfelson	2	0	0
Jean Huot.....	1	10	0	Pierre Doucette.....	0	10	0
Joseph Roy.....	1	0	0	Michel Berthelot.....	2	0	0
Louis Fortier.....	1	0	0	Le grand vic. Doucette..	2	0	0
Et. C. LeBlond.	1	0	0	L. T Besserer.....	2	0	0
L. Masson.....	3	10	0	Gaspard Massue.....	2	0	0
Charles Langevin.....	0	10	0	Louis Lagueux..	2	0	0
					£ 56	13	8

Québec, 12 juillet 1814.

Ce sabre est maintenant à Nicolet, en la possession de la veuve de John Rolette, qui était un des fils de Frédéric. Le fourreau et la poignée de ce sabre, qui représente un lion hérissé, sont en cuivre doré, et incrustés de peau de crocodile. Sur l'une des facettes de la garde, est une figure de Bellone ; sur l'autre un athlète retenant un lion rugissant. La lame en acier fin, richement enjolivée de figures mythologiques, porte l'inscription suivante :

" *Presented to lieut. Frederic Rolette, of the Provincial Navy, a canadian born subject, who distinguished himself on many occasions, during the late American war, particularly in the naval action on Lake Erie, of the 13th September 1813, under the brave Captain Barclay, as a testimony whereof, his school companions, with other loyal and patriotic Canadians voted fifty guinees for this sword.*"

* * *

Rolette ne put jamais se remettre parfaitement des blessures reçues pendant sa dernière campagne. La mort vint le tirer d'un état de souffrance qu'il acceptait avec patience et résignation, à l'âge peu avancé de quarante six ans. Il laissa une veuve et six jeunes enfants dans la pauvreté.

Sa femme, Luce Bouchette, était la plus jeune des filles du commodore Bouchette, commandant des forces

navales canadiennes, sur les grands lacs, vers la fin du siècle dernier, et sœur de l'arpenteur général du même nom. Il l'avait épousée en 1811.

La plus jeune des sœurs de Rolette, du nom de Marie-Josephte, jeune fille d'une beauté remarquable, aux manières distinguées, épousa un officier de l'armée anglaise, du nom de Holland. Son père ne voulait pas consentir à cette alliance, avec un homme qui, naguère encore, faisait verser le sang français sur les plaines d'Abraham ; mais Mlle Rolette, écoutant plutôt son cœur que les répugnances patriotiques de son père, persista dans son amour, et le tout se termina par un enlèvement.

Le major Samuel Holland (car c'était lui), s'était distingué en 1759, aux côtés de Wolfe, dont il était, dit-on, l'intime ami. Il devint plus tard arpenteur général de la province et possédait près de Québec, une magnifique résidence, connue encore aujourd'hui sous le nom de *Holland House*, où il eut l'honneur de recevoir plusieurs grands personnages, entre autres le duc de Kent, père de la reine Victoria. Le major Holland est mort en 1801.

L'un des frères de Frédéric Rolette, du nom de Joseph, fit un grand commerce, à la Prairie-du-Chien, dans l'Etat de Wisconsin, et y acquit de grandes propriétés. On le considérait, à bon droit, comme l'un des principaux citoyens de l'endroit. Il y est mort en 1842.

* * *

Si quelque personne pouvait nous procurer le portrait de Rolette, ou quelque écrit de sa main, nous en serions très heureux. Ce serait un ornement pour notre cabinet d'antiquités canadiennes et nous conserverions religieusement ces souvenirs d'un Canadien qui fit honneur à son pays et qu'il est bon de sauver de l'oubli.

Dans le peu d'écrits que l'on possède sur cette époque, c'est à peine si on mentionne le nom de Rolette. Là, comme d'habitude d'ailleurs, ce sont des personnages étrangers qui figurent sur la scène, récoltant les compli-

ments et la reconnaissance, tandis qu'on semble ignorer les hauts faits d'armes de ceux de notre race. Il est donc à propos de réparer ces injustices, en conservant ces beaux souvenirs d'un âge qui n'est plus.

PHILÉAS GAGNON

DIDACE PELLETIER

FRÈRE LAI RÉCOLLET

Le 21 février 1699, un samedi, sur les six heures du soir, une pénible nouvelle circula dans le bourg de Trois-Rivières : le bon frère Didace venait de mourir !..

On s'en affligea chez le major, on le pleura à la lieutenance, on le regretta chez le procureur du roi. Les pauvres perdaient, en effet, leur meilleur ami.

Les religieux de Saint-François environnèrent la dépouille mortelle de leur frère de la plus grande vénération ; les Ursulines de Trois-Rivières, qui avaient eu l'honneur de veiller au chevet du mourant dans les salles de leur Hôtel-Dieu, racontèrent plus tard qu'elles avaient assisté à la mort d'un saint et que la ville de Trois-Rivières possédait un puissant intercesseur au ciel.

Ce moine longtemps oublié, mieux connu aujourd'hui sous le nom de frère Didace, s'appelait de son vrai nom Claude Pelletier.

C'est à Sainte-Anne de Beaupré, le 28 juin 1657, que naquit Claude Pelletier de parents pauvres, à la vérité, de biens temporels, mais riches en vertus.

Quoiqu'il fût leur fils unique, et toute l'espérance de leur vieillesse, ils le donnèrent cependant à Dieu d'un grand cœur quand ils connurent qu'il était véritablement appelé à la vie religieuse. Claude Pelletier prit l'habit de saint François le 3 février 1679. Un an après, le 5 février 1680, il faisait ses vœux de profession. On lui donna en religion le nom de Didace. Trop humble pour aspirer à l'ordre de la prêtrise, Didace Pelletier resta frère lai toute sa vie.

Excellent menuisier, il construisit ou répara presque toutes les églises et maisons possédées par les récollets dans la Nouvelle-France.

En 1699, en travaillant à la charpente de l'église de son ordre à Trois-Rivières, il fut atteint d'une pleurésie. Transporté à l'Hôtel-Dieu des Ursulines, il se fit donner les derniers sacrements, assurant le chirurgien qui le soignait que son dernier jour était arrivé. En effet, le 21 février, il expira après avoir répondu lui-même avec la plus grande ferveur aux prières des agonisants.

Le frère Didace conserva toute sa vie la grâce de son baptême. C'est le témoignage que lui rend son confesseur, le père Joseph Denis.

" Sa dévotion envers la Sainte-Vierge était grande, remarque encore le père Denis, à toutes les heures un *ave*, à tous les jours son office à trois leçons, toutes les semaines son Rosaire, tous les mois l'office des morts à neuf leçons pour l'âme du purgatoire qui lui avait été la plus dévote, et tous les ans il jeûnait au pain et à l'eau la veille de ses fêtes. Tous les samedis de l'année, il jeûnait aussi pour obtenir la grâce de mourir ce jour-là sous la très salutaire protection de la Sainte-Vierge, comme effectivement il est mort. "

L'esprit d'humilité et de pénitence du frèce Didace n'était pas moins grand. Il ne s'exempta jamais du jeûne même lorsqu'il était occupé aux plus pénibles travaux, et il se levait toujours à minuit. Si son confesseur l'engageait à modérer ses grandes austérités, il répondait modestement : " Je vous en supplie, mon père, laissez-moi faire, j'aime mieux mourir dix ans plus tôt et avoir la consolation d'avoir observé ma règle que de vivre dix ans plus tard et avoir à me reprocher de m'avoir épargné ; la Religion s'est bien passée de moi avant que j'y fusse et elle s'en passera bien encore après ma mort."

Le frère Didace portait un grand respect aux prêtres et à tout ce qui touche leur ministère sacré. Les fêtes et les dimanches, il servait autant de messes qu'il le pouvait, et à son retour dans la sacristie il n'oubliait jamais de se prosterner pour dire sa coulpe au prêtre

qu'il rencontrait pour la première fois comme à son supérieur.

On conserva précieusement les effets qui avaient appartenu à ce bon religieux, livre de prières, robe, etc., etc., et Dieu honorant son serviteur du don des miracles, il suffisait d'appliquer quelques uns de ces objets sur les malades pour obtenir les plus merveilleuses guérisons. Elles devinrent si nombreuses et si répandues dans le pays, où la dévotion au saint frère allait toujours en augmentant, que les autorités ecclésiastiques firent faire des enquêtes juridiques qui furent envoyées à Rome.

Peu à peu, cependant, le souvenir du frère Didace tomba dans l'oubli.

Combien pensent aujourd'hui à invoquer ce saint religieux ?

Puisse le récit de faveurs extraordinaires obtenues par son intercession faire renaître la confiance en ce grand serviteur de Dieu. Les dévots au frère Didace pourront alors demander à l'Église de le mettre sur ses autels.

***

Lors de l'incendie de l'église et du couvent des récollets à Québec, le 6 septembre 1796, une quantité de livres et de papiers de toutes sortes furent emportés par le vent des cellules des religieux dans toutes les directions. Une très belle estampe tomba, à demi consumée, dans la cour d'une maison de la rue Saut-au-Matelot. Le propriétaire, M. Baillairgé, la ramassa.

Cette estampe, qui avait huit pouces de hauteur sur six de largeur, représentait un moine récollet en prière devant un crucifix. La tête penchée dans un profond recueillement, il tenait la main gauche appuyée sur la poitrine et dans la droite il portait un crâne. Au-dessous de la gravure se lisait ce qui suit :

" Le vray Portrait du très Religieux fr Didace Pelletier, fr lay Récollet natif de Ste Anne en Canada, mort en odeur de Steté dans (la mission) de la nouvelle France, le 21 féburier, 1699, agé de 41

ANS. . . . . RELIGION ET QUE DIEU HONORE PAR PLUSIEURS MIRACLES."

A la mort de M. Baillairgé, l'estampe devint la propriété de son fils, M. Louis de Gonzague Baillairgé, avocat, bien connu par ses œuvres de charité.

En 1885, M. Baillairgé, désirant obtenir des renseignements sur le personnage que cette estampe représentait, la montra à M. l'abbé H.-R. Casgrain qui en admira la beauté.

M. l'abbé Casgrain ne possédait aucun renseignement sur le frère Didace. Mais il interrogea les écrivains le plus au fait de notre histoire, entre autres M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier. Le savant abbé lui répondit qu'il ne connaissait pas l'estampe, mais qu'il avait hérité de M. Jacques Viger d'un petit manuscrit qui contenait une suite de procès authentiques sur la vie et les miracles du frère Didace.

L'hiver suivant, M. l'abbé Casgrain fit un séjour à Paris. Il fouilla à maintes reprises les boutiques des bouquinistes dans l'espoir de trouver d'autres estampes représentant le frère Didace, mais toujours sans succès. Découragé, il était sur le point d'abandonner ses recherches lorsqu'il songea à aller consulter la riche collection de la Bibliothèque nationale. A sa grande satisfaction, il y trouva une copie admirablement conservée de l'estampe possédée par M. Baillairgé. Il en fit prendre immédiatement plusieurs photographies.

Telle est l'histoire du portrait du frère Didace, aujourd'hui répandu dans tout le pays.

PIERRE-GEORGES ROY

NOTES

—On annonce l'apparition d'une cinquième Mine du R. P. Lacasse : AUTOUR DU DRAPEAU.

—LE ROSAIRE, tel est le titre d'une nouvelle revue publiée par les Frères Prêcheurs de Saint-Hyacinthe. Cette publication tout en s'occupant particulièrement de la dévotion du Rosaire, traitera aussi de tous les sujets intéressants pour les lecteurs catholiques.

—Il y a quelques mois, Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, publiait un ouvrage intitulé MEMOIRS OF BISHOP BURKE dans lequel il essayait de prouver que les évêques de Québec ont délaissé de tout temps, mais surtout depuis la conquête, les catholiques des Provinces Maritimes, particulièrement les Acadiens, et que c'est aux prêtres irlandais que ceux-ci doivent leur reconnaissance. L'archevêché de Québec vient de faire publier un MÉMOIRE SUR LES MISSIONS DE LA NOUVELLE-ECOSSE, DU CAP-BRETON ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD qui met à néant les accusations de l'archevêque d'Halifax.

—M. Robert Harris a lu le mois dernier, devant une association de Montréal, une étude intéressante sur le développement des arts au Canada. L'auteur a traité particulièrement de la période française.

—M. C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval, a sur le métier un MANUEL D'INSTRUCTION CIVIQUE, au moyen duquel les élèves pourront apprendre les premières notions du droit constitutionnel et administratif. L'ouvrage de M. Magnan traitera des pouvoirs publics; du suffrage : du pouvoir législatif ; du pouvoir exécutif ; de la loi, du budget et des taxes ou impôts ; de la justice ; de l'administration paroissiale et régionale ; de la force publique : armée, police, etc ; de l'instruction publique et des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

—C'est une perte sensible que viennent de subir les lettres canadiennes par la mort du sénateur Joseph Tassé. Le journalisme ne laisse guère de loisirs ; cependant, dans sa courte carrière, M. Tassé a trouvé le temps de publier plusieurs ouvrages historiques d'une grande importance. Nous avons de lui : L'ABBÉ PICQUET (1870) ; PHILÉMON WRIGHT OU COLONISATION ET COMMERCE DE BOIS (1871) ; LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE (1872) ; LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (1873) ; LES CANADIENS DE L'OUEST (1878) ; LE 38ème FAUTEUIL (1891) et LES DISCOURS DE CARTIER 1893). M. Tassé a aussi publié en brochure ses "Lettres au Mail", en réponse aux violentes attaques de ce journal contre la race canadienne française. Il a collaboré pendant un grand nombre d'années à la REVUE CANADIENNE et les seize premiers volumes de cette publication contiennent de lui au delà de cent articles et discours. Dans les mémoires de la Société Royale du Canada, dont M. Tassé était membre, on peut lire une très intéressante étude intitulée: VOLTAIRE, MADAME DE POMPADOUR ET QUELQUES ARPENTS DE NEIGE. C'est ce qui a été publié de plus complet sur ce sujet que l'ACADÉMIE DES SCIENCES POLITIQUES a discuté dans l'une de ses dernières séances.

QUESTIONS

—Pouvez-vous me donner le nom du député de Convention, né au Canada, qui a voté la mort de Louis XVI ?

L. F.

—J'ai lu quelque part qu'un livre avait été brûlé par le bourreau sur la place publique de Québec, au commencement de la colonie ? Quel était ce livre et pourquoi fut-il brûlé ?

E. L., Trois-Rivières.

—Possédez-vous des renseignements sur Lallilard qui a laissé des notes biographiques sur les officiers des colonies françaises ?

Arch.

—Quand la marguerite fit-elle son apparition au Canada ?

A. R., Beaumont.

—Un ami vient de me montrer plusieurs belles peintures représentant des scènes canadiennes. Elles sont signées : Kreighoff. Cet artiste est-il Canadien ? Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur lui ?

Léo. G., Lévis.

—Jean Bourdon est-il allé à la baie d'Hudson en 1656 ?

Chicoutimois.

—La pomme de terre était-elle connue au Canada, du temps des Français ? Quand commença-t-on à la cultiver dans le pays ?

Agriculteur.

—En 1678, Louis XIV ordonna que le gouverneur-général, l'intendant et le Conseil Souverain fissent une assemblée des principaux et des plus anciens citoyens du Canada, au nombre de 20, pour avoir leurs avis sur la traite des boissons enivrantes avec les sauvages. Au mois d'octobre 1678, quinze d'entre eux répondirent que le commerce de l'eau de vie était absolument nécessaire au bien de la colonie. Quels étaient ces vingt citoyens ? Je n'en connais qu'un : Jacques LeBer de Saint-Paul qui se prononça avec la minorité.

Chercheur.

—Dans une lettre qu'adressait, le 28 mai 1756, Mme de Pompadour à son triste protégé, le duc de Richelieu, la favorite de Louis XV écrivait : " Je rouvre ma lettre pour vous complimenter sur la bonne opération de M. de La Galissonnière. J'espère qu'elle vous avancera. Nous attendons la nouvelle d'un second combat. " (Correspondance de Mme de Pompadour avec son père, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières, publiée pour la première fois par M. A. P. Malassis suivie de lettres de cette dame a la comtesse de Lutzelebourg, a Paris Duverney, au duc d'Aiguillon, etc.) Quel est ce M. de la Galissonnière ? Quelle est cette bonne opération qu'il vient de faire ? Quel est cet autre combat qu'attend Mme de Pompadour ? Un amateur d'histoire qui répondrait à ces questions obligerait

Un curieux.

—Je désire avoir quelques notes biographiques sur les familles Dubergès, Duberger et Dambourgès. Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait me renseigner sur ce sujet ?

P.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognos[illegible]
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

La cartographie et l'arpentage sous le régime français ..... J.-Edmond Roy
Trois noms ..... Benjamin Sulte
Abraham Martin ..... Ernest Myrand
Note.....
Réponses.....
Le conventionnel Bréard.....
Livre brûlé par le bourreau.....
Laffilard.....
Cornélius Kreighoff ..... Heber Budden
" " ..... C. Maxwell
" " ..... J. M. LeMoine
La pomme de terre au Canada..... J.-E. R.
Madame de Pompadour..... P. G. R.
Questions.....

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

CORNÉLIUS KREIGHOFF

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME MARS 1895 3ÈME LIVRAISON

LA CARTOGRAPHIE ET L'ARPENTAGE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

II

En même temps que Jolliet faisait avancer par ses travaux la géographie américaine, un autre ingénieur hydrographe, animé lui aussi du plus pur dévouement pour la science, s'établissait dans la Nouvelle-France. Nous voulons parler de Jean-Baptiste-Louis Franquelin. Ce savant, aussi modeste que distingué, fut un des plus habiles cartographes de son temps. Il est vraiment regrettable que sa vie soit si peu connue. Nous donnons ici les quelques renseignements biographiques que nous avons pu recueillir, dans l'espoir qu'ils serviront à faire plus tard une notice complète de cet oublié.

Franquelin était originaire de Villebernin, dans l'archevêché de Bourges. Il vint au Canada en 1672, si l'on en juge par deux courtes notes qu'il marque sur deux de ses cartes inédites, l'une de 1678, l'autre de 1688. Il épousa à Québec, le 4 février 1683, Elisabeth Aubert, mais ne paraît pas avoir laissé d'héritier de son nom.

C'est en 1678 que l'on trouve, pour la première fois, le nom de Franquelin comme hydrographe au pied d'une carte pour servir à l'éclaircissement du papier terrier de la Nouvelle-France. Il continua depuis jusqu'à sa mort à s'occuper de travaux hydrographiques. On conserve

dans les cartons des archives de Paris dix-sept cartes inédites de cet homme distingué, toutes très finement dessinées, avec luxe de cartouches ingénieux et la *lettre* particulièrement soignée. Dans la seule année 1681, Franquelin envoya en France cinq cartes générales de la France septentrionale. En 1683, il donna un beau plan du fort Saint-Louis, puis un plan de la haute et basse ville de Québec. En 1684, il traçait une carte de la Louisiane et une carte générale de l'Amérique.

En 1685, il dessina la carte du fleuve Saint-Laurent sur les mémoires et les observations de Jolliet. En 1686, il dressa une nouvelle carte corrigée et augmentée de l'Amérique septentrionale, puis dessina la carte générale du voyage que l'intendant de Meules fit, en cette année, en Acadie, au Cap Breton et le long d'une partie des côtes de la Nouvelle-Angleterre. C'est sur cette dernière carte que Franquelin signe pour la première fois comme " maître d'hydrographie du roi à Québec," emploi qu'il venait de recevoir de la cour, en récompense de ses services.

Dans un résumé de la *correspondance du Canada* de 1687 déposé aux Archives des affaires étrangères (Amérique, t II) nous lisons : " Le sr. Franquelin remercie de l'emploi d'hydrographe qu'on lui a donné. Il représente qu'étant obligé d'avoir un logement qui luy couste cent escus par an, pour avoir un grand lieu où il puisse donner ses leçons et n'ayant que 400 livres d'appointemens il aura peine à subsister mais cependant qu'il s'appliquera de son mieux à l'instruction de ses écoliers."

Dans une lettre manuscrite adressée à M. de Lainet, curé de St-Eustache, par le P. Chabaud, missionnaire, datée de Québec le 29 novembre 1688, et conservée à la Bibliothèque nationale, la phrase suivante nous indique que Franquelin fit en cette année un voyage en France : "Monsieur Franquelin nostre mathématicien va à la cour, il emporte une carte considérable que vous pourrez voir chez monsieur de Segnelé."

Cette carte doit être celle qu'indique M. Harris dans ses *Notes sur la cartographie de la Nouvelle-France.* Elle comprenait tout le pays situé entre les 25ième et 65ième dégré de latitude. Franquelin avait travaillé à cette carte depuis seize ans.

En 1689, il dressa encore une carte de l'Amérique Septentrionale sur laquelle on voit un beau dessin de Québec, vu du côté de l'est.

Il nous reste encore deux cartes de Franquelin à citer l'une de 1692 qui représente la Nouvelle-France, l'autre de 1693 qui représente la Nouvelle-Angleterre.

C'est dans les mémoires que Franquelin adressait à la cour pour accompagner ses cartes que l'on peut se former une idée du soin qu'il apportait à ses travaux et de la largeur de vues qu'il mettait en toutes choses. Qu'il nous suffise de citer ce passage d'un mémoire du mois de mars 1689 sur *l'importance de tirer des lignes justes sur les limites des terres qui appartiennent au roi dans la Nouvelle-France, planter des bornes, arborer les armes de Sa Majesté et en faire une carte bien fidèle.*

" Il semblerait, écrit-il, qu'il serait assez nécessaire de diviser ce grand terrain en provinces auxquelles on donnerait des limites et des noms français, stables et permanens aussi bien qu'aux rivières et aux lieux particuliers, en abolissant tous les noms sauvages qui ne font que de la confusion, parce qu'ils changent très souvent et que chaque nation nomme les lieux et les rivières en sa langue, ce qui fait qu'une même chose a toujours divers noms."

Si elle eut suivi les sages recommandations de Franquelin, la métropole se serait peut-être évitée plus tard bien des ennuis avec les colonies voisines au sujet de la délimitation des frontières.

On ne peut nier cependant que les autorités de l'époque comprenaient toute l'importance qu'il y avait de lever des cartes et des plans précis de toutes les contrées nouvelles où leurs régnicoles venaient chercher

un établissement. On les voit sans cesse occupées à recueillir des renseignements sur la géographie du pays. La nomination d'un professeur d'hydrographie à Québec, alors que la colonie comptait encore bien peu d'habitants, prouve bien tout l'intérêt que l'on portait à cette science. Les mathématiques furent enseignées dans la colonie d'une façon sérieuse avant même que l'on songea à répandre l'instruction élémentaire. On avait besoin de marins, d'explorateurs, d'ingénieurs, d'arpenteurs, plutôt que de lettrés. Les sciences exactes devancèrent l'étude de la littérature et des langues.

En même temps que Franquelin travaillait à ses cartes et à ses levées de plan, M. Deshaies, correspondant de l'Académie royale des sciences, venait dans la colonie pour y faire des observations astronomiques. C'est lui qui, en 1686, pendant qu'il était de passage à Québec, profita d'une éclipse de lune pour fixer la longitude de la capitale à 72 dégrés 13 minutes de Paris. Il dressa aussi une carte très bien faite du fleuve St-Laurent. Quelques uns lui attribuent aussi une carte des côtes habitées du Canada par paroisses et par seigneuries, depuis Kamouraska jusqu'au lac des Deux-Montagnes.

A part le professeur d'hydrographie, le roi entretenait encore à Québec un ingénieur qui s'occupait aussi de la levée des plans. On connaît l'ingénieur Raudin, qui fut le protégé de Frontenac et qui prit intérêt à la cartographie du pays. Après lui, vers 1685, vint M. de Villeneuve qui demeura ici jusqu'au premier mars 1693. Il nous a laissé un plan de la ville et du château de Québec en 1685, une carte de l'île d'Orléans en 1689, un plan de Québec assiégé par les Anglais en 1690, trois cartes des environs de la capitale dessinées en 1686, 1688, 1689.

En Acadie, séjourna vers 1688, l'ingénieur Pasquine dont on conserve plusieurs plans de détail de Port-Royal. C'était un ingénieur fort habile qui avait d'abord été chargé en 1681 de travailler à une carte marine d'une partie des côtes de la Méditerranée et de reconnaître particulièrement les côtes de Catalogne et d'Espagne.

A Terre-Neuve on avait, vers le même temps, l'ingénieur L'Hermitte, qui nous a laissé de beaux dessins de Plaisance.

L'ingénieur de Villeneuve semble avoir été remplacé à Québec par Hyacinthe Boisberthelot de Beaucourt. C'est ce dernier qui dessina et construisit la redoute du cap au Diamant et presque toutes les portes de la ville, et traça en 1693 la vieille enceinte des fortifications.

A M. de Beaucourt succéda Levasseur de Néré, qui était de l'Académie de Rennes. On a de lui plusieurs plans de Québec faits en 1700. M. de Léry prit l'emploi de M. Levasseur et le garda plus de quarante ans. Il s'occupa surtout des fortifications. En 1727, M. de Beauharnois recommandait l'impression d'un traité des fortifications qu'il avait composé. C'est M. de Léry qui dessina le plan de la cathédrale de Québec. Cet ingénieur fut remplacé en 1758 par M. de Pontleroy, homme capable et désintéressé que Montcalm estimait beaucoup et dont il vante les qualités dans sa correspondance.

A la longue liste des ingénieurs du roi qui s'occupaient de la levée des plans et de cartographie, il faut ajouter encore les noms de quelques missionnaires. Les PP. Jésuites, par exemple, accompagnent parfois leurs *Relations* de quelques cartes fort intéressantes. On a un beau plan de la baie de Quinté dessiné par l'abbé Fénelon. En 1688, le père jésuite Raffeix dressait une carte représentant la Nouvelle France depuis l'océan jusqu'au lac Erié, une carte du lac Ontario et des pays voisins, une carte de la partie occidentale du Canada. Le père jésuite Laure a aussi laissé une carte précieuse du domaine du roi qui comprend toute la région du Saguenay. En 1713, le père Aubry dressait une carte de l'Acadie.

Nous ne parlons ici que des travaux de cartographie faits dans la colonie et qui sont encore inédits pour la plupart. Nous dépasserions les limites que nous nous sommes tracé dans cette étude s'il fallait traiter des

cartes qui furent publiées dans les ouvrages de Champlain, de Lescarbot, de Ducreux, de Lahontan et de la Potherie.

Qu'il suffise de dire que c'est grâce aux laborieux travaux des Bourdon, des Jolliet, des Franquelin, des Villeneuve et des Levasseur de Néré que les grands géographes français, comme Delisle, Bellin et Danville, ont pu publier leurs magnifiques atlas.

On a pas toujours tenu compte de l'œuvre de ces hommes dévoués à la science.

Après la mort de Franquelin, dont on ignore la date précise, Jolliet fut appelé à lui succéder comme maître d'hydrographie à Québec. Sa nomination est datée du 30 avril 1697. L'illustre découvreur ne jouit pas longtemps de cet emploi puisqu'il mourut en 1700. Il fut remplacé le 18 mai 1701 comme professeur d'hydrographie, par un père jésuite. Voici ce que nous apprend une lettre du 18 octobre 1700 que M. M. de Callières et de Champigny adressaient au ministre (1).

" Le Sr. Jolliet qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les pères jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Sa Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les 400 livres par an dont le Sr. Jolliet jouissait, cette institution étant très utile à la colonie."

Il nous a été impossible de trouver les noms des élèves qui suivirent les cours d'hydrographie de Franquelin. Il n'y a pas de doute qu'il dût former un bon nombre de marins. En effet, si l'on parcourt attentivement les actes de l'époque on verra que la plupart des navires que l'on expédiait alors de Québec sur le Labrador, Terre-Neuve, l'Acadie et les Antilles étaient commandés par des navigateurs canadiens.

De 1672 à 1689, on ne voit pas que les autorités aient nommé aucun arpenteur dans la colonie. Hilaire Bernard de la Rivière, qui fut nommé à cet emploi, le 20 juillet 1689, avait déjà occupé une charge du même

(1) Archives de la marine, vol. 18.

genre en France, (1) et on ne peut pas le donner comme un élève de Franquelin. François de la Joue, qui reçut une commission d'arpenteur, le 20 décembre 1689, (2) dût vraisemblablement étudier sous ce professeur.

De même que Bernard de la Rivière, François de la Joue était architecte et exerçait de plus le métier de tailleur de pierres.

De 1689 à 1725, on peut dire que c'est Bernard de la Rivière qui a mesuré et arpenté la plus grande partie des terres et seigneuries du gouvernement de Québec. On conserve aux archives de la capitale un répertoire complet de ces arpentages, malheureusement les originaux des procès verbaux sont pour la plupart disparus. Bernard de la Rivière a arpenté à Ste-Foye, sur l'île d'Orléans, sur la côte de Lauzon, à Charlesbourg, dans Québec, Deschambault, Varennes, Beaupré, Beauport. On pourra juger de l'importance de ses travaux par quelques uns des procès verbaux que nous allons indiquer.

16 octobre 1699.—Procès verbal d'arpentage des terres du village St-Joseph, qui contient ce que possède chaque habitant.

9 décembre 1704.—Procès verbal d'alignement de la seigneurie de Beauport et de celle des PP. Jésuites.

14 mars 1710.—Arpentage de la seigneurie de Ste-Anne.

12 juin 1710.—Chemin réglé entre les habitants de la Ste-Famille et de St-François de l'île.

6 juillet 1710.—Procès verbal d'un sentier réglé à Beaupré paroisse de Ste-Anne.

1708.—Reconnaissance des lignes seigneuriales des fiefs de Gaudarville et de Maure.

—Alignement des terres de la seigneurie de Bellechasse, à la requête de M. Berthier, seigneur.

1711.—14 mars.—Mesure du domaine de Champlain.

1713.—13 novembre.—Mesurage du terrain du presbytère de Ste-Anne.

1714—Cahier des arpentages de partie des habitants de Ste-Anne.

1710.—19 juillet.—Arpentage des seigneuries de Maure et de St-Joachim.

1719. Ligne entre Beauport et Notre-Dame des Anges.

1721. Arpentage des terres défrichées au comté d'Orsainville appartenant aux pauvres de l'Hôpital.

(1) Régistre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 1, p, 240.
(2) Ibid, p. 618.

Parmi tant de pièces disparues, on doit déplorer surtout la perte des plans que le répertoire signale, entre autres le plan du terrain de la haute ville de Québec, proche de l'église.

Bernard de la Rivière, en même temps qu'il fut l'arpenteur le plus employé de cette époque, agissait aussi comme architecte. Le nombre de marchés où il comparut est considérable.

On trouve aussi indiqués au répertoire de la Rivière, huit procès verbaux d'arpentage de Jean le Rouge, dont un de 1676 et sept de 1691.

J.-EDMOND ROY

(La suite dans la prochaine livraison)

NOTE.—Dans le dernier fascicule de la revue nous avons mentionné le nom de Martin Boutet, professeur ès mathématiques. Nous n'avions pu signaler sa présence dans la colonie avant 1654. M. Ernest Myrand a eu l'obligeance de nous communiquer la note qui suit :

"Croyant vous être utile, je me permets de vous signaler au sujet de ce Martin Boutet, un acte de Becquet en date du 22 janvier 1673. Par cette minute vous constaterez que Martin Boutet était déjà dans le pays en 1648, qu'il était à Québec et demeurait sur la rue Ste-Anne, (aujourd'hui sa maison aurait pour vis-à-vis la cathédrale anglicane) que l'acte de concession de l'emplacement qu'il occupait porte la date du 16 mai 1650. J'incline à croire que Martin Boutet dut venir au Canada, entre les années 1644 et 1648. Si vous consultez le DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE, page 81, t. 1, vous constaterez que la cadette de ses enfants Marie, religieuse ursuline, fut baptisée à Xaintes, en l'année 1644. Nous constatons d'autre part, avec Becquet, que Boutet est à Québec en 1648. La conclusion est qu'il passa de France en Canada dans l'intervalle de ces quatre années."

TROIS NOMS [1]

Le docteur Bernard Dubergès, né en 1722, fils de Bernard Dubergès, chirurgien, et de Jeanne Drouillet, de Calliaut, archidiocèse d'Auch en Gascogne, se maria, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 1 février 1746, avec

(1) I, II, 12.

Madeleine, fille d'Ignace Noël ; en secondes noces, à St-Laurent de l'île d'Orléans, le 20 octobre 1771, avec Cécile, fille de François Pouliot : en troisième noces, à Saint-Thomas de Montmagny, avec Louise, fille de Louis-Antoine Cureux. Jacques, issu du second mariage, épousa, à Québec, le 28 novembre 1799, Elisabeth, fille de Louis Amiot et n'eut pas de garçon, de sorte que le nom s'éteignit avec lui. Le père était mort le 15 novembre 1792.

François Dambourgès, né à Salies, pays basque, en 1742, fils de Jean-Baptiste Dambourgès, négociant, arriva dans la province de Québec en 1763 et se fit commerçant à Saint-Thomas de Montmagny. En 1766 il retourna en France et amena son père ainsi que son frère Pierre qui lui aidèrent dans ses entreprises. Il acquit de la fortune. (1)

En 1775 il commandait le poste du Saut au Matelot où fut tué Montgomery et reçut dans cet engagement un coup de sabre à travers la figure qui lui fit donner le surnom de Balafré par le duc de Kent. En 1786 il épousa Josette Boucher. En 1789 il était colonel de milice. En 1791 élu membre du parlement, par le comté de Devon (Montmagny) il renonça bientôt à la politique, et, en 1796, il était capitaine au *Royal Canadian Regiment* qui se formait. Il mourut à Montréal, deux ans plus tard (2).

Jean-Baptiste Duberger, natif du Détroit, 1767, entra au séminaire de Québec à l'âge de neuf ans et devint arpenteur, ingénieur et cartographe. En 1803, de concert avec Louis Charland, arpenteur, il dressa la

(1) Le 19 janvier 1769, paraissait dans la *Gazette de Québec* l'avertissement suivant :

" Comme M. Olry, avocat, a mal à propos fait mettre dans la *Gazette* dernière une annonce pour la vente de la terre qui a appartenue anciennement à Pierre Mathieu Bélarbre, on avertit le public que le dit M. Olry n'a aucun droit de vendre cette dite terre, qu'elle appartient à Pierre Dambourgès, par acquisition qu'il a fait par acte passé devant M. Levesque, notaire, le 7 fév. 1765. Qu'en outre M. François Dambourgès a une hypothèque sur la dite terre d'une somme de 2,400 chelins courant suivant l'obligation passée par devant Messieurs Lebrun et Louet, notaires, du 19 mai 1767. Pourquoi ceux qui en auraient envie sont prévenus que le prétendu vendeur ne peut, ni ne pourra les mettre en possession d'icelle, mais les plongera dans une procédure.
(Note de la direction) F. Dambourgès.

(2) L'inventaire des biens de Dambourgès est conservé aux archives de Québec.
(Note de la direction)

première carte exacte du Bas-Canada qui ait été publiée. (1) Charland et William Vondenvelden imprimèrent cette même année un petit volume intitulé : *Extraits des titres de concessions de terres en seigneuries*, pour accompagner la carte en question. Vondenvelden avait été quelque temps assistant arpenteur général de la province et, en 1803, il fut remplacé par Joseph Bouchette, lequel devint, l'année suivante, arpenteur général après la mort de Samuel Holland, son parent.

Duberger avait construit un plan relief de la ville et du cap de Québec qui est encore aujourd'hui une merveille. Le capitaine John By qui travaillait aux fortifications de Québec depuis 1800, fit un voyage en Angleterre vers 1813 et y apporta l'œuvre de Duberger . . . . comme étant sortie de ses mains. Le plan est encore exposé à Woolwich. Duberger avait dit que si l'on dévissait la figure de sa maison qui se trouve reproduite sur le plan, on découvrirait un secret concernant ce travail. Un jour, la maison fut enlevée et l'on put lire un écrit de l'auteur déposé dans la cave, expliquant qu'il avait voulu reproduire la vieille ville telle qu'elle était avant que les changements amenés par la création des murs d'enceinte et de la citadelle ne l'eut transformée presque complètement.

Duberger mourut en 1823. Sa famille existe parmi nous.

Vous voyez que si les noms de Dubergès, Dambourgès et Duberger se ressemblent, il n'y a aucun autre lien entre eux.

BENJAMIN SULTE

(1) Cette carte porte le titre suivant: A new topographical map of the Province of Lower Canada, compiled from all former as well as latest surveys taken by order of the Provincial Government, by and under the direction of Samuel Holland, Esq., deceased, late Surveyor-General of the said Province. Inscribed to His Ex. Robert Prescott by. . . . . William Vondenvelden, Assistant Surveyor General, and Louis Charland, Land Surveyor. *London* : W. Vondenvelden, Jan. 1, 1803. Cette carte a 7x3 de longueur sur 2 de hauteur. Elle est cotée à £ 1. 5. s, dans le dernier catalogue de Stevens. Le greffe de Vondenvelden est conservé aux archives de Québec.

(*Note de la direction*)

ABRAHAM MARTIN

Les 27 et 28 février, aux numéros 739 et 741, Broadway, New-York, Messieurs Bangs & cie, ont vendu à l'enchère La Collection de Lettres autographes et de Documents historiques appartenant à M. Gerald E. Hart, l'auteur d'un livre intitulé *The Fall of New France*, ouvrage dont le mérite est fort contestable à mon avis et à celui de beaucoup d'autres. A cette occasion MM. les encanteurs Bangs & cie se sont mis en frais de publier un *catalogue* très chic des susdites *lettres autographes*. Or, je lis à la page 5 de ce luxueux catalogue l'étonnante annotation que voici :

Early Canadian Autographs

Abraham, John.—*Owner of the* plains of Abraham, *where fell Wolfe and Montcalm D. S. 4 pp. folio —Quebec—1694.*

Où donc M. Gerald E. Hart a-t-il découvert que ce *John Abraham alias Jean Abraham* est le parrain du champ de bataille qui vit tomber Wolfe et Montcalm ?

J'emprunte au bel article de l'honorable Pierre J. O. Chauveau, *Les Plaines d'Abraham et leurs monuments*[1] les renseignements suivants qui me paraissent frappés au coin de la vérité historique la plus exacte :

" Le nom des plaines d'Abraham se donne à tout ce vaste plateau qui s'étend sous les remparts de Québec et qui se termine au sud par une côte abrupte et dantelée de petites anses sur le Saint-Laurent, et de l'autre par un côteau moins élevé qui les sépare de la vallée de la rivière Saint-Charles.

Le nom biblique que porte cet endroit à jamais célèbre, n'a qu'un rapport très éloigné avec le père des Hébreux ; il lui vient d'un certain Abraham Martin qui possédait autrefois une partie de cette étendue de terre et qui ne songeait guère à se faire connaître de la postérité.

Abraham Martin dit l'Ecossais, pilote, acquit par donations du 10 octobre 1648 et du 1er février 1652 vingt arpents de terre d'Adrien Duchesne ; et par concession de la Compagnie de la Nouvelle-France, en date du 16 mai 1650, douze autres arpents. Sa terre était renfermée

(1) *Journal de l'Instruction Publique*, 1862.

entre la rue Sainte-Geneviève qui descend vis-à-vis du cimetière protestant ; la rue Claire Fontaine, qui passe devant l'église Saint-Jean-Baptiste ; la grande rue Saint-Jean et une ligne suivant la crête du côteau Sainte-Geneviève et se terminant à la descente nommée côte d'Abraham. Les deux premiers baptêmes qui sont inscrits dans le registre de la paroisse de Notre-Dame de Québec sont ceux de deux enfants d'Abraham Martin et de Marie LANGLOIS, son épouse. Un autre de leurs enfants Charles-Amador, fut le second natif du Canada appelé à la prêtrise, et il fut nommé chanoine à l'érection du Chapitre de Québec. Outre ces renseignements, on trouve dans les NOTES SUR LES REGISTRES DE QUÉBEC, par l'abbé Ferland que la postérité d'Abraham Martin, sans être aussi nombreuse peut-être que celle de son patron, s'étend aujourd'hui sur une très grande partie du pays. N'y a-t-il point aussi une singulière coïncidence dans les noms de l'Écossais et de LANGLOIS portés par les premiers possesseurs d'une terre sur laquelle les troupes anglaises et écossaises devaient plus tard jouer un si grand rôle ? "

Voilà ce que nous rapporte l'honorable P. J. O. Chauveau, et sa relation s'appuie aux meilleures autorités documentaires du pays. D'autre part, avant de ne rien préjuger, il convient d'attendre la preuve que pourra faire M. Gerald E. Hart en faveur de son assertion, absolument épatante, je le répète, au point de vue historique. La parole est à M. Hart.

ERNEST MYRAND

NOTE

—Un érudit de Montréal nous écrit ce qui suit au sujet de l'article de M. P. Gagnon sur Frédéric Rolette :

" J'ai connu Madame John Rolette dans le temps que j'étais un collégien de douze ans, en 1856, et il y a bien environ trente cinq ans qu'elle est morte, au moins septuagénaire. Elle avait une fille nommée Luce qui ne s'est pas mariée et une autre qui avait épousé le Dr Alexander. Mde Alexander est morte jeune, mais Mlle Luce a vécu vieille. Je ne suis pas certain qu'elle soit morte, je le crois cependant. Je crois qu'un autre enfant est aussi mort jeune. Je suis porté à croire que John Rolette, celui de Nicolet, avait été traiteur dans l'ouest, et qu'il avait lui aussi pris du service ; ce sont cependant des souvenirs bien vagues.

"M. Gagnon obtiendra probablement des renseignements sur Rolette, son portrait, etc, en s'adressant au Rev. messire Henri Alexander, Ptre, chapelain du couvent à Nicolet, arrière petit fils de Frédéric Rolette."

RÉPONSES

Le conventionnel Bréard (I, II, 3.)—Le membre de la convention, né au Canada, qui a voté la mort de Louis XVI, s'appelait Jean-Jacques Bréard. Il naquit à Québec, le 11 octobre 1751, et était fils de Jacques-Michel Bréard, contrôleur et commissaire de la marine dans la colonie. Ce Jacques-Michel Bréard fut accusé à son retour en France d'avoir pris part aux malversations de Bigot. Le 10 décembre 1763, le lieutenant de police et les conseillers au Châtelet le condamnèrent à être banni pour neuf ans de Paris, à 500 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution.

Jean-Jacques Bréard, le futur conventionnel, avait alors douze ans.

Le 28 août 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative par le département de la Charente-Inférieure, puis membre de la convention le 5 septembre 1792. Il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple et sans sursis.

Après le 18 Brumaire, Bréard devint membre du nouveau corps législatif. Il y resta jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut nommé administrateur des postes de Paris. Il est mort à Paris le 2 janvier 1840.

Livre brulé par le bourreau (I, II, 4)—C'est un pamphlet contre les PP Jésuites, qui fut brûlé à Québec au mois d'octobre 1626. Nous ignorons si ce fut par la main du bourreau et en place de grève. Ce pamphlet portait pour titre, l'ANTI-COTON.

Les PP jésuites arrivèrent à Québec pour s'y établir à la fin de juin 1626. Ils y trouvèrent l'ANTI-COTON que l'on faisait courir de chambre en chambre. On le brûla quatre mois après.

Le P. Coton était le confesseur de Henri IV. Lors du meurtre de ce roi, il avait publié une LETTRE DÉCLARATOIRE de la doctrine des PP jésuites (1610) où il défendait son ordre contre les accusations dont il était l'objet. Cette apologie rencontra des contradicteurs qui publièrent l'ANTI-COTON ou réfutation de la lettre déclaratoire, où l'on essayait de prouver que les Jésuites étaient les auteurs du parricide commis sur la personne de Henri IV.

Voyez la relation du P. Charles Lallemant, 1626, p. 5.

En 1611, le P. Coton s'occupa à la demande du roi d'envoyer des missionnaires jésuites en Acadie.

Laffilard (I, II, 5.)—Laffilard était, en 1751, conseiller honoraire du roi en la cour des comptes, aides et finances de Rouen, commissaire ordinaire de la marine, premier commis et garde des archives et dépôt de la marine (MÉMOIRES DES COMMISSAIRES DU ROI, t. II, p. 570). Il a rédigé un alphabet des officiers des colonies qui est fort recherché.

Cornélius Kreighoff (I, II, 7.)—J'ai connu intimement pendant plusieurs années l'artiste Kreighoff. Il était né en Hollande. Après avoir étudié en Allemagne, il vint dans ce pays. C'était un bon linguiste et un musicien.

Il épousa, à l'âge de dix-huit ans environ, mademoiselle Gauthier,

de Longueuil, près de Montréal. Une fille est née de ce mariage.

Après avoir vécu à Québec pendant une vingtaine d'années, Kreighoff alla s'établir à Chicago, où il mourut le 4 mars 1872.

Les peintures de Kreighoff ont acquis une grande valeur depuis sa mort. Il avait l'habitude de recevoir vingt dollars de son vivant pour un tableau. Une peinture de Kreighoff vaut maintenant cent dollars et les connaisseurs les apprécient de plus en plus.

HERBERT BUDDEN, Québec.

—Je possède quatre peintures originales de Kreighoff. Elles ont été achetées par mon père du peintre lui-même entre les années 1860 et 1865. L'une de ces peintures représente un chasseur indien, une autre les chutes Shawinigan, une troisième un campement sauvage et la dernière une revendeuse indienne.

C. MANWELL, LÉVIS.

—Cornélius Kreighoff était d'origine allemande. Il résida à Québec pendant plusieurs années. Je l'ai bien connu. Il épousa une jeune fille des environs de Montréal. La fille de Kreighoff devint, vers 1870, la femme d'un officier de la garnison de Québec. Kreighoff mourut à Denver, Colorado, il y a une quinzaine d'années. Les paysages canadiens de cet artiste sont très recherchés. Plusieurs mêmes ont été vendus jusqu'à $1000. L'honorable David A. Ross, conseiller législatif, possède une grande peinture de Kreighoff représentant les chutes Montmorency en hiver. Pour plus amples renseignements, s'adresser au plus intime ami de l'artiste, John S. Budden, rue Saint-Pierre, Québec.

J.-M. LEMOINE.

La pomme de terre au Canada (I, II, 9.)—En 1737, il y eut une grande disette au Canada. La mère Duplessis de Sainte-Hélène écrit à ce propos : " Les habitants sont réduits à manger des bourgeons d'arbres, des POMMES DE TERRE et autres choses qui ne sont point propres à la nature des hommes."

La même année naissait Parmentier.

Le 8 août 1758, MM. de Vaudreuil et Bigot écrivaient au ministre qu'il serait très à propos d'introduire la culture des pommes de terre dans la colonie. Elles sont connues au Canada, ajoutaient-ils, mais l'habitant n'en a jamais cultivées, parce qu'il est accoutumé au pain de froment.

C'est donc sous le régime anglais que l'on commença ici la culture de ce tubercule, d'une façon sérieuse.

J. E. R.

Madame de Pompadour (I, II, 11).—Ce M. de La Galissonnière, dont parle madame de Pompadour dans sa lettre au duc de Richelieu, est Rolland Michel Barrin, comte de la Galissonnière, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1747 à 1749. Cette victoire dont elle complimente son protégé c'est le combat naval de Minorque, le 17 mai 1756, où de la Galissonnière battit l'amiral Byng. A son retour en Angleterre l'amiral passa devant un conseil de guerre et fut fusillé.

QUESTIONS

13—La porte Saint-Jean, ainsi que tout le monde le sait, fut construite en 1694, restaurée en 1823, et entièrement reconstruite en 1867. M. J.-M. LeMoine (Histoire des fortifications et des rues de Québec, page 3) a publié une gravure de cette porte après sa restauration en 1823, mais en existe-t-il un plan, une estampe, un dessin quelconque faits avant cette restauration ?

R. de F., Québec.

14—Le 19 décembre 1698, l'oraison funèbre du comte de Frontenac fut prononcée à Québec par le père Olivier Goyer, récollet. Le manuscrit de ce discours, me dit-on, se trouve dans les archives du séminaire de Québec. Mgr Tanguay, dans son Répertoire du clergé canadien, ne mentionne pas l'existence du récollet Goyer. Avez-vous quelques renseignements sur ce religieux ?

G., Lévis.

15—Quel est l'auteur de la chanson dont le premier vers se lit ainsi :

" O Nicolet, qu'embellit la nature " ?

Etudiant, Québec.

16—La Gazette de Québec du 4 juillet 1765 publiait la dépêche suivante de Londres : " Une personne d'une distinction considérable parmi les savants, a choisi une histoire moderne pour le sujet d'une tragédie. Le général Wolfe en doit être le héros, et la pièce doit être intitulée : Le siège de Québec." Connaissez-vous cette personne ? Sa pièce a-t-elle été publiée ? A-t-elle été jouée ?

Anglais, Québec.

17—M. J. M. LeMoine dit (Album du touriste, page 151) que le général Wolfe fut inhumé dans les voutes de l'abbaye de Westminster. Est-ce bien là que reposent les cendres du héros anglais ?

A. B., Lévis.

18—St-Ursula's Convent : or, the Nun of Canada, tel est le titre d'un roman publié à Kingston en 1824. Le nom de l'auteur n'est pas donné, mais on sait que c'était une jeune fille de 17 ans, Julia C. Beckwith, qui avait résidé dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Ceux qui possèdent ce volume m'obligeraient en me le faisant savoir.

P. G., Québec.

19—On dit partout que l'église de Beaumont, qui vient d'être restaurée, est une des plus anciennes du pays. Ne serait-il pas intéressant de publier des notes archéologiques sur ce sanctuaire ? Je voudrais connaître en quelle année cette église fut construite.

Saint-Michel.

20—En quelle année et pourquoi la ville de Sorel fut-elle appelée William-Henry ?

SORELOIS.

21—Quand a été fondé le COURRIER DES ÉTATS-UNIS ? Qui en fut le premier rédacteur ?

HOLYOKE.

22—Wolfe, le vainqueur des plaines d'Abraham, parlait-il français ?

ANGLAIS.

23—M. J.-M. LeMoine (LES FORTIFICATIONS ET LES RUES DE QUÉBEC, p. 17) dit que la rue Saint-Jean fut nommée ainsi en l'honneur de l'abbé Jean Le Sueur de Saint-Sauveur, d'un autre côté, M. Ernest Myrand (PAGES DEVANT QUÉBEC, p. 98) prétend que c'est Jean Bourdon qui laissa son nom de baptême à cette rue. Lequel croire?

P.-G., Lévis.

24—Sur la RATTURE de Portneuf, VIS-À-VIS l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, il y a un rocher qu'on aperçoit de très loin. La tradition, dans Portneuf, veut que Jacques LeNeuf de la Potherie, premier seigneur du lieu, ait perdu un vaisseau sur ce rocher. Qu'y a-t-il de vrai là-dedans? L'histoire confirme-t-elle la tradition ?

E. C.-M., Portneuf.

25—Qu'est-ce qu'une église CONSACRÉE ? Quelles sont les églises consacrées dans le diocèse de Québec ?

O. M.

26—Je lis dans un mémoire trouvé aux archives de la marine à Paris, mémoire que je crois avoir été adressé par l'intendant Hocquart au cardinal Fleury, ministre de Louis XV: " On a sollicité depuis quelques années deux compagnies suisses du Régiment de Xavier pour envoyer en Canada ; ces Suisses y réussiroient : ce sont de bonnes troupes, bien disciplinées ; l'émulation qu'elles donneroient mettroient nos troupes françoises sur le bon pied : cela est arrivé à l'Isle Royale." Il y a donc eu des troupes suisses à l'Isle Royale ? Ceux pour qui notre histoire ancienne n'a plus de secrets pourraient peut-être me renseigner sur ce sujet. La suggestion de l'intendant Hocquart fut-elle mise à effet ?

J.-O., Québec.

27—Pouvez-vous me donner des renseignements au sujet d'un club de raquettes fondé à Québec le 28 février 1809 ?

J. H. G., Québec.

28—J'aimerais à connaître l'origine du mot Brome. Quelqu'un de vos lecteurs la connait-elle ?

CURIEUX.

29—J'ai sous les yeux une livraison d'une revue politique mensuelle intitulée " Le Drapeau " et publiée à Montréal. Pouvez-vous me dire combien de temps a vécu cette revue ?

BIBLIOPHILE.

LA REVUE NATIONALE

Sommaire de la livraison de février :—Principes généraux Mon cher compatriote, J. D. Chartrand ; Lettres de MM. Chapleau, Laurier, Nantel, Marchand, Beausoleil, David, Perreault ; Les amours d'un notaire, Joseph Royal ; A ma petite Louise, Louis Fréchette ; Notre climat et son action sur nous, W. H Hingston ; Le fort Frontenac, Benjamin Sulte ; Etude financière, John Hague ; A travers la vie, Joseph Marmette ; Chronique de l'étranger, Chs. des Ecorres ; Le mécanisme photographique de l'œil, Arthur Dansereau ; Modes et Monde, Françoise.

Directeur :—J.-D. CHARTRAND, 7, Place d'Armes, Montréal

REVUE CANADIENNE

Sommaire de la livraison de février :—A propos de Mignon, A. Letondal ; Le beau et son expression par les arts, Alphonse Leclaire ; La banque du peuple ; Sainte Anne et quelques personnages historiques, Paul V. Charland ; Chronicle du mois ; Le stick, Flocel de Merlimont.

Directeur :—A. LECLAIRE, 182, rue de l'Université, Montréal.

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME AVRIL 1895 4ÈME LIVRAISON

LA CARTOGRAPHIE ET L'ARPENTAGE SOUS LE REGIME FRANÇAIS

III

De 1685 à 1709, un lieutenant des troupes, M. Gédéon de Catalogne, s'occupa, d'après les ordres de M. de Pontchartrain, de lever une carte des trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Ce travail très minutieux qui contient les noms de tous les colons, seigneurie par seigneurie, fut dressé à l'aide de Jean-Baptiste de Couagne, arpenteur juré. On l'exposa en 1709 pendant quinze jours à Québec et chacun voulut en avoir une copie. L'intendant Raudot en fait de grands éloges dans sa correspondance.

Nous ignorons ce qui fut fait dans la classe d'hydrographie que les PP. jésuites commencèrent à tenir en 1701.

Le 29 juin 1710, l'intendant nommait Jean Boutin, mesureur et arpenteur, (1) sur la recommandation du père jésuite Raffeix. Cette recommandation nous porte à croire que Boutin avait suivi les cours donnés par les PP. jésuites. Le P. Raffeix, que l'on a vu dresser des cartes du pays en 1688, devait alors être professeur de

(1). Registre des ordonnances des intendants, vol. 4, p. 64. Dans cette commission l'intendant déclare qu'un arpenteur doit recevoir pour chaque jour de vacation cinq livres du pays.

la classe d'hydrographie. D'un autre côté, Gilles Papin, qui reçut, le 5 juillet 1710, une commission d'arpenteur pour le gouvernement de Montréal, fut nommé sur la recommandation de M. de Catalogne, lieutenant des troupes (1), et Louis Quentin, habitant de l'Ange-Gardien, nommé arpenteur le 30 septembre 1710, présenta un certificat de capacité signé par M. Buisson, procureur du séminaire de Québec (2).

De 1711 à 1731, voici les arpenteurs et mesureurs qui furent nommés dans la colonie :

DATE DE LA COMMISSION	NOMS	GOUVERNEMENT	AUTORITE
			Reg. ord. int., vol.
1711—Mai 28.....	Jean-Baptiste Pottier (3).	Trois Rivières	5. f., 28.
1711—Juillet 24.	Alexandre Bourque	Acadie	Ibid.....
1714—Août 23.....	Charles du Bled (4).....		Ibid. vol. 4, f. 128.
1718—Décembre 15.....	Noel Beaupré (5). . .		Ibid. vol. 6, f. 323
1720—Septembre 5....	Toussaint Beaudry (6).	Montréal	Ibid. vol. 7 B. f. 6
1721—Octobre 16.....	René de Gonagne....		Ibid. vol. 7Bf. 185
1724—Juillet 1.	Ant. Lepellé Desmarets.	Trois-Rivières	Ibid. vol. 10, f. 44
1725—Novembre 17....	F. Lemaitre Lamorille (7)		Ibid. vol. 11, f. 81
1727—Avril 18.	Jean Dubocq (8)		Ibid. vol. 12B. f. 13
1730—Mars 16.....	Severin Dufresne	Montréal	Ibid. vol. 17. f 66

Ces commissions n'indiquent pas quelles preuves de capacité firent les titulaires.

Alexandre Bourque, habitant de Port-Royal, en même temps qu'il fut nommé arpenteur juré, fut aussi choisi comme juge et notaire, sur la recommandation du missionnaire des Mines, le P. récollet Bonaventure.

Les registres d'ordonnance des intendants, de 1731 à 1741, contiennent les nominations qui suivent :

(1). Registre des ordonnances des intendants.

(2). Ibid, vol. 4, p. 96.

(3). Il était greffier et notaire à Trois-Rivières.

(4). Registre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 3, f. 616.

(5). Habitant de l'Ancienne-Lorette.

(6). Il était capitaine de milice à la Pointe-aux-Trembles.

(7). A la place de du Bled.

(8). Il était premier lieutenant de milice, paroisse St-Augustin, seigneurie Des Maures.

Date de la commission	Noms	Gouvernement	
1731—Novembre 10....	Louis Bacon (1).....	....	Vol. 19 ....
1732—Janvier 12.....	Charles Lefrançois (2).....	.....	Vol. 20, f. 8.
1733—Décembre 24....	Ignace Plamondon-dit-Lafleur.	....	Vol. 21, f. 112
1734—Juillet 17.....	Jean Peladeau (3)....	Montréal	Vol. 22, f. 113
1735—Décembre 6.....	Louis Champou.....	Trs-Rivières (4)	Vol. 23. f. 69
1735—Décembre 29...	Jean Baptiste Leclerc.	Trois - Rivières	Vol. 23, f. 70
1736—Février 10.	Germain Lepage de St-François	Montréal	Vol. 24. f. 7.
1737—Mai 31	Pierre-Noël Levasseur.	Québec	Vol. 25, f. 32

Nous n'avons pu trouver la commission de Joseph-Laurent Normandin qui fut chargé en 1732 de marquer les limites de la traite de Tadoussac et qui a laissé son nom à une région florissante du lac Saint-Jean.

Dans cette décade de 1731 à 1741, les aspirants à la charge d'arpenteur présentent des certificats de capacité.

En 1731 et 1732, c'est sur un certificat signé par le père jésuite Deslandes, professeur d'hydrographie pour le roi au collège de Québec, que Bacon (5) et Lefrançois sont nommés. En 1733, Plamondon présente un certificat du père jésuite Allioux, professeur d'hydrographie pour le roi au collège de Québec. En 1735, c'est encore le P. Deslandes, professeur, qui certifie la capacité de Louis Champou.

Jean-Baptiste Leclerc qui fut aussi nommé en 1735 succédait à Trois-Rivières, à l'arpenteur Antoine Le Pellé dit Desmarets, devenu vieux et incapable, et dont il avait été l'élève depuis neuf ans (6).

En 1736, Jean-Baptiste Auger, arpenteur, certifiait des capacités de Lepage de St-François.

Levasseur, reçu en 1737, fût présenté à l'intendant par le père jésuite Messaïger, professeur d'hydrographie à Québec, et l'arpenteur Dubocq.

(1). Habitant du Château-Richer.

(2). Habitant de l'Ange-Gardien.

(3). Habitant de la Côte des Neiges.

(4). Le 15 mars 1740, son district fut étendu à toute la colonie. (Reg. ins. prev Qué, cahier 30).

(5)—Reg. ins. prévôté, Qué. vol. 9, f. 733.

(6) Déclaration de Le Pellé au greffe de Pressé, 29 novembre 1735.

On peut conclure de ce qui précède, que, de 1701 à 1741, les professeurs d'hydrographie chez les PP. jésuites furent les PP. Ratfeix, Deslandes, Allioux et Messaïger.

Tanguay ne parle pas de ces deux derniers, mais il donne quelques notes biographiques sur Ratfeix et Deslandes. Ratfeix occupa pendant plus de trente ans l'emploi de procureur au collège de Québec. Jacques Deslandes lui succéda dans cette charge jusqu'à ce qu'il retourna à Paris en 1741.

Ce fut le P. Louis Bonnécamp, qui prit, en 1742, la classe de géométrie et d'hydrographie. Il la devait conserver jusqu'à la conquête (1).

Voici, d'après les registres des ordonnances des intendants quels furent ceux qui reçurent des commissions d'arpenteurs jurés de 1741 à 1759 :

DATE DE LA COMMISSION	NOMS	GOUVERNEMENT	AUTORITÉ
1743—Mai 4	Charles Vallée	Québec	vol. 31, p. 34
1744—Mars 3	Etienne Parent	Nouv.-Beauce (2)	vol. 32, p. 34
1747—Mai 1	Jean-Baptiste Belisle	Montréal	vol. 34, p. 102
1748—Mai 9	Olide Kerverso (3)	Côte du sud	vol. 35, p. 42
1751—Août 21	Joseph Raymond	Montréal	vol. 38, p. 75
1751—Sept. 23	Michel Sindon (4)	Rivière St Jean	vol. 38, p. 83
1753—Janvier 12	Joseph Perreault	Montréal	vol. 39, p. 51
1753—Mars 19	Alexis Lemoine	"	vol. 39, p. 57
1753—Octobre 25	Le sieur Manuel de Pontois	Acadie	vol. 39, p. 82
1754—Novembre 1	Jean-Baptiste Grenier	Québec	vol. 41, p. 1
1756—Janvier 12	François Hamelin		vol. 40, p. 1

Vallée, Parent, Kerverso, Perreault et Grenier furent admis sur les certificats du P. Bonnécamp. Belisle fut recommandé par Dufresne et Lafosse, arpenteurs de Montréal : Raymond, sur certificat de Lepage, arpenteur à Terrebonne : Lemoine, sur certificat signé de Lepage et Peladeau. Quant à Manuel de Pontois, il agissait en Acadie comme grand voyer et arpenteur sous les ordres de M. de la Martinière, capitaine d'infanterie, commandant à Beauséjour.

(1) Il retourna en France en avril 1759.
(2). Arpenteur juré dans l'étendue des seigneuries mises sur la rivière du Saut de la Chandière, appelées Nouvelle-Beauce.
(3). Habitant de la Grande-Anse.
(4). Habitant de la rivière St-Jean.

Par la correspondance des intendants, on voit que le père Bonnécamp s'est activement occupé de sa classe d'hydrographie. Le 29 octobre 1744, M. Hocquart écrit au ministre pour demander une pendule à secondes et une lunette montée sur un quart de cercle dont le P. Bonnécamp, professeur d'hydrographie, a besoin. Il projette aussi de construire un observatoire. Le 9 octobre 1748, l'intendant Bigot demande des instruments de mathématiques au nom du P. Bonnécamp pour les jeunes gens qui se destinent à la navigation.

Le P. Bonnécamp, nommé pour accompagner l'expédition de Céloron de Bienville sur les bords de la rivière Ohio, a laissé un journal fort intéressant de son voyage.

Nous n'en dirons pas plus sur ce savant modeste dont M. l'abbé Auguste Gosselin prépare en ce moment une biographie complète.

Qu'il nous suffise d'ajouter qu'au registre des ordonnances des intendants, on voit que le R. P. Billard fut nommé le 27 juillet 1753 pour faire les fonctions de géographe du Roy en l'absence du P. Bonnécamp (1).

Le 10 novembre 1757, l'intendant Bigot donnait une commission d'hydrographe pour le sieur Pellegrin. C'est la dernière nomination de ce genre qui fut faite sous le régime français. Pellegrin qui était pilote du roi a rendu de grands services à la science et à la navigation en faisant de nombreux sondages dans le fleuve et dans le golfe Saint-Laurent. Il a relevé une grande partie de ces côtes, et le géographe Danville lui rend le témoignage que c'est sur ses renseignements qu'il a pu mener à bonne fin son travail de cartographie sur le Canada oriental.

Que nous reste-t-il maintenant de tous les travaux de ces arpenteurs du régime français ?

Hélas ! la plupart des procès-verbaux et des plans qu'ils dressèrent sont disparus.

Dans les archives de Québec, on conserve cinq greffes d'arpenteurs de cette époque, et encore sont-ils incomplets. En voici la liste :

(1) Vol. 39, p. 66.

Jean Guyon (1673-1679); Hilaire Bernard de la Rivière (1691-1725); Noël Beaupré (1716-1752); Jean-Baptiste Planondon, père (1735-1795); Jean-François Hamelin (1750-1776). Nous avons déjà parlé des procès-verbaux de Bernard de la Rivière. Ceux de Noël Beaupré ne sont pas moins intéressants à étudier. Nous allons citer quelques pièces :

1718—7 avril.—Procès-verbal de la rivière des Roches.
1718—31 mai. Procès-verbal de la Misère.
1719—10 juin.—Procès-verbal de Gaudarville.
1720—6 et 7 février.—Procès-verbal de la rivière Sainte-Anne
1720—23 février.—Procès-verbal du fief Gresbois.
1720—4 et 5 mars.—Procès-verbal de Maskinongé.
1720—11 mars. Procès-verbal de Machiche.
1720—15 mars.—Procès-verbal de la Rivière du Loup.
1721—3 février.—Procès-verbal de la rivière Gatineau.
1721—7 mars.—Procès-verbal de la seigneurie de Tonnancour.
1721—12 et 19 mars.—Procès-verbal de la rivière Yamachiche
1721—22 mars.—Procès-verbal de la baie St-Antoine.
1721—27 mars.—Procès-verbal de la rivière aux Loutres.
1723—1 juillet.—Commune de la Canardière.
1725—10 avril—Village Saint-Nicolas.
1726—11 mars, 15 et 16 avril.—Procès-verbal de la Durantaye des Kamouraskas.
1726—28 avril.—Procès-verbal de l'Islet à la Peau.
1727—8 mai.—Procès-verbal de la côte d'Abraham.
1727—16 mai.—Procès-verbal du Bourg-la-Reine.
1727—15 septembre.—Procès-verbal de la Rivière du Sud.
1728—3 juillet.—Domaine de la baie St-Paul.
1728—16 juillet.—Pointe à la Caille.
1728—23 octobre.—Procès-verbal pour le séminaire de Québec.
1728—2 novembre.—Procès-verbal de la grande rivière St-Ferréol
1729—20 mars.—Procès-verbal de la seigneurie St-Ours
1730—18 juin.—Procès-verbal de Gaudarville.
1730—15 juillet.—Procès-verbal fabrique de Québec.
1731—14 novembre.—Procès-verbal de la rivière Boyer.
1732—6 février.—Procès-verbal de la Grande-Anse.
1732—27 mars.—Procès-verbal des Grondines.
1733—28 février. Procès-verbal de Vincennes.
1733—10 décembre.—Procès-verbal de Sillery et St-Michel
1734—25 mars.—Procès-verbal de Batiscan.
1734—20 octobre.—Procès-verbal de la rivière Portneuf.
1735—1 mars.—Procès-verbal de Gentilly.
1735—20 mars. Procès-verbal de l'île Ste-Marguerite.
1735—22 mars.—Procès-verbal de la rivière Duchesne.
1735—26 mars.—Procès-verbal de la seigneurie Deschaillons

1735—6 juin.—Procès-verbal du lac St-Charles.
1735—5 et 20 août.—Procès-verbal de la rivière Boyer.
1735—2 novembre.—Procès-verbal de la rivière à la Caille.
1735—6 décembre.—Procès-verbal de la seigneurie St-Vallier.
1736—17 janvier.—Procès-verbal de la seigneurie d'Auteuil.
1736—21 mars.- Procès-verbal du fief Grandpré.
1736—16 juin.—Procès-verbal de la rivière du Sud.
1736—10 et 16 mars.—Procès-verbal entre la seigneurie de la Citière et Jean-Bte-Carrier.
1737—17 décembre.—Procès-verbal de la seigneurie Fleury.
1738—18 mai.—Idem.
1738—10 juin.—Procès-verbal de la rivière des Etchemins.
1738—26 juillet.—Procès-verbal des habitants de la Nouvelle-Beauce.
1738—17 novembre.—Procès-verbal de la seigneurie de M. Taschereau.
1740—25 juin.—Procès-verbal de la seigneurie de Ste-Marie.
1741—24 juillet.—Procès-verbal entre le séminaire de Québec et Mme Sarrazin.
1741—7 août.—Procès-verbal de la seigneurie de St-Michel.
1741—27 octobre.—Procès-verbal des terres de Beaumont.
1741—24 novembre.—Procès-verbal de M. Charest.
1745—26 octobre.—Procès-verbal de la seigneurie de Beauport.
1745—16 novembre.—Procès-verbal du fief Ste-Anne.
1746—13 juillet.—Procès-verbal de la rivière des Etchemins.
1746—18 juillet.—Procès-verbal de la pointe de Lévy.
1749—13 novembre.—Procès-verbal de la rivière des Trechemins.
1750—2 juin.—Procès-verbal de la seigneurie de la prairie de la Madeleine.

La simple indication de ces pièces fait comprendre toute l'importance de l'œuvre de l'arpenteur Noël Beaupré.

Notre travail doit s'arrêter ici. Avec Beaupré se clôt la période française.

Nous donnons ici pour mémoire la liste des études d'arpenteurs qui depuis le commencement du régime anglais ont été déposées aux archives de Québec.

Cette liste pourra être utile aux chercheurs :

Jean-Baptiste Plamondon, fils (1768-1805); Jeremiah McCarthy (1781-1816); Vondelvenden (1784-1809): Louis Verreault (1790-1810); Jean-Baptiste Bédard (1790-1817); Jean-Baptiste Larue (1792-1836); Jean-Baptiste Demers (1792-1848); Joseph Martel (1795-1844); Benjamin Ecuyer (1797-1835); Louis Legendre (1800-1860); P. Déry

(1802-1843); William Sax (1814-1833); William Ware (1821-1856), Nicolas Lefrançois (1824-1864); Adolphe Larue (1829-1869); Pierre Lambert (1833-1862); Joseph Hamel (1835-1866); Joseph Gannache (1845-1876); Ignace Pierre Déry (1846-1883); Alexandre Wallace (1847-1868); D.-P. Croteau (1849-1857); Eugène Larue (1850); L. Darley Lemoine (1850); Alfred Hamel (1850-1885); Télesphore Chavigny de Lachevrotière (1856-1892); Alex. Sewell (1857-1887); Alphonse Demers (1882-1885); John S. Neilson (1884-1891).

J.-Edmond Roy

Note.—A propos de Franquelin, dont je parlais dans le dernier fascicule du Bulletin, je retrouve dans mes dossiers une fiche qui avait échappé à ma mémoire. Je crois devoir en faire part au public. Le 29 octobre 1691, Jean-Baptiste Louis Franquelin, maître de géographe du Roy, ainsi qu'il s'intitule, étant appelé devant le Conseil Supérieur de la colonie pour répondre à l'assignation d'un créancier. Ce qui fusse à supposer que les savants de ce temps-là n'avaient point encore découvert l'art de faire fortune. Franquelin, pour tout plaidoyer, déclara qu'il avait commission de Sa Majesté d'aller lever la carte des parties du nord de l'Amérique, mais qu'il n'avait pu le faire à cause de la guerre. En conséquence, il demandait délai pour payer ses dettes.

Le Conseil accorda au savant ce qu'il demandait. Oh! l'heureux temps où l'on prenait en pitié le débiteur ...pour l'amour de la science. Voir: Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, vol. III, sous la date du 29 octobre 1691, p. 579.

QUESTION DE GÉOGRAPHIE

A la page 49 de l'*Histoire de la paroisse de Saint-Augustin (Portneuf)* par A. Béchard, on lit :

" Au cours de cette année (1720), on voit le mariage d'André Clément, fils de Gilbert Clément et de Marie-Madeleine Buisson, de la *paroisse Saint-André, évêché de Vienne*, en Autriche. Il n'y a pas beaucoup d'Autrichien dans le nom de *Clément*, et il est probable que le père du marié, d'origine française, n'était resté en Autriche que par accident."

Plus loin, à la page 107, on lit encore :

" Le 29 octobre, on voit le mariage de Mathias Bolf, fils de Joseph Bolf et de Catherine Martin, de *Saint-Michel, diocèse de Vienne, en Autriche.* C'est le deuxième Autrichien marié dans la paroisse."

Les paroisses Saint-André et Saint-Michel, mentionnées ici, n'appartenaient pas plus au diocèse de Vienne, en Autriche, que Saint-André de Kamouraska et Saint-Michel de Bellechasse.

L'évêché de Vienne, d'où venaient Clément et Bolf, faisait partie de ce qui forme aujourd'hui le département de l'Isère en France. Les deux colons mariés à Saint-Augustin, en 1720, étaient donc Français.

P. G. R.

RÉPONSES

Cornélius Kreighoff. I, II, 7. —La fille de Kreighoff devint la femme du lieutenant Burnett qui appartenait au 17ième régiment en garnison à Québec vers 1870, si j'ai bonne mémoire.

M. Thomas D. Shipman, de Lévis, possède une très jolie peinture de Kreighoff.

C. M. M., Lévis.

La pomme de terre au Canada I, II, 9. — Agriculteur trouvera des renseignements sur la culture de la pomme de terre au Canada sous la domination française dans un article de M. Benjamin Sulte publié dans la Revue Canadienne de février 1893.

A. L., Montréal.

La traite avec les sauvages. I, II, 10. —A la page 309 de l'Héroïne chrétienne ou Mlle LeBer vous trouverez un extrait de l'opinion de Jacques LeBer de Saint-Paul sur la traite des boissons enivrantes avec les sauvages.

La porte Saint-Jean. I, III, 13. — Je ne crois pas qu'il existe un plan, une estampe ou un dessin quelconque de la porte Saint-Jean de la ville de Québec tel qu'elle fut construite en 1693. Je puis cependant vous donner le devis de cette porte tel qu'il fut dressé le 12 mai 1693. J'ai la pièce originale sous les yeux. En voici une copie :

Devis de la porte St-Jean à Québec.

"Elle aura de hauteur treize pieds sous clef et de largeur neuf pieds et demy entre deux tableaux.

Il y aura des pieds droits de chaque côte ayant neuf pouces de saillis et deux pieds de large.

Le reste des deux côtés sera aussy de deux pieds de large comme il est dit.

"A neuf pouces au dessus du ceintre il y aura une pleinte de sept pouces de large au dessus de quoy on elevera encore quatre pieds de maçonne dont tous les parements de dehors seront de pierre de Beauport où on laissera des ouvertures pour faire passer les lleches du pontlevis.

"Le tout sera de pierre de Beauport dont les arestes seront taillées au ciseau et le surplus bouchardé.

"Le fondra aux deux cotés de la dite porte deux murs de pierre, ayant sept pieds d'epaisseur par en bas, un pied sur cinq de talus avec un cordon de pierre de Beauport aussi bouchardé.

L'on fera au dedans deux autres murs de cinq pieds d'épaisseur et de quatre toises de longueur pour supporter la voutte, laquelle voutte sera percée de trous pour pouvoir placer les orgues.

"La face du dedans sera aussy de cinq pieds d'epaisseur et excedera de six pieds les murs qui supportent la voutte elle aura aussy une porte dont les pieds droits et le ceintre seront aussi de pierre de Beauport taillée comme il est dit cy dessus. Le tout sera assis sur le roc et maçonné de mortier à chaux et à sable."

Je crois qu'avec ces indications il sera facile au correspondant R. de F. de trouver un architecte qui pourra reconstituer la première porte St-Jean et en faire une bonne esquisse.

J'ajoute que ce fut M. Boisberthelot de Beaucourt, qui faisait alors les fonctions d'ingénieur du roi à Québec, qui prépara ce devis.

Hilaire Bernard de Larivière et François Lajoue, tous deux architectes de Québec, firent marché de construire cette porte moyennant la somme de cinquante sept livres dix sols pour chaque toise cube d'ouvrage.

Ce fut aussi le 12 mai 1694 que fut dressé le devis des ouvrages pour la porte de la courtine du cap au Diamant qui prit dès lors le nom de porte St-Louis de Québec. Les entrepreneurs furent Jean le Rouge et Pierre Janson dit la Palme, tous deux architectes de Québec.

Le devis de la porte St-Louis est exactement le même que celui de la porte St-Jean.

Dans le RECUEIL DES FORTIFICATIONS, FORTS ET PORTS DE MER DE FRANCE, LEVÉ AU PINCEAU, A PARIS, PAR LE ROUGE, INGÉNIEUR GÉOGRAPHE, RUE DES AUGUSTINS, on voit, à la page 87, un plan des fortifications de Québec, en Amérique, échelle de 200 toises. Les rues St-Jean et St-Louis y sont tracées au pointillé. A l'aide de ce plan on peut relever sur le terrain l'ancien mur de circonvallation.

J. E. B.

Chanson sur Nicolet, (I, III, 15.)—L'auteur de la chanson "O Nicolet, qu'embellit la nature" est M. Pierre Laviolette, ecclésiastique. Pendant qu'il professait la rhétorique au séminaire de Nicolet de 1816 à 1818, il composa plusieurs pièces de poésie dans lesquelles il célébrait, avec enthousiasme, les beautés de la nature

qu'il avait sans cesse sous les yeux. Quel Nicolétain n'a pas chanté avec lui :

O Nicolet, qu'embellit la nature,
Qu'avec transport toujours je te revois !

G. P., Nicolet.

—La chanson en question fut publiée pour la première fois, croyons-nous, dans la livraison de janvier 1826 de la BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE de M. Bibaud. Elle est signée " P. L ..... ci-devant R. du C."

La sépulture de Wolfe. I, III, 17. —C'est dans le navire de guerre ROYAL WILLIAM que le corps de Wolfe fut transporté en Angleterre. Il arriva à Portsmouth le 17 novembre 1759. Le corps fut reçu au quai par un régiment d'Invalides et une compagnie d'artillerie de garnison. Le cercueil fut immédiatement déposé sur un char funèbre et la procession se mit en marche pour Londres. Tout le long de la route des milliers et des milliers de spectateurs regardèrent respectueusement passer le cortège. Le 20, le corps du héros fut déposé, à côté de celui de son père, dans le caveau de la famille dans les voutes de l'église paroissiale de Westerham, comté de Kent. En 1859, par ordre du Conseil Privé, le caveau des Wolfe fut réparé. Vers le même temps quelques amis de la famille proposèrent de prélever une souscription pour inhumer les restes de Wolfe dans l'abbaye de Westminster. Cette proposition resta à l'état de projet.

—J'ai rectifié dans QUEBEC PAST AND PRESENT (page 452), publié en 1876, l'erreur mentionné par le correspondant A. B. relativement à l'endroit où fut inhumé le rival de Montcalm.

Il me fut donné, en 1881, de contempler le mausolée élevé à la mémoire de Wolfe dans l'abbaye de Westminster, à Londres. J'en transcrivis alors l'inscription sur mon calepin.

J.-M. LEMOINE

William-Henry. I, III, 20. —C'est en 1787 que le nom de William-Henry fut donné à la ville de Sorel. Un correspondant nous dit en quelle circonstance dans la GAZETTE DE QUÉBEC du 27 septembre 1787 :

"William-Henry (ci-devant appelé Sorel) 18 sept. Hier après-midi, vers 4 heures, Son Altesse Royale le Prince en son retour de Montréal et de Chambly, nous honora d'une visite en cette place. Son Altesse Royale fut saluée d'une décharge de l'artillerie de la garnison, lorsqu'il mit pied à terre à la maison seigneuriale, où l'honorable Samuel Holland, écuier, arpenteur-général de la province, lui ayant présenté un plan de la ville, il plut à S. A. R. de nous permettre l'honneur de lui donner son illustre nom, William-Henry. Après avoir diné à la maison seigneuriale, Son Altesse Royale fut conduite à la place d'armes (actuellement la place Royale) où elle fut saluée derechef par la garnison. Après quoi, ayant fait une légère visite du magasin, etc, elle

traversa le Bertier, accompagnée du colonel Dundas et du capitaine Smith, de l'artillerie. Son A. R. fut saluée une deuxième fois en entrant dans le bateau, par la garnison et la milice canadienne, dont l'agréable régimentation accompagnée de leurs acclamations et de celles des autres loyaux habitants, semblait le pénétrer d'un sentiment délicieux de leur honnête joie.

"Il est impossible de faire une description des vives expressions du contentement et de la satisfaction qui se manifestaient sur le visage de tous ceux qui étaient présents en cette auguste occasion. Nous nous flattons que tous les loyaux habitants de William-Henry se ressouviendront souvent de cette occurrence avec une joie toujours nouvelle.

N'est-ce pas que cette épître courtisanesque, au style ampoulé et dithyrambique, a son charme particulier?

En dépit de tout, le nom de Sorel a repris ses droits d'antesse, et c'est bien le William-Henry dont dans l'oubli de même que son auguste parrain.

Le Courrier des Etats-Unis. (I, III, 21.)—Ce journal a été fondé à New-York en 1839 par Frédéric Gaillardet, auteur dramatique et littérateur français, né à Tonnerre en 1806. M. Gaillardet le rédigea jusqu'en 1848, époque où il revint dans sa patrie. Il continua cependant jusqu'à sa mort, arrivée il y a une dizaine d'années, à adresser chaque semaine des correspondances politiques à ce journal. On sait que l'honorable P. J. O. Chauveau a commencé sa carrière littéraire et politique dans ce journal dont il fut le correspondant régulier de 1840 à 1851.

Il est bon de faire remarquer que LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS est le deuxième journal qui porta ce nom en Amérique. En effet, Joseph Bonaparte, ancien roi d'Espagne, fonda, à New-York en 1828 un journal qui s'appelait aussi le COURRIER DES ÉTATS-UNIS. Il y collabora d'une façon très active. Le premier rédacteur de cette feuille fut Félix Lacoste, ancien officier de l'empire, qui mourut consul de France à New-York, le 14 novembre 1853. Nous ne savons quand disparut la feuille subventionnée par la famille Bonaparte.

Wolfe et la langue française. (I, III, 22.)—Wolfe, comme tous les Anglais instruits, parlait le français. Il aimait beaucoup cette langue. Presque toutes ses lettres contiennent des phrases françaises.

Ecrivant à son frère Edward, le 21 mars 1744, il ajoute en français au pied de sa lettre: "N'oubliez point mes compliments à ces adorables femmes que je viens de nommer."

En 1752, Wolfe obtint un congé et passa six mois à Paris. C'est de là qu'il écrivit à sa mère, le 26 octobre:— "Having discovered that I understood of but little the French language, and that I speak it very incorrectly, notwithstanding Mr. Haren's honorable approbation, I am disposed to fall upon some method that may lead me to a better knowledge of that useful tongue. The first necessary step is to leave off speaking English, and to write it as little as possible. This resolution of mine shall not, however, extend so far as to cut off all communication between us, for I had rather lose this or a much greater

advantage than be denied the satisfaction of expressing my regard for you in the plainest and dearest manner ; and I will borrow neither the language nor meaning of these airy people when I speak of that."

C'est probablement Wolfe lui-même qui traduisit en français la proclamation que les habitants de Beaumont trouvèrent affichée sur la porte de leur église, le 30 juin 1759.

P. G. R.

La rue Saint-Jean. (I, III, 23.) En 1881, j'ai corrigé une erreur qui s'était glissé, je ne sais trop comment, dans mon étude LES FORTIFICATIONS ET LES RUES DE QUÉBEC, publiée en 1875. Voyez pages 26 et 156 de PICTURESQUE QUEBEC où il est dit que Jean ou Jehan Bourdon, arpenteur et ingénieur, a laissé son nom à notre rue Saint-Jean, tandis que le bon prêtre, messire Jean LeSueur de Saint-Sauveur, a légué le sien au quartier Saint-Sauveur.

J. M. LEMOINE

—MM. LeMoine et Myrand s'accordent parfaitement à reconnaître Jean Bourdon comme le parrain de notre célèbre rue Saint-Jean.

Si monsieur le correspondant P. G., de Lévis, consulte le PICTURESQUE QUEBEC de M. J.-M. Lemoine, au chapitre III, page 26, édition 1882, il lira ce qui suit :

" In reality, the streets of Quebec grew rapidly into importance in 1665. Improvements effected during the administration of the Chevalier de Montmagny had been highly appreciated. The early French had their SAINT-LOUIS (Grande Allée) SAINTE-ANNE, RICHELIEU, D'AIGUILLON, ST-JEAN streets to do honour to their Master Louis XIII ; his Queen the beautiful Anne of Austria ; his astute Premier the Cardinal of Richelieu ; his pious niece la Duchesse d'Aiguillon ; his land surveyor and engineer JEHAN or JEAN BOURDON. This last functionnary had landed at Quebec on the 8th August 1634 with a Norman priest, the Abbé Jean LeSueur de Saint-Sauveur, who left his surname (St-Sauveur) to the populous municipality adjoining St-Roch suburbs."

Ailleurs, à la page 156, du même ouvrage, l'auteur du PICTURESQUE QUEBEC s'écrie :

" Alas ! JEAN BOURDON, the pioneer of our land surveyors, you, who, more than two centuries ago, left your name to this vaunted locality (LE FAUBOURG ST-JEAN)—YOUR STREET as well as your name are getting to be things of the past !"

L'HISTOIRE DES FORTIFICATIONS ET DES RUES DE QUÉBEC, publiée aux bureaux du CANADIEN en 1875, n'est qu'une ébauche, qu'un projet de chapitre crayonné à la hâte, qui ne sera rédigé que sept ans plus tard, en 1882, année de la première édition du PICTURESQUE QUEBEC. Cette brochure déjà vieille de vingt ans, n'est qu'un amas de faits, de noms et de dates historiques qui rappelle beaucoup le travail préliminaire d'un entrepreneur maçon transportant à l'avance sur le terrain les pierres qui doivent entrer dans la construction de l'édifice. L'HISTOIRE DES FORTIFICATIONS ET DES RUES DE QUÉBEC fut d'ailleurs imprimée avec une telle négligence et une telle précipitation qu'il convient, en toute équité, de ne pas tenir M. LeMoine responsable des

erreurs qu'on y signale. Pour cette raison que, l'éditeur, politicien distrait, oublia de faire tenir à l'auteur les épreuves de son manuscrit. Ce qui dispensa M. LeMoine de lui demander des revises ! .

ERNEST MYRAND

Le rocher de Portneuf. (I, III, 24.)—On sait que Bacqueville de la Potherie a écrit une HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, publiée à Paris en 1753. Dans une lettre que ce Bacqueville de la Potherie adressait à une grande dame française et où il lui racontait son voyage de Québec à Montréal, je lis :

« La rivière de Jacques-Cartier est proche des Grondines, son entrée est remplie de rochers à fleur d'eau. Je touchè un jour à marée basse sur un pu etout fort pointu. J'en fus heureusement dans un canot de bois, et je courus grand risque de me noyer avec deux des plus belles canadiennes qui se pussent voir.'

N'est-ce pas là la véritable origine de la tradition qui a cours dans Portneuf ?

Les troupes suisses au Canada. (I, III, 26.)—Il est probable que l'ISLE ROYALE, dont il est ici question, est une des îles du Salut, Guyane française, où, vers le milieu du XVIIe siècle, diverses compagnies, dont l'une fut la fameuse COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES, firent des essais de colonisation qui réussirent plus ou moins bien.

PAUL DE CAZES

QUESTIONS

30.—Quand fut inauguré l'hôtel des Francs-Maçons qui occupait le site où se trouve maintenant l'hôtel de la Poste à Québec ?

X X X.

31.—Je sais que M. William Maclaren, geôlier de la prison de Québec, qui vient de mourir, avait succédé à son père, mais pouvez-vous me donner les noms des prédécesseurs de celui-ci ?

X. Y. Z., Québec.

32.—Sir William Phips avait écrit une relation de son expédition contre Québec en 1690. A la page 87 de son JOURNAL or FULL ACCOUNT OF THE LATE EXPEDITION TO CANADA, sir Hovenden Walker dit : " The French Minister who translated the Manifesto into French, having got the Gouvernour's Orders for its being printed, came to me this evening, and brought with him Sir William Phipp's Original Journal of his Quebec Expedition, and gave it me." Ce journal a-t-il été publié ? Malgré toutes mes recherches je n'ai pu le rencontrer nulle part.

I. S. D., Hull.

33—Où et quand sir Edmund Head a t-il traité les Canadiens de race inférieure ?

PATRIOTE.

34—Je lis dans la GAZETTE DE QUÉBEC du 24 novembre 1768, l'avertissement qui suit :

" S'il y a à présent dans ce pays 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé l'Attalante, 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé la Pie, 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé la Marie, 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé la Pomone, tous navires de guerre français, lorsqu'ils ont été pris, brulés ou détruits par les navires de guerre anglais dans la rivière St-Laurent l'année 1760, en s'adressant à Messieurs Johnston et Purss, négociants dans la basse ville de Québec, ils apprendront quelque chose à leur avantage.

Québec, le 21 novembre 1768.

La GAZETTE DE QUÉBEC du 22 décembre 1768 contient encore l'avertissement qui suit :

"S'il y a à présent dans ce pays 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé la Pie, 3 hommes qui ont été de l'équipage du navire nommé La Marie, tous navires de guerre français, lorsqu'ils ont été pris, brulés ou détruits par les navires de guerre anglais dans la rivière St-Laurent l'année 1760, en s'adressant à Messieurs Johnston et Purss, négociants dans la basse ville de Québec, ils apprendront quelque chose à leur avantage."

Quelqu'un possède t-il des renseignements sur ces navires de guerre l'ATTALANTE, la PIE, la MARIE, la POMONE ?

En quelles circonstances ces navires furent-ils détruits?

Quelles nouvelles voulait-on apprendre aux équipages de ces navires ?

On remarquera que dans le deuxième avertissement il n'est plus question de l'ATTALANTE ni de la POMONE.

LADIATON.

35—Le 17 mars 1810, sir James Craig, gouverneur-général du Canada, faisait saisir le matériel d'imprimerie du CANADIEN et emprisonner son rédacteur et son imprimeur. Pouvez-vous me dire où s'imprimait alors le CANADIEN ? Pour quelle raison son atelier fut-il saccagé ?

A. A., Québec.

36—Le cantique de Noël dont le premier couplet se lit ainsi :

Nouvelle agréable !
Un Sauveur enfant nous est né ;
C'est dans une étable
Qu'il nous est donné.

est-il d'origine française ? Connaissez-vous son auteur ?

G. G., Montréal.

37—On entend souvent qualifier les conseillers législatifs de "vieillards malfaisants." Quand cette épithète fut-elle employée pour la première fois et pour quelle raison ?

L. P., Québec.

38—Quelle est l'origine du bonnet phrygien ? Comment est-il devenu un des emblèmes de la Liberté ?

DÉPUTÉ.

39—Le père Rasle, missionnaire des Abénakis, était natif de Pontarlier (département du Doubs) en Bourgogne et, comme j'ai dans ce voisinage un ami assez au courant de l'histoire du Canada, nous nous sommes occupés naturellement de la famille du célèbre jésuite, mais avant que de faire connaître le résultat de nos recherches, j'aimerais à savoir quelle était au juste la signature de ce personnage. Ne parlons ni de Charlevoix, ni de ce qui est imprimé : c'est la signature même qu'il me faut, afin de voir s'il écrivait *Rasle* ou *Racle*, car mon ami n'accepte pas Rasle et prétend que la famille s'est toujours appelée Racle. A qui la parole ?

BENJAMIN SULTE.

40—Y avait-il des billards dans la colonie du temps des Français ?

X.

41—Dans son roman de mœurs canadiennes *A travers la vie*, M. Joseph Marmette, parlant du costume des élèves du séminaire de Québec, dit :

"Le *capot* fut à l'origine une imitation du costume des coureurs de bois et remonte, avec ses lisérés blancs, à l'époque de Mgr de Laval. Ceci, me dit M. l'abbé H.-R. Casgrain, est mentionné dans l'histoire manuscrite du séminaire de Québec."

Il me semble avoir vu une version différente quelque part. Est-ce que je me trompe ?

UN ANCIEN ÉLÈVE.

42—Peut-on me renseigner sur les messes propitiatoires que l'on a fait dire à Québec, dans le temps, pour la conversion de Louis XIV ?

F., Québec.

43—Dans votre dernier fascicule, vous dites en parlant de l'assassinat de Henri IV : *le parricide du roi*. Pourquoi n'avez-vous pas employé le mot régicide ?

JULIUS.

44—D'où venait François de Champflour, gouverneur de Trois-Rivières de 1639 à 1645 ? Possédez-vous quelques renseignements sur lui ?

TROIS-RIVIÈRES.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

Le Sport et la Vie Chrétienne
Quelques [illegible] de l'Espérance
Réponses
Sélection de Août — J. M. Le Moine
Lettres
Le Calvaire de Lud — G. F. Bouchard
Quelques Le Sud — F. de C.
F. C. F.
Rome — S.
J. S. R.
Chronique — F. de C.
Hommes [illegible] à oublier — G. A. Simard
Poésie
Chansonnier — [illegible]
Questions

ABONNEMENT $2.00 PAR ANNÉE

Antoine Eon. Ca.

FRONTENAC

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME MAI 1895 5ÈME LIVRAISON

LE RECOLLET OLIVIER GOYER (1).

On possède très peu de renseignements sur le père récollet Olivier Goyer. On ignore quand il vint dans le pays et quand il en partit (2). C'est lui qui ,le 19 décembre 1698, prononça l'oraison funèbre de Frontenac. Il était alors commissaire-général de son ordre dans la Nouvelle-France, ainsi qu'on le constate par le procès-verbal d'un miracle attribué au frère récollet Didace Pelletier en date du 26 octobre 1699 (3).

C'est le père Goyer qui était le confesseur de Frontenac et c'est lui qui l'assista à sa mort.

Parkman a publié quelques extraits de l'oraison funèbre prononcé par le père Goyer (4).

Cette pièce d'éloquence n'a jamais été publiée en français. Aussi, nous croyons intéresser le lecteur en la mettant au jour.

Le séminaire de Québec possédait autrefois le texte original de l'oraison funèbre de Frontenac. On ne sait

(1) I, III, 14.

(2) La *Liste chronologique des évêques et des prêtres, tant séculiers que réguliers employés au service de l'église du Canada depuis l'établissement de ce pays*, imprimée à Québec en 1834, et le *Répertoire du clergé canadien* de Mgr Tanguay ne le mentionnent pas.

(3) "..... En foy de quoy avons signé et apposé le sceau de la Mission ce 26e jour du mois d'sbre 1699.—Fr. Olivier Goyer commissaire gnal". — *Canada-Français*, volume quatrième, page 261.

(4) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, pages 431, 432, 433,434.

ce qu'il est devenu. On suppose qu'il aura été soustrait par quelque main avide de vieilles choses.

La copie que nous possédons a été faite par Mgr Hamel, de l'université Laval, sur un manuscrit de l'abbé Plante, qui, lui, l'avait copié sur l'original du séminaire de Québec. C'est dire que le tout est authentique.

A qui attribuer les commentaires qui accompagnent la copie manuscrite de l'oraison funèbre du comte de Frontenac par le père Olivier Goyer ?

M. Parkman dit que M. Jacques Viger était d'opinion que ce critique anonyme n'était autre que l'abbé de la Tour, l'auteur des *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* (1).

M. George Stewart, dans les notes qui accompagnent sa magistrale étude sur Frontenac et son temps (2) raconte de son côté que M. l'abbé Casgrain l'a informé que ces commentaires étaient dûs à la plume mordante de l'abbé Charles Glandelet, qui vint au Canada en 1675 et demeura un demi-siècle au séminaire de Québec. M. Glandelet, qui fut supérieur et confesseur des Ursulines, mourut à Trois-Rivières à l'âge avancé de 80 ans.

—o—

Oraison funèbre du très-haut et très-puissant Seigneur Louis de Baude, comte de Frontenac et de Paluau, Maréchal de camp de l'armée du roi, Chevalier de l'ordre de St-Louis, Gouverneur et Lieutenant général pour le roi dans toute l'Amérique Septentrionale, prononcée en l'église des récollets de Kébec, lieu de sa sépulture, le 19 décembre 1698. (3)

In multitudine videbor bonus et in bello fortis.
Je ferai voir que je suis bon à mon peuple et vaillant dans la guerre.
Au livre de la Sagesse, chap 8.

(1) *Frontenac and New-France under Louis XIV*, page 435.

(2) *Narratives and critical history of America*, edited by Justin Winsor, volume IV, page 357.

(3) Les chiffres intercalés dans le texte ci-bas reproduit referent aux commentaires que nous publierons à la suite de l'oraison funèbre.

M.

Ainsi parle Salomon divinement inspiré de tracer en sa personne les caractères d'un homme héroïque. Il nous le représente occupé à connaître et à pratiquer les règles de la véritable sagesse qu'il préfère à l'or et à l'argent, et qu'il prend pour guide dans la conduite des peuples qui lui sont soumis, tirant sa gloire d'une solide vertu, méprisant les vaines louanges d'un flatteur intéressé, ne recherchant dans la grandeur que le plaisir d'être utile, digne d'être admis dans le conseil des princes, qui l'honorent de leur bienveillance, qui suivent ses avis, qui l'écoutent avec attention parce qu'il est prudent pour ne dire que ce qu'il faut, et grave pour le dire avec poids, acquérant après sa mort une glorieuse immortalité parmi ceux qui le suivent, vivant dans leur esprit par le souvenir d'une bonté qui le faisait aimer des grands.

A ces mots reconnoissez (1), Messieurs, l'illustre défunt dont nous célébrons les obsèques et à la place de ce héros mettez-y (2) Très-haut et très-puissant seigneur Louis de Buade Comte de Frontenac et de Paluau, maréchal de camp des armées du roy, chevalier de l'ordre de St Louis, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté dans toute l'Amérique Septentrionale.

Cet homme sage (3), désintéressé, libéral, dévoué au service de son roy, zélé pour le bien publie, grand dans les difficultés par sa prudence, dans les périls par son courage et dans la religion par sa piété.

Cet homme sage que le sénat (4) de Venise, cet aréopage de l'Italie, écouta avec une respectueuse attention parce qu'il y parla (a) avec toute la force de cette éloquence que vous avez admirée (5) depuis, Mrs, dans vos assemblées publiques, éloquence qu'il avait reçue de la nature cultivée par l'étude. Cet homme désintéressé qui, plus occupé de son devoir (6) que de sa fortune fit celle (7) des autres sans augmenter (8) la sienne. Cet homme libéral dont la magnificence (9) a eu pour bornes celles de ses biens. Cet homme dévoué par devoir et par inclination au service de son roy dont il respectoit

la majesté et aimoit la personne (10) zélé (11) pour le bien public, qu'il ménageoit aux dépens de ses propres intérêts. Grand dans les difficultés par cette prudence consommée, par cette solidité de jugement (12), par cette étendue, cette élévation et cette présence d'esprit (13) qui s'est soutenue jusqu'au dernier moment de sa vie. Grand dans les périls par son courage (14), il ne s'y exposa jamais avec témérité (15), il en sortit toujours avec honneur (16). Grand dans la religion (17) par sa piété, dont il pratiqua les œuvres en esprit et en vérité.

Il est temps de recueillir toutes ces idées et pour garder de l'ordre dans un sujet si vaste, renfermons les toutes dans les termes de mon texte et disons que le Comte de Frontenac s'est fait aimer par sa bonté; telle a été sa vie politique. Il s'est fait estimer par sa valeur, telle a été sa vie militaire. On le reconnait déjà à ces traits. Son portrait cependant n'est encore qu'ébauché. Pour y mettre la dernière main, unissons le serviteur de Dieu avec l'homme du roi, et le chrétien avec le guerrier. C'est ce que je vais faire dans les deux parties de ce discours.

1e Point. C'est une vérité que la philosophie payenne a reconnue avant que la morale chrétienne en ait fait une loi. Ceux que Dieu a choisis pour prendre sous lui le gouvernement des provinces et que la providence a placés, comme dit l'écriture, sur la tête des autres hommes, doivent se regarder comme des personnes consacrées par état à l'utilité et à la félicité publique (R. 1.). Ils doivent dire avec StPaul : nous sommes redevables à tout le monde et si nous représentons Dieu par une autorité qui nous fait craindre et respecter pourquoy ne le représenterons-nous pas par une bonté qui nous fasse aimer des peuples ? Notre grandeur ne consiste pas tant au pouvoir que nous avons de leur commander, qu'aux moyens que nous prendrons de leur être utile. Tel doit être l'usage de l'autorité à la regarder dans les desseins de Dieu. Mais si nous la considérons dans les mains des hommes, hélas ! à quels abus n'est-elle pas ex-

posée. Comme le pouvoir d'un gouverneur de province tient du souverain et est comme un rayon de la royauté, donnant des ordres auxquels on ne peut résister sans crime, il est à craindre que se voyant (18) en état de faire tout ce que l'on veut, on ne fasse pas toujours ce que l'on doit, que la facilité de nuire impunément n'en inspire le dessein, et que le crédit de l'homme public ne serve à la passion de l'homme particulier. Ce désordre est encore plus à craindre dans un pays (19) où l'autorité étant plus éloignée de son centre, peut moins être redressée quand elle s'écarte de la droiture ; où l'influence du chef sur tous les membres de l'état se trouve interrompue par une vaste étendue de mers, où les remèdes que le roy voudrait opposer aux maux peuvent souvent devenir inutiles par le retardement; où un gouverneur semblable à ce mauvais serviteur de l'Evangile peut se prévaloir de l'éloignement du maître commun pour traiter avec dureté ceux qui lui sont soumis.

Le gouverneur dont je fais l'éloge ne profita jamais de ces conjonctures pour faire sentir aux foibles (20) le poids de son autorité. Et vous, Dieu de douceur et de clémence, qui aviez formé ce grand homme pour la vertu, vous lui aviez donné un cœur de Père pour votre peuple. Il suffisoit de l'envisager pour être prévenu d'estime et de confiance (21); un air (22) noble mêlé de douceur, un caractère de probité répandu sur son visage aussi bien que dans ses actions, toujours disposé (23) à faire du bien aux uns, ou à soulager la misère des autres, une sincérité qui le rendait incapable de dissimuler (24), une fidélité inviolable dans ses amitiés (25) et dans ses paroles, affable, officieux à ses ennemis (26) par générosité, à ses amis par reconnaissance, désintéressé (27) pour lui-même, empressé pour les autres, il n'employait son crédit (28) en cour que pour obtenir une grâce à celui-cy, donner de bonnes impressions de celui-là, faire valoir les services de l'un, excuser les fautes de l'autre : en un mot, pour obtenir sa protection, il suffisait d'en avoir besoin : heureux (29) s'il ne l'a jamais ac-

cordée qu'au mérite ! Tels furent les caractères de cette bonté d'âme qui lui concilia la confiance (30) de ses amis, l'estime de ses ennemis et tout ensemble le respect et la confiance des nations sauvages amies ou ennemies qui ne l'appelèrent jamais autrement que *leur père*. Je dirois, Mrs, qu'un si excellent homme devroit avoir gagné tous les cœurs (31) si un homme qui doit répondre à tout le monde pouvoit plaire à tout le monde. Qui l'aurait cru ? certains mécontents (32) conspirèrent en secret (33) n'osant éclater en public ; ils forment de sourdes intrigues qu'il est plus facile d'entrevoir qu'expédient de révéler, ils préviennent (34) le plus éclairé et le plus juste roy du monde et l'obligent de rappeler à la cour un sujet qui lui était si utile ailleurs. C'est ici, Mrs, (35) où je demande votre réflection pour entrer dans les sentiments d'un homme d'honneur qui sent sa conduite irréprochable et ne peut la justifier. La bienséance et l'habitude et plus encore les devoirs de sa naissance et de sa condition le retiennent à la cour ; mais il la regarde comme le lieu de son exil, quand il pense qu'il est où il ne devroit pas être. La prévention avait mis une espèce de barrière entre le roi et le sujet qu'il fut longtemps impossible de franchir. En vain Mardochée se présente-il souvent à la porte d'Assuérus, le jour de la gloire et de la joie que la providence a marqué n'est pas encore arrivé. Sept ans se passent après lesquels Mr de Frontenac qui avait toujours compté sur la bonté de sa cause et l'équité de son juge, trouva enfin un de ces précieux moments que le prince dérobe aux affaires de son état pour donner à celles des particuliers. Jamais moment ne fut plus attendu et jamais moment ne fut plus heureux. . Le comte de Frontenac parle efficacement pour sa justification et le roi dont les paroles sont autant d'oracles, lui répond : "Je vous renvoie en Canada, où je compte que vous me servirez aussi bien que vous avez fait cy-devant, je ne vous en demande pas d'avantage."

Quelle joie quand on aperçut ce navire, ou, pour

mieux dire, ce char de triomphe flottant qui ramenait le désiré des nations. Les illuminations dissipèrent les ténèbres de la nuit, tandis que les acclamations troublèrent son silence et sa tranquillité. Les rochers qui bordent ce vaste fleuve (1) en retentirent et leurs échos par une succession et fidelle répétition prévinrent dans les lieux éloignés la diligence de ceux qui portaient une si agréable nouvelle. Je m'apperçois que le souvenir de cette joie vous fait pleurer celui qui vous la causa. Je n'entreprendrai pas d'essuyer (36) vos larmes ne pouvant moi-même arrêter les miennes. Après tout, elles sont justes et jamais peuple n'en versa pour un meilleur gouverneur. Quand je parle ici de la bonté du comte de Frontenac, ne vous figurez pas, Mrs, une bonté qui vienne de manque d'esprit et de courage, qui ne se sent pas ou qui se néglige. Il fut bon par vertu non pas par faiblesse. Cette vertu ne fut pas en lui un effet de son tempérament, ou si elle en fut un nous pouvons suivant la doctrine de S. Augustin regarder en lui le bon naturel comme une espèce de don (2) surnaturel qui étoit un effet anticipé de la grâce et une prochaine disposition à la vertu. La bonté dont je parle n'est pas précisément cette vertu qui rendoit notre sage gouverneur affable, facile, complaisant, compassif et indulgent. Elle faisoit, il est vrai, une partie de son mérite, mais elle ne l'achevoit pas. La bonté que je loue étoit comme une vertu générale qui comprenoit toutes habitudes de la charité et de la piété chrétiennes. Celle-là lui forma des entrailles de Père pour les peuples et celle-ci lui donna un cœur droit devant le Seigneur.

Faut-il dans une administration publique avoir cette sollicitude dont parle St. Paul qui applique uniquement ceux qui en sont chargés à remplir tous les devoirs de leur état. Jamais Père tendre et passionné pour sa famille travaillait-il avec plus de soin à son établissement que le comte de Frontenac pour le progrès et la félicité

(1) Le fleuve St-Laurent qui passe à Kébec.
(2) Divinum naturaliter munus.

de cette colonie. Eh! que sçavons nous, Mrs, si Dieu ne lui ôta point ce cher fils, l'unique héritier de tant de vertus paternelles que la mort arrêta (1) à l'entrée d'une carrière qu'il alloit fournir glorieusement? Que sçavons-nous, dis-je, si Dieu ne lui ôta point cet enfant pour substituer en sa place toute la tendresse et toute l'exactitude de cette vigilance paternelle.

Faut-il être désintéressé? Quel autre gouverneur put jamais dire avec plus de vérité que le nôtre ces paroles de Samuel (37) au peuple de Dieu (L. des Rois, C, 12): "Le Seigneur m'est témoin que vous n'avez rien trouvé en moi que l'on me puisse reprocher, déclarez devant le Seigneur et devant son Christ si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne par de faux crimes, si je me suis laissé corrompre par les présents et si j'ai jamais opprimé la veuve ou l'orphelin." Ce grand homme n'a jamais fait de pauvres (38) mais il en a nourri plusieurs et la matière de ces aumônes fut ce qu'il retrancha de sa dépense, d'une main il essuyait les larmes des affligés et de l'autre il mettoit un voile sur leurs afflictions, il entroit par une charité tendre, mais discrète, de ceux qui n'étant pas accoutumés à la misère, rougissoient de la découvrir, aimant mieux de la souffrir en silence que de la découvrir avec un peu de honte. Il la leur épargnait en prévenant leurs demandes et n'exigeant d'eux que le secret pour reconnaissance. Ce n'est point ici, Mrs, une idée de vertu imaginée dont je prétende faire honneur à mon héros; je pourrois vous dire avec l'apôtre parlant de luy-même: Scio hominem (39), je connois un homme qui dans le peu de temps qu'il la pratiqué en a vu des marques et Dieu sçait que je ne ment pas. Ce Dieu de justice et de vérité fut le témoin de ses aumônes comme il fut l'objet de sa piété. Cette dévotion qui, selon St. Augustin, convient à ceux qui ont le commandement des peuples consiste à ne rien faire contre et à faire tout pour la gloire de la religion. Ils ont besoin pour cela de

(1) Tué à la tête d'un régiment qu'il commandait au service de l'évêque de Munster, allié de la France.

cette droiture d'esprit et de cette docilité de cœur que Salomon [1] demandait à Dieu. La droiture d'esprit leur est nécessaire pour connaître ce qu'ils doivent à Dieu et ce qu'ils doivent à César : ce que l'intérêt public demande et ce que la conscience permet. La docilité de cœur leur est nécessaire pour se conduire selon ces connoissances.

Je touche ici un endroit, Mrs, qui mérite d'autant plus votre attention qu'il regarde ce pays plus en particulier. Une fâcheuse expérience (40) nous convinc que l'avidité naturelle que les sauvages ont pour l'eau de vie les porte toujours à des excès qui les rendent aussi intraitables sur les choses de la religion que faciles à accorder tout ce qu'on leur demande en échange de cette liqueur. Comme ce commerce est opposé au christianisme et injuste du côté des négociants qui se prévalent de la stupidité de ces barbares qu'ils abrutissent par cette excessive boisson, le roi qui dans l'établissement de cette colonie n'a rien eu plus à cœur que la conversion de ces infidèles, a défendu la traite de l'eau de vie avec eux. Le comte de Frontenac qui la regardoit comme nécessaire pour rendre le trafic plus grand et plus abondant avoit paru la favoriser. Mais enfin sentant approcher ce fatal moment où la vérité se découvre pour l'ordinaire à l'esprit dans tout son jour, a reconnu que le transport de cette liqueur a causé de très grands maux à cette église naissante et à la colonie et fâché d'avoir en cela commis son autorité à des gens qui en ont abusé, a professé que si Dieu ne le retirait pas de ce monde il agirait avec plus de circonspection. C'est ainsi, Mrs, que l'on revient de ses prétentions et qu'on en revient sans honte lorsque la droiture d'esprit et la docilité de cœur sont appuyées sur un fond de religion. N'attendez pas que je vous fasse ici un fidèle récit de ses dévotions (41) ordinaires, de ces heures passées à répandre son cœur en la présence de son Dieu dans ce st. temple qu'il a choisi pour le lieu de sa sépulture, s'estimant heureux de

(1) Dabis servo tuo cor docile. 3, Livre des Rois, C, 3.

mêler ses cendres avec celles des enfants de l'humble St François qu'il a toujours honoré (42) de son affection paternelle [1] de sa protection et de ses bienfaits. Je passe sous silence cette lecture (43) spirituelle dont il s'étoit fait depuis plus de 40 ans un engagement indispensable. Cette attention (43) de Dieu dont il avoit une sainte avidité ; de cette exactitude à venir entendre tous les jours la messe malgré la rigueur de la saison et ses incommodités habituelles. Assistait-il à cet auguste sacrifice ? C'étoit avec une dévotion exemplaire. S'agissoit-il d'approcher des sacrements ? Il se préparait à cette grande action par la retraite (44) et le recueillement, il s'y soutenait par de saints désirs et de pieuses affections. Régulier dans toutes les observances de l'église qu'il regardait comme des lois faites indifféremment pour tous les chrétiens. Quel jeûne n'a-t-il point observé tandis qu'il l'a pu et toujours fait observer dans sa maison. Ajouterai-je au détail de tant d'actions chrétiennes des souffrances unies à celles de Jésus-Christ crucifié ? Quels furent ses sentiments et quels furent les nôtres pendant que ce zélé prélat lisait l'histoire de la passion du sauveur et en exposait les endroits les plus touchants d'une manière si pathétique ? J'étois, vous le savez, Mrs, le plus près du moribond pour servir d'Echo à la voix du pasteur et recueillir les derniers sentiments avec les derniers soupirs du mourant. Ce fut alors que je vis plus que jamais comment meurt un homme qui a bien véeu.

Puissiez-vous profiter de tant d'exemples de piété vous qui la croyez incompatible avec la grandeur, vous qui regardez la bienséance de votre condition comme une loi suprême à celles de l'Evangile et de l'Eglise, vous qui vous servez du prétexte de votre naissance, ou pour vous dispenser des devoirs de la religion que vous trouvez trop pénibles et trop humiliants : ou pour vous pardonner les fautes que vous faites dans votre état qui vous paraissent inévitables. Apprenez de l'ex-

(1) En qualité de syndic Apostolique de tous les Récollets du Canada.

emple d'un homme qui fut encore plus grand par sa piété que par sa naissance, apprenez que la noblesse est plutôt un engagement à bien vivre, qu'un titre pour vous soustraire aux lois du Christianisme. Votre reconnoissance doit répondre à la grandeur des biens que Dieu vous a faite. Puissiez vous profiter de tant d'exemples de piété, vous qui prétendez l'exclure de la profession des armes, vous qui séparant par une distinction chimérique l'homme d'honneur d'avec le chrétien, faites aux dépens de la religion une vaine parade de vertus tout au plus militaires et que les payens pratiquent peut-être mieux que vous. Quel est donc votre aveuglement si vous pensez pouvoir vivre avec plus de licence que les autres chrétiens ? Et pour vous convaincre du contraire je ne voudrais que vous faire faire cette réflection :

Croire qu'il y a un enfer, croire que pour y tomber il suffit de mourir avec un seul péché mortel, être exposé aussi souvent à la mort qu votre profession vous y expose, vous y exposer avec une conscience chargée de crimes, en vérité ne faut-il pas avoir perdu la raison ? On ne fait pas, me direz vous, toutes ces réflections quand on est dans l'occasion. J'en conviens et c'est en cela que vous commettez une nouvelle faute. Eh ! ne me dites pas que ces pensées seraient capables de ralentir le courage, croyez-moi, quelque intrépide que vous soyiez dans l'occasion, vous le seriez encore plus si votre conscience ne vous reprochait rien. Il n'y a qu'un libertin et un athée qui ose dire que pour être vaillant on doit renoncer à la piété chrétienne. A ce mot de piété, ne vous révoltez pas mal à propos ; on ne prétend rien vous prescrire qui ne soit compatible avec votre condition. La piété, selon St. Augustin n'est autre que le service et le culte que chacun rend à Dieu dans son état. Voulez-vous donc savoir quelles sont vos obligations, voici ce que St. Jean répondit aux guerriers qui le consultèrent : n'usez ni de calomnie, ni de violence, ni de fraude envers personne ; contentez-vous de votre paie. Remarquez que ce divin précurseur ne leur ordonne pas de quitter leur

état, quelque dangereux qu'il soit, mais il leur donne le moyen de s'y sanctifier en y gardant de la retenue et de la modération. C'est ainsi que l'on sanctifie les guerres, selon le langage d'un prophète, c'est ainsi qu'étant bon au peuple on ne laisse pas d'être vaillant dans la guerre. Voici le 2e caractère de notre illustre défunt.

(La suite dans la prochaine livraison)

REPONSES

Sépulture de Wolfe. (I, III, 17.)—Bien que le brave rival de Montcalm ait eu un petit monument à Westerham et un second plus important dans l'abbaye de Westminster, à Londres, il paraît avoir été inhumé dans la voûte de l'église de Saint-Alphage, à Greenwich. Un savant antiquaire de Montréal, M. Henry Mott, me communique la réponse suivante qu'il vient de recevoir à ce sujet du recteur de l'église de Saint-Alphage, à qui il a écrit :

" Wolfe was certainly buried in the vaults under the church now standing. The vaults were sealed up after the extra-mural interrment act. The name of Wolfe is to be seen on the outside of the vault. The church demolished was the old church which fell in 1810 and gave place to the present one which was consecrated in 1818. There is no monument in the church to General Wolfe. The probable reason for the absence of such monument is that the day after the funeral at Greenwich there was a petition in Parliament for the erection of a monument to him in Westminster Abbey. See Hasled's History of Kent, p. 97, note. "

J. M. Le Moine

Brome. (I, III, 28.)—Un curieux demande l'origine du mot Brome. Trois personnages ont illustré ce nom.

1. Richard Brome, auteur comique anglais, mort en 1692, qui a laissé plusieurs pièces de théâtre qui ont été beaucoup remarquées.

2. Alexandre Brome, poète anglais, né en 1620 mort en 1666, qui se montra, pendant le gouvernement de Cromwell, un chaud partisan des Stuarts.

3. Jacques Brome, voyageur anglais, qui vivait au commencement du XVIIIe siècle, et qui a laissé des récits de voyages en Angleterre, en Écosse, en Espagne, en Italie et en Portugal.

Lequel de ces Brome a-t-on voulu honorer en donnant ce nom à un canton de la province de Québec ? Nous l'ignorons.

Le canton de Brome fut concédé par le général Prescott, le 18 août 1797, à Asa Porteo.

Voyez STATE PAPERS LOWER CANADA : 1796—Q.75—1, pp 207, 234 ; 1799, Q. 83, p. 143 ; 1800, Q. 84, p. 259 ; 1886, Q. 100, p. 86 ; 1807, p. 29, Q. 103.—

Le Canadien en 1810. (I, IV, 35.)—LE CANADIEN, en 1810, était imprimé dans la maison portant les nos 20, 22, 24, rue Ferland, originairement nommée Saint-François. Cette maison est aujourd'hui occupée par Louis de Gonzague Baillairgé, avocat (no 20), par sa nièce, veuve de James Cannon, avocat (no 22), et par M. Raymond (no 24). Cette dernière partie est celle où se trouvait l'imprimerie qui occupait aussi le bas des nos 20 et 22.

Cette maison appartenait en 1810, à François Baillairgé, architecte, peintre et statuaire, l'oncle de Louis de Gonzague Baillairgé. Elle est encore la propriété de la famille Baillairgé.

Le 17 mars 1810, sir James Craig, gouverneur-général du Canada, fit saisir le matériel du CANADIEN et emprisonner son propriétaire et son rédacteur parce que ce journal avait publié une poésie, œuvre de Pierre-Florent Baillairgé, mon grand-père, dans laquelle les actes du gouvernement étaient assez sévèrement censurés.

Cette poésie commençait ainsi :

Quand oserez-vous donc chasser,
Peuple, cette canaille
Que le gouverneur veut payer
A même notre taille.

G. F. BAILLAIRGÉ

Cantique de Noel. (I, IV, 36.)—NOUVELLE AGRÉABLE, UN SAUVEUR ENFANT NOUS EST NÉ, etc., etc., est un cantique que j'ai souvent entendu chanter dans les églises de campagne, en France.

Il doit remonter au commencement de ce siècle, car dans un volume intitulé : NOUVEAU RECUEIL DE CANTIQUES A L'USAGE DU DIOCÈSE DE QUÉBEC, imprimé en 1819, à la Nouvelle imprimerie, Halle des Francs-Maçons, à Québec, ce cantique est donné comme étant de création récente.

DANS CETTE ÉTABLE QUE JÉSUS EST CHARMANT, etc., que l'on chante beaucoup aussi dans les églises de campagne, en France comme au Canada, semble être d'origine plus ancienne.

P. de C.

Bibaud, jeune, dans son TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS MATÉRIELS ET INTELLECTUELS DU CANADA, réclame pour l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Saint-Anne de La Pocatière, la paternité du cantique NOUVELLE AGRÉABLE. D'après le même auteur, NOUS VOUS INVOQUONS TOUS serait l'œuvre de l'abbé Boucher Belleville, auteur d'un RECUEIL DE CANTIQUES A L'USAGE DES MISSIONS.

P. G. R.

Rale. (I, IV, 39.)—A la page 256 de son HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA, Paris, 1886, M. Jacques de Randoncourt dit que " le vrai nom est Sébastien Racle né à Sombacourt, en Franche-Comté (Doubs) ; arrivé au Canada en 1689, employé d'abord aux missions illinoises. "

Il y a apparence que nous devrons abandonner Rasle pour adopter Racle. S.

Dans le livre de M. Justin Winsor: NARRATIVE AND CRITICAL HISTORY OF AMERICA, Vol. IV, p. 273, M. Sulte, trouvera un fac similé de la signature autographe du P. jésuite Rale.

On lit bien distinctement : SEB. RALE, S. J.

Il faudrait donc écrire Rale, et non Rasle ou Racle.

J. E. R.

Capot d'écolier. (I, IV, 41.)—J'ai lu quelque part que la tunique à nervures blanches et la ceinture verte portées par les élèves du séminaire de Québec sont la reproduction exacte du costume d'uniforme du petit séminaire de Laflèche, du temps de Mgr de Laval. P. de G.

Messes propitiatoires à Québec. (I, IV, 42.)—Voici ce que je trouve dans les MÉMOIRES DE MME DE MAINTENON :

" EN CES TEMPS-LÀ les gens de bien formaient des ligues de piété contre les maîtresses. Ils s'attribuaient la conversion de la Vallière et aspiraient à triompher aussi de Madame de Montespan qui y avait plus de part qu'eux et dont l'éternelle enfance se joua longtemps de leurs projets.... De présomptueuses dévotes, occupées de tous les péchés hormis les leurs, se punissaient par des haires et des cilices, de fautes qu'elles n'avaient pas commises.

Avec toute la sévérité de l'orgueil qui expie les crimes d'autrui quelques-unes faisaient de longs pèlerinages, d'autres d'abondantes aumônes. De tous côtés on priait, on pleurait, on se donnait la discipline, on s'imposait des pénitences, non pour que le roi de France laissât en paix ses voisins, diminuât les impôts, se soumît aux lois, rendît aux remontrances des parlements le droit d'effet suspensif (enlevé par les édits de 1667 et 1669), mais pour qu'il cessât d'aimer une femme.

Et comme si les vœux du nouveau monde étaient plus agréables à Dieu que ceux de l'ancien, on fesait offrir à Québec le sacrifice propitiatoire pour des péchés faits à Paris ..." G. A. NANTEL

Parricide. (I, IV, 43.)—A première vue notre correspondant Juhus paraît avoir raison. En effet, le mot parricide fait naître dans l'esprit de celui qui connaît sa langue (parce que ce mot nous vient du latin) : UN ATTENTAT CONTRE LA VIE DE PROCHES PARENTS.

Cependant les grammairiens acceptent le mot parricide dans le sens d'ATTENTAT CONTRE LA VIE DU SOUVERAIN OU CONTRE LA PATRIE.

Ils ont suivi en cela les vieux auteurs comme Malherbe et Voltaire. Voyez Littré au mot PARRICIDE. La convention et l'usage veulent que l'on puisse employer indifféremment les mots PARRICIDE ou RÉGICIDE pour exprimer le fait d'un attentat contre la vie d'un roi.

PARRICIDE appliqué dans le sens de meurtre d'un roi ou d'un attentat contre sa vie, appartient à l'histoire, et la grammaire qui n'est au fond que l'expression du bon sens l'a adopté

En vertu de l'article 86 du code pénal français, l'attentat contre la vie du chef de l'Etat est assimilé au parricide et puni de la même peine.

La langue de la grammaire et de la justice s'accordent sur ce point. C'est un touchant accord qu'il nous fait plaisir de signaler.

Champflour. I, IV, 44.—D'où venait François de Champflour, qui fut gouverneur de Trois-Rivières de 1639 à 1645 ? Nous n'en savons rien.

Il avait un parent de son nom, greffier au bailliage Saint-Marcol, à Paris, où il logea de 1646 à 1649 au moins.

De quelle province sortaient ces deux hommes ? De l'Auvergne probablement.

J'ai vu une gravure représentant le FAC SIMILE d'un EX-LIBRIS ayant appartenu à Etienne de Champflour, et accompagnée de la notice suivante :

" Etienne de Champflour, écuyer, seigneur de Jozerand, né en 1714, filleul d'Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle, son grand oncle. Il était conseiller à la cour des aides de Clermont (1743) procureur-général de la même cour 1762-74, et décéda en 1797. "

La gravure en question montre, au centre, une étoile à cinq pointes ; au dessus, deux ailes d'anges ; au bas, un arbuste en fleurs.

Alors, c'est Champfleury, ou Champdefleurs—et cela se prononce Champflour en langage d'Auvergne, car n'oublions pas que la ville de Clermont-Ferrand est le chef-lieu de l'Auvergne.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

45.—Les vers suivants sont inscrits sur un panneau encadré, suspendu au mur dans l'intérieur du monastère des Ursulines de Québec :

"Quelles sont ces âmes ferventes,
Qui du grand océan en traversant les flots
Au milieu des écueils paraissent moins tremblantes
Que les plus hardis matelots
C'est, me dit-on, un noble essain
De l'ordre de St. Augustin,
Qui dans les saints transports d'une ardeur séraphique,
Des flammes de l'amour divin
Viennent embrazer l'Amérique."

Ces vers ressemblent comme idée, comme style et comme facture au panégyrique en vers de Mgr de Saint-Vallier qui couvre les deux pans de muraille de chaque côté de la porte de la chapelle de l'Hopital-Général. Les deux pièces seraient-elles du même auteur ? A qui doit-on les attribuer ?

QUAERO

46. J'ai pris les notes suivantes dans l'ouvrage de Pierre Mael : *Une française au pôle Nord :*

"Tous les soirs, il y avait la formation, à la surface de l'eau d'une couche de glace mince et friable, de celle que les Canadiens appellent *frazi*.....

" Le *pack* ne se forme que par morceaux dans les bras de mer qui nous séparent du Spitzberg.....

" Merveilleusement encaquée dans la gongue *d'icebergs, l'Etoile Polaire* n eut point à souffrir des poussées du large....

" Le bruit terrible qui venait du large faisait craindre, à tout instant, un assaut de la banquise extérieure, et l'on fût en droit de demander si le berceau de fer, sous la double influence du froid et de la poussée extérieure, résisterait à l'escalade des *floebergs*.....

" L'enorme glaçon s'échouait sur *l'icefield*, le faisant crier sur son poids.....

" L'énorme *debarris* qui portait le navire se détacha en bloc de la côte et se mit à dériver vers l'océan.....

" La lune, déjà haute, ne fit plus passer ses rayons qu'à travers la trame de l'un de ses brouillards gelés, denommés par les Anglais *frost rime*, et qui n'excèdent guère 20 mètres au dessus du niveau du sol.....

" Banquise "—" *blocs* "—

L'amoncellement sinistre du " *hummock*."

N'y aurait-il pas moyen de traduire en bon français les mots: *pack, iceberg, floebergs, ice-field, frost-rem, blocs, hummocks ?*

Frazil et *débarris* me plaisent.

F.

47 —Dans la principale église de Bellem, est une grande statue en pierre de la Sainte-Vierge, fort peu remarquable au point de vue de l'art, mais en grande vénération parmi la population bellomdise. On l'appelle *N.-D. du Canada*. Mais chose singulière, personne n'a pu me dire pourquoi on l'appelle ainsi. Tout ce qu'on sait, c'est que la statue est ici et s'appelle ainsi depuis longtemps, dès avant la Révolution et qu'on l'a toujous regardée comme privilégiée, sinon comme miraculeuse. Mais la tradition qui la rattache au Canada s'est complètement perdue. Pourtant, ce nom de N.-D. du Canada n'est par arbitraire, il doit avoir sa raison d'être. Voilà une bonne occasion pour ceux qui s'occupent de l'histoire primitive du Canada de faire des recherches intéressantes. Qui nous dira pourquoi cette statue s'appelle Notre-Dame du Canada ?

J. P. Tardivel

QUEBEC CENTRAL

Le pont-tubulaire, le 1er octobre 1894, les trains circuleront comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau-passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à jonction Ducswell à 6.35 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St-François à 5.30 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 7.50 p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.55 p. m. et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parlours et dortoirs directs de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE—Quitte St-François à 6.00 a. m. laisse Jonction de la Beauce à 7.00 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 a. m. arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.15 a. m.

NOTA. Les trains de passagers circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Les bagages sont chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'Hôtel St-Louis, à Québec ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH
Gérant du fret et des passagers

FRANK GRUNDY,
Gérant-général.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
HÉRALDIQUE — NUMISMATIQUE

[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

SOMMAIRE

[illegible]

[illegible]

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME JUIN 1895 6ÈME LIVRAISON

CARRION VERSUS CARILLON

Au bas du Long Sault, côté nord de la rivière Ottawa, un peu au-dessus du lac des Deux-Montagnes, il y a un endroit appelé Carillon, que j'ai souvent vu désigné comme le lieu de la bataille entre Montcalm et Abercromby. Ce n'est pas sur l'Ottawa mais au lac Champlain que se trouve le Carillon illustré par Montcalm.

Pourtant, le pied du Long Sault est célèbre lui aussi : Dollard y a soutenu un siège tellement extraordinaire qu'on le prendrait pour du roman.

C'était en 1660. A cette date le nom de Carillon ne s'appliquait pas encore à la localité ; je le rencontre pour la première fois vers 1685.

Un officier du régiment de Carignan, qui se nommait Carrion, resta dans le pays lorsque le régiment retourna en France, et obtint une concession de terre au lac des Deux-Montagnes, ou peut-être à la pointe de l'île de Montréal, avec privilège de faire la traite des pelleteries. On le voit dans ces lieux à partir de 1670. N'aurait-il point trafiqué au bas du Long Sault ? ce qui lui était facile, et de là son nom serait resté au site où il rencontrait les sauvages, en épargnant à ceux-ci un trajet de deux journées.

Faute de preuve directe, ce rapprochement de faits semble bien transformer Carrion en Carillon.

BENJAMIN SULTE

de mines menace de ruine. Les assiégés épuisés par de continuels efforts, prêts à succomber sous le poid d'une force supérieure, implorent l'assistance de leurs frères chrétiens, conjurant tous ceux qui sont au Seigneur de se joindre à eux. Leur ambassadeur à la cour de France après avoir obtenu ce secours (vous le savez, Mrs,) si digne d'un roi très-chrétien, consulta le vicomte de Turenne sur le choix d'un officier général pour les troupes de la république. Turenne consulté sur un mérite militaire, quel oracle! Frontenac choisi par Turenne, quelle gloire!

Je me hâte, Mrs, de vous représenter ce nouveau général dans l'enceinte de cette ville assiégée, si l'on peut appeler enceinte des remparts où il y a brèche de tous côtés. Il fait voir ce que peut pour la défense d'une ville un capitaine qui joint l'expérience à l'intrépidité, devenant tantôt l'épée tantôt le bouclier de cette ville désolée. Il distingue le temps d'attaquer et le temps de se défendre, il surprend l'ennemi par des sorties faites à propos, il lui gagne du terrain, il le chasse de ses logements. Faut-il se retrancher? Il pourvoit à tout par une prudence consommée et une assiduité opiniâtre au travail. Soigneux de visiter tous les postes il répand parmi tous les soldats un certain esprit de force, de courage et de confiance qui leur fait tout souffrir et tout entreprendre pour l'exécution de ses desseins. Ile infortunée, tu serois peut-être encore à tes anciens maîtres ou du moins la conquête auroit encore coûté plus de sang infidèle si l'on avoit suivi les conseils salutaires de ce grand homme: seul officier général à la tête d'un corps de troupes il soutient durant 15 jours les efforts et arrête les progrès des assiégeans. Cependant la place se rend: il faut en sortir. Le comte de Frontenac n'en sortira que le dernier. Je m'apperçois, Mrs, que mes idées m'emportent au delà des bornes d'un discours ordinaire. Pour les réduire, il les faut rappeler dans ce pays où de nouveaux et de plus beaux trophées s'élèvent à la gloire de notre sage gouverneur.

Une flotte composée d'environ 34 voiles sortie des ports de la Nouvelle-Angleterre, vient mouiller à notre rade, les troupes n'attendent que le signal du débarquement pour envahir la ville qu'on leur a dit être sans défense, sans munition, sans garnison et même sans gouverneur. L'impie à la vue de ces temples sacrés dit déjà dans son cœur ces paroles de présomption : persequar et comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea. S'ils ne se rendent à ma discrétion je les presserai par des attaques si vigoureuses qu'ils ne pourront les soutenir. Je pillerai leur ville, je détruirai leurs temples, je renverserai leurs autels. Je m'enrichirai de leurs dépouilles, je passerai leurs prêtres au fil de l'épée, je tirerai de leurs cloîtres ces filles renfermées pour les emmener captives, et implebitur anima mea. Enfin je satisferai tous mes désirs et j'immolerai tout à ma passion.

O Dieu, abandonnerez-vous votre héritage et livrerez-vous à la fureur des loups les brebis de votre troupeau et les âmes qui confessent votre nom ? Ne craignons point, chrétiens, celui qui veille sur Israël gardera cette ville. Je vois revenir notre illustre gouverneur avec les troupes qu'il a fait agir avec force contre les nations sauvages. Il examine, il approuve tous les préparatifs qu'on a fait en son absence, il inspire un nouveau courage par sa présence. Qu'elle est héroïque la réponse qu'il fait à cet envoyé qui le somme de se rendre et une montre à la main lui marque le temps qu'on lui donne à délibérer. Allez dire à votre commandant que la réponse que j'ai à lui faire est à la bouche de mes canons, et quand je voudrais me rendre, tous ces braves officiers que vous voyez n'y consentiroient jamais.

Il parle et peu de temps après on entend tonner de toutes parts ces foudres de bronze qui, d'un seul coup, lancent le feu, le fer et la mort. Ce gouverneur que les ennemis croyaient absent se trouve partout où son devoir l'appelle. Cette ville que l'on avoit publiée être sans munition se trouve bordée d'artillerie qui leur envoye l'effroi et la mort pour les recevoir. Cette ville que l'on

disoit être sans muraille et sans garnison, se trouve à la vérité sans murailles, mais elle n'est pas sans défense. Ces troupes que la vigilance du gouverneur distribue à propos forment comme un mur d'airain à l'épreuve de toutes les forces ennemies. Déjà leur amiral percé à l'eau laisse flotter son pavillon au gré des vagues. Ici les troupes débarquées hors d'état d'attaquer, incapables même de résister abandonnent leur artillerie pour précipiter leur fuite et se rembarquent en désordre. Ceux qui disposaient déjà de la ville et de tout le pays, ceux qui en partageoient déjà les dépouilles laissaient partout les leurs parmi les débris de leurs vaisseaux échoués. Enfin le Léopard Anglais qui regardoit Kébec comme une proye assurée se retire enragé d'avoir manqué son coup.

Puissances alliées pour conspirer notre perte, reconnaissez que vous n'êtes pas plus heureuses sous cet hémisphère que sous l'autre. Pendant que le vaillant Luxembourg vous met en déroute à Fleurus, que le sage Catinat vous dissout à Staffarde, que l'intrépide Tourville bat vos flottes sur l'océan Britannique, le vaillant, le sage et l'intrépide Frontenac fait triompher les armées de son roi dans ce nouveau monde. En vain appelez-vous à votre secours la férocité des nations Iroquoises, en vain inspirez-vous à ces barbares de la défiance et de la haine pour les Français, leur efforts seront aussi inutiles que les vôtres. S'ils remuent Frontenac ira avec une vigueur qui dément son grand âge [1], les forcer dans la profondeur de ces forêts qui paroissent impénétrables (47) il les fera fuir devant lui, il les tiendra toujours dans la crainte et dans l'inaction.

Je finirois ici l'éloge de mon héros, pensant avoir épuisé ma matière si je n'apprenois des saintes écritures (Pro. 16) que l'homme patient vaut mieux que le courageux et celui qui est maître de soi-même vaut mieux que celui qui force les villes. N'admirons donc pas tant

(1) Il etoit âgé de 74 ans quand il fit l'expédition des Onnontagués, nation Iroquoise des plus belliqueuses.

les victoires sanglantes d'un guerrier mais louons ces victoires innocentes où le cœur d'un chrétien devient en même temps le champ de bataille et le trophée, le vainqueur et le vaincu, où l'homme qui a vaincu les autres se surmonte lui-même en triomphant de ces répugnances naturelles que le ressentiment oppose au pardon des ennemis (48). Vous me prevenez sans doute, Mrs, dans l'application de cette grande vérité, et vous regardez cette image d'un Dieu crucifié qui prie pour ses ennemis, vous regardez, dis-je, cette image laissée par testament à un homme qui n'avait pas passé jusqu'alors pour être de ses amis (1), comme une marque éclatante de sa réconciliation et comme un précieux gage de la charité qui les unira éternellement.

Encore un coup d'œil sur ce cher défunt pour nous édifier à la vue de cet air tranquille et obligeant avec lequel il recevoit et de cet empressement à rechercher ceux qu'il croyoit avoir lieu de ne pas tenir pour amis. J. C. nous ordonne le pardon des injures, il en fait une condition nécessaire pour le salut, disant qu'il ne pardonnera qu'à ceux qui auront pardonné et qu'il n'exercera point de miséricorde qu'envers ceux qui l'auront exercée envers leurs frères, munissant ainsi l'autorité du précepte de la menace, du châtiment et de la promesse de la récompense. C'est ce qui a soutenu l'espérance de votre serviteur, mon Dieu, et ce qui doit soutenir la nôtre à son égard ; c'est ce qui nous remplit l'esprit de cette idée consolante que vous lui aurez pardonné avec autant de clémence qu'il a pardonné lui-même avec sincérité.

Vous n'ignorez pas toutefois, Mrs, qu'il n'appartient qu'au Seigneur de juger si nos œuvres sont aussi parfaites à ses yeux qu'elles le paroissent aux nôtres. Je faisois toutes mes actions avec crainte, disait Job à Dieu, parce que je sais que vous ne pardonnez pas à ceux qui sont redevables à votre justice, et que ne laissant aucune action de vertu sans récompense vous ne laissez pas non plus aucun péché sans punition. Si votre miséricorde

(1) Monsieur de Champigny, intendant du Canada.

nous donne la confiance de vous regarder comme notre père, votre justice nous oblige de vous regarder comme notre juge. Persuadé de cette vérité, Mrs, je crainds pour celui que nous regrettons, peut-être expie-t-il maintenant les restes d'une vie coupable devant Dieu, quelque louable qu'elle nous ait paru. Que sçavez-vous s'il ne souffre pas pour avoir soutenu avec trop de chaleur les intérêts de celui-ci ou pour avoir toléré avec trop d'indulgence les fautes de celui-là ? Quelle obligation n'auriez-vous donc pas d'avancer sa délivrance par vos prières ? N'entrons point trop avant dans le sanctuaire des secrets de Dieu, contentons-nous indifféremment de penser au bien qu'il nous a procuré pour en tirer des motifs de reconnaissance et de zèle à prier pour lui. Il n'attend que cela de nous, et ne serions-nous pas bien ingrats si nous le lui refusions ?

La fin que l'Eglise se propose quand elle interromp les divins mystères pour donner lieu à l'éloge d'un mort n'est pas d'exciter notre admiration par un récit étudié d'actions héroïques, mais de nous inspirer des sentiments de compassion, de piété, de reconnoissance et de charité. L'appareil de ces funérailles, la sombre couleur des ornements de ce temple, la lumière défaillante de ces flambeaux, les accens lugubres de la musique, le maintien de cette nombreuse assemblée : cette pompe et cette représentation funèbre sont des objets capables de vous attendrir. Cette ostie pure et sans tache prête à immoler sur l'autel pour celui dont nous célébrons les obsèques, exige de votre piété une attention d'esprit et une effusion de cœur pour accompagner cet auguste sacrifice. Enfin le souvenir de tout ce qu'a fait ce bon et ce vaillant gouverneur pour l'affermissement et le progrès de cette colonie doit nous piquer de reconnaissance et animer notre charité pour crier à Dieu (1, Ma., 9) Seigneur sauvez celui qui sauvoit Israël, nous vous en conjurons par la majesté de ces temples dont il a écarté le fer et le feu, par la sainteté de ces autels qu'il a garanti de la fureur des hérétiques et par tout ce qu'il y a de saint dans

vos mystères qu'il a préservés de la profanation. Accordez, Seigneur, le repos éternel à celui sous la conduite duquel nous avons goûté les douceurs d'une sécurité et d'une tranquillité constante.

Qu'il vive éternellement avec vous cet homme qui vivra toujours dans notre esprit par le souvenir de sa bonté dans le gouvernement et de sa valeur dans la guerre.

FIN

RÉPONSES

La Marguerite. (I, II, 6.)—C'est au commencement de ce siècle que la marguerite a fait son apparition au Canada.

On lit à ce propos dans la GAZETTE DE QUÉBEC du premier juillet 1813 :

" Les prairies dans les environs de cette ville ont maintenant une apparence des plus belles quoique triste pour ceux qui en connaissent la cause.

"La plante appellée Marguerite qui est maintenant en fleur a banni presque toute la bonne herbe des Prairies. Toutes les tentatives pour la détruire et l'empêcher de se répandre ont été inutiles. Les labours et la culture la plus soignée ont été suivis d'une récolte de cette plante plus abondante qu'auparavant. Les amis de l'agriculture et de la prospérité générale rendraient un service important au voisinage de cette ville en indiquant quelque moyen efficace et généralement praticable de détruire cette plante pernicieuse et de l'empêcher de croitre à l'avenir."

La traite des boissons enivrantes. (I, II, 10.)—Par arrêt du Conseil d'Etat, donné à St-Germain en Laye le 10 mai 1678, le roi ordonna à Frontenac, à l'intendant et au Conseil Supérieur de faire assembler vingt des principaux et plus anciens habitants du pays, afin de connaître leur avis sur le commerce qui se faisait avec les sauvages en vins et eau de vie.

Le 10 octobre, le Conseil désigna ceux qui devaient faire partie de cette assemblée. On trouve leurs noms au vol. II, p, 248 des JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR. Les voici : MM. d'Ailleboust, Dugué, Le Ber, Berthelot, de Repentigny, Boucher, Sorel, Berthier, Saint-Ours, Verchères, Crevier, La Touche, St-Pierre, Duplessis, Saint-Romain, de Becancour, Charron, Wallon, des Coulombiers et Jolliet.

Le 26 octobre 1678, il est représenté au Conseil (ibid p. 253, vol. II) que MM. Boucher, d'Ailleboust et St-Pierre ne se sont pas rendu

à Québec quoiqu'avertis de se trouver au désir de l'arrêt du 10 octobre. Le Conseil les remplace par MM. Bourdon de Dombourg, La Prade et de la Salle, gouverneur du fort de Frontenac.

On se réunit dans l'après-midi du même jour, et chacun donna son avis. Il en fut dressé procès-verbal, dont copie fut conservée aux liasses du greffe de la Cour.

Le 7 novembre, le Conseil chargea MM. Dupont et de Peyras, qui passaient en France, de transmettre à Colbert le résultat de l'assemblée.

Les conclusions étaient extrêmement favorables au libre commerce des boissons avec les sauvages.

Votre correspondant cite le nom de Le Ber qui se prononça avec la minorité. Je puis vous donner celui de Bourdon de Dombourg.

Bourdon présenta en peu de mots un résumé des arguments apportés au soutien de l'opinion de ceux qui s'opposaient au trafic. Ce résumé est imprimé dans le Cours d'histoire du Canada de Ferland (1ère édition, II, p. 105.) J. E. B.

Les églises consacrées. (I, III, 25.)—Toutes les églises sont bénies, bien peu sont consacrées.

Consacrer une église c'est la distinguer d'un édifice ordinaire, la rendre sainte, c'est-à-dire l'affecter uniquement au service de Dieu.

La première consécration d'église dont l'histoire fasse mention est celle du fameux temple de Jérusalem construit par Salomon. On peut lire dans l'Écriture, au troisième livre des Rois, le récit des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de cette consécration. Reconstruit par Zorobabel le temple de Jérusalem fut consacré une deuxième fois, 330 ans avant Jésus-Christ, et enfin une troisième et dernière fois, un siècle et demi avant l'ère chrétienne sous Judas Machabée.

Dans le christianisme la première consécration qui a été faite est celle de l'église de Saint-Sauveur de Rome connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Jean de Latran. Elle eut lieu en 324, sous le règne de Constantin I. Le pontife consécrateur fut saint Sylvestre I.

Deux siècles et demi après la dédicace de l'église Saint-Sauveur par saint Sylvestre, le pape Grégoire-le-Grand régla définitivement les cérémonies de la consécration. Depuis cette époque l'Église consacre ses temples quand rien ne semble s'y opposer.

La liturgie de la consécration d'une église se divise en trois parties.

C'est à l'extérieur que se passe la première. Là, le pontife consécrateur invoque les saints, fait des exorcismes et asperge d'eau bénite la base, le milieu et le sommet de l'édifice.

La deuxième partie se déroule dans l'église même. Le consécrateur y pénètre avec le clergé. Le peuple n'est pas admis. Il trace avec sa crosse, sur des cendres répandues en forme de croix, l'alphabet grec et latin en souvenir des langues grecque et latine qui servirent les premières à la prédication de l'Évangile. Puis il bénit l'église et les autels.

Tout le monde peut assister à la troisième partie. La consécration des portes, des murs et des autels est faite avec le saint chrême.

Le consécrateur, suivi de tout le clergé, va ensuite chercher les reliques et les dépose dans les autels. La messe termine toute la cérémonie.

Dans l'archidiocèse de Québec il y a eu, croyons-nous, huit églises consacrées : celles de Notre-Dame de Québec, des Ursulines de Québec, de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de l'Hôtel-Dieu de Québec, de Charlesbourg, de Saint-Louis de Lotbinière, de Sainte-Anne de la Pocatière et de Sainte-Anne de Beaupré.

La cathédrale de Québec est, sans aucun doute, la première église qui ait été consacrée dans tout le Canada. C'est Mgr de Laval qui la consacra, le 11 juillet 1666, sous le titre de l'Immaculée conception. Les insignes reliques apportées de Rome par le saint évêque y furent placées avec grand honneur.

L'année suivante, l'église des Ursulines, construite aux frais de madame de la Peltrie, fut consacrée par le même prélat.

C'est en septembre 1749 que l'église de la Sainte-Famille fut consacrée par Mgr de Pontbriand. Elle avait été construite quatre années auparavant. Le curé de la paroisse de la Sainte-Famille à cette époque était l'abbé Joseph Dufrost de Lajemmerais, frère de Madame Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité de Montréal.

L'église de l'Hôtel-Dieu de Québec fut consacrée en 1803. Ce fut un des bienfaiteurs et des promoteurs les plus zélés de cette institution, Mgr Plessis, qui fit les prières de la consécration et qui officia à la grand'messe.

Le 25 septembre 1822, l'église de Saint-Louis de Lotbinière était consacrée. Nous n'avons pu savoir quel prélat fit cette consécration.

L'église actuelle de Charlesbourg a été consacrée, le 25 mai 1830, par Mgr Joseph Signay, alors coadjuteur de Mgr Panet, en présence d'un grand nombre de prêtres et d'une foule immense de fidèles.

Seize ans plus tard, le 7 octobre 1846, l'église de Sainte-Anne de la Pocatière était consacrée par Mgr Blanchet, évêque de Walla-Walla. Le 11 octobre 1859, cette église a été de nouveau consacrée par Mgr Baillargeon, évêque de Tloa et administrateur de l'archidiocèse de Québec.

Enfin, le 16 mai 1889, en présence de dix évêques et de plusieurs centaines de prêtres, la basilique de Sainte-Anne de Beaupré était consacrée par le cardinal Taschereau.

On pense généralement que l'église de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, a été consacrée. Nous croyons le contraire. Du moins, les archives de cette paroisse n'en soufflent mot.

P. G. R.

Hotel des Francs-Maçons à Québec. I, IV, 30.—La maison, qui était érigée sur le site de l'Hôtel de la Poste à Québec, fut vendue en 1787 à la Société des francs-maçons de Québec par madame Prentice.

Le 3 novembre 1787, cette maison fut solennellement dédiée à la Maçonnerie, la Vertu, la Charité, et la Bienveillance Universelle. Cette cérémonie fut honorée de la présence de Son Excellence le très honorable lord Dorchester et de lady Dorchester, du général Hope et

d'une nombreuse compagnie de Messieurs et Dames, qui témoignèrent beaucoup de satisfaction de la régularité et décence avec laquelle elle fut conduite.

Le révérend frère Spark prononça une oraison à cette occasion.

Le journal de Phips (I, IV, 32.)—En consultant l'ouvrage de M. Ernest Myrand, SIR WILLIAM PHIPS DEVANT QUÉBEC, je lis à la page 158

" L'HISTOIRE DU MASSACHUSETTS par John Stetson Barry, Boston, 1856, vol II, deuxième époque, donne, au pied de la page 84, la note suivante

" The original journal of Phips's expedition was given to Admiral Walker, in 1711, who was then about to sail for Quebec, and was lost, with other papers, on board the EDGAR."

On sait comment périt le vaisseau pavillon de l'amiral Walker. Peu de temps après son arrivée dans le hâvre de Spithead, l'EDGAR prit feu et fut complètement détruit par l'explosion d'une grande quantité de poudre qui était encore déposée à son bord. Ce fut la catastrophe finale de la désastreuse expédition de 1711.

Z.

—Le JOURNAL de sir William Phips n'a jamais été publié. Si l'estimable correspondant du BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, J. S. D., HULL, veut bien consulter le JOURNAL de sir Hovenden Walker, aux pages 155 et 156, il lira ce qui suit :

" October 16, 1711.—Being come to London soon after I received a letter from Portsmouth with the melancholy news of the EDGAR's being blown up; whereby as to my own particular I sustain'd a very considerable loss, my household goods, stores and most of my publick papers, books, draughts of QUEBEC river, journals, charts, Sir William Phips Journal of his CANADA Expedition, all the officer's original demands, supplies and receipts, my own contingent accounts, with several other papers of consequence."

ERNEST MYRAND

Vieillards malfaisants (I, IV, 37.)—Au mois de janvier 1832, LA MINERVE ayant qualifié de "vieillards malfaisants" les Chouayens du Conseil Législatif, M. Ludger Duvernay fut arrêté, ainsi que le docteur Daniel Tracy, fondateur et propriétaire du VINDICATOR, journal ami des Canadiens, qui s'était emparé de l'épithète au bond. Tous deux passèrent près de quatre mois dans les prisons de Québec.

BENJAMIN SULTE

Le bonnet phrygien. (I, IV, 38.)—C'est une coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête, comme celle que portaient les anciens Phrygiens, et qui fut plus tard adoptée pour les esclaves affranchis.

Se dit particulièrement d'un bonnet semblable à cette coiffure antique, qui est devenu l'emblème de la Liberté et de la République personnifiées.

BONNET ROUGE, BONNET DE LA LIBERTÉ, BONNET PHRYGIEN, sont des expressions similaires.

Pourquoi le BONNET fut-il jamais adopté comme le symbole de la Liberté ?

Le BONNET est un emblème traditionnel et véritablement classique dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Nous le trouvons chez les Grecs et les Romains. Dans toute l'antiquité, en effet, l'esclave affranchi était coiffé du chapeau en même temps qu'il recevait la liberté. Généralement, l'esclave allait tête nue, sauf à Sparte, où l'ilote était coiffé d'un bonnet de peau de chien, réputé ignominieux. Mais dans cet Etat même, quand on affranchissait un esclave, on le coiffait d'une sorte de chapeau orné de fleurs. Ce don d'une coiffure à des êtres, qui en étaient presque partout légalement privés dans la servitude, était le symbole expressif de l'acte qui les tirait d'une condition en quelque sorte animale, pour les rapprocher de celle de l'homme et du citoyen.

A Rome, un chef sabin s'empara une nuit du Capitole à la tête d'une poignée d'aventuriers. Le jour venu, il tenta de rassembler des forces en appelant les esclaves à la liberté par le signe compris de tous c'est-à-dire en arborant un bonnet au bout d'un javelot. Les exemples de cette nature abondent dans l'histoire. Après le meurtre de César, les tyrannicides parcoururent la ville en promenant par les rues un bonnet au bout d'une pique, pour appeler le peuple à la liberté. Des médailles même furent frappées avec l'image d'un bonnet entre deux poignards. A la mort de Néron, l'insigne traditionnel reparut et figura de nouveau sur les médailles. Le souvenir de cet antique symbole ne se perdit jamais. Les Grecs, réfugiés en Italie pour se soustraire au despotisme des Turcs, avaient conservé l'usage d'un bonnet comme emblème de leur liberté.

Bien avant la Révolution Française, les Pays-Bas, puis les Etats-Unis, avaient adopté le bonnet de la Liberté, qui figure encore aujourd'hui, placé au bout d'une pique, sur les billets d'un grand nombre de banques de ce dernier pays. La monnaie de carte du Congrès avec laquelle Arnold et Montgemery payaient les paysans canadiens en 1775 porte un bonnet phrygien.

Le bonnet de la Liberté fut adopté comme emblème dès le début de la Révolution française. C'était un signe de ralliement.

Le bonnet rouge était alors porté dans plusieurs provinces de France. C'est même une coutume qui s'est perpétuée au Canada. Le bonnet du pauvre devint le symbole d'une révolution qui voulait élever les humbles et abaisser les dominateurs. On prit la coiffure du paysan, de l'ancien serf, pour en faire le bonnet de la Liberté, le sceau de l'Etat, l'enseigne des armées.

C'est au milieu de l'année 1791 que le bataillon des BONNETS DE LAINE du faubourg Saint-Antoine popularise cette coiffure, qui avait déjà apparu à Paris dès 1788. Au printemps de 1792, Brisset et la bourgeoisie libérale patronnent et recommandent le bonnet rouge comme manifestation contre la cour. Le 20 juin, il est placé sur la tête de Louis XVI. Le 16 brumaire, an II, la Commune arrête que ce bonnet sera la coiffure officielle de ses membres. C'est le 15 août 1792 que le bonnet, considéré comme emblème, avait été adopté officiellement.

La Législative décréta : " Le sceau de l'Etat sera changé, il portera la figure de la Liberté, armée d'une pique et surmontée d'un bonnet de la Liberté. " Nous renvoyons le lecteur à un livre de M. Louis Combes publié en 1872 : ÉPISODES ET CURIOSITÉS RÉVOLUTIONNAIRES.

Dès 1789 on voit figurer le bonnet de la Liberté parmi les symboles révolutionnaires. En août de cette année, un artiste du nom de La Neufville présenta à La Fayette un projet d'enseigne pour les drapeaux, représentant, au milieu de divers emblèmes et inscriptions, un coq, symbole de la France, surmonté d'un bonnet, emblème de la Liberté.

Nous pourrions multiplier les exemples.

XXX

—Le bonnet phrygien était considéré comme un des emblèmes de la liberté chez les Grecs et les Romains. A Rome, dans le temple qui fut construit en son honneur par Tiberius Gracchus, la Liberté était représentée sous la figure d'une matrone vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main et de l'autre une pique surmontée d'un bonnet et ayant un chat à ses pieds. Le bonnet faisait allusion à l'usage qui existait chez les Romains de couvrir d'un bonnet la tête de l'esclave auquel on donnait la liberté.

En France, le bonnet phrygien a fait son apparition comme un des symboles de la révolution de 1789, ainsi que le prouvent des estampes et des médailles de cette époque. Cette coiffure que l'on appelle communément le " bonnet rouge " commença à être portée alors par les révolutionnaires.

Lors de la célébration de la grande fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, le bonnet phrygien surmontait une pique fixée près de l'autel de la patrie. Vers cette époque on le voit figurer au-dessus de l'écussion de la ville de Paris.

Le 20 juin 1791, Louis XVI dut coiffer le bonnet rouge que lui présenta un ouvrier de Paris, quand le peuple envahit le palais des Tuileries.

P. de C.

Billard. (I, IV, 40.)—Le jeu de billard resta longtemps le privilège exclusif des gens de cour et de la haute bourgeoisie. Ce ne fut qu'en 1610 que le privilège de tenir billard public fut accordé à des billardiers paulmiers.

Le billard était connu au Canada du temps des Français.

Le 29 mai 1727, on trouve une permission donnée par l'intendant au sieur Henry Caën de tenir billard en la ville de Québec (REG. ORD. INT. VOL. 12, p. 90.)

Sous le régime anglais, voyez, dans l'étude du notaire Saillant, au greffe de Québec, sous la date du 9 avril 1772, une vente d'un billard par J. R. Smith à Louis de la Grave.

En 1811, sir George Prevost visita le séminaire de Nicolet. Il trouva cette maison tenue sur un excellent pied et pour montrer sa satisfaction lui fit don d'un billard de cinquante guinées.

Capot d'écolier. (I, IV, 41.)—Involontairement, sans doute, M. l'abbé H.-R. Casgrain induit M. Joseph Marmette en erreur quand il lui fait dire dans son roman A TRAVERS LA VIE : " Le CAPOT (des

élèves du séminaire de Québec) fut à l'origine une imitation du costume des coureurs de bois, et remonte, avec ses lisérés blancs, à l'époque de Mgr de Laval."

A tort ou à raison, ceci importe peu, les intendants de la Nouvelle-France, au 17ième siècle, avaient pris en aversion le costume des écoliers du séminaire de Québec. Pour le déprécier davantage ils écrivirent à Paris qu'il n'était rien autre chose qu'UNE IMITATION DU COSTUME DES COUREURS DE BOIS. Les directeurs du séminaire des missions étrangères de Paris s'émurent de ces représentations, et voulurent au commencement du 18ième siècle, que la couleur en fut changée. On sait que ce CAPOT était bleu et portait des nervures blanches.

Voici ce que répondirent, en 1705, les directeurs du séminaire des missions étrangères à Québec aux remontrances qui leur étaient faites :

"Permettez-nous de vous dire que c'est le sentiment de la plupart, ET MEME DE MESSIEURS NOS INTENDANTS, que étant en possession DE TOUT TEMPS de cette couleur à laquelle on est accoutumé, ce changement paraîtrait étrange. C'est ce qui distingue les enfants du Séminaire, surtout en leur manière, car il y en a bien d'autres qui portent le bleu : CHAQUE PAYS, CHAQUE GUISE. Nous savons que cela paraîtrait particulier dans d'autres pays qu'en Canada. Monsieur Raudot (L'INTENDANT) nous a dit qu'on l'avait prévenu là-dessus, mais qu'en les voyant il avait changé de sentiment et qu'il les trouvait fort propres."

Il parait que la ceinture, primitivement, était blanche, et qu'elle devint peu à peu chamarrée de toutes les couleurs mélangées avec un goût sauvage (c'est la ceinture FLÉCHÉE). La ceinture verte actuelle, moins dispendieuse et beaucoup mieux assortie au reste de l'habillement, date de 1838. Elle n'a été obligatoire qu'en 1840. La tête de l'écolier était couverte d'un TAPABOR, espèce de bonnet supprimé en 1726 et remplacé, vers 1842, par la casquette actuelle; dans l'intervalle, qui est de plus d'un siècle, chacun se coiffait comme il l'entendait.

Ainsi parle L'ABEILLE du 14 février 1850 au cours d'une NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT SÉMINAIRE DE QUEBEC que l'on attribue généralement au savant abbé Laverdière.

J'ai cherché dans l'HISTOIRE DU COLLÈGE HENRI IV DE LA FLÈCHE du P. Camille de Rochemontein, de la compagnie de Jésus, quel était le costume des écoliers de cette maison. J'en suis pour mes frais d'étude. On trouve bien (Cf: tome II, pp 23, 24 et 32) que LA ROBE DU PENSIONNAIRE REVIENT A DIX LIVRES ET DURE DEUX ANS, et qu'on ne doit pas laisser LES ÉCOLIERS aller en classe SANS ROBE, SANS CEINTURE, et en pantoufles. Mais ce détail est absolument insuffisant. Il ne donne même pas la coupe de l'habit, encore moins la couleur de l'étoffe ou de la ceinture.

Rappelons-nous, cependant, que Mgr de Laval, élève des Jésuites, étudia au collège Henri IV de La Flèche. N'est-il pas aussi logique que naturel de conclure que fondant, à son tour, un séminaire dans sa ville épiscopale, le premier évêque de Québec donnât aux élèves de sa maison le costume que lui-même avait porté lorsqu'il étu-

diait chez les Jésuites? Cette hypothèse, pour moi, confine à la certitude. Je la préfère du moins à l'indigne commérage égaré dans la correspondance officielle de nos intendants.

ERNEST MYRAND

—Voyez dans les VOYAGES DE LAMBERT, vol, 1, p. 61, un dessin représentant un élève du séminaire de Québec avec le costume tel qu'il était porté au commencement de ce siècle (1806).

XXX.

QUESTIONS

48.—Pourquoi affublons-nous toujours des couleurs les plus voyantes, le bleu et le rouge, la personne du Sauveur, comme vient encore de le faire notre artiste canadien Huot dans les tableaux peints par lui dans la chapelle du Sacré-Cœur de la basilique de Québec? Il est bien clair qu'après la condamnation du Sauveur par Pilate, lorsqu'on l'a affublé d'un manteau écarlate en signe de mépris, il devait porter ce vêtement jusqu'à la croix, mais pourquoi au jardin des Oliviers est-il costumé de la sorte? Il semblerait que le Christ, la personnification même de la modestie, devait être vêtu comme le revêtent les protestants, des couleurs les moins gaies; ou est-ce qu'à cette époque dans la Judée tout le monde se couvrait ainsi et que le Sauveur suivait l'exemple général pour ne pas se singulariser?

C. P. F., QUÉBEC.

49—Doit-on écrire *Tadousac* ou *Tadoussac*? Quelle était l'orthographe de ce nom à l'origine?

E. L., Chicoutimi.

50—On lit à la page 10 du volume 1 de **Montcalm et Wolfe**, de Parkman: "The best generals of Louis XV, were foreigners. Lowendahl sprang from the royal house of Denmark, and Saxe, the best of all, was one of the three hundred and fifty-four bastards of Augustus the Strong, Elector of Saxony's King of Poland."

Y aurait-il, par hasard, une erreur de chiffre ici? Qu'en dit l'histoire?

OMICRON

51—Des mille et millions d'aérolithes qui tombent sur la terre, y a-t-il un seul cas où un de ces erratiques est tombé sur un homme, femme ou enfant, sur un animal domestique ou sauvage, sur un arbre, une plante, une feuille, fleur, fruit? Je ne sache point que l'histoire en fasse mention, et cela me porte à révoquer en doute une foule de ces prétendues trouvailles de météorites, quelquefois, dit-on, encore tout chauds, tout rouges de l'incandescence due à la friction de l'atmosphère?

CHS BAILLARGÉ

LES PUBLICATIONS DU MOIS

Sur l'Ile aux Lièvres, par M. [illegible] Coupe de la Lauzon [illegible] par N.-E. Dionne, [illegible] de la Législature de la province de Québec, [illegible] de la Société Littéraire et Historique de Québec. Leger Brousseau, imprimeur, Québec, 1895.

C'est une œuvre méritoire que [illegible] par M. Dionne en reconstituant sous des [illegible] la belle figure de Mgr de Pradel-Jaunay [illegible] de Nancy et de Pradel, qui il y a [illegible] ans, [illegible] fructueuses missions sur les rives du saint Laurent.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de Montréal, par M. Hector Bernier, [illegible] "Nouvelles Canadiennes", Troisième série. Québec. Leger Brousseau, imprimeur-éditeur, 1895.

Le plus bel hommage de reconnaissance et de [illegible] rendu filial [illegible] à la mémoire de Mgr Racine, premier successeur de Québec, par M. Hector Huard, est [illegible] du public qui sait [illegible] qu'il [illegible] dans notre province de Québec qu'il [illegible] être [illegible].

Fleurs [illegible], par [illegible] Mackay. [illegible] Dominion, 1895.

François — Mlle Berry — [illegible] les [illegible] jusqu'au [illegible] [illegible] [illegible]

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE —
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

[illegible] CHATEAUGUAY [illegible] BENJAMIN [illegible]
[illegible] SUR L'ORAISON FUNÈBRE DE
[illegible] MGR DE FRONTENAC PRONONCÉE
[illegible] DES RÉCOLLETS DE QUÉBEC, LE 19 DÉCEMBRE 1698, PAR LE P.
[illegible] GOYER, COMMISSAIRE DES
RÉCOLLETS . . . . . .
RÉPONSES . . . . . .
LE DRAPEAU . . . . . .
LES NAVIRES : L'*Atalante*, LA *Pie*, LA
Marie, LA *Prudente*. . . . . J.-EDMOND ROY
LE BONNET DE LA LIBERTÉ . . . . P.-GEORGES ROY
[illegible] . . . . . .

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME JUILLET 1895 7ÈME LIVRAISON

QUI COMMANDAIT À CHATEAUGUAY ?

Depuis que le parlement fédéral a décidé de poser une pierre sur le champ de bataille de Châteauguay pour faire connaître le véritable site de la lutte du 26 octobre 1813, il s'est élevé trois ou quatre prétentions au sujet des officiers qui exerçaient le commandement soit au-dessus de Salaberry, soit conjointement avec lui, soit comme premier sous ses ordres.

Le général de Watteville, du corps des Meurons, commandait toute la partie du Bas-Canada où il y avait des troupes ; Salaberry était chargé de défendre la rivière Châteauguay et les cours d'eau qui y tombent. Après quatre ou cinq jours de travail pour construire des retranchements, Salaberry terminait sa tâche lorsque de Watteville arriva pour faire l'inspection et trouva le tout parfaitement exécuté. Cet officier supérieur repartit aussitôt. Le lendemain eut lieu la bataille. Donc, Salaberry a le mérite d'avoir préparé le champ sur lequel il a remporté la victoire ; on ne saurait exiger qu'il partage avec de Watteville.

Reste à savoir si quelqu'un a commandé en second durant la fameuse journée. Oui, c'était M. O'Sullivan, jeune avocat, appartenant à la milice de Beauharnois. Il composait à lui seul tout l'état-major de Salaberry. Ce dernier fait les plus grands éloges de sa conduite en qualité d'aide-de-camp et d'aide-major, se transportant

ce que c'est que d'avoir de la piété et de la religion et qu'on ne la fasse pas consister simplement dans un extérieur apparent.

(4) Ceux à qui on l'a préconisé n'y étaient pas, mais un grand nombre d'entre eux ont ouï dire le contraire de ce qu'on avance.

(a) Pour se plaindre de la conduite du capitaine Marolinj à son égard.

(5) L'admiration n'a pas été au sujet de l'éloquence mais bien de l'injustice manifeste des représentations comme aussi des emportements extraordinaires qu'il y a fait paraître et des manières indignes dont il a traité ceux qui n'étaient de ses sentiments. Outre que la plupart de ces messieurs qu'on apostrophe ont admiré tant de fois avec gémissement et avec horreur d'une conduite si étrange dont ils ont été témoins et plusieurs à leurs dépens.

(6) Il n'y a qu'à voir ce que c'est que s'occuper de son devoir ou de sa fortune et l'on jugera aussitôt du contraire de ce qu'on avance en faisant réflection sur la conduite du personnage.

(7) Il faut passer vite là-dessus de peur d'entrer dans un détail qui seroit fort odieux à la mémoire du défunt.

(8) Ce n'a pas été manque de volonté ni d'entreprise pour y réussir et très-souvent contre le devoir de la conscience et les ordres de la cour. Témoins les traités de boissons enivrantes aux sauvages qu'il laissoit faire et les injustices faites à des particuliers.

(9) Que veut dire cela et comment donnera-t-on des preuves de cette magnificence qui soient à sa louange ?

(10) Mais non le plus souvent ces ordres auxquels il s'est tant de fois opposé en usant même de force et de violence au grand scandale de tout le monde. Le transport et l'usage des boissons enivrantes qu'il a fait faire en cassant et faisant faire contre les ordonnances des intendants données en conséquence des ordres de la cour, en est une preuve éclatante.

(11) En quoi fait-on consister ce zèle pour le bien public et qu'est-ce qu'il y a mis du sien pour le procurer ?

(12) Ce n'était pas là son foible. Il avoit à la vérité beaucoup d'esprit, de politique et de ruse : mais la conduite dérangée qu'il a fait paroître ici en tant d'occasions dément cette solidité de jugements qu'on lui attribue, ou s'il en a été doué, la véhémence de ses passions qui le faisoient paroître déraisonnable en bien des rencontres, le lui troublait souvent.

(13) Il est fort à craindre que cette présence d'esprit n'ait été pour lors l'effet d'une conscience opiniâtre et endurcie qu'il s'étoit faite pour se mettre au-dessus de tout, puisqu'il s'en est peu servi pour réparer autant qu'il était en lui les maux publics et particuliers dont il a été la cause. Que n'auroit-il pas dû faire dans ce temps-là pour demander pardon de l'ardeur opiniâtre et comme forcéné avec laquelle il a si longtemps persécuté l'église, maintenu et souvent même excité les révoltes et les mutineries des peuples contre elle, protégé contre ses ministres les libertins, les scandaleux et les créatures de mauvaise vie, molesté, vexé, persécuté les plus gens de bien et même des prêtres et des magistrats qui défendoient la cause de Dieu et le parti de la justice qu'il vouloit opprimer, soutenu par toutes sortes de voies le trafic injuste et scandaleux des traiteurs d'eau de vie aux sauvages, permis, approuvé et maintenu la licence, les abus des cabarettiers, autorisé et même introduit dans ce pays malgré les remontrances des serviteurs de Dieu, des divertissements criminels et dangereux, déclaré à ce sujet une guerre perpétuelle à la dévotion de la Ste-Famille parce qu'on n'a pas voulu permettre aux femmes et aux filles qui en étoient d'assister à ses comédies contre les règles de cette association qui le leur défendent, les y avoir sollicitées, fait solliciter et entraîner comme par force et avoir même engagé des maris d'y contraindre leurs femmes jusqu'à les menacer de son indignation s'ils ne le faisoient pas, tâché de décrier l'évêque et le

clergé, les missionnaires et autres personnes de vertu à qui il s'est efforcé de nuire tant ici qu'en France par plusieurs impostures et calomnies dont on a trouvé après sa mort de longs mémoires remplis, qu'il avoit envoyés en France et qu'il a rapportés en retournant en 1689 en ce pays, causé enfin soit par lui-même, soit par autrui beaucoup d'autres désordres qui ont fait gémir durant une longue suite d'années l'Evêque et les ministres de cette église naissante. Que n'aurait-il-pas, dis-je, dû faire avant que de mourir pour réparer tous ces scandales et en donner de sincères marques de pénitence et de componction, Dieu lui ayant donné tout le temps pour se reconnaître. Cependant on l'a vu jusqu'à la fin dans un grand froid sur tout cela. Il ne s'est avisé de lui-même de faire aucune démarche qui auroit pu répondre à la juste attente du public. Il a témoigné en particulier et d'une manière foible sur le fait de la traite des boissons enivrantes lorsqu'on l'a fait tomber sur cet article qu'il voyoit bien qu'il avoit commis son autorité à des gens qui en avoient abusé. Il a consenti qu'on soit allé visiter de sa part, sur la proposition qu'on lui en a faite, des personnes à qui il avoit causé des chagrins et des torts considérables. Lorsqu'on lui a fait en présence du St-Sacrement qu'on lui donna en viatique avant sa mort les interrogations qui sont dans quelques rituels, entre lesquelles est celle-ci : "Ne demandez-vous pas pardon de tous les mauvais exemples et scandales que vous auriez pu donner," il a répondu qu'oui, mais il n'a pas avoué qu'il en eut jamais donné. En un mot il s'est comporté durant les derniers jours qui ont précédé sa mort comme une personne qui ayant toujours mené une vie irréprochable n'auroit rien à craindre. Et c'est là cette présence d'esprit avec laquelle il s'est soutenu jusqu'au dernier moment le la vie.

(14) Transeat. Car on ne doit pas contester ce qu'on n'a pas vu.

(15) Cela est vrai. On l'a remarqué surtout lorsque les Bostonnois vinrent assiéger Québec.

(16) Le bonheur lui en voulut surtout en cette occasion aussi bien qu'à toute la colonie, et il a été obligé d'avouer plusieurs fois que le Canada n'étoit pas redevable pour ce coup de sa délivrance à la force ou à l'industrie des hommes.

(17) On diroit mieux qu'il en pratique l'œuvre à l'extérieur avec beaucoup de faste et d'ostentation : témoin cette ambition démésurée avec laquelle il a toujours affecté jusqu'à la fin de prétendre dans l'église et dans les cérémonies de la religion des honneurs qui ne lui étaient pas dûs, de faire des affronts sanglants pour ce regard aux intendants, malgré ce que la cour avoit réglé en leur faveur d'exiger des ecclésiastiques et des religieux contre la défense du roi qu'on lui adressât la parole en prêchant, de demander de leur part à son égard des abaissements qu'il n'exigeait pas du moindre des officiers de guerre. C'est par toutes ces affectations qu'il s'est signalé et rendu grand dans sa religion et dans sa piété, qu'on peut avec justice taxer de vérité et d'hypocrisie puisque les choses qu'on a rapportées de lui au No. 13 sont entièrement incompatibles avec l'esprit de religion et de piété. A quoi l'on ajoute que la foi étant le premier fondement de la religion et de la piété on ne peut avec raison qualifier de grand dans sa religion un homme qui a paru souvent dans des sentiments fort opposés à la foi, comme en ce qu'on lui a ouï dire plusieurs fois et même peu de temps avant sa mort que tous les hommes étoient prédestinés et qu'il ne fallait pas croire que l'enfer dût toujours durer, et bien d'autres choses semblables.

(18) Voilà en 3 ou 4 lignes avoir parfaitement bien représenté la personne dont on fait l'éloge.

(19) C'est pour cela qu'on lui a ouï dire tant de fois après qu'il avoit d'avantage fait des siennes (ce qui arrivait plus ordinairement quand les navires étoient partis pour retourner en France) " qu'il avoit dix-huit mois de bon devant lui avant qu'on pût avoir réponse de la cour."

(20) Jamais le panégyriste ne fut plus mal informé qu'en ce qu'il avance en cet endroit. Car il est de notoriété publique que celui qu'il loue s'est presque toujours prévalu des mêmes conjonctures pour en tirer avantage contre ceux qu'il a crus contraires à ses sentiments et à ses prétentions. Et l'on peut assurer avec vérité que la vengeance a été l'une des passions qui a le plus dominé dans lui et dont il a fait paraître des marques plus sensibles dans les occasions. Ce qu'on a remarqué au No. 13 étant connu d'un chacun comme chose de fait, ne laisse aucun lieu de douter de ce qu'on vient de dire.

(21) Il falloit donc l'envisager fort à propos et non dans ces temps où la colère le transportant on voyait l'écume qui lui sortoit de la bouche.

(22) Le papier, dit-on, souffre tout, mais cela n'est pas bon à débiter devant des gens qui n'en peuvent rien croire pour avoir été témoin du contraire.

(23) Cela est vrai, à l'entendre précisément de ceux qu'on pouvait appeler ses créatures parcequ'ils entroient dans toutes ses vues.

(24) C'est ici où l'on pourroit dire au panégyriste qu'il n'a pas connu le vieux renard.

(25) De quelles amitiés veut-on parler ? est-ce de celles qui se portent aux personnes de sexe ? Il les a toujours aimées et trop pour l'honneur de quelque héros. Est-ce de celles qui se forment entre les personnes du monde ? L'expérience a fait voir qu'il n'y a pas tenu, et que le moindre intérêt ou un petit point d'honneur, l'a fait souvent rompre avec ceux avec qui il avait paru d'abord avoir le plus d'intelligence. Témoin les brouilleries fréquentes qu'il a eues avec les uns et les autres et qui ont excité souvent de grands scandales tant ici qu'en France. Veut-on parler enfin des amitiés qu'on a pour les serviteurs de Dieu ? Il n'en a jamais conçu pour aucuns qu'autant qu'il les a cru pouvoir entrer dans ses vues et favoriser ses inclinations : ce que la préoccupation ou la facilité à se laisser gagner par des apparences trompeuses n'a pas laissé de produire en quelques uns.

Que si d'autres qui l'ont mieux connu n'ont pas fait ce qu'il a voulu, il leur a fait aussitôt sentir son indignation. En un mot, ce qu'on peut dire de plus juste au regard de ses amitiés, c'est qu'il a toujours aimé, soutenu et protégé les personnes vicieuses, jusque là que s'il est venu en ce pays quelque prêtre ou religieux de mauvaise vie et scandaleux, c'est à ceux-là qu'il s'est attaché plus fortement, et dont il a pris la cause avec plus de chaleur contre les serviteurs de Dieu.

(26) Cela a paru en quelques rencontres; ce n'a été le plus souvent que lorsqu'il s'est vu en état de pouvoir appréhender la faveur et le crédit contre lui-même.

(27) L'on n'a pas remarqué que son désinterressement l'ait porté à s'empresser pour les autres, mais bien ses propres intérêts, ou le désir ardent d'avoir le dessus dans tout ce qu'il prétendoit.

(28) Cela est vrai ; mais c'étoit pour ses créatures et non pour les autres à qui il s'est efforcé de rendre toutes sortes de mauvais offices, comme on l'a insinué au no 13.

(29) Il faut donc conclure qu'il est bien malheureux de l'avoir le plus souvent accordé au démérite et au vice.

(30) Cette confiance et cette estime furent telles qu'on peut se les figurer de ce qu'on vient de remarquer.

(31) Qu'on en juge.

(32) Voilà une manière de parler qu'il faut pardonner à un homme extraordinairement quoique faussement prévenu en faveur de son héros et qui ne sait pas ce qui s'est passé : mais elle paroîtra intolérable à ceux qui en ont une vraie connaissance, car après la description très véritable et très avérée qu'on a faite du personnage au no 13 est-on bien reçu à dire : *certains mécontents, etc.*

(33) Qu'étoit-il nécessaire d'user de conspiration secrette et de sourdes intrigues dans l'affaire qui d'elle-même a fait un aussi grand éclat ici et en France comme fit la guerre ouverte entre lui et l'intendant qui obligea enfin le roi à les rappeler tous deux.

(34) O assurément on suppose cette prévention mais elle n'est pas vraie car sa majesté étoit très bien instruite de la vérité.

(35) On laisse à ces messieurs à qui l'orateur s'adresse à faire leurs réflections sur tout ce qu'il avance tant sur la disgrâce que sur la justification et le retour de son héros.

(36) L'entreprise seroit vaine, car les auditeurs ne pleurent pas, mais la plupart lèvent les épaules et sont choqués d'avoir entendu jusqu'à présent sortir de la chaire de vérité tant de choses si peu conformes à la vérité : et ce qui suit ne les choquera pas moins, n'étant regardé par eux que comme des suppositions dont presqu'aucun ne peut convenir de bonne foi.

(37) L'application des paroles du prophète Samuel ne fera-t-elle pas rire de compassion ou autrement ceux qui savent la pauvre et étrange vie qu'a menée le personnage en ce pays ?

(38) S'il ne fit que peu de pauvres c'est qu'il n'en eut pas le pouvoir, car mille traits qui ne sont que trop sensibles et avérés font voir qu'il en eut très longtemps la mauvaise volonté et qu'il n'a rien épargné pour en venir à bout.

(39) L'orateur parle de lui-même, mais qu'a-t-il vu qui ne soit très équivoque et qui ne se remarque souvent sur la vie, dans les plus grands pécheurs aussi bien que dans les justes ? La règle générale qui est *qu'on meurt d'ordinaire comme on a vécu*, est plus juste et doit faire trembler pour le salut du défunt quoique les exceptions qui se rencontrent dans cette règle générale et qui tiennent du miracle, comme dit St. Augustin, nous empêchent de former un jugement décisif sur son sort.

(40) Comme d'une part tout le monde sait avec quelle opiniâtreté et quelle ardeur le défunt a soutenu jusqu'à la fin contre toute l'Eglise du Canada la traite des boissons aux sauvages, et de quels stratagèmes il s'est servi pour s'opposer en ce point à tous les serviteurs de Dieu, et comme d'ailleurs on ne peut qu'outrer

ce blâme, les plus intéressés étant forcés par le témoignage de leur propre conscience d'avouer l'incompatibilité que la licence de ce commerce a avec l'établissement et le progrès de la religion parmi ces nations barbares, il a bien fallu pour l'honneur du défunt le faire parler d'une manière qui put le dédommager dans les esprits du blâme qu'il y avoit encouru. Mais après tout ce n'est pas de son propre mouvement qu'il a dit cela, c'est sur les réflections qu'on lui a fait faire à la mort, et il n'en a dit qu'une partie comme on a dit au no 14. Le reste qui est énoncé ici s'est dit comme par force de conséquence qu'on a eu pour son honneur de l'aveu qu'il a fait qu'il avoit commis son autorité en cela à des gens qui en ont abusé, Mais ce témoignage et cette réparation est bien foible après tous les maux qu'il a fait dans le pays et à cette église depuis une si longue suite d'années en soutenant la traite des boissons aux sauvages.

(41) Ce qu'on a remarqué aux nombres 13 et 17 et 39 peut faire remarquer s'il y a de la vérité dans ce qui s'avance ici touchant ses dévotions et ses sentiments à la fin de sa vie, et de quel esprit et par quels motifs tout cela s'est passé. Mais quand il auroit eu la meilleure intention du monde, après tout, cela n'est qu'accidentel en comparaison de tout ce qui lui a manqué.

(42) On omet à dessein les vraies réflections qui pourroient se faire sur cet endroit et qui ne tourneroient pas à l'avantage du personnage.

(43) Pourvu qu'on lui addressât la parole en prêchant et qu'on le traitât de Monseigneur, car autrement il n'y venoit pas ou s'il y venoit il ne s'y montroit pas. On pourroit encore rappeler ici les sermons qu'il a faits faire autrefois contre l'intendant et le conseil et qui ont causé tant de brouilleries et de divisions, et par là on pourroit mieux juger quelle étoit cette avidité qu'on dit ici qu'il avoit pour la parole de Dieu. Pour ce qui est de sa lecture spirituelle, ne la faisoit-il pas souvent dans les livres composés par les jansénistes, car il avoit plusieurs de ces livres qu'il préconisait fort, et qu'il prêtoit volontiers aux uns et aux autres.

(44) C'est ordinairement de ces sortes de retraites qu'on l'a vu revenir plus animé contre l'église et contre les gens de bien, et c'étoit un dicton connu de la plupart quand on l'y voyait entrer, on n'a qu'à s'attendre à de nouvelles affaires car un tel est allé en retraite.

(45) En voilà beaucoup et trop pour se faire croire d'un auditoire qui bien loin de convenir que toutes ces vertus ont été ralliées dans la personne du prétendu héros, aura bien de la peine à lui en attribuer une seule.

(46) Tout ce qui est débité ici touchant les vertus militaires du héros est assez bien tourné pour lui en faire honneur. Mais comme personne de ceux qui l'ont entendu n'a été témoin des faits étrangers au Canada, on s'en rapporte pour le croire à qui l'aura vu. Pour ce qui regarde le siége de Québec, il est vrai que la réponse qu'il envoya au commandant de la flotte en la manière que l'orateur le dit, a été approuvée et louée ici d'un chacun. Mais quant au reste qu'on préconise dans notre héros, la plupart de ceux qui savent ce qui s'est passé ont souvent dit qu'il en étoit innocent : à peine le vit-on sortir une fois du château où la présence des ennemis le fit rentrer bien vite.

(47) Ce n'est pas sa présence qui leur fit prendre la fuite, mais le grand nombre des Français auxquels ils voyaient bien que celui de leurs guerriers n'étoit pas capable de faire tête.

(48) On a remarqué au nombre 13 ce qui en est.

Pour conclure toutes ces remarques et dire en peu de paroles ce qu'on doit penser du discours prononcé pour honorer les funérailles du défunt, il semble que tout est renfermé dans quatre petits vers qui ont été faits à ce sujet en la manière suivante :

Pour juger avec équité
De l'oraison faite à la gloire
D'un héros de pauvre mémoire
Rien n'y manque hors la vérité.

Fin des remarques.

RÉPONSES

Le Drapeau. I, III. 29. —La première livraison du DRAPEAU, revue politique mensuelle publiée à Montréal, parut en septembre 1889. Sans se faire l'organe d'aucun parti, le DRAPEAU était libéral-conservateur en principe. Son programme était de tenir ses lecteurs au courant des grandes questions nationales ; suivre de près l'administration des affaires publiques ; enseigner les notions élémentaires de l'économie politique ; amasser, pour la lutte, pour référence ou pour études, des matériaux d'utilité première et difficiles à trouver quand il ne sont pas réunis et condensés ; résumer les polémiques sérieuses de la presse ; reproduire les articles importants donnant des aperçus ou des arguments nouveaux sur les questions du jour ; traiter des principes généraux qui régissent l'administration de la chose publique, de l'impôt, de la finance, de la douane, du revenu, des postes, des travaux publics, etc., etc. Le DRAPEAU ne vécut que quatre mois.

Les navires l'Atalante, la Pie, la Marie, la Pomone. I, IV, 34. —Ces navires formaient partie de la flottille de Vauquelain. Le premier juin 1759, dit Jean-Claude Panet, dans son journal du siège (p. 4), arriva l'ATALANTE, frégate armée à Rochefort, avec la flûte la MARIE et la frégate la POMONE, de Brest, avec la PIE, le tout chargé de munitions de guerre. Le 8 juin, l'ATALANTE, commandé par Vauquelain, et la flûte la Pie, commandée par M. Sausaye montèrent à Batiscan (ibid, p. 5). Le 5 août, Panet, étant allé à Ste-Anne pour y rencontrer sa femme, dit qu'il y vit l'ATALANTE, la PIE et le DUC DE FRONSAC qui venaient de recevoir l'ordre d'aller mouiller dans la rivière Richelieu.

La flottille de Vauquelain demeura ancrée en cet endroit pendant toute la durée du siège. Les marins qui la montaient vinrent faire le service des pièces de la ville assiégée. Pendant la bataille des Plaines d'Abraham, c'ets Vauquelain qui, à la tête d'une partie de ses matelots, engage les batteries anglaises de la pointe de Lévy.

Au printemps de 1760, quand Lévis vient prendre la glorieuse revanche de Ste-Foye, Vauquelain transporte sur ses navires les munitions de l'armée. Il prend position à l'anse du Foulon avec l'ATALANTE et la POMONE.

Le 15 mai 1760, à la tombée de la nuit, deux navires de guerre anglais, le VANGUARD et la DIANA, mouillent dans la rade de Québec. Le VANGUARD était un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons, qui, joint aux deux frégates ancrées près de lui, et au PORCUPINE, qui avait hiverné à Québec, donnait déjà une grande supériorité à l'ennemi sur le fleuve. Lévis envoya sur le champ un officier avertir Vauquelain d'appareiller avec ses frégates et les transports, afin de mettre en sureté les approvisionnements de l'armée. Malheureusement le temps était si affreux, la nuit si obscure, que l'officier ne put transmettre ses ordres avant le jour.

Les deux frégates anglaises, suivies de près par le VANGUARD, étaient déjà partis de Québec, et arrivaient à toutes voiles sur la flottille de Vauquelain. Celui-ci ordonna à ses vaisseaux de couper leurs câbles. La POMONE abattit trop en appareillant, et vint s'échouer sur la côte de Sillery. Son commandant y mit le feu et regagna l'armée avec son équipage. (Cf. JOURNAL DE MURRAY p. 44; JOURNAL DE MALARTIC, p. 325, JOURNAL DE FRASER, p. 36). L'ATALANTE rejoignit les transports à la hauteur du cap Rouge, où ils l'avaient devancé. Vauquelain, s'apercevant qu'ils allaient être pris, leur cria de s'échouer. L'ATALANTE continua sa route jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, où les deux frégates l'atteignirent et lui coupèrent la retraite. Vauquelain échoua son vaisseau, débarqua tous les hommes qui ne lui étaient pas absolument nécessaires, et soutint avec le reste, pendant deux heures, un combat acharné, jusqu'à ce qu'il eut épuisé toute sa poudre. Le pont de l'ATALANTE était couvert de morts et de blessés. Les deux frégates, voyant qu'il n'amenait pas son pavillon, continuèrent à le cribler de boulets. A la fin, un canot se détacha d'une des frégates, et l'officier qui le montait, s'approchant de l'ATALANTE, demanda à Vauquelain pourquoi il ne tirait plus, ou n'abattait pas son pavillon. Vauquelain répondit fièrement que s'il avait eu de la poudre, il n'aurait pas gardé si longtemps le silence; que si on voulait prendre son pavillon, il fallait venir le descendre. Pour lui, son habitude était d'abattre les pavillons ennemis et non le sien.

L'héroïque marin, ramené à Québec, couvert de blessures, fut l'objet de l'admiration générale, et renvoyé en France, selon son désir. (Cf. MONTCALM ET LEVIS de l'abbé Casgrain, II, pp 373-377; la notice de M. Gabriel Gravier: NOTICE SUR JEAN VAUQUELIN DE DIEPPE, LE HÉROS DE LOUISBOURG ET DE LA POINTE AUX TREMBLES (Rouen 1885); dans les mémoires de la société Royale du Canada, vol. III, p. 35, (1885) une étude de M. Faucher de St.Maurice: LE CAPITAINE DE VAISSEAU VAUQUELAIN).

Les Français parvinrent à remettre à flot la flûte la MARIE et échappèrent à la vigilance des frégates anglaises, grâce à une nuit pluvieuse, très-obscure, et au vent de nord-est qui tourna à la tempête, et fit périr un des vaisseaux anglais, le LOWESTOFF. Le 18 octobre 1760, la flûte la MARIE mettait à la voile pour l'Europe. Elle emportait à son bord le général de Lévis et son état major. LA MARIE aborda à la Rochelle dans les derniers jours de novembre.

Ladiaton demande quelles nouvelles on voulait apprendre aux équipages de ces navires, huit ans après le glorieux combat de la Pointe-aux-Trembles? Voici notre version. Le lecteur jugera si elle est vraisemblable.

De retour en France, l'héroïque Vauquelain obtint le commandement d'un vaisseau de soixante canons et se rendit à Pondichéry. Il remplit sa mission avec distinction et revint en France en 1764. Dès qu'il eut mis pied à terre, des officiers qui le jalousaient portèrent auprès du ministre les plus graves accusations contre lui. On enjoignit à Vauquelain de rester aux arrêts dans son appartement. Après trois ou quatre mois de détention, il fut remis en liberté. Quelques temps

après. Vauquelain fut trouvé mort gisant dans une des rues de Versailles. Il était percé de coups. On ne put jamais connaître les auteurs de ce crime.

Vauquelain laissait un fils unique. Ce dernier, sur la recommandation du marquis de Vaudreuil, obtint un emploi dans les bureaux du ministre de la marine. Il s'occupa activement à la rédaction d'un mémoire pour réhabiliter la vie et les travaux de son père.

N'est-il pas vraisemblable de croire que les avis publiés dans la GAZETTE DE QUÉBEC de 1768 le furent à la demande du fils de Vauquelain? En s'adressant aux équipages de l'ATALANTE, de la PIE, de la POMONE et de la MARIE, n'était-ce par réveiller du coup les plus beaux témoignages de la valeur de son père?

Quoiqu'il en soit, une enquête eut lieu dans les bureaux de la marine. Elle fut complètement favorable à la mémoire de Vauquelain. Elle établit les glorieux services qu'il avait rendus à la marine et à la France, et l'injustice des accusations dont, vers la fin de sa vie, il avait été l'objet.

C'est ainsi que, nouveau Lally-Tollendal, Pierre Vauquelain put venger le nom de son père. La justice pleine et entière ne lui vint cependant qu'en 1775.

J. E. R.

Le bonnet de la liberté. (I, IV, 38.—J'ai publié dans le MONDE ILLUSTRÉ du 25 octobre 1890 une chanson sur le bonnet de la liberté que j'avais trouvée dans un vieux cahier de chansons canadiennes. Elle était cependant de provenance française.

P. G. R.

QUESTIONS

52—Ayez donc l'obligeance de me faire connaître les noms des premiers députés du Bas-Canada lors de l'établissement du système représentatif en ce pays, en faisant suivre chacun de ces noms de celui du collège électoral représenté.

AMÉDÉE R., MARIEVILLE.

53—Existe-t-il quelque part un portrait du patriote Pierre Bédard, le fondateur du CANADIEN, plus tard juge à Trois-Rivières?

Lebrun, dans son TABLEAU STATISTIQUE DES DEUX CANADAS, mentionne comme œuvres du juge Pierre Bédard, des OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES OUVRAGES DE LAMENNAIS ET DE M. DE BONALD, et aussi un TRAITÉ DU DROIT NATUREL DÉMONTRÉ PAR DES FORMULES ALGÉBRIQUES. Ces ouvrages existent-il encore, et où pourrait-on les trouver?

UN ABONNÉ, Montréal.

54.—Pourquoi la Malbaie a-t-elle été ainsi nommée? Que pensez-vous de ce prétendu MAL DE LA BAIE qui aurait donné lieu, suivant quelques-uns, à cette appellation? A quelle occasion les Anglais ont-ils substitué MURRAY-BAY à MALBAIE? Enfin, quelle raison certains journaux français ont-ils d'adopter ce changement?

E. L. Chicoutimi.

55. Je crois remarquer, depuis bien des années, c'est-à-dire depuis que j'y fais attention, que partant par exemple du solstice d'hiver, les jours, c'est-à-dire la clarté s'accentue d'avantage le soir que le matin. Sous 8 à 15 jours après l'époque du jour le plus court de l'année, la différence devient très sensible le soir.

On s'aperçoit de la différence du jour au lendemain. Mais il me paraît que le matin c'est à peine si la différence est sensible pendant les deux premiers mois, et alors, tout d'un coup, pour ainsi dire, les jours se mettent à allonger très rapidement.

Je ne suppose point que cela tient à une cause astronomique puisque le soleil est supposé se lever autant avant 6 heures le matin qu'il se couche après 6 heures le soir. Ici je ne parle point des 6 heures de l'horloge mais d'une heure également éloignée de chaque côté du méridien.

Sont-ce les brouillards plus accentués du matin qui font que le soleil les pénètre plus difficilement de ses rayons directs?

Serait-ce que ces rayons ne pouvant pénétrer à une aussi grande hauteur avant le soleil lèvé, nous sont reflechis de nuages plus bas, leur faisant traverser plus obliquement l'atmosphère avant d'arriver jusqu'à nous? Seraient-ce des vapeurs d'eau qui rendant l'air plus léger diminuent l'intensité de la réfraction? Serait-ce enfin la pupille de l'œil qui se dilatant plus lentement y laisserait pénétrer moins de lumière?

Est-ce une hallucination? Je ne le sais,—mais plusieurs personnes trouvent comme moi que le jour s'accentue moins vite le matin que l'après-midi. Je voudrais être renseigné sur ce phénomène météorologique. Je pose peut-être là une question bien élémentaire, mais je serai satisfait de l'explication que l'on voudra me donner.

X.

56—Quand le rabat a-t-il été aboli dans l'archidiocèse de Québec? Qu'est-ce qu'un camail? Ce costume a-t-il été en usage ici?

F. D., Québec.

57—De quelle ville d'Allemagne venait Jean Georges Atchemberg, chirurgien dans l'armée anglaise? Quand est-il venu au Canada? A quel régiment appartenait-il?

Lévisien.

58—Pouvez-vous me donner les noms des différents maires de Montréal?

Ecolier.

59—Quand, par qui et en quel honneur le canton d'Armagh a-t-il été ainsi appelé? En quelle année ce canton a-t-il été arpenté pour la première fois?

Chrysologue.

60—L'esclavage a-t-il jamais existé au Canada?

Négrillon

LES PUBLICATIONS DU MOIS

Essai de bibliographie canadienne, par Pierre Gagnon—Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents avec des notes bibliographiques—Québec: imprimé pour l'auteur—1895.

M. Gagnon possède une très riche collection de livres, manuscrits, d'estampes, etc., etc., se rapportant à l'histoire du Canada. C'est l'inventaire de sa bibliothèque qu'il vient de publier. Les fac-similés les gravures les autographes et les curieuses notes bibliographiques que contient le livre de M. Gagnon en font l'ouvrage le plus intéressant et le plus complet qui ait été publié sur la bibliographie canadienne.

Impressions de voyage, par l'abbé Henri Colin—Première partie.—De Québec à Rome—Québec: Léger Brousseau, imprimeur—1895.

Notre-Dame du Chemin à Rome et à Québec.—Québec, Imprimerie C. Darveau, 80-84, rue de la Montagne—1895.

Spécimens de photo-gravure de l'imprimerie C. Darveau—Québec.

La dévotion à saint Antoine de Padoue, par l'abbé E. De Lamarre, S. T. D., directeur diocésain de l'Association universelle et de l'Œuvre du Pain de Saint-Antoine—Deuxième édition.—Québec: Léger Brousseau, imprimeur—1895.

Manuel de la pieuse union en l'honneur de saint Antoine de Padoue, par le père Desiré, missionnaire franciscain.—S'adresser à Cl. Leduc, Sœurs Saint-Elisabeth, 29, avenue Seymour, Montréal—1895.

L'ami du chanteur, nouveau recueil de romances, mélodies, chansons et chansonnettes avec musique.—Montréal: Edmond Hardy, éditeur, Bâtisse du Monument-National, No. 210, rue St-Laurent—1895.

QUEBEC CENTRAL

Depuis dimanche, le 23 juin 1895, les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau-passeur à 2.30 h. p. m. Départ de Lévis à 3 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. Arrive à Boston à 8.05 a. m. Arrive à New-York à 11.53 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau passeur à 1.00 p. m. Départ de Lévis à 1.30 p. m. Arrive à St-François à 6.45 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 7.30 h. p. m., de Sherbrooke à 7.20 a. m., arrive à Lévis à 1.00 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.15 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE—Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.45 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant du fret et des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général.

III VOLUME AOUT 189 SIXIÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui mandé ut patriæ et patrum [illegible]
Is mihi [illegible] vivis sed peregrinus [illegible]

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

Le Cocher de Montcalm — Mgr Cyprien Tanguay
A propos de Frontenac — J. Edmond Roy
Réponses
Geoliers de Québec — P. G. R
Capot d'écoliers — T. P. Bédard
Aérolithes — J. E. R
Le premier parlement canadien — P. G. R
Saint-Etienne de la Malbaie — P. G. R.
Le rabat — J. E. R
Les maires de Montréal — P. G. R
Armagh — J. E. R
L'esclavage au Canada
Questions

ABONNEMENT $2.00 PAR ANNÉE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME AOUT 1895 8ÈME LIVRAISON

LE COCHER DE MONTCALM

Il ne s'agit pas ici d'un cocher ordinaire, espèce d'automate au corps raide, à l'habit costumé, qui passe sa vie, sans initiative, perché sur le sommet d'un siège. L'automédon, que j'ai l'honneur de présenter à mes lecteurs, est un personnage quasi historique.

La peinture s'est occupée de lui. Sa fidélité et son dévouement à la personne de son maître étaient si bien connus que l'artiste n'a pas cru pouvoir trouver de représentant plus digne pour personnifier la douleur ou le désespoir, qui pleure sur la mort d'un grand homme.

La presse aux cent bouches, lorsqu'il a quitté ce monde, a porté son nom aux extrémités du pays, et cela dans un temps où elle n'était pas prodigue, comme aujourd'hui, de notices nécrologiques.

Des savants, des chercheurs, à plusieurs reprises, ont fait des démarches, ont fouillé les registres, ont remué les souvenirs pour découvrir son origine, ses alliances et les diverses phases de sa vie.

Un illustre général l'avait distingué, l'avait choisi entre douze mille hommes qu'il commandait, pour lui confier son meilleur trésor de guerre, ses chevaux de selle. Certes, pour dresser ces coursiers fiers et fougueux, il devait posséder une grande somme d'énergie, d'agilité, de justesse et d'intelligence.

Sur le champ de bataille des Plaines d'Abraham, témoin d'un des plus grands événements de notre histoire et spectateur infortuné, il a vu tomber, au bruit du canon, au milieu des tourbillons de poussière et de fumée, deux héros ennemis, Wolfe et Montcalm.

Patriarche d'un autre âge, il a vécu assez longtemps pour que les vieillards de la génération actuelle aient entendu de sa bouche le récit des combats livrés sous les murs de Québec, *quorum pars magna fui*, pouvait-il dire : anneau rattachant les jours de notre époque au *temps des Français.*

J'avais donc quelque raison de présenter Barbeau, en affirmant qu'il n'était pas un cocher ordinaire.

Je dois même ajouter que cette expression est tout-à-fait inexacte, et je ne l'ai employée que pour conserver la trace des renseignements qui nous sont parvenus, depuis la *Gazette de Québec*, en 1828, jusqu'à M. Faribault, et de M. Faribault au commandeur Viger, en 1857.

Joseph Barbeau, comme tous les jeunes gens de son âge, avait dû prendre les armes pour défendre son pays, et faisait partie de la milice canadienne. Il n'était, ni le domestique, ni le valet de Montcalm.

D'un autre côté, il est probable que sa bonne mine et son habileté à manier les chevaux l'avaient fait choisir pour garder ceux du général sur le champ de bataille et les lui amener au besoin.

Il serait donc plus exact de l'appeler piqueur ou sous-écuyer que cocher.

En 1857, M. Jacques Viger écrivait au supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville, pour obtenir certains renseignements sur un nommé Joseph Barbeau, ancien cocher du marquis de Montcalm.

M. le supérieur n'ayant aucun de ces renseignements ne put alors les lui donner.

Plus heureux que lui, j'ai trouvé et recueilli les actes authentiques que je vais reproduire ici.

Je dois d'abord citer, en son entier la lettre de M.

Viger. Les lecteurs m'en sauront gré ; elle est pétillante d'esprit et d'originalité.

Ils verront que ces chercheurs infatigables que nous nous représentons quelquefois sous les couleurs les plus sévères, parce qu'ils ne veulent aucun compromis avec l'erreur historique, ils verront, dis-je, combien ces hommes savent au besoin être agréables et dissimuler l'aridité des détails chronologiques sous une pointe d'esprit gaulois au moins tel qu'ils l'entendaient.

Montréal, 30 mars 1857

Mon cher Monsieur,

" Vous vous rappelez sans peine que l'an dernier, je crois, je vous écrivis de la part d'un impitoyable importun de mon espèce relativement à l'inhumation à Ste-Thérèse (olim) d'un ancien valet du marquis de Montcalm. On voulait savoir quand un ci-devant curé de votre paroisse l'avait enterré.

" Vous n'avez pu me le dire. Je n'ai point gardé cette correspondance et ne puis entrer dans plus de détails.

" Je reviens donc à l'œuvre. Mon correspondant est tenace et moi *itout :* Voyons ce qui résultera de cette seconde lettre, si vous l'avez pour agréable.

" M. G. B. Faribault m'écrit, sous la date du 11 de ce mois, qu'il a trouvé, de la veille, dans la *Gazette de Quebec*, du 2 octobre 1828, la notice suivante:

" Décédé à Ste-Thérèse (sans date).....? un nommé *Joseph Barbeau*, âgé d'environ 90 ans (*!*) qui avait été cocher, pendant trois ans, du général marquis de Montcalm, qu'il avait accompagné avec des chevaux de selle au champ de bataille, sur les Plaines d'Abraham.

"Il était né à Charlesbourg, près de Québec. Il laisse plusieurs arrière-petits fils *et une veuve âgée*, à laquelle il était marié depuis plus de soixante ans."—

" Ce n'est donc pas à tort que le docteur McCulloch me disait, comme je vous le mandais, je crois, qu'il avait connu et soigné cet homme, sans ajouter qu'il l'avait *tué* !.. C'était son secret.

" La veuve *(comment se nommait-elle ?)* doit être défunte et *très passée*, par le temps qui court.

" Ne pourriez-vous pas, en furetant un peu vos registres, à différents loisirs, trouver avant 1828, le second mariage de ce brave couple (si toutefois il a été célébré chez vous) comme la mort de la bonne vieille Barbeau, en cherchant depuis et après l'année 1828 ? De la patience, cher Monsieur.

" Pour vous encourager un *tantinet* à l'œuvre, j'ai fait partie, des recherches ici dans vos registres de 1828, et j'ai trouvé,

" Le vingt-quatre août mil huit cent vingt-huit, par nous prêtre soussigné a été inhumé le corps de Joseph Barbeau, époux de (1)..... cette paroisse, décédé à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Présens Albert Ouimet et Joseph Yon qui n'ont su signer.

DUCHARME Ptre.

" A quel propos parler de la femme du défunt quand surtout on n'en peut donner le nom ? Mais c'est comme cela à vos registres de Ste-Thérèse de Blainville.

" Dans un *nota bene* de M. Faribault, il est dit: vous comprenez que je désirerais avoir l'extrait *mortel* de Barbeau, et tous autres renseignements que l'on pourrait se procurer sur la famille qu'il a pu avoir laissée."

" Les Ouimet et Yon, plus haut cités, pourraient-ils vous en dire quelque chose, s'ils parlent encore, ou leurs descendants, s'ils ne parlent plus ? "

" Joseph Barbeau avait donc *90* ou *96* ans à sa mort, en 1828, d'après les extraits ci-dessus, et sans donner foi de *parole d'Evangile* ni à l'un ni à l'autre des dits extraits, il serait né vers *1732* ou *1738* à Charlesbourg. Il aurait eu aussi *21* ou *27* ans lors de la bataille devant Québec, le 13 septembre 1759.

" M. Faribault verra aussi s'il trouvera le *premier mariage* de nos gens à Charlesbourg qui, pour être de plus de 60 ans en 1828, avait dû être contracté avant 1768. Peut-être, après tout, est-il venu s'établir ici, peu après la cession du pays, et dans ce cas, il a pu se marier ici.

" Notre ami de Québec, M. Faribault, ajoute:

" Barbeau est représenté, dans la gravure de la *mort* de Montcalm (par Chambers), dans l'attitude du désespoir, à la vue de son maître blessé mortellement."

Affectueuses amitiés,

Le Commandeur J. VIGER.

Ici s'arrêtaient toutes les connaissances sur l'histoire du cocher du marquis de Montcalm en 1857, et je dois ajouter jusqu'à ces dernières années.

Comme on peut le voir, une curiosité bien légitime engageait dès lors ces historiens archéologues à faire des recherches sur la famille du vieillard Joseph Barbeau.

On le lisait natif de la paroisse de Charlesbourg, mais on ignorait la date précise de sa naissance ; seulement on le croyait âgé d'environ 90 ans. On ignorait de même le nom de ses parents.

(1) Donc sa femme vivait encore !

On cherchait aussi la *date* et le *lieu* de son mariage, ainsi que le nom de sa femme.

Dans la lettre de M. Viger que je viens de citer plus haut, il est même question d'un *second* mariage.

Voilà les points obscurs qu'il s'agissait d'éclaircir.

J'ose espérer montrer à mes lecteurs que mes persévérentes recherches ont fait connaître le résultat désiré depuis si longtemps (1828).

1o Quand Joseph Barbeau est-il né ? En parcourant les registres de la paroisse de Charlesbourg, près Québec, je trouve l'acte de baptême suivant :

" Le sept octobre mil sept cent quarante un a été baptisé, par nous prêtre curé de Charlesbourg, Joseph, né du jour d'hier, fils de Joseph Barbot et de Marie Josephe Loisel sa femme. Le parrain a été Jacques Barbot, grand père paternel, et la marraine Marie Anne Michel, (1) femme de Louis Loisel grande mère maternelle, laquelle a signé. Le parrain a déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

(Signé) MARIE ANNE MICHELLE

LE BOULLANGER Ptre.

2o Aux trois questions suivantes : *Quand, où et avec qui s'est-il marié ?* les registres de Charlesbourg, paroisse natale de Joseph Barbeau, sont muets, et il m'a fallu chercher ailleurs. Sur le bon avis du *Dictionnaire généalogique*, j'ai dirigé mes pas du côté de Terrebonne, où je trouve que Barbeau alla s'établir, après la cession du Canada, et en consultant les registres de la paroisse de St-Louis de Terrebonne, à la date du vingt un août mil sept cent soixante neuf, je lisais l'acte suivant :

L'an mil sept cent soixante et neuf le vingt et un août après la publication de trois bans aux prônes des grandes messes paroissiales entre Joseph Barbeau, fils (2) de Joseph Barbeau et de Josephe Loisel ses père et mère de la paroisse de Charlesbourg d'une part ; et Marie Latour fille de Jean Louis Latour et de Marie Catherine Olivier, ses père et mère de la paroisse de Terrebonne, d'autre part, et ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime à leur futur mariage, nous soussigné prêtre curé de Terrebonne leur avons donné la bénédiction nuptiale, selon les formes prescrites par la Ste. Eglise, notre mère, en présence des s^res^ Joseph Barbeau, Fran-

(1) Taillon dit Michel.

(2) Expression qui montre qu'il n'était pas veuf, car le curé aurait écrit veuf de N

çois-Régis Barbeau, François Maisonneuve ; du côté de la fille, Jean Louis Latour, Louis Bouc, André Vigé, Antoine Dumas ; les uns ont signé avec nous, les autres ont déclaré ne savoir signer.

J. L. Bouc
André Vigé
François Maisonneuve
Antoine Dumas
Proulx, prêtre.

Maintenant je ferai quelques remarques qui naissent des nouveaux documents que je viens de citer.

Joseph Barbeau était fils de Joseph Barbeau, et de Marie Josephe Loisel, et appartenait à une brave famille de cultivateurs établie à Charlesbourg.

Il ne s'était engagé qu'une seule fois dans les liens du mariage ; liens qui ne furent rompus qu'en 1828, et qui, par conséquent, avaient duré 59 ans. Tout de même l'union avait duré un laps de temps bien respectable.

Sa vénérable veuve, Marie Dufour dite Latour, ne pouvait donc pas être une femme en secondes noces.

Je ne vois pas comment il se fait que M. Jacques Viger parle d'un second mariage de ce brave couple ? Peut-être les deux noms *Dufour* dite *Latour* sont-ils la cause de cette erreur.

Barbeau, à sa mort, n'était pas âgé de 96 ans, ni même de 90, mais seulement de 88 ans, 10 mois et 18 jours.

Toutefois cette erreur légère ne doit pas nous surprendre lorsqu'une expérience journalière nous montre comme les personnes âgées aiment à se vieillir de plus de douze mois par année.

Telles sont, chers lecteurs, non pas supposées, mais mathématiquement exactes les principales dates de cette humble existence, arrachée pour un moment de l'obscurité et aux travaux des champs, pour être transportée sur le théâtre sanglant des batailles.

Barbeau, dit M. Faribault, avait été trois ans cocher au service du général marquis de Montcalm ; il l'avait

donc suivi à Chouaguen, au fort Georges, à Carillon. A ce titre, sa mémoire doit, aux yeux des Canadiens, rester enveloppée dans un rayon de la gloire de son maître.

On dirait que c'est pour conserver cette gloire dans tout son éclat, pour éviter en quelque sorte de la ternir au contact des vainqueurs, que Joseph Barbeau se retire bien loin de Québec, aux extrémités, on peut dire, des habitations françaises, là où rien ne pouvait plus lui rappeler le souvenir douloureux du drame des Plaines d'Abraham.

Si M. Faribault et M. Jacques Viger ont eu l'honneur de commencer ce travail, je dois m'estimer heureux d'avoir pu le compléter. Dieu en soit béni. Du reste, je reconnais volontiers n'avoir été ici que l'Apollo de l'Ecriture.

Si M. Viger revenait sur la terre, il pourrait bien dire. *Ego plantavi, Apollo rigavit; sed Deus incrementum dedit.*

Mgr Cyprien Tanguay

A PROPOS DE FRONTENAC

Dans son bel ouvrage sur le comte de Frontenac (Paris, Armand Colin & cie, éditeurs, 1895), M. Henri Lorin, parlant de la statue de Frontenac sculptée par Hébert, dit que l'artiste a commis une inexactitude en décorant son personnage de la croix de Saint-Louis, parce que Frontenac ne l'a reçue qu'en 1697 (p. 450).

" Ce n'est là, dit un correspondant du *Courrier du Canada*, qu'un de ces anachronismes que se sont permis les plus célèbres artistes." " Que dire, ajoute-t-il, en présence de ce tableau d'un grand peintre qui représente la Madone avec l'Enfant-Jésus tenant entre ses mains un *chapelet;* ou de ces toiles de Velasquez qui montrent les apôtres vêtus en chevaliers du moyen âge ?"

Que de fois n'avons-nous pas vu dans notre province des statues qui représentent sainte Anne montrant

à lire à la sainte Vierge, dans un livre bien relié, portant des caractères modernes !

Qu'importe l'anachronisme ! Si l'artiste en fouillant le marbre, le bois ou la pierre, a façonné une belle statue, devant laquelle on s'arrête, et qui fait naître en nous une pensée patriotique ou une prière fervente, n'a-t-il pas taillé bonne besogne ?

Dans l'œuvre de Hébert, Frontenac montre de sa main droite le canon avec lequel il va répondre à l'Anglais. Les chercheurs savent bien que le grand gouverneur, depuis qu'il eût le bras cassé à la bataille d'Ortibello, ne se servait plus de sa main droite, mais qu'importe ce détail ! Est-ce que tout le monde ne répète pas en voyant cette fière attitude le mot célèbre qui préluda aux opérations du siège de 1690 ?

On dit au barreau : *De minimis lex non curat.* Il y a des cas où l'on devrait appliquer cet adage de droit à l'histoire, surtout lorsque sous le prétexte de rapporter fidèlement les faits, on la voit descendre jusqu'à la bagatelle.

Nous devons dire cependant que cette dernière réflexion ne s'applique pas à l'ouvrage de M. Lorin qui est un des livres les plus sérieux qui ait été encore écrit en Europe sur l'histoire de la Nouvelle-France.

Pour terminer, citons un trait qui prouve comment les artistes s'occupent bien peu de la vérité historique.

Le célèbre peintre David était à peindre le tableau qui représente Napoléon passant les Alpes.

" Je désire que vous me montriez calme sur un cheval fougueux," lui dit le conquérant.

En fait, Napoléon passa les Alpes incognito sur un mulet qu'un guide tenait par la bride.

Nous donnons comme autorité : E.-J. Delecluze, *Louis David, son école et son temps, souvenirs ;* Paris, édition in-8o, 1855, cité par George Bertin, dans *Joseph Bonaparte en Amérique,* Paris, 1893, p. 87.

J. E. R.

REPONSES

Geoliers de Québec. (I, IV, 31.)—Le premier geôlier de la prison de Québec dont il soit fait mention, à notre connaissance, est un nommé Henderson. Il eut pour successeur John Jeffery, lequel fut remplacé par les McLaren, père et fils. Le geôlier actuel est le capitaine J.-E. Bernier. Cette réponse ne concerne que la période du régime anglais.

P. G. R.

Capot d'écolier. (I, IV, 41.)—La Potherie, qui était à Québec en 1701, parlant du séminaire de Québec, dit: "Ils ont quatre-vingt pensionnaires qui vont au collège des Jésuites. LEURS HABITS SONT UNIFORMES, AYANT UN CAPOT BLEU A LA CANADIENNE, SUR LEQUEL IL Y A UN PASSE POIL BLANC, D'ETOFE." (HISTOIRE DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE, volume II, pp. 237, 238 (édition de 1753).

T.-P. BÉDARD

Aérolithes. (I, VI, 51.)—M. Baillargé a raison de s'intéresser à cette question. Dans l'état actuel de la science, l'origine des aérolithes est une question séduisante à plus d'un titre, mais qui n'est pas complètement résolue.

Tombent-ils réellement des pierres du ciel? Ou sommes nous encore en présence d'une de ces superstitions populaires si difficiles à faire disparaître une fois quelles ont pris racine?

Pline assure avoir assisté lui-même à la chute d'une pierre de cette nature dans la Gaule Narbonnaise.

Ce fut seulement, en 1794, qu'un physicien allemand, Chladni, après avoir réuni les observations éparses dans les auteurs anciens et modernes, parvint à faire entrer les aérolithes dans le domaine de la science.

En 1803, (6 floréal an XI), une pluie de pierres étant tombée sur la ville de Laigle, en Normandie, l'Académie des sciences envoya l'illustre Biot sur les lieux mêmes étudier le phénomène. Le rapport de Biot, qui ne laissa aucun doute sur son authenticité, se terminait ainsi: "Je m'estimerai heureux si j'ai réussi à mettre hors de doute un des plus étonnants phénomènes que les hommes aient jamais observés."

Dans le cas spécial de Laigle, le phénomène s'étant produit en plein jour, plusieurs personnes en furent témoins.

Depuis ce temps là, plusieurs bolides ont obtenu une certaine réputation dans la science. On donne même la date précise de leur chute; tels le bolide d'Orgueil (Tarn-et-Garonne 14 juillet 1784; celui de Saint-Mesmin, 30 mai 1866; celui de Weston (Connecticut), 14 décembre 1807, etc.)

Quelques uns de ces aérolithes sont-ils tombés sur des êtres vivants?

Comme ils apparaissent sous forme de globes lumineux et qu'ils éclatent avec grand bruit longtemps avant de toucher la terre, il faut supposer que l'on a toujours pu s'en garer aisément.

Nous ne conseillons à personne, dans tous les cas, de se trouver sur le passage de ces messagers célestes, s'il est vrai, comme le raconte Hoefer, qu'il y a dans le Brésil une masse aérolithique qui pèse sept mille kilogrammes. J. E. R.

Le premier parlement canadien. (J, VII, 52.)—Le 26 décembre 1791, le Canada fut divisé en deux provinces: le Haut et le Bas-Canada. Au mois de mai suivant, le Bas-Canada fut subdivisé en six collèges électoraux urbains et en vingt-un comtés ou collèges électoraux ruraux, élisant chacun deux membres, à l'exception de trois qui n'eurent le droit d'en élire qu'un. Ce parlement eut quatre sessions: la première ouverte le 17 décembre 1792 et prorogée le 9 mai 1793, la deuxième ouverte le 11 novembre 1793 et prorogée le 31 mai 1794, la troisième ouverte le 5 janvier 1795 et prorogée le 7 mai 1795 et enfin la quatrième ouverte le 20 novembre 1795 et prorogée le 7 mai 1796.

Voici les noms des députés élus pour ce parlement:

Gaspé: Ed. O'Hara;
Cornwallis: P.-S. Panet; Jas. Tod;
Devon; Frs. Dambourgès; Jas. Tod;
Hertford: P. Marceux; Louis Dunière;
Dorchester: G.-E. Taschereau; L. de Salaberry;
Buckinghamshire: A. Juc. Duchesnay; J.-M. Tonnancour;
William-Henry: John Barnes;
Richelieu: Pierre Gneront; Benj. Cherrier;
Bedford: J. B. M. H. de Rouville;
Surrey: Philippe de Rocheblave; Franc. Mailliot;
Kent: René Boileau; Pierre-Legras Pierreville:
Huntingdon: Hyp. Saint-George Dupré; G. C. Lorimier;
York: M. E. G. de Lothinière; P. G. de Bonne;
Montréal: Jos. Papineau; James Walker;
Montréal-Ouest: James McGill; J. B. Durocher;
Montréal-Est: Joseph Frobisher; John Richardson;
Essingham: Jacob Jordan; Joseph Lacroix;
Leinster: Frs. Ant. Laroque; Bonaventure Panet;
Warwick: P. P. M. La Valtrie; Louis Olivier;
Trois-Rivières: John Lees; Nicolas Saint-Martin;
Saint-Maurice: Thomas Coffin; Augustin Rivard;
Hampshire; Mathew McNider; Jean Boudreau;
Québec: L. de Salaberry; David Lynd;
Québec (haute-ville) J. Ant. Panet; William Grant;
Québec (basse-ville): Robert Lester; John Young;
Northumberland: Pierre Bédard; Joseph Dufour;
Orléans: Nic. Gaspard Boisseau.

Le parlement siégea dans l'ancien palais épiscopal.

Les députés s'occupèrent de l'éducation, des finances, des charges seigneuriales, des chemins, du numéraire en cours dans le pays, etc, etc.

La chambre était divisée en deux camps: le parti anglais com-

posé de seize membres que les Canadiens avaient élus pour montrer leur désir de voir régner la concorde, et le parti canadien qui avait pour chef M. Panet.

P. G. R.

Saint-Etienne de la Malbaie. (I, VII, 54.)—De toutes les pittoresques paroisses qui s'échelonnent sur les rives du Saint-Laurent, Saint-Etienne de la Malbaie est celle qui obtient le plus les suffrages des touristes.

La Malbaie fut ainsi nommée par Samuel de Champlain, lorsqu'il y passa en 1608, après avoir visité Tadoussac.

"Costoyants la coste du nort, déclare-t-il, nous fusmes à une pointe qui advance à la mer, qu'avons nommé le cap Dauphin, distant de la rivière aux Saulmons trois lieues. De là fusmes à un autre cap que nous nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin huit lieues. Entre les deux y a une grande ance, où au fond y a une petite rivière qui assèche de basse mer, et peut tenir environ lieue et demie. Elle est quelque peu unie, venant en diminuant par les deux bouts. A celui de l'ouest y a des prairies et pointes de rochers, qui advancent quelque peu dans la rivière: et du costé du su-rouest elle est fort batturière, toutesfois assez agréable, à cause des bois qui l'environnent, distante de la terre du nort d'environ demi-lieu, où il y a une petite rivière qui entre assez avant dedans les terres, et l'avons nommée la rivière Platte, ou Malle-Baie, d'autant que le travers d'icelle la marée y court merveilleusement: et bien qu'il face calme, elle est toujours fort émeue, y ayant grande profondeur." (1)

La Malbaie fut concédée par l'intendant Talon, le 7 novembre 1672, au sieur de Comporté. Un demi siècle plus tard, le 29 octobre 1724, les héritiers du sieur de Comporté, M. Thierry Hazeur, prêtre, et M. Hazeur Delorme, prêtre et chanoine de Paris, la remirent au roi de France moyennant une somme de 20,000 livres.

L'acte d'achat qui réunit ce territoire au domaine de la couronne le décrit comme suit: "La terre, fief et seigneurie de la Malbaie, consistant primitivement environ, en six lieues de front, sur quatre de profondeur, joignant d'un côté à l'ouest aux terres des fermiers du Roy vulgairement appelées les fermes de Tadoussac, et ensemble avec les moulins à scies et à blé.'

Cette vaste étendue de terre fut, le 27 avril 1762, concédée de nouveau par la couronne britannique en deux concessions, par l'entremise du général Murray; la partie est (A partir du côté nord de la rivière Malbaie, à la rivière Noire, sur trois lieues de profondeur) Mount Murray, à Malcolm Fraser; la partie ouest, Murray Bay, à John Nairn, tous deux officiers distingués du 78e régiment écossais des Highlanders. La rivière Platte, qui prit alors le nom de Murray, qui coulait au centre, servit de borne aux deux voisins.

Murray Bay, Mount Murray et Shoolbred, dans le district de Gaspé, sont les seules concessions en fief et seigneurie faites par le gouvernement anglais.

(1) Voyages du sieur de Champlain, ou journal ès découvertes de la Nouvelle France, page 160.

Murray Bay qui comprend le village proprement dit de la Malbaie et la Pointe-à-Pic, a conservé son nom. Mount Murray n'a pas été aussi heureux. Les Canadiens se servant d'un nom donné par Champlain, ont continué à l'appeler Cap-à-l'Aigle.

Les seigneurs Nairn et Fraser amenèrent à la Malbaie un grand nombre de colons : les Warron, les Harvey, les McLean, les Blacburn, etc, etc. Curieuse transformation : leurs descendants ont formé de nombreuses familles, écossaises de nom, mais canadiennes-françaises de foi, de langue et de coutumes.

La Malbaie ne souffrit pas trop de la campagne de 1759 qui fit tomber la Nouvelle-France au pouvoir des Anglais bien qu'il y eut là une descente en armes.

En 1776, la Malbaie fut choisie comme lieu de détention pour les prisonniers américains. Un corps de logis, dont on voit encore les ruines, paraît-il, près du manoir seigneurial des Nairn, y fut élevé pour les recevoir. Les prisonniers trouvèrent le moyen de s'évader et traversèrent à Kamouraska en bateaux plats. Mais les Canadiens les ramenèrent tous à Québec et furent, pour ce service rendu à la couronne britannique, richement récompensés.

P. G. R.

Le rabat. I, VII, 56.—Le rabat en usage dans le diocèse de Québec depuis sa fondation a été supprimé par Mgr Taschereau le 24 août 1875, à l'ouverture de la retraite ecclésiastique. "Vous voyez, a dit alors Sa Grandeur, que j'apparais aujourd'hui au milieu de vous sans rabat. Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum feci, ita et vos faciatis.

Au premier novembre 1875, tous les prêtres du diocèse prirent le collet romain et le rabat disparut.

Le camail était un petit manteau de drap noir, descendant seulement jusqu'à la ceinture, et muni d'un capuchon assez grand pour envelopper la tête, que les ecclésiastiques portaient au chœur pendant l'hiver pardessus le surplis. Les chantres et les enfants de chœur portaient aussi ce vêtement. On le prenait ordinairement aux premières vêpres de la Toussaint et on le quittait aux complies du samedi saint.

L'usage en est disparu dans notre pays vers 1847 ou 1850.

On peut voir dans les voyages de Lambert, au chapitre où il est traité de Montréal, un dessin représentant une procession. Tous les ecclésiastiques et les enfants de chœur y portent le camail.

Aujourd'hui, dans nos diocèses, il n'y a plus que les évêques et les chanoines qui portent le camail. Ils le gardent toute l'année. Le camail des évêques et des chanoines se nomme mosette. Il diffère des anciens camails en ce qu'il est beaucoup plus court et qu'il n'a point de capuchon ou en a un très petit. Les chanoines ont la mosette noire, quelquefois liserée de violette ou de rouge. Quant aux évêques la mosette est violette. Quand ils sont en deuil, ils la portent noire.

J. E. R.

Les maires de Montréal. (I, VII, 58.)—Jacques Viger, 1833-39 ; Peter McGill, 1840-43 ; Jos Bourret, 1843-45 ; James Ferrier, 1845-47 ; John E. Mills, 1847-48 ; Jos Bourret, 1848-49 ; E. R. Fabre, 1849-51 ; Charles Wilson, 1851-54 ; Wolfred Nelson, 1854-56 ; Henry Starnes, 1856-58 ; C.-S. Rodier, 1858-62 ; J.-L. Beaudry, 1862-66 ; Henry Starnes, 1866-68 ; Wm. Workman, 1868-71 ; C.-J. Coursol, 1871-73 ; M. Cassidy, 1873 ; Aldis Barnard, 1873-75 ; W.-H. Hingston, 1875-77 ; J-L. Beaudry, 1877-79 ; Sévère Rivard, 1879-81 ; J.-L. Beaudry, 1881-85 ; Honoré Beaugrand, 1885-87 ; J.-J.-C. Abbott, 1887-89 ; Jacques Grenier, 1889-91 ; James McShane, 1891-93 ; Alphonse Desjardins, 1893-94 ; Joseph Villeneuve, maire actuel.

Armagh. (I, VII, 59).—Le nom du canton d'Armagh se rencontre pour la première fois en 1795. Voyez dans les Papiers d'état du Bas-Canada, 11 juillet 1795, série Q. 72-73-1, Q, 72-73-2, pp, 363-372. Voyez aussi en 1796, série Q, 76, cahier des références des cantons sur la rive est de la Chaudière, pp. 269, 272, et le 9 juillet 1798, série Q. 80-2, p. 365.

On devra trouver dans ces documents quand le canton d'Armagh fut arpenté pour la première fois. Le 13 juillet 1799, le général Prescott concédait à Thompson et Blais 2,400 acres de terre dans le canton Armagh. Il y avait alors dans ce canton 410 acres reservés à la Couronne et 630 acres en RÉSERVES DU CLERGÉ. (Cf: Bouchette, BRITISH DOMINION OF CANADA, vol. I, appendice, p. 483.)

Le même auteur dit (vol. 2, au mot Armagh,) que ce canton comprend 41,000 acres non concédés en excluant les réserves. Le premier septembre 1829 il n'y avait pas encore de colons établis dans Armagh.

On peut avoir des renseignements sur Michel Blais et James Thompson, les premiers concessionnaires d'Armagh, en consultant les PAPIERS D'ÉTAT DU BAS-CANADA, pp. 95, 362, 364, 372, série Q. 72-73-1, Q. 72-73-2 et p. 365, série Q. 80-2.

Le nom d'Armagh fut vraisemblablement donné par les commissaires chargés de faire mesurer et distribuer les terres non concédées de la Couronne.

Armagh est le nom d'un comté de la province d'Ulster, en Irlande. Le chef lieu de ce comté porte aussi le nom d'Armagh. C'est une ville assez considérable. Saint Malachie y est né.

C'était l'habitude, au commencement du régime anglais, de donner aux nouveaux cantons du Bas-Canada des noms empruntés aux comtés ou aux villes d'Angleterrre, d'Irlande ou d'Ecosse.

Le canton d'Armagh fut érigé par l'acte 23 Victoria, ch 61. Voyez la proclamation du 3 juillet 1860. Consultez aussi Deschamps : LISTE DES MUNICIPALITÉS, pp. 502, 609.

J. E. R.

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Cette question a été bien souvent débattue par nos écrivains dans les journaux et les revues. Nous référons Négrillon aux autorités qui suivent. Elles prouvent de toute évidence que l'esclavage a existé au Canada.

Voyez : 1o Une ordonnance de l'intendant Raudot du 13 avril 1709 qui le légalise. 2o Une ordonnance de l'intendant Hocquart du 1er septembre 1736 qui indique le mode d'affranchissement par acte devant notaire. 3o un arrêt du conseil d'état du 25 juillet 1742 qui déclare les negres et esclaves fugitifs la propriété du roi. 4o la capitulation de Québec qui déclare que les esclaves resteront la propriété de leurs maîtres.

QUESTIONS

61—Pouvez-vous me dire exactement ce qu'est un oncle à la mode de Bretagne ?

J. G.

62—D'après l'histoire manuscrite du séminaire de Québec (citée dans MONSEIGNEUR DE ST-VALLIER ET L'HOPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC, page 330), M. Bécher, curé de Notre-Dame de Québec, à la conquête, tenait un journal de tous les événements quelque peu importants qui se déroulaient dans la ville. Ce journal existe-t-il encore ? Si oui, où est-il ? P.

63—Le 19 juin dernier, je lisais la note suivante dans un journal de Québec :

" Ce matin, à six heures, il y a eu 29 ans, que l'empereur Maximilien a été fusillé à Guertara. Les généraux Mejia et Miramon partagèrent son sort.

" Les filles du général Miramon ont habité Québec pendant quelque temps."

Pouvez-vous me donner quelques détails sur le séjour des filles de l'infortuné Miramon dans la vieille cité de Champlain ?

X. X. X.

64—Quelle différence y a-t-il entre un moustique, un brûlot et un maringouin ? J'aimerais à avoir quelques notes sur ces intéressants moucherons. A.

65.—Savez-vous quand l'on a commencé à se servir de la sténographie pour reproduire les débats de nos chambres d'assemblée ?

STÉNOGRAPHE

66—Quelles sont les cérémonies qui ont lieu lorsqu'un curé prend possession d'une cure ?

PAROISSIEN

67—Où prendre les noms de tous ceux qui ont été conseillers au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, depuis sa création, en 1663, jusqu'à la date de la conquête ?

THÉMIS.

68—Dans l'été de 1760, Antoine Gabriel Benoist, officier dans les troupes ds la colonie, voyant que le Canada était perdu à jamais

se décida à repasser en France. Là, il fut fait chevalier de St-Louis et reçut une pension. Quelque temps après il reçut ordre de comparaître au Châtelet relativement au procès que l'on faisait à Bigot et à ses complices. A la suite de son interrogatoire, cédant d'ailleurs aux instances des membres de la Commission, il rédigea un long mémoire qu'il intitula : RÉFLEXIONS SUR LE CANADA.

Le P. Daniel, dans son HISTOIRE DES GRANDES FAMILLES FRANÇAISES DU CANADA OU APERÇU SUR LE CHEVALIER BENOIST ET QUELQUES FAMILLES CONTEMPORAIRES en donne de copieux extraits.

Ce mémoire a-t-il été publié ? Si oui, où ?

Dans le RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA POUR 1879, il est fait mention d'un manuscrit portant pour titre RÉFLEXIONS SUR LE CANADA. N'est-ce pas là le mémoire de Benoist ?

Arthur B., Montréal.

69—Dans une lettre datée de Elisabeth, New-York, le 4 février 1881, adressée par John-Gilmary Shea à l'honorable Jean Blanchet, alors secrétaire de la province de Québec, lettre publiée à la page VII du deuxième volume de la COLLECTION DE MANUSCRITS CONTENANT LETTRES, MEMOIRES, ET AUTRES DOCUMENTS HISTORIQUES RELATIFS A LA NOUVELLE-FRANCE, nous lisons :

" Some years ago, there was preserved in the Archives at Quebec an original of Washington's capitulation to Villiers, at Fort Necessity. Is it still there? and if so, could it be photographed?" (Il se trouvait, il y a quelques années, aux archives de Québec, un des originaux de la capitulation de Washington à Villiers au Fort Nécessité ? Est-il encore là ? Et s'il y est, pourrait-il être photographié ?)

A onze années de distance nous posons la même question. Existe-t-il encore aux archives de Québec l'original de la capitulation de Washington à de Villiers ? A-t-il été photographié ?

CURIEUX.

70—Pourquoi a-t-on appelé un des cantons du comté de Beauce, Broughton ? En quelle année ce canton fut-il concédé ?

BEAUCERON

71—L'asile de Beauport est-il le premier établissement formé dans la province de Québec pour recevoir et traiter les personnes atteintes d'aliénation mentale ? Si non, où et quand fut fondé le premier établissement de ce genre ?

G. L., Québec.

72—Pouvez-vous me donner des renseignements sur l'origine ou l'introduction des chevaux dans l'Amérique du Nord ? En sont-ils originaires ? Si non, quand y furent-il amenés ? On voit dans l'HISTOIRE DE CORTEZ par Antonio de Solis que le conquérant du Mexique y avait amené des chevaux. Leurs descendants n'auraient-ils pas pu passer du Mexique dans les prairies ?

C. M. M., Lévis.

73—En 1695, les Sœurs de la Congrégation de Montréal établirent à la basse ville de Québec un couvent ou établissement quelconque de leur ordre. Pouvez-vous me dire où était le site de cet établissement? Quelques renseignements sur son existence me feraient aussi bien plaisir.

P. O.

74—Par qui le Canada fut-il nommé Nouvelle-France? En quelle année?

O. R., Lévis.

75—On cite souvent un billet de Bigot à sa créature Verger: "Profitez, mon cher Verger, de votre place. Taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, etc."

Qui l'a vu ce fameux billet? Je doute de son existence. Lequel de nos historiens en parle le premier? Quand et à propos de quoi aurait-il été écrit?

INCREDULE.

76—S'il faut en croire le capitaine Knox, en 1759, lorsque la flotte anglaise remonta le fleuve Saint-Laurent pour s'emparer de Québec, les vaisseaux arborèrent les couleurs françaises afin de pouvoir obtenir des pilotes. La nouvelle se transmit à Québec qu'une flotte française remontait le fleuve. On peut imaginer la joie du peuple. Lorsque l'étendard britannique remplaça le drapeau français si soudaine fut la transition, ajoute Knox, qu'un prêtre qui examinait la flotte à l'aide d'une lunette tomba raide mort. Cet épisode est-il bien authentique? Si oui, connaissez-vous ce prêtre?

A-J-G., Québec.

77—Madame Du Barry, maîtresse de Louis XV, avait un petit indien du nom de Zamore qui portait la queue de sa robe. Louis XV s'amusait assez souvent de ce petit sapajou. Il le nomma gouverneur de Luciennes, pavillon qu'il avait fait construire à sa maîtresse près de Marly, avec une gratification annuelle de 3,000 francs. Ce Zamore mêlé aux turpitudes de Louis XV et de la Du Barry était-il d'origine canadienne?

XXX

78—Pouvez-vous me donner l'origine des expressions HUE et DIA dont se servent les charretiers et les cultivateurs canadiens pour conduire leurs chevaux à droite ou à gauche? Ces mots sont-ils canadiens?

Dans le JOURNAL du médecin Jean Héroard, on voit que Louis XIII, enfant, ne put dormir une nuit; il avait entendu tout le temps courir la poste et les charretiers qui criaient DIA.

R. de T.

79—Qui a pensé le premier à suggérer l'île Ste-Hélène comme lieu de détention pour l'empereur Napoléon?

IMPÉRIALISTE

LES PUBLICATIONS DU MOIS

Le révérend François-Pierre Pelanger, curé de Saint-Roch—Sa vie, ses œuvres, sa mort Québec: Imprimerie générale A. Côté et cie —1895.

Généalogie de la famille Filteau, par L.-H. Filteau (Tiré à 325 exemplaires). Ottawa: A. Bureau & frères, imprimeurs—1895.

Annuaire du collège de Sainte-Anne de la Pocatière—No 8—Année académique 1894-95. *Québec: typographie de C. Darveau.* 80 à 84, *rue de la Montagne* 1895.

Autrefois et aujourd'hui à Sainte-Anne de la Pérade—Jubilé sacerdotal de Mgr des Trois Rivières—E. S. de Carufel, libraire-éditeur, Trois Rivières.

History of the Irish catholics of Quebec—Saint Patrick's Church to the death of Rev. P. McMahon, by James M. O'Leary.—Quebec. Daily Telegraph print 1895.

Saint Antoine de Padoue d'après les meilleurs auteurs, par un prêtre du diocèse de Montréal—Montréal: librairie Saint-Joseph Cadieux & Derome 1895.

Annuaire du collège de Lévis—Deuxième série. No 12. Année académique 1894-95 *Lévis, typographie Mercier & cie, libraires-imprimeurs*—1895.

The Guide to Quebec, by E. T. D. Chambers. Published by Quebec Morning Chronicle.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1894-95 —*No 39 Québec: typographie d'Augustin Côté et cie*—1895.

Yankees et Canadiens; Impressions de voyage en Amérique, par L. Lacroix, docteur ès lettres, aumônier au lycée Michelet—Paris: librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90—1895.

Annuaire du séminaire St-Charles-Borromée, Sherbrooke, affilié à l'université Laval en 1878. *Année académique* 1894-95—*Numéro* 20 *Sherbrooke: Imprimerie du séminaire St-Charles-Borromée*—1895.

Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle par John Ahearn, ex professeur d'anglais à l'Académie du Plateau, Montréal, professeur d'anglais et de mathématiques à l'école normale Laval—Premier livre—Livre du maître—Québec: Imprimerie Dussault & Proulx—1895.

Annuaire du séminaire de Rimouski pour l'année académique 1894-95. *Numéro IX. Rimouski: imprimerie de A. G. Dion*—1895.

Le fort et le château St-Louis (Québec)—Etude archéologique et historique, par Ernest Gagnon—Québec: typographie Léger Brousseau —1895.

QUEBEC CENTRAL

Depuis dimanche, le 23 juin 1895 les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS.—Laisse Québec par le bateau passeur à 2.30 h. p. m. Départ de Lévis à 3.31 p. m. Arrive à Sherbrooke à 8.10 p. m. Arrive à Boston à 5.05 a. m. Arrive à New-York à 11.03 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau passeur à 1.00 p. m. Départ de Lévis à 1.30 p. m. Arrive à St François à 6.45 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 7.30 h. p. m., de Sherbrooke à 7.20 a. m. arrive à Lévis à 1.00 p. m., et à Québec par le bateau passeur à 1.15 p. m.

Chars pur oirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE.—Quitte St François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m., arrive à Québec par le bateau passeur, à 10.45 a. m.

NOTA. Les trains d'après circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'Hôtel St Louis à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant du fret et des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général

1ER VOLUME SEPTEMBRE 1895 9ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere nemnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

L'Eglise de Beaumont.....J.-Edmond Roy
Le nom de Nouvelle-France..Pierre-Georges Roy
Les mots *dia* et *hue*.....J. E. R.
Réponses.....
Traite de l'eau de vie.....R.
Tadoussac.....G.
Maladie de la Baie.....J. E. R.
Le camail.....Eugène Rouillard
Oncle a la mode de Bretagne.....J. E. R.
L'origine du mot Broughton.....J. E. R.
Les asiles d'aliénés.....Pierre-Georges Roy
Le billet de Bigot a Vergor.....P. G. R.
Questions.....

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME SEPTEMBRE 1895 9ÈME LIVRAISON

L'EGLISE DE BEAUMONT (1)

Le seigneur Couillard de Beaumont, dans une lettre de 1681 ou 1682, citée par M. Lorin (*Le comte de Frontenac*, p. 142 ; Ar. col. c. g. Can, VI, 114), se plaint que les PP. Jésuites, directeurs de la conscience de sa mère, l'ont pressé de vendre une de ses terres pour étendre l'enclos de l'évêché, que l'évêque refuse de payer quatre mille livres, quoique la vente ait été faite à vil prix, que, pour se venger des observations qu'on lui adresse, il a privé du *service religieux la seigneurie de Beaumont, qui compte cinquante habitants.*

Sans vouloir mettre en doute l'authenticité de cette lettre, nous doutons fort que l'abus d'autorité dont se plaint le seigneur Couillard de Beaumont soit vrai.

En 1681, il n'y avait pas encore de cure sur la rive droite du Saint-Laurent qui était desservie par voie de mission.

Beaumont était alors compris dans le district qui commençait à la pointe de Lévy et se terminait à la Rivière du Loup, et c'est l'abbé Morel qui en avait la charge. Cette seigneurie n'était pas plus maltraitée que les autres. On voit, au contraire, en compulsant les registres, que le missionnaire se faisait un devoir de parcourir régulièrement *les côtes* afin d'y exercer son ministère, baptiser les enfants, bénir les mariages, donner la sépulture chrétienne. On peut consulter à ce sujet

(1) I, III, 19.

les archives paroissiales de la pointe de Lévy et de St-Michel de Bellechasse. Si Beaumont fut organisé au point de vue ecclésiastique une dizaine d'années après ses deux voisines, c'est tout simplement parce que la colonisation marcha plus vite dans la Durantaye et Lauzon.

Le 2 décembre 1693, Louis Marchand, habitant de Québec, "pour faciliter les moyens et ayder autant qu'il est en lui à l'établissement d'une église paroissiale en la seigneurie de Beaumont et à la construction d'un presbitère capable de loger le prêtre qui sera préposé pour y faire à perpétuité les fonctions curiales" donnait à la fabrique de Beaumont, que l'évêque de Saint-Vallier venait d'ériger sous le titre de Saint-Etienne un arpent de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent sur deux arpents de profondeur. Louis Marchand se réservait dans l'église une place où bon lui semblerait pour y poser et faire construire un banc, après celui du seigneur ; il devait jouir de ce banc à titre gratuit et à perpétuité. Marchand permettait encore au curé de la future paroisse de prendre chaque année sur son habitation la quantité de vingt cordes de bois pour son chauffage, à la charge de dire et célébrer à perpétuité, chaque an, au jour suivant l'octave de la fête des Rois, une basse messe de requiem pour le repos de l'âme de feu Geneviève Rocheron, sa femme.

Afin que cette fondation fut en mémoire perpétuelle il en devait être fait notable mention dans les lieux où on inscrirait les bienfaiteurs de la paroisse. Cet acte, rédigé au palais épiscopal de Québec, fut accepté par l'évêque de Saint-Vallier et Zacharie Turgeon, l'un des marguilliers en charge de la fabrique de la nouvelle paroisse (*Greffe Chambalon*).

La pièce de terre donnée par Louis Marchand en 1693 appartient encore à la fabrique de Beaumont. C'est là que fut érigée en 1694 la première église de cette paroisse ; c'est là que s'élève encore l'église actuelle de Beaumont qui compte l'âge respectable de cent soixante deux années.

Le premier acte que l'on trouve inscrit aux archives de Beaumont est daté du 20 novembre 1692. C'est le baptême de Marie-Thérèse Portelance, fille de Jean Roy dit Portelance et de Anne Forgues.

L'église construite en 1694 devait subsister jusqu'en 1733.

Le 19 mai 1721, l'intendant Michel Bégon rendait l'ordonnance qui suit (1) :

"Sur la requeste à nous présentée par le Sieur Chasle, prêtre, missionnaire, de la paroisse de St-Etienne, seigneurie de Beaumont, faisant en cette partie pour Jacques Guay, Mathurin Labrecque et Antoine La Casse, marguilliers en charge de l'œuvre et fabrique de la dite paroisse, contenant que leur église qui est bâtie en la dite seigneurie est en si mauvais état qu'elle menace ruine, les soles et poteaux étant entièrement pourris, que comme il est nécessaire d'en construire une nouvelle de pierre au lieu et place de l'ancienne qui est de bois, et auparavant de commencer cet édifice, de faire un plan de la dite église, et un état estimatif pour parvenir à la répartition de ce que chacun devra contribuer pour la construction et perfection de cet édifice par rapport aux terres que chaque habitant de la dite seigneurie y possède, il nous demande qu'il nous plaise ordonner qu'assemblée des habitants de la dite seigneurie sera faite au premier jour de dimanche ou de feste issue de vespres au presbytère de la dite paroisse pour en présence du suppliant, du seigneur et marguilliers choisir et nommer quatre des principaux habitants de la dite paroisse lesquels feront faire un plan et état estimatif pour la perfection et construction de la dite église pour ensuite faire un état de répartition de ce que le seigneur et chacun des dits habitants seront tenus de contribuer pour la dite bâtisse, à quoi ayant égard vu la dite requeste :

" Nous ordonnons qu'à la diligence des marguilliers en charge de la paroisse de St-Etienne en la seigneurie

(1) Registre d'ordonnances des intendants vol. 7. B.

de Beaumont il sera fait assemblée au son de la cloche au premier jour de dimanche ou de feste issue de vespres qui leur sera indiqué au prone au presbitaire de la dite paroisse de tous les habitants d'icelle pour en présence du dit sieur Chasle et du seigneur de leur paroisse deliberer entre eux s'il leur est plus convenable de retablir leur église que d'en construire une nouvelle et en cas qu'ils estiment que l'ancienne ne se puisse réparer et qu'il leur soit plus utile d'en construire une nouvelle, ils délibereront si elle sera construite de bois comme l'ancienne ou s'il leur est plus avantageux de la faire de pierre et de quelle grandeur elle sera pour n'être pas dans la nécessité d'en faire une nouvelle dans la suite, et en cas qu'il estiment nécessaire de faire une nouvelle église plutot que de retablir l'ancienne et de la faire de pierre plutot que de bois, ils choisiront quatre des principaux habitants de la dite paroisse qui feront faire le plan et l'état estimatif de toute la dépense à faire pour l'entière perfection du dit édifice, et ensuite l'état de répartition de ce que le seigneur et chacun des habitants seront tenus de donner pour la bâtisse de la nouvelle église et sera dressé par un notaire ou un greffier sur les lieux un procès verbal contenant le consentement ou le refus des uns ou des autres habitants touchant chacune des dites délibérations pour le dit procès verbal, ensemble le dit plan, l'état estimatif, et de repartition à nous rapporté et estre ordonné ce que de raison. Mandons etc. Fait à Québec le 19 mai 1721."

(Signé) BÉGON.

J'ignore ce qui empêcha cette ordonnance de 1721 d'être mise de suite à exécution. Toujours est-il que l'église de Beaumont, celle que l'on voit encore aujourd'hui perchée au haut de la falaise, dans un site ravissant, ne fut construite qu'en 1733. C'est le millésime que l'on voit sur son portail. En revanche, un presbytère fut construit en 1722. Et l'on possède si bien à Beaumont l'amour des choses antiques que presbytère et église existent encore. Le presbytère de 1722 sert

maintenant de salle publique et d'école.—Il le mérite bien à son âge.

On sait qu'en 1759, la proclamation que le général Wolfe adressait aux habitants canadiens-français fut pour la première fois placardée sur la porte de l'église de Beaumont.

La tradition rapporte que les paysans déchirèrent ce placard et que pour les punir on mit le feu à l'église. Montgomery, le brûleur de la côte sud et de la côte nord du Saint-Laurent, promena lui aussi sa torche incendiaire sous le vieux temple. Mais, miracle ! chaque fois, il n'y eut que la porte de brulée et l'église demeura intacte.

Le monument historique de Beaumont, avec ses vieilles sculptures, mérite d'être vu par les touristes et les lettrés. C'est une relique.

L'église de Beaumont n'a guère été retouchée depuis 1733. En 1870 on lui donna un nouveau clocher, et, en 1886, on l'ornait d'une belle sacristie.

La grande restauration de 1894 est venu la sauver de la pioche des démolisseurs.

Je félicite les Beaumontois d'avoir le respect du passé et de vouloir garder leur vieille église "où tant de générations sont venues prier, espérer, offrir à Dieu leurs joies, leurs peines et leur vie."

J.-Edmond Roy

LE NOM DE NOUVELLE-FRANCE [1]

Quand a-t-on commencé à désigner le Canada sous le nom de Nouvelle-France ?

Charlevoix assure que ce fut en 1609 :

" Il (Champlain) avoit espéré de trouver un navire à Tadoussac, mais il n'y en avoit point, et il remonta à Québec. Pontgravé y arriva bientôt après lui, et ils s'embarquèrent ensemble au mois de septembre 1609,

(1) I, VIII, 74.

laissant la colonie sous les ordres d'un brave homme, nommé Pierre Chauvin. Champlain fut fort bien reçu du Roy, qu'il alla trouver à Fontainebleau, pour lui rendre compte de la situation où il avoit laissé *la Nouvelle-France*. Ce fut alors qu'on donna ce nom au Canada." (1)

Presque tous ceux qui ont écrit après Charlevoix ont adopté son opinion. C'est l'histoire des moutons de Panurge qui s'est répétée. On a accepté sans examen une affirmation démentie par tous les historiens qui ont précédé le célèbre père jésuite.

Le sieur de Rocels, historiographe de Louis XIV, dans son édition de la *Description du Monde* de Davity publiée en 1660, déclare expressément que la dénomination de Nouvelle-France donnée au Canada est bien antérieure à 1609.

"La Nouvelle-France, écrit-il, a ce nom, principalement parce que ce pays a été découvert par des Français Bretons, l'an 1504, et que depuis, les Français n'ont cessé de le pratiquer. Jean Verazzan, Florentin, prit possession de ce pays, l'an 1523, au nom du roi François I, et l'on tient que ce Verazzan fut le premier qui donna le nom de Nouvelle-France à ces contrées qu'il découvrit." (2)

Le jésuite Biard, qui écrivait en 1614, près d'un demi-siècle par conséquent avant Rocols, ne pense pas autrement :

"Je crois que ça été Jean Verazzan qui a été le parain de cette dénomination de Nouvelle-France." (3)

Champlain, dont on peut presque toujours accepter les dires, déclare qu'avant le règne de Henri IV on donnait déjà ce nom au Canada. Parlant de Louis XIII, il dit :

"Les rois prédécesseurs de Sa Majesté ont ajouté à ce pays le nom de Nouvelle-France." (4)

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, tôme I, page 149.

(2) *Description du Monde*, tôme V, page 27.

(3) *Relation de la Nouvelle-France*, Lyon, 1616, page 12.

(4) *Voyages*, 1632, page 4.

Ramusio, mort en 1557, assure qu'on donnait de son temps au Canada le nom de Nouvelle-France.

Jean Alphonse, dans son *Routier* fait en 1542, laisse entendre que la dénomination de Nouvelle-France était tout récemment imposée au Canada.

"Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appelée la Nouvelle-France ; car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont situées dans la même latitude." (1)

D'ailleurs, quand bien même les témoignages de Jean Alphonse, de Champlain, du père Biard et de Rocols ne détruiraient pas l'opinion de Charlevoix, nous aurions l'affirmation même de Jacques Cartier qui nous dit qu'en 1534 le Canada était désigné sous le nom de Nouvelle-France. Sa relation de voyage imprimée à Rouen en 1545 chez Raphaël du Petit Val, est intitulée : *Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier aux Terres-neufves de Canadas, Norembergue, Hochelage, Labrador, et pays adiacens, dite Nouvelle France.* Dans la relation de son deuxième voyage, le découvreur malouin va encore plus loin. Il nous apprend, en parlant, selon sa coutume, à la troisième personne, qu'il a donné lui-même le nom de Nouvelle-France au Canada :

" Enfuyt le langage des pays et Royaulmes de Hochelage et Canada, *aultrement appellée par nous la nouvelle France.*" (2)

La morale de tout ceci c'est qu'il ne faut pas toujours ajouter une foi aveugle à tous les dires du bon père Charlevoix !

PIERRE-GEORGES ROY

(1) *Routier*, page 86.

(2) *Brief recit et succincte narration*, page 47.

LES MOTS DIA ET HUE[1]

Les mots *dia* et *hue* sont reconnus par tous les dictionnaires français. Littré : " *Dia*, expression invariable. Cri des charretiers pour faire aller les chevaux à gauche.— *Hue*, mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux. Ils s'en servent aussi pour les faire tourner à droite ; mais en ce sens (en France), ils emploient bien plus souvent *huhuaut* ou *hurhaut*." Larousse : "*Dia* : mot dont se servent les voituriers pour faire aller leurs chevaux à gauche. *Hue*, mot dont les voituriers se servent quand ils veulent faire avancer leurs chevaux, et pour les faire tourner à droite." Lachâtre : "*Dia*, interjection. Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche.—*Hue*, interjection, mot que les charretiers crient aux chevaux pour les faire avancer et particulièrement pour les faire tourner à droite."

Chose assez curieuse, le dictionnaire de Trévoux (1732) dit: "*Dia*, terme populaire dont se servent les charretiers pour faire aller leurs chevaux à droite, comme ils se servent de *huhe* ou *hurhaut*, ou *huho*, pour les faire détourner à gauche. *Hue*, sorte d'adverbe, dont les charretiers se servent pour faire avancer leurs chevaux, ou plutôt pour les faire tourner à droite."

Notre *dia* vient du breton *dia*, *diaz*, *dihu*. Ces mots sont dérivés du celtique : kymrique *deheu*, *deau*, cosmique *dehou*, *dyhou*, armoricain, *déhou*, *diou*, *dihou*, *déhou*, irlandais, *deas*. Ces mots se rapportent eux-mêmes au latin *dexter*, au grec *descios* et au sanscrit *dakshina*. La racine est *daksh*. Ces mots ont tous un même sens : *droit, qui est à droite.*

Mais alors pourquoi dit-on *dia* pour faire aller un cheval à gauche ?

Ce qui est bien certain, dit Larousse, c'est que dans une grande partie de la France, les charretiers disent *dia* pour à droite. De son côté, Pictel affirme que dans une

(1) I, VIII, 78.

partie au moins de la Suisse française, les charretiers disent *hue* pour à gauche, et *dia* pour à droite. C'est ce qui explique l'interprétation donnée par le dictionnaire de Trévoux au sens du mot *dia*.

Au point de vue de la langue, si l'on considère la formation du mot *dia*, il n'y a pas de doute que les charretiers de France ou de Suisse qui disent *dia* pour à droite ont raison contre l'Académie et en dépit des dictionnaires. Comment expliquer cette contradiction apparente ? Cela provient, dit Chevellet, de ce que à droite et à gauche sont des expressions relatives ; elles sont tout à fait dépendantes de la position que l'homme occupe au moment où il commande un cheval. L'Académie, ajoute-t-il, suppose que le charretier est placé du côté gauche de l'animal, comme c'est l'ordinaire, tandis que Trévoux suppose qu'il est placé vis-à-vis de la tête de l'animal, ce qui a lieu lorsqu'il saisit les guides pour lui faire franchir un obstacle ou un mauvais pas.

Cette explication aurait besoin d'une... explication. S'il faut en croire Pictel, le mot *hue* aurait subi une transformation aussi étrange que le mot *dia*. En effet, il assure que *hue* ainsi que *huhau*, se rapporterait au principal groupe des noms de la gauche dans les langues indo-européennes. Il rattache *hue* à l'armoricain *son* ou *sa*, terme de charretier voulant dire à gauche, dans lequel il voit le kimry *aseu*, *aswy*, *asw*, gauche ; sanscrit, *savya*, gauche. Littré trouve cette étymologie problématique et contraire au sens de *dia* et *hue* en France. D'un autre côté, suivant Pictel, dans une partie de la Suisse française, les charretiers disent *hue* pour à gauche.

Tout cela est assez curieux. Quoi penser lorsqu'on voit les grammairiens donner des interprétations si diverses ? C'est le temps de dire avec le proverbe : *L'un tire à hue et l'autre à dia.*

Oh ! les belles choses ! les belles choses ! que la grammaire et l'orthographe, dit M. Jourdain, dans le *Bourgeois gentilhomme.*

Quoiqu'il en soit du sens à donner aux mots *hue et dia*, ils sont tous deux de bonne race française.

On ne peut pas en dire autant des mots *ouo! ouo!* interjection usitée dans notre province pour faire arrêter un cheval. Sylva Clapin le donne sans hésiter comme un néologisme canadien.

Le mot *ouo* n'est-il pas, au contraire, une corruption du mot français *hohaut?* Ceci parait vraisemblable, mais l'embarras c'est qu'en France on dit *hohaut* pour faire avancer un cheval et qu'ici on dit *ouo* pour le faire arrêter.

Quelqu'un voudrait-il nous dire dans le *Bulletin*, quelle interjection emploient les charretiers de France pour faire arrêter leurs chevaux? J. E. R.

REPONSES

Traite de l'eau de vie. (I, II, 10.)—Margry : ETABLISSEMENTS EN AMÉRIQUE (I, p. 405.) publie en entier la délibération au sujet de l'eau de vie, du 10 octobre 1678.

R.

Tadoussac. (I, VI, 49.)—Je n'ai pas le temps de vérifier comment on écrivait le mot Tadousac à l'origine, mais je suis d'avis qu'il n'y faut qu'un s. Ac, ak, ou ag final est la marque du pluriel de plusieurs mots dans divers dialectes algiques, et on l'ajoute généralement au singulier sans doubler la consonne qui termine le mot.

G.

—Les dictionnaires donnent les deux épellations : TADOUSSAC et TADOUSAC. Les Anglais n'écrivent ce mot qu'avec un s. Les anciennes relations des missionnaires et presque tous les manuscrits de la période française donnent deux ss et je crois que l'on doit adopter cette dernière façon de préférence.

De nos jours, les Montagnais appellent Tadoussac Ousascha.

J. E. R.

Maladie de la Baie. (I, VII, 54.)—Que pensez-vous de ce prétendu MAL DE LA BAIE, qui, suivant quelques uns, aurait donné son nom à la Malbaie?

Telle est la question que pose un correspondant du BULLETIN.

Il suffit de référer à Champlain, comme l'a fait P. G. R. pour trouver l'historique du mot Malbaie. Le mot MALE est un vieil adjectif qui signifiait jadis MAUVAIS. Champlain, trouvant mauvais ancrage au pied du CAP A L'AIGLE, a écrit tout naturellement que c'était une MALE BAIE. Les premiers navigateurs en ont fait autant

pour un hâvre qui porte le même nom dans la baie des Chaleurs. Il est vrai que les Anglais disent quelque fois de ce dernier MOLUE BAY pour MALE BAIE.

Quant au MAL DE LA BAIE, il a pu sévir avec plus de vigueur à la Baie Saint-Paul que dans les autres régions du pays, mais il n'a rien à faire avec le nom de la Malbaie. Il a été beaucoup question autrefois de cette maladie étrange et nous allons donner les quelques notes que nous possédons à son sujet.

A la demande du gouverneur Haldimand, M. Badelard, chirurgien du roi, fit une étude spéciale de cette maladie. Il publia ses observations dans la GAZETTE DE QUÉBEC du 29 juillet 1784, par ordre des autorités. Badelard décrit les symptômes et indique le traitement à suivre. Voici ce qu'il écrit :

"Il a regné dans quelques parties de cette province, une maladie que le gouvernement a fait traiter, et que l'on connaît par le nom de maladie de la Baie : elle est devenue contagieuse, et elle s'est repandue dans beaucoup d'endroits.

" Les symptômes en sont si univoques, si certains, que l'on ne peut pas se tromper ; elle commence chez tous les sujets, de toutes constitutions, de tout âge, toujours par un mal de gorge, une secheresse, un enrouement, et une inflammation de la voute du palais, des amygdales, et de la luette qui s'enlève, et qui est bientôt emportée, par une difficulté douloureuse à avaler des aliments solides, et qui le sont d'autant plus que les glandes de la bouche sont obstruées et ne font plus de fonctions, par des ulcères blancs et calleux aux côtés de la langue, par des pustules plates et écailleuses à la racine des cheveux et au front, par les mêmes pustules ulcérées au périné, et aux parties qui les avoisinent dans les hommes et à toutes celles qui occupent la même région dans les femmes. Voilà les premiers symptômes ; ceux qui les suivent rapidement, et qui marquent le second temps de la maladie, sont les douleurs aiguës et continuelles dans les articulations, un mal être universel et une lassitude qui tient les malades dans une inertie invincible.

" Le dernier période de la maladie est marqué par le gonflement douloureux du périoste, par deux exostoses naissantes, par la carie des lames spongieuses et des cartilages du nez, C'est alors un malheur de ne pas agir avec la plus grande célérité, parceque toutes les glandes et les vaisseaux de cette partie refluent la cause morbisique dans le torrent des humeurs, et détruit bien vite le principe conservateur et l'individu. On a donné pour cause occasionnelle à cette maladie, une fable que je ne rapporterai pas. Elle pourrait être examinée, mais cela ne conduirait peut-être qu'à beaucoup arguer, j'ai cru encore assez longtemps, qu'elle pourrait être dans le principe de la population, et qu'elle s'était developpée par une cause homogène. Quoiqu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les préparations mercureilles guérissent sûrement cette maladie, dans tous les sujets où le mal n'est pas invétéré, et où il n'a pas subjugué la nature. J'ai fait prendre à la plus haute dose, avec le plus grand succès le sublime corosif, les malades de tout âge et de tout état de la maladie, sur qui j'ai pu tenir la main et l'œil ont tous été guéris, ainsi que ceux qui ont

été suivis par des personnes intelligentes sur de simples directions. Ce n'est pas une introduction que l'on prétende donner aux gens de l'art, car chacun a sa méthode, et les succès prouvent toujours les précautions que l'on prend de régler sa pratique, sur une théorie et des principes.

" J'ai observé que tous les malades sur qui la salivation a pu prendre, ont été guéris surement, et sans retour. Tous les malades, qui ont pu vaincre le dégoût du remède et le porter suivant la direction, jusqu'au 20 ou 25 jours, quoiqu'ils n'aient point salivés ont été guéris même au dernier dégré de la maladie. Tous ceux qui ont été en état de se préparer par 5 ou 6 bains d'eau tiède et quelques purgatifs, et qui ont suspendu leurs travaux, en prenant le remède, ont été plus vite et plus sûrement guéris. Il y a beaucoup de sujets, qui n'ont senti aucune indisposition, des effets du remède et chez qui tous les symptômes de la maladie ont cessé, et qui sont parfaitement guéris.

" Il y en a encore beaucoup d'autres, que la misère ou la paresse, ont fait négliger tout régime, toutes précautions, qui ont pris du remède, dans tout les temps, à la plus haute dose et qui ont guéri parfaitement. Je ne prétends point infirmer la méthode de personne, puisque je crois fort, que toute préparation mercurielle, peut guérir cette maladie, je me suis servi moi-même de frictions, dans les sujets où j'ai crû connaître une débilité d'entrailles, et j'ai également bien réussi : j'ai donné encore avec succès, aux enfants le calmmonis, à deux tiers de poudre de Jellape, et les pilules de Keifer, mais le mercure, pris dans les préparations de sublimé, m'a paru plus pénétrant, plus actif et plus facile à donner aux gens de la campagne, qui peuvent suivre eux-mêmes ce traitement, c'est pourquoi, dans ceux où la maladie, était au second ou au dernier période, j'ai commencé par les faire baigner, 10 ou 15 fois, selon leur force, leur constitution, leur état de maladies, ils ont toujours été purgé, avant et après les bains, ils ont pris cependant 10, 15, 20 ou 30 jours, un grain de sublimé par jour, lavé par au moins trois livres de tisanne de mauve, ou d'orge de ris, on a toujours mis quand on l'a pu faire un quart de lait. On peut pour éviter le degoût de l'eau de ris de blé, faire fondre dans une petite partie de cette liqueur, la dose du sublimé que l'on aura eu le soin de reduire en poudre très fine, ce qui se fait aisément et sans risque, en la pressant entre deux papiers par le roule d'une bouteille sur une table unie, on y joint alors une livre et demie de tisanne de mauve, d'orge ou de vin, cette livre et demie de liqueur, dans laquelle sont entrés les 15 grains de sublimé, que j'ai donné, sans accident, au plus haut degré de la maladie, contient quarante huit cuillérées, à trois par jour, font pour seize jours, mais les 4 premiers jours, les malades n'en prennent que le matin, avant le déjeuner, les 4 jours qui suivent, ils n'en prennent encore que 2 fois, c-à-d, le matin et le midi, et ils ne commencent que le neuvième jour à en prendre trois fois, ce n'est par conséquent pas un grain par jour. On observera de bien laver le remède, en buvant au moins chaque fois, le livre est égale à 1 une chopine et 1 cuillérée est une demie ou une chopine de tisanne, coupée avec un quart de lait. Le régime laitaire et les racines ou les légumes sont préférables à tous autres.

" Les accidents qui peuvent arriver sont la salivation trop abondante, mais c'est une sureté de la guérison, il faut, dès qu'elle parait par l'inflammation de la bouche, cesser au bout de 2 jours le remède, de même que si la diarré prenait trop vivement, il arrive aussi quelquefois des coliques et un flux d'urine, il faut cesser pour quelques jours, et purger avec de la RUBARBE. Dans le premier état de la maladie au bout de 5 ou 6 jours, tous les symptômes disparaissent, mais il faut continuer jusqu'au 15ème, sans cela on aura rien fait."

Il parait que le traitement officiel de Badelard produisit un certain bien. La GAZETTE DE QUÉBEC du 19 Janvier 1786 publiait l'avis public qui suit sous le titre de MAL DE LA BAIE. Cet avis était signé par M. Saint-Germain, curé de Repentigny :

"Je vous dois la relation des effets, dans ma paroisse, des remèdes contre le mal de la baie, qui m'ont été transmis.

"Je publie avec autant de plaisir que de vérité, que de trente malades qui se sont confiés à mes soins, deux seulement ont manqué leur guérison, et les vingt-huit autres se sont déjà permis des épreuves, qui m'assurent que leur guérison n'est pas palliée, cependant les progrès que le mal avait fait dans toute leur constitution étaient tels que la mort, à mon avis, était de beaucoup préférable à leur cruelle situation.

" Je ne puis exprimer les douceurs infinies dont mon âme fut enivrée, lorsque je me vis environné d'un peuple nombreux que j'aime, qui tous, la santé la joie et la reconnaissance peintes sur le visage, venaient me faire leurs remerciements particuliers, et me confier leurs remerciements publics. Vous ne me devez rien, leur dis-je, à tous, vous devez tout à cet esprit de tendresse et de générosité qui règne jusque dans les climats les plus reculés de la domination Britannique: chérissez-là et consacrez à sa défense et à sa prospérité, la santé et la vie que vous tenez d'elle."

En 1785, le gouvernement fit imprimer à ses frais pour être distribuée dans les lieux infectés, une direction pour la guérison du mal de la Baie St-Paul. Cette brochure fut écrite par Badelard qui avait fait une étude spéciale de cette étrange maladie.

De célèbres médecins anglais, Menzies, Bowman, Nooth, Blake furent chargés, eux aussi, d'étudier la nature de cette maladie qui intriguait le monde médical européen : mais aucun d'eux ne semble être mieux renseigné que Badelard sur le sujet.

L'attention du gouvernement canadien fut attirée sur cette maladie, dès 1773. Pour plus de détails, voir les TRANSACTIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC (vol. 4, part. 2, 1854.)

J. E. R.

Le camail. (I, VII, 56.)— Votre aimable correspondant J. E. R. n'est pas tout à fait exact lorsqu'il dit que le " camail était un petit manteau de drap noir, descendant jusqu'à la ceinture. " C'était bien, à la vérité, un manteau, mais si celui-ci se terminait sur le devant jusqu'à la ceinture, en arrière, il aboutissait, en pointe, jusqu'au talon. Le clergé et les enfants de chœur, à la basilique de Québec, portaient ce camail l'hiver, lorsqu'ils faisaient partie du cortège funè-

bre qui se rendait autrefois à la demeure d'un fidèle qui venait de trépasser et ramenait le corcueil à l'église. Une fois l'absoute terminée, chacun se rendait à la sacristie et se dépouillait de son camail pour assister au service en simple surplis blanc.

L'usage du camail n'a pas été supprimé en 1850. Je puis même assurer votre correspondant que nous portions encore (Je parle des enfants de chœur) ce lugubre vêtement en 1862 et en 1863.

Quoiqu'il en soit ce camail était bien utile aux enfants de chœur obligés d'assister à la LEVÉE DU CORPS en plein hiver et à des distances assez considérables de l'église. Ce camail avec sa collerette et sa queue pointue qui nous battait les talons, valait à lui tout seul un bon capot de fourrure.

EUGÈNE ROUILLARD

—On ne prenait pas le camail aux premières vêpres de la Toussaint mais le jour des morts à l'office du matin, et on le quittait non aux complies du samedi saint qui n'avaient pas lieu, mais après l'office du matin du samedi saint.

Quant à la forme, il descendait, il est vrai, jusqu'à la ceinture, mais par devant seulement et jusqu'aux talons et en pointe par derrière. Et puis il y avait un demi-cercle de bois flexible ou de BALEINE allant du front jusqu'au cou en arrière qui tenait le capuchon bandé en forme de crête de coq sur la tête.

Au reste, si vous aimez à avoir d'autres détails voyez ce qu'en dit l'abbé Charles Trudelle dans son étude sur le PAIN BÉNIT publiée dans le treisième volume de la SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

Oncle à la mode de Bretagne. (I, VIII, 61.)—D'après le DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE, c'est le cousin germain du père ou de la mère : MON PÈRE ET LUI ÉTAIENT COUSINS GERMAINS : PAR CONSÉQUENT IL EST MON ONCLE A LA MODE DE BRETAGNE.

Littré dit : "Oncle, tante à la mode de Bretagne, cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère. Neveu, nièce à la mode de Bretagne, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine. Un maître maquignon qui est mon neveu à la mode de Bretagne, Lesage, Turcaret, III, 2."

Larousse : "Se dit quelquefois d'une parenté équivoque et difficile à établir."

DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX : "Oncle à la mode de Bretagne, est celui qui a le germain sur un autre. Un tel et mon père étaient cousins germains, et il est mon oncle à la mode de Bretagne."

La Potherie (Vol. IV—9ème lettre,) écrit : "Quincon de Saint-Ours, (oncle à la mode de Bretagne de madame la maréchale de Tallard) commandant des troupes d'un détachement de la marine, arrête les irruptions des Iroquois sur le fleuve Saint-Laurent."

J. E. R.

Origine du mot Broughton. (I, VIII, 70.)—Plusieurs savants anglais ont porté le nom de Broughton. Nous connaissons :

1. Hugues Broughton, théologien et hébraïsant, né en 1549 mort en 1612.

2. Richard Broughton, historien, mort en 1634.
3. Thomas Broughton, théologien, né en 1704 mort en 1774.

Nous croyons que le canton de Broughton a été ainsi appelé en l'honneur de William Robert Broughton, navigateur, né en 1763, mort en 1822. Ce dernier fit partie en 1790 de l'expédition de Vancouver, et découvrit les îles Knight, des Deux-Sœurs, de Chatham, et reconnut celles auxquelles on a donné le nom D'ARCHIPEL BROUGHTON, sur la côte ouest de l'Amérique du Nord.

Le canton Broughton fut concédé pour la première fois sous le gouvernement de sir R. S. Milnes. Le 20 octobre 1800, il y octroyait à H. Jenkin et William Hall 23.100 acres de terre. En mars 1822 et en août 1824, lord Dalhousie y octroyait à J. Adams et J. W. Woolsey 1800 acres.

J. E. R.

Les asiles d'aliénés. (I, VIII. 71.)—C'est Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, qui, le premier dans notre pays, s'est occupé du sort des pauvres infortunés atteints d'aliénation mentale. Il fit bâtir auprès de l'Hôpital-Général de Québec, dont il est le fondateur, une maison de petites dimensions pour recevoir et traiter les aliénés.

Sur la recommandation du gouverneur et de l'intendant, le gouvernement français donna à Mgr de Saint-Vallier une somme de 1,000 livres pour l'aider dans son entreprise.

Comme on ne recevait dans cette maison que les folles, le gouvernement français fit construire à ses frais à côté une maison pour les fous. Ce bâtiment pouvait accommoder douze aliénés.

A la conquête, cette maison tombait en ruine. Les religieuses la reparèrent et continuèrent à y recevoir un certain nombre d'aliénés.

En 1801, la chambre provinciale vota une certaine somme pour aider l'Hôpital-Général dans son œuvre charitable. On construisit une nouvelle maison.

Les religieuses de l'Hôpital-Général ne pouvaient recevoir qu'un nombre fixe d'aliénés. Lorsque ce maximum était atteint, on était obligé de placer les autres aliénés dans les hospices et les hôpitaux publics. Perdus au milieu du grand nombre d'infirmes et de malades renfermés dans ces maisons, les aliénés ne pouvaient suivre les traitements que requerrait leur état.

Ce sérieux inconvénient fit surgir l'idée de fonder une institution consacrée spécialement au traitement des affections mentales. Lord Metcalfe, gouverneur du Canada, promit l'appui du gouvernement à ceux qui entreprendraient semblable fondation. Les docteurs Douglas, Frémont et Morin formèrent une société, et le 16 septembre 1845, le manoir seigneurial de Beauport, autrefois occupé par Robert Giffard, fut converti en hôpital pour les aliénés. Cette maison fut aménagée pour recevoir 120 personnes avec les gardiens nécessaires.

Quelques années plus tard, le nombre des patients ayant augmenté considérablement, il fallut choisir un local plus spacieux. On fit l'achat de la magnifique propriété appartenant alors au juge de Bonne et en avril 1850 on vit surgir un nouvel asile sur ce terrain.

En février 1854, un incendie détruisit l'aile ouest de l'édifice. Grâce à l'habileté et au dévouement des gardiens tous les aliénés furent sauvés. Cette aile fut aussitôt reconstruite.

En 1863 le centre de l'édifice fut modifié et orné de la coupole qu'on y voit aujourd'hui. Deux pavillons spacieux furent aussi ajoutés au corps principal.

L'année suivante, une nouvelle construction destinée aux hommes fut élevée sur le même terrain, l'édifice principal fut alors réservé aux femmes.

Le 29 janvier 1875, le corps principal de l'asile de Beauport fut détruit par un incendie allumé par une folle. Une vingtaine de malheureuses folles périrent dans les flammes.

Cette aile fut reconstruite l'année suivante.

C'est en 1893 que les Sœurs de la Charité ont pris possession de l'Asile de Beauport.

P. G. R.

Le billet de Bigot à Vergor. (I, VIII, 75.)—M. l'abbé H.-R. Casgrain, sans affirmer qu'il a vu le fameux billet de l'intendant Bigot à sa créature Vergor, dit (UNE SECONDE ACADIE, page 308) qu'il était daté du 20 août 1754.

P. G. R.

QUESTIONS

80—Pouvez-vous me dire quels sont ceux qui ont été tués dans les murs de Québec pendant les sièges de 1759 et de 1775 ? Où sont-ils enterrés ? VÉTÉRAN

81.—A-t-on joué la pièce de Tartuffe du temps de Frontenac ? Il me semble que ce gouverneur en a fait la menace à l'évêque, mais qu'il n'a point mis son idée à exécution ? Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? MOLIÉRISTE

82—D'où vient le nom de l'île Madame, près de l'île d'Orléans ? Y a-t-il plusieurs îles Madame dans le fleuve ou le golfe St-Laurent ?

Où se trouve l'île aux Ròts ? Quelle est la véritable épellation de ce mot Ròts ? NAVIGATEUR

83—Quand le bureau des douanes de Québec a-t-il été établi ? Qui fut premier percepteur de la douane à Québec ? Pouvez-vous me donner les noms des titulaires de cet emploi ? R. P., QUÉBEC

84—La paroisse de Saint-Ferréol, près de Sainte-Anne de Beaupré, est-elle de fondation récente ? PÈLERIN.

85—Qui a fondé la paroisse de Terrebonne, près de Montréal ?

A. B.

LES PUBLICATIONS DU MOIS

Acadia, missing links of a lost chapter in American history, by an Acadian (Edouard Richard, ex-member of the House of Commons of Canada). Vol. I. New-York : Home book Company. Montreal : John Lovell & Son—1895.

Acadia, missing links of a lost chapter in American history, by an Acadian (Edouard Richard, ex-member of the House of Commons of Canada). Vol. II. New-York : Home book company. Montreal : John Lovell & Son—1895.

Pour la patrie, roman du XXe siècle, par J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*—Montréal : Cadieux & Derome, libraires-éditeurs—1895.

Oraison funèbre du comte de Frontenac, prononcée dans l'église des récollets de Québec, le 19 décembre 1698, par le père Olivier Goyer, publiée par Pierre-Georges Roy—Lévis · Bulletin des recherches historiques—1895.

The Portiuncula. History of its sanctuary and its celebrated indulgence, by Father Désiré, franciscan missionary—1895.

L'instruction publique de la province de Québec à l'exposition colombienne de Chicago—Rapport de l'honorable secrétaire provincial—Québec—1895.

Annuaire du collège Bourget—Calendar of Bourget college—1894-95—Rigaud de Vaudreuil, P. Q., Canada.

General Wolfe, by A. G. Bradley — Macmillan and Co—London—1895.

Aide—mémoire historique— Chronologie de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique—Québec : Imprimerie A. Côté et cie—1895.

Palmarès de l'Académie commerciale catholique de Montréal—Année académique 1894-95.

Séminaire de Nicolet : Année académique 1894-95—No. 16—Montréal ; C.-O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, Nos 256-258, rue St-Paul—1895.

Annuaire du séminaire de Chicoutimi (Saguenay, province de Québec) pour l'année scolaire 1894-95—Numéro 15, série II, No. 5—Chicoutimi : Imprimerie du " Progrès du Saguenay"—1895.

Tableau-catéchisme composé par le R. P. Lacombe, missionnaire, et destiné à enseigner la religion aux sauvages, aux jeunes enfants et aux personnes ne sachant pas lire—Nouvelle édition.

QUÉBEC CENTRAL

Depuis dimanche, le 23 juin 1895, les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau-passeur à 2.30 h. p. m. Départ de Lévis à 3 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. Arrive à Boston à 8.05 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 p. m. Départ de Lévis à 1.30 p. m. Arrive à St-François à 6.45 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 7.30 h. p. m., de Sherbrooke à 7.20 a. m., arrive à Lévis à 1.00 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.15 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE—Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.45 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant du fret et des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général.

1ER VOLUME OCTOBRE 1895 10ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognos[illegible] [illegible] loit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

LES INDIENS DES SULPICIENS DE LA GENÈSE.
LES CONTRIBUTIONS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE . . . J. EDMOND ROY
TRADITIONS . . . . . N. E
MONSEIGNEUR FRÇOIS MARINCOUIN. . . VICTOR A. HÉRAL
LES ÉCOLES D'ATHENS. . . . . J. M. LEMOINE
LE COUVENT ET LA CONGRÉGATION A QUÉBEC . . . . . P. GEORGES ROY
LES FILLES DE BIOT A VERCOR. . . . . H. R. C
CHARTES DE 1759 ET DE 1775. . . . J. M. LEMOINE
HOMMAGE AUX ROIS . . . . . J. M. LEMOINE
LES PERCEPTEURS DES DOUANES A QUÉBEC. . . . . P. G. R
SAINT FÉRÉOL. . . . . J. E. R

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME OCTOBRE 1895 10ÈME LIVRAISON

LES ANCIENS POSTES DU LAC SAINT-LOUIS

Depuis la publication de mon *Lake Saint-Louis, old and new, illustrated, and Cavelier de la Salle,* en 1893, dix gros volumes de la *Correspondance Générale* ont été copiés à Paris et envoyés au Bureau des Archives à Ottawa. J'ai eu occasion de les parcourir durant la dernière session du Parlement et d'en noter plusieurs passages qui se rapportent à Lachine, Sainte-Anne et aux premiers établissements du lac Saint-Louis. Je les indiquerai amplement, si jamais je publie une édition française de mon livre, ce que j'ai l'intention de faire aussitôt que tous les volumes de la *Correspondance Générale* du dix-septième siècle seront copiés. Il manque encore les volumes 9 à 13, couvrant toute cette période de la guerre des Iroquois qui comprend les années 1688 à 1694. En attendant, et Dieu sait combien de temps, j'ai cru devoir détacher quelques pages de ces dix volumes qui jettent du jour sur des points obscurs de l'histoire du lac Saint-Louis.

J'ai dit dans mon livre que les postes ou forts de Lachine furent bâtis vers 1687. Aux preuves que j'ai données, j'ajoute les suivantes. Hector de Callières écrit au miuistre en 1685 (*Correspondance générale,* vol. 7 p. 107) : " La ville de Montréal n'a pas de closture, ny réduit. " Il se propose de faire travailler les soldats,

à une closture de Palissades terrassées autour de Ville-Marie avec des Redans dans les endroits les plus nécessaires. Tous les habitants de l'isle s'y retireraient avec leurs meilleurs effets."

Le gouverneur de Denonville écrit au ministre le 12 novembre 1685 : "A l'isle de Montréal, il n'y a aucune apparence de Réduit que celuy des sauvages de la Montagne que Mr de Belmont a fait fermer avec beaucoup de soin et d'application. Ainsy l'on peut dire avec vérité que depuis la rivière du Loup jusqu'à la pointe de l'isle de Montréal, qui sont plus de cent lieues de long, il n'y a pas un seul endroit à pouvoir mettre quoique ce soit à couvert d'un ennemy. (Vol. 7, p. 205).

Le 8 mai 1686, M. de Denonville écrit : "Pas de "réduits" et de "lieu fermez" encore sur l'isle de Montréal." Il faut en avoir un pour chaque seigneurie pour y mettre en sureté le peuple, ses grains et ses bestiaux —"Il faut" des murailles" pour Villemarie afin de tenir les magasins en sûreté et de réfugier toute l'Ile pour tenir tête aux ennemis." (les Iroquois) (Vol. 8, p. p. 9, 18, 19).

Le 12 juin 1686, M. de Denonville représente au ministre que les habitations sont trop éloignées et qu'il n'y a pas encore "de fort ou réduit." (vol. 8, p. 129).

La même année 1686, le ministre écrit à M. de Denonville : "Il ne faut bastir" "des forts, réduits et retranchements que dans des passages importants". Il faut construire un magasin à Ville-Marie "pour mettre les poudres qui sont dans un chapelle." (vol. 8, p. p.69, 84).

Le 8 novembre 1686, M. de Denonville écrit au ministre : "Songez, s'il vous plait encore, Mgr, combien le poste du bout de l'Ile de Montréal est de conséquence, celui de Chasteaugué, celui de la Chesnaye et de l'Ile Jésus." (vol. 8, p. 176).

M. de Denonville écrit au ministre, le 10 novembre 1686 : "MM. du séminaire de Montréal, pour favoriser l'augmentation des établissements dans l'Ile de Montréal, ont, à ma prière, concédez au Sr Le Bert le privilè-

ge de bastir un moulin de pierres, que j'ai vue commencé, qui nous servira de redoute sur une hauteur au bout de l'Isle de Montréal, qui voit la rivière des Outaouak, le lac des Deux-Montagnes, et la rivière des Prairies qui ferme l'Ile du côté du nord ; au prèz de celuy là, on travaille à une église pour faire une cure dont M. l'abbé D'Urfé sera le prélat." (vol. 8, p. 200).

Le 16 novembre 1686, l'intendant de Champigny écrit au ministre : " J'ai entretenu icy leur Supérieur (celui du séminaire), que me paroist honneste homme et avoir de bonnes vues pour le bien et l'établissement de cette Ile (de Montréal),où on a basti de nouveau un moulin cette année et M. l'abbé D'Urfé m'a promis d'y faire bâtir une église dans peu de temps à la teste de l'Isle." (vol. 8, p. 322).

Le 8 juin 1687, M. de Denonville, écrit au ministre : " Palissade de piquets faite autour de Ville Marie. Je laisse M. le Chevalier de Vaudreuil dans le pays pour y commender les troupes et pour avoir l'œil sur les postes nécessaires à occuper et retrancher pour leur sureté et celle des habitans ; il travaille à leur faire des palissades, tandis que M. de Champigny yra de seigneurie en seigneurie pour donner tous les ordres nécessaires." (vol. 9, pp. 40, 45).

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrit au ministre : " Nous allons obliger tous les peuples à faire des réduits et à se clore de palissades." (id. p. 104).

Le 27 octobre 1687, le même au même : " Un autre party de soixante hommes (Iroquois) a attaqué la maison du sieur Le Bert à la pointe de l'Isle. Il y en a eu d'assez hardis pour vouloir arracher des palissades ; ils eurent cinq ou six de leurs gens tuez et blessez et se retirèrent après avoir tué seulement une pauvre vieille sauvagesse et pris un sauvage." (p. 220).

Le 28 octobre 1687, de Denonville ajoute : " J'ay posté Monsieur le Chevalier de Vaudreuil à la teste de l'Ile de Montréal avec six vinct Canadiens pour être en état de tomber brusquement sur l'ennemy." (p. 227).

—Ces Canadiens furent envoyés le 15 septembre 1687, avec quatre lieutenants, et un aide-major. (p. 254).

Le 3 novembre 1702, M. de Beauharnois écrit au ministre que cette année là, on a été obligé d'établir cinq cures nouvelles, entr'autres une au haut de l'Isle de Montréal et à St-Laurent. (vol. 20, p. 24).

Concession, la même année 1702, des seigneuries de Vaudreuil et Soulanges, à M. de Vaudreuil et à son beau-frère le sieur de Soulanges. (p. 40).

Le 15 novembre 1703, le ministre s'objecte à la concession faite à M. de Vaudreuil, qui ne servira qu'à faciliter la traite avec les sauvages, " ce qui est sy vray que le nommé St-Germain (Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain) le plus fameux traiteur du pays en a déjà pris possession à ferme" Allusion est faite ici au poste de l'Ile-aux-Tourtes. (vol. 21, p. 53).

Le 6 novembre 1687, de Denonville et Champigny dans une dépêche au ministre parlent d'un M. Villeneuve " ingénieur, fort bon dessinateur " s'occupant des fortifications. " On vous rend compte ailleurs, Monseigneur, de tous les petits réduits qui se font par les habitans et les soldats pour leur sureté avec des palissades, sans qu'il en coute rien au Roy." (vol. 9, p. 9).

A la page 99, du tôme 22, on trouve un discours envoyé en 1704 au Roy par les " sauvages Nepissengues et Algonquins de la Nouvelle Mission de St-Louis établie en la Nouvelle France, au-dessus de l'Isle de Montréal et aux environs " (probablement écrit par M. de Breslay, leur missionnaire).

Le 14 novembre 1704, M. de Ramezay écrit au ministre : " L'automne dernier au retour du voyage du nommé Sansoucy (Antoine Blignaux dit Sansoucy, un autre fameux traiteur du bout de l'Ile)," dont j'ai eu l'honneur de vous parler cy devant le nommé St-Germain, fermier de la terre de M. de Vaudreuil, de laquelle il luy fait près de deux mil livres de rante, compris les bastiments qu'il y a construits ; sans qu'il y ayt eu un arbre abattu, parce qu'il le favorise pour la trette, au

préjudice des habitans de Montréal etc." (vol. 22, p. 113).

Le 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil et M. de Beauharnois écrivent au ministre : " Le Sr de Vaudreuil a suivi sans le savoir, les prétentions de Sa Majesté au sujet de la terre dont les Srs de Callières et de Beauharnois lui avaient donné la concession. Il est vrai qu'il avoit mis pour habitant sur cette terre le nommé St-Germain, mais ayant appris que l'on soupçonnait le dit sieur de Saint-Germain de faire le commerce, il l'en retira aussitost et aujourd'huy le Sr de Breslay y a étably une mission d'Algonquins pour laquelle le Roy lui a accordé une pension de 400 livres. Cette mission est d'une très grande conséquence ; si la colonie avoit le malheur d'avoir la guerre avec les Iroquois, elle couvriroit en partie l'Isle de Montréal." (vol. 22, p. 206).

Le même jour, 19 octobre 1705, M. de Vaudreuil personnellement écrivait au ministre : " Je vous diray seulement, Mouseigneur, que je ne suis point surpris après cela de ce que l'on a écrit contre le nommé St-Germain, et du prétendu commerce que je luy ai fait faire. Il est vray que les Srs Chevalier de Callières et de Beauharnois, m'ayant donné une concession, j'avais affermé ma terre au dit St-Germain, qui ayant depuis longtemps un établissement au bout de l'Isle de Montréal, où il demeure avec toute sa famille, estoit plus à portée qu'un autre de la faire valoir ; mais c'est une chose de fait aussy, qu'il y a plus d'un an ou dix huit mois que je luy ai ôté, parce qu'il m'estoit revenu qu'il y faisoit un commerce, et marque que ce n'a jamais été mon intention qu'il y en fût fait, c'est que, sans avoir reçu vos ordres, je l'ay cédé au Sr de Breslay, qui y a étably une mission d'Algonquins." (vol. 22, p. 242).

Le 23 octobre 1708, les MM. Raudot écrivent au ministre : " Les sauvages du Sr de Brelay ne sont point des sauvages bien domiciliés ; tout l'hiver ils vont en chasse avec leurs femmes et leurs enfans, il ne reste au village que quelques vieillards qui ne peuvent mar-

cher ; l'été, ils se rendent à la mission ; à la suite, ils pourront se domicilier comme les autres.

" Si l'on a fait descendre à Montréal ces sauvages nipicisisiens, c'est pour empêcher qu'ils ne traitassent leurs pelleteries au bout de l'Isle et qu'ils ne commerçassent leur castor avec ceux du Sault lequel par ce moyen iroit tout aux anglois. A l'égard de la proposition du Sr de Brelay d'établir une maison auprès de ces sauvages pour leur vendre ce qu'ils auraient besoin, ce serait par ce moyen enrichir un particulier et faire un tort considérable à Montréal qui seroit privé de leur commerce. Ainsy que les Srs Raudot croyent, Monseigneur, qu'il faut laisser les choses en l'état qu'elles sont parce que, suivant l'occurence des tems, on donne les ordres qui paroissent nécessaires.

" Les Srs Raudot ont fait donner aux sauvages du dit Sr de Breslay quelque peu de poudre et de plomb et les aident de tems en tems. . . .

" Le Sr de Breslay a établi une maison et une chapelle, comme il s'est donné l'honneur de vous le mander, au milieu des sauvages de la mission dont il est chargé ; cet établissement luy coute au moins ce qu'il vous marque et il vous sera très obligé, si vous voulez bien lui en faire donner le remboursement ; il sera nécessaire d'augmenter la chapelle et il vous supliroit de vouloir aussi luy accorder quelque chose pour cette augmentation.

" Les Srs Raudot vous remercient, Monseigneur, de la gratification que vous avez bien voulu luy accorder et des ornemens que vous leur marquez leur faire envoyer ; ils peuvent vous assurer qu'il emploira toujours utilement toutes les grâces que vous voudrez bien luy procurer de Sa M. A l'égard des ornemens, ils ne sont point venus cette année et les Srs Raudot en écrivent à M. Begon pour qu'il les fasse charger sur le vaisseau du Roy l'année prochaine. "

DÉSIRÉ GIROUARD

(La fin dans la prochaine livraison)

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE (1)

I

Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France fut établi par un édit de Louis XIV, du mois d'avril 1663. Cet édit porte que le Conseil serait composé du gouverneur, M. de Mézy, de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, ou du premier ecclésiastique qui tiendrait sa place, et de cinq autres personnes que ceux-ci devaient nommer et choisir conjointement et de concert. Ces cinq conseillers pouvaient être changés ou continués tous les ans selon qu'il serait estimé plus à propos et plus avantageux par le gouverneur et l'évêque. Le roi attribua au Conseil le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, de les juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances du royaume de France, en procédant autant que possible en la forme et manière qui se pratiquait dans le ressort de la cour du parlement de Paris. Le Conseil pouvait encore ordonner de la dépense des deniers publics, disposer de la traite des pelleteries avec les sauvages et de tout le trafic que les habitants pouvaient faire avec les marchands de France, régler de toutes les affaires de police, publiques et particulières, commettre à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, et en tous autres lieux, des personnes pour juger en première instance, nommer greffiers, notaires et tabellions, sergents et autres officiers de justice. Les titulaires devaient jouir de leurs charges de conseiller aux honneurs, pouvoirs, autorités, préséances, privilèges et libertés appartenant à ces charges.

En conséquence de cet édit, le 18 septembre 1663, le gouverneur de Mézy et l'évêque de Laval nommaient pour exercer les charges de conseillers au nouveau conseil :

(1) I, VIII, 67.

1. Louis Rouer, sieur de Villeray, ancien lieutenant particulier de la juridiction de Québec.

2. Jean Juchereau, sieur de la Ferté.

3. Denis Joseph Ruette Dauteuil, sieur de Monceaux.

4. Charles le Gardeur, escuyer, sieur de Tilly.

5. Mathieu Damours, escuyer, sieur de Chauffours.

Jean Bourdon, sieur de St-Jean et de St-François, fut nommé procureur-général, et Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, greffier et secrétaire. (1)

L'année suivante, quand vint le temps de renouveller ces nominations ainsi que le voulait l'édit de création du conseil, M. de Mézy ne put s'entendre avec l'évêque sur le choix de nouveaux conseillers, et, le 19 septembre 1664, il démettait de sa seule autorité MM. Juchereau de la Ferté, Dauteuil, Rouer de Villeray et Bourdon, et maintenait en fonctions MM. le Gardeur de Tilly et Damours. Le 24, il nommait aux charges vacantes :

1. Jacques Cailhault, escuyer, sieur de la Teysserie, ci-devant lieutenant au gouvernement du Canada et chef du conseil en l'absence du gouverneur d'Avaugour.

2. Denis, ci-devant procureur et receveur général des seigneurs du pays.

3. Louis Peronne, escuyer, sieur de Mazé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ci-devant capitaine de la garnison au fort Saint-Louis de Québec.

Louis Théandre Chartier, escuyer, sieur de Lotbinière, ci-devant lieutenant-général, fut installé comme procureur général, et Michel Fillion, notaire royal et ci-devant greffier de la sénéchaussée, fut nommé secrétaire (2).

La mort de M. de Mézy et l'arrivée de M. de Tracy, nommé lieutenant-général en Amérique, apportèrent de nouveaux changements dans la composition du conseil.

(1) Jugements et délibérations du Conseil Souverain. Vol. 1, p. 1.

(2). Ibid. vol. 1, p. 281.

Le 6 décembre 1666, installation était faite des nouveaux conseillers dans l'ordre suivant :

1. Le sieur de Villeray, premier conseiller après l'évêque.

2. Le sieur de Gorribon, ci-devant conseiller au présidial de Marennes, deuxième.

3. Le sieur de Tilly, troisième.

4. Le sieur Damours, quatrième.

5. Le sieur de la Teysserie, cinquième.

M. Bourdon reprit sa charge de procureur-général et Peuvret de Mesnu sa place de greffier-secrétaire.(1)

Ces nominations étaient faites pour une année. Les mêmes titulaires furent continués en exercice le 14 janvier 1669. (2) M. le Barrois, comme agent général de la compagnie des Indes Occidentales, avait aussi voix délibérative au conseil depuis 1666. En 1669, M. de Mouchy devint substitut du procureur général, Jean Bourdon étant mort.

Le 13 janvier 1670, renouvellement du conseil. MM. de Tilly, Damours et de la Teysserie furent continués en exercice et les sieurs Dupont et de Mouchy prirent la place de MM. de Villeray et de Gorribon (3). M. de Lotbinière fut nommé substitut du procureur général. Les années 1671 et 1672 ne virent aucun changement(4).

Au mois de janvier 1673, (5) M. de Peiras succéda à M. de Mouchy qui était parti pour la France au commencement de novembre l'année précédente. Le 21 août 1673, Charles Denis, écuyer, sieur de Vitré, prit la place de M. de la Teysserie, décédé. (6) Le 15 janvier 1674, le gouverneur de Frontenac continua les anciens

(1) Ibid. Vol. 1. p. 366.

(2) Ibid. Vol. 1. p. 540.

(3). Ibid. p. 591.

M. de Gorribon retourna en France. Il était mort en 1673. Ibid. Vol. 1. pp. 593 et 612.

(4) Ibid. vol. 1. pp. 643, 674.

(5) Ibid. vol. 1, p. 707.

(6) Ibid. vol. 1. p. 763.

conseillers dans leurs charges. (1) Le 29 mai de cette année sur la présentation qui lui en fut faite par la Compagnie des Indes Occidentales, le roi nomma René Louis Chartier, écuyer, sieur de Lotbinière, à une nouvelle charge de conseiller. (2) M. de Lotbinière fut installé le 2 octobre et le conseil se trouva alors composé de six titulaires (3). En prenant son siège le nouveau conseiller protesta qu'il devait avoir la première place attendu qu'il était le seul qui tenait sa nomination directement du roi. Le même jour, Denis Joseph Ruette d'Auteuil était installé à la place de procureur général. Le trois octobre, M. Louis Rouer, sieur de Villeray, fut réinstallé dans sa charge de premier conseiller quoiqu'il n'eut pas encore ses lettres de provisions, mais le gouverneur M. de Frontenac communiqua au conseil des depêches du roi qui lui annonçaient cette nomination. C'est à la demande de Frontenac que les conseillers avaient été augmentés à sept. (4) Les cinq anciens conseillers demandèrent à Frontenac d'obtenir du roi des lettres de provisions de leurs charges. Le 7 janvier 1675, Frontenac renouvellait son conseil comme il était auparavant. (5) MM. de Lotbinière et de Villeray tenant leur charge du roi n'eurent pas besoin d'être nommés de nouveau.

J.-Edmond Roy

(La suite dans la prochaine livraison)

(1) Ibid. vol. 1. p. 786.
(2) Reg. Ins. Cons. Sup. vol. 1. p.
(3) Jug. et Del. du Cons., vol. 1., p. 856.
(4) Jug. et Del. du Cons., vol. 1., pp. 839, 860.
(5) Ibid. vol. 1. p. 889.

REPONSES

Tadoussac. (I, VI, 49.)—L's entre deux voyelles se prononce comme un z. Voilà la règle. Donc, si l'on écrit TADOUSAC on doit prononcer TADOUZAC. Vous avez raison de dire que l'on doit écrire ce mot avec deux ss. Il n'y a qu'un petit nombre d'années que l'on s'est mis à écrire Tadousac et Bersimis, au lieu de Tadoussac et Betsiamis, ou Betsiamitz. N. E.

Moustique, brulot, maringouin. (I, VIII, 64.)—Quelle différence y a-t-il entre un moustique, un brûlot et un maringouin ?

Il s'agit ici moins de diptérologie (étude des diptères ou mouches) que de linguistique. Consultons donc Littré, l'arbitre souverain. Et d'abord, procédons par élimination : puisque ce philologue nous apprend 1o que "maringouin" est le nom vulgaire de diverses espèces de COUSINS, et que 2o les cousins sont des "moustiques", il en faut conclure que MOUSTIQUE et MARINGOUIN sont des synonymes. Le premier terme est de style noble ; le second, de langage vulgaire.

Mais en dehors des livres, dans la cruelle pratique, en Canada surtout, voici ce qui en est, d'après l'expérience des voyageurs.

Le MOUSTIQUE est une petite mouche toute petite qui cherche bien à se nourrir à vos dépens, mais en vous dérangeant le moins possible : pas de bourdonnement, piqûre sans douleur. Mais piqûre il y a ! Et comme l'insecte ne fait pas de pansement, la plaie reste béante, et le sang coule sans que vous vous en aperceviez.

Le BRULOT est une mouche encore plus minuscule, quelque chose d'à peine visible, quelque chose de presque métaphysique. Or ce quelque chose d'idéal vous arrive traitreusement, s'introduit même à travers cheveux ou barbe, vous pique, et verse du plomb fondu dans la blessure. Son nom est bien justifié.

Le MARINGOUIN qui est le vrai cousin, est une mouche de 2 à 3 lignes de longueur, à côté de laquelle on frappe toujours quand on cherche à l'écraser. C'est l'un des insectes les plus parfaitement organisés ; sa trompe, particulièrement, est d'une délicatesse inouïe. Voilà qui est bien propre à nous réconcilier avec ce brave insecte qui, avant de nous attaquer, prend soin de nous avertir par son chant de guerre. Sa piqûre, par exemple, est bien douloureuse, irritée par les sucs vénéneux qu'il y a déposés. Mais il faut lui pardonner : c'est sa façon de faire du "struggle for life." Chacun gagne sa vie comme il peut.

L'abbé VICTOR A. HUART

Les asiles d'aliénés. (I, VIII, 71.—L'asile d'aliénés fondé en 1845 par les docteurs Joseph Morin, Joseph Charles Frémont et James Douglass ne fut pas établi dans le manoir seigneurial des Duchesnay à Beauport mais bien dans les vastes écuries du colonel B.-C.-A. Gugy. Cette construction un peu à l'est du manoir a été rasée depuis. Je l'ai visitée en 1846. J.-M. LEMOINE

Le couvent de la Congrégation à Québec. (I, VIII, 73.)—Dans une visite qu'il fit à Montréal, Mgr de Saint-Vallier fut frappé de l'esprit de piété et de ferveur qui régnait dans la maison de la Providence, où Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation, avait réuni de grandes filles pauvres pour leur apprendre à travailler et à vivre chrétiennement.

L'évêque de Québec forma le projet de doter sa ville épiscopale d'un semblable établissement. Il pria la sœur Bourgeoys d'en prendre la conduite.

Le 13 novembre 1686, il acheta pour cet objet une maison avec cour et jardin, dans la haute ville, proche de la grande place Notre-Dame.

La sœur Marie Barbier fut mise à la tête de l'œuvre. Cette maison connue sous le nom de PROVIDENCE DE LA SAINTE FAMILLE opéra un grand bien.

Mgr de Saint-Vallier, charmé du succès de l'établissement de la Providence, désira que les sœurs de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant des écoles gratuites pour elles, comme elles le faisaient à Villemarie et ailleurs. Elles commencèrent donc, en 1688, ce nouvel établissement dans la maison de la haute ville, qui même fut bientôt destinée à ce seul usage. Car, l'année suivante, Mgr de Saint-Vallier conçut le dessein de fonder à Québec un hôpital, où l'on recevrait les pauvres et de le mettre sous la direction des sœurs de la Congrégation.

Une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de leur institut, cependant les sœurs de la Congrégation se rendirent au désir de leur évêque. Elles eurent la conduite de cet hôpital jusqu'en 1692, où Mgr de Saint-Vallier le confia aux Hospitalières.

Pour ne pas priver Québec des services des Sœurs, Mgr de Saint-Vallier leur avait fait donation, par acte du 19 janvier 1689, de la maison qu'elles occupaient à la haute ville, avec la condition cependant que si elles venaient à se transporter dans quelque autre quartier, cette maison serait vendue à leur profit, et le prix employé à l'achat du nouvel emplacement où elles s'établiraient.

Le peu d'avantages que cette maison offrait pour l'œuvre dont les sœurs étaient chargées, leur en firent acheter une autre où elles se transportèrent. Mais elles y étaient à peine installées, qu'elles s'en virent expulser par une personne qui mit opposition à la vente qu'on venait de leur en faire.

En sortant de là elles ne trouvèrent qu'une pauvre étable pour tout logement.

Comme elles ne pouvaient demeurer dans un lieu si incommode, les prêtres du séminaire de Québec, qui étaient leurs directeurs, vendirent la maison que l'évêque, alors absent du Canada, leur avait donnée, et en achetèrent une autre située aussi à la haute ville, près de la cathédrale.

Mais les sœurs de la Congrégation, considérant que les Ursulines suffisaient amplement à donner l'instruction aux enfants de la haute ville, décidèrent d'aller s'établirent à la basse-ville.

Elles y achetèrent une maison de M. Hazeur " A LA PLATEFORME QUI SERVAIT DE MAGASIN " et allèrent s'y établir en 1692.

Les sœurs de la Congrégation occupèrent cet emplacement et y exercèrent leurs fonctions jusqu'en 1844, année où elles furent transferrées à St-Roch.

P. G. R.

Le billet de Bigot à Vergor. (I, VIII, 75.)—Consultez les MÉMOIRES SUR LE CANADA, depuis 1749 jusqu'à 1760, édition de 1873, publiée à Québec ; vous y verrez, à la page 41, la date du 20 août 1754 en tête du fameux billet de Bigot qui s'y trouve reproduit.

H. R. C.

Les sièges de 1759 et de 1775. (I, IX, 80.)—Quels sont ceux qui ont été tués dans les murs de Québec pendant les sièges de 1759 et de 1775 ? Où sont-ils enterrés ?

Le JOURNAL DU SIÈGE par Panet mentionne plusieurs décès et les registres du monastère des Ursulines et de Notre-Dame de Québec donnent les noms de quelques-uns. Le registre de la paroisse pour le 1er janvier 1776 mentionne un M. Vallerand, tué au Sault-au-Matelot le 31 décembre 1775. Comme Québec était bloqué pendant l'hiver de 1775-76 et que l'on ne se risquait pas au delà des portes de Québec les catholiques tués pendant le siège étaient déposés au cimetière de l'Hôtel-Dieu, au cimetière des Picotés et à l'est et au sud de l'église paroissiale.

Les protestants—bien qu'une moitié du cimetière Saint-Mathieu existât depuis 1771 au-delà de la porte Saint-Jean—ne pouvaient y trouver place car les Bastonnais occupaient et bloquaient toutes les avenues qui y conduisaient de la ville. Ce qui explique, selon moi, le procédé du vieux sergent James Thompson qui fit inhumer le général Richard Montgomery dans une petite nécropole située sur la route qui conduit à la citadelle et où reposaient déjà les restes de l'épouse du brave sergent Thompson qui était une Prentice.

Les décès pour 1775-76 ont dû être enregistrés par les aumôniers militaires des régiments. Ces registres doivent être aujourd'hui au WAR OFFICE à Londres.

J.-M. LEMOINE

Ile aux Rots. (I, IX, 82.)—L'île aux Rôts avoisine l'île Madame vis-à-vis Saint-Vallier. J'ai toujours compris que le vrai nom de l'île aux Rôts était l'île aux Réaux.

J.-M. LEMOINE

Les percepteurs des douanes à Québec. (I, IX, 83.)—C'est le 5 avril 1762, que le bureau des douanes de Sa Majesté à Québec fut régulièrement organisé.

Thomas Knox en fut le premier percepteur.

En 1799, Thomas Ainslie était percepteur.

M. Scott, percepteur, mourut en 1810.

La même année, M. H. Percival lui succéda. Il mourut en mer le 13 octobre 1829.

L'année suivante, M. L.-H. Ferrier était nommé pour lui succéder. Il mourut dans le cours de février 1833.

Henry Jessupp, percepteur à Montréal, fut promu à la charge de percepteur à Québec.

En 1851, John William Dunscomb fut nommé percepteur à Québec. Ce fut la première nomination faite par le gouvernement du Canada à la douane de Québec. Jusqu'alors les officiers de la douane étaient nommés par les lords de la trésorerie et le bureau des commissaires des douanes de Londres.

M. J.-G. Blanchet fut le successeur de M. Dunscomb. Il entra en fonctions le 1er novembre 1883.

Le présent percepteur des douanes au port de Québec est M. J. Bell Forsyth. Il a été nommé le 17 avril 1891. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la mort de son prédécesseur et sa nomination, les fonctions de percepteur des douanes ont été exercées par M. D. D. O'Meara.

Pour de plus amples détails, voyez le RAPPORT SUR LES ARCHIVES PUBLIQUES POUR 1882 par Douglas Brymner et les MONOGRAPHIES ET ESQUISSES de M. J.-M. LeMoine.

P. G. R.

Saint-Féréol. (I, IX, 84.)—La paroisse de Saint-Féréol, en arrière de Saint-Joachim, côte de Beaupré, commença d'être colonisée sous les soins de Mgr de Laval vers 1693. Le 9 novembre de cette année, M. J. Soumande, chanoine, lui écrit de Saint-Joachim qu'il a pris avec lui trois habitants et Robert Dufour qui sont des plus expérimentés dans le pays. "Ils ont trouvé deux côtes, dit-il, chacune le long d'une rivière (la rivière Sainte-Anne ou Grande-Rivière sans doute). Dans la première il y a de quoi placer cinquante habitants, à trois arpents chacun, et dans la seconde il y a du terrain pour en mettre au moins quarante. Le plus beau pays du monde, où il est facile d'y faire un chemin." M. Soumande fit marquer un chemin et abattre deux arpents de bois afin d'y pouvoir semer le printemps et éprouver la terre. Il demande à l'évêque de ne point ébruiter la chose afin que l'on ne le tourmente pas pour y aller prendre habitation. Il demande aussi un arpenteur pour tirer les lignes. "Il faut, dit-il, battre le fer pendant qu'il est chaud, il ne faut pas laisser refroidir le monde; car quoique ce soit de très belles terres, elles ne sont pas des meilleures ..." (Extrait de l'HISTOIRE DE MGR DE LAVAL par le grand vicaire Langevin).

Il est tout probable que la paroisse de Saint-Féréol doit son nom à M. Jean-Lyon de Saint-Ferréol, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Québec, et sixième curé de Québec.—Il faudrait alors écrire FERRÉOL et non FÉRÉOL.

J. E. R.

QUESTIONS

86—Enfin, la voilà publiée la fameuse oraison funèbre de Frontenac du père Olivier Goyer. Il existe, parait-il, une autre oraison funèbre de je ne sais plus quel père en France. C'est Marmette qui me l'a assuré plusieurs fois, si bien que nous avions eu la pensée de la faire copier sur l'original conservé..... je ne sais plus où. Marmette n'a-t-il pas mentionné dans ses RAPPORTS SUR LES ARCHIVES CANADIENNES cette autre pièce d'éloquence ?

A. G.

87—On m'affirme que le fameux photographe Sarony, de New-York, est Canadien-français et qu'il est né dans les environs de Joliette. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me renseigner sur ce sujet ?

XXX

88—Les Français ont-ils jamais exploité le Labrador ? Y ont-ils fait des établissements ?

PECHEUR

89—Est-il bien vrai que madame de Pompadour a vendu la Nouvelle-France à l'Angleterre ? A-t-elle bien, lors de la cession du Canada, écrit ces mots à un ami : " Enfin, le roi va dormir tranquille " ?

INCRÉDULE

90—Je viens de mettre la main sur L'EX-LIBRIS suivant :

" BIBLIOTHÈQUE EN CIRCULATION DE FORD, QUÉBEC : Les livres ne devront rester en la possession des lecteurs qu'une semaine seulement. S'ils sont retenus plus longtemps, on payera trois deniers par jour, outre la souscription ordinaire. "

Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me donner des renseignements sur ce Ford et sur sa bibliothèque circulante ?

A. B. R.

91—Dans une VIE DE MADAME DE MAINTENON publiée en 1786, je lis ces lignes que l'épouse secrète de Louis XIV adressait à une de ses amies que l'auteur anonyme de cet ouvrage nomme madame de FONTENAC :

" Tout ce que j'acquiers en crédit, je le perds en tranquilité. A quarante-cinq ans, ce n'est plus le temps de plaire ; mais la vertu est de tout âge. Tout le bien que vous dites de mon esprit, on le disait autrefois de mon visage ; et ces louanges ne me séduisaient point ; jugez si je ne résisterai pas aux vôtres. "

Cette amie de madame de Maintenon n'est-elle pas plutôt madame de Frontenac, l'épouse du célèbre gouverneur du Canada. On sait qu'elle avait ses grandes et ses petites entrées à la cour de Louis XIV où on l'avait surnommée LA DIVINE ? Je me confirme d'autant plus dans cette opinion que c'est la première fois que je vois mentionner ce nom de Fontenac.,

LISEUR

92—Quels droits la France possède-t-elle sur l'île de Terre-Neuve ? Doit-on écrire Terre-Neuve ou Terreneuve ?

PECHEUR

93—Quand est mort l'avocat Moquin ?

ÉTUDIANT.

94—D'où vient l'expression : " Va-t-en voir, Jean, s'ils viennent " ? Montcalm l'emploie dans son JOURNAL.

Z. Z. Z.

95—Est-il vrai que les Français avaient creusé un canal afin d'éviter les rapides de Lachine ?

HOCHELAGA

96—Y a-t-il quelques livres qui traitent particulièrement de Lamothe-Cadillac, le fondateur de Détroit ? Veuillez donc me les indiquer ?

BIBLIO

97—N'y a-t-il pas eu, au Canada, un peintre du nom de Berczy ? Possédez-vous quelques renseignements sur lui ?

ECOLIER

98—Pouvez-vous me dire quand la première CALÈCHE a fait son apparition dans les rues de Québec ? Dans quelle partie de la France cette sorte de voiture était-elle alors en usage ?

GEORGE STEWART

99—Est-il vrai que l'ingénieur qui donna les plans du fameux navire le GREAT-EASTERN etait un français né au Canada ?

A. G. B.

100—Est-il bien vrai, ainsi que l'ont affirmé les journaux il y a deux ou trois ans, que la famille de M. Laurier était d'origine écossaise et que son premier ancêtre établi au Canada était né dans les montagnes d'Ecosse ? J'avais toujours cru que les ancêtres de M. Laurier appartenaient au beau pays de France.

X. X. X.

101—Tous les gens du pays disent POINTE-AU-PIC. Ce sont les touristes, je crois, qui ont introduit cette nouvelle dénomination de Pointe-à-Pic. Quelle est, d'après vous, la bonne manière d'écrire ce nom ? Auriez-vous la bonté de nous dire ce que vous en pensez ?

H. C

102—Je désire obtenir quelques notes biographiques sur un ancien curé de Québec, M. Dosque. Pouvez-vous m'indiquer où je pourrais les avoir ?

QUÉBECQUOIS

LES PUBLICATIONS RÉCENTES

Notes de voyage, par Paul Fabre.—Couverture de George Auriol—Paris : Imp. Capitaine et cie, A. Pradier, succ, 12, rue des Bourdonnais, 12—1895.

Annuaire de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, faculté de médecine de l'université Laval à Montréal 15ème année—1895-96—Montréal : La compagnie d'imprimerie Desaulniers—1895.

Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, publiée d'après les écrits de dom Claude Martin, son fils, par le R. P. mariste Chapot, ancien aumônier des Ursulines de Nice—Paris—1895.

Manuel de l'association du chemin de la croix perpétuel, par le père Désiré, missionnaire franciscain—Librairie Saint Joseph, Cadieux et Derome, 1663, rue Notre-Dame, Montréal.

Précis d'histoire du Canada, à l'usage des écoles primaires, par A. LeBlond de Brumath, bachelier de l'université de France officier d'Académie, examinateur des candidats à l'Etude de la pharmacie, auteur de l'"Histoire de Montréal," de la "Vie de Mlle Mance," etc., membre correspondant de la société de Lille, etc—Montreal : librairie Saint-Joseph, Cadieux et Derome—1895.

Justice à qui de droit (Extrait du *Quotidien*)—Lévis imprimerie du journal "Le Quotidien."

Le code catholique ou commentaire du catéchisme provincial, par l'abbé David Gosselin.

M. Chauveau et l'idée nationale, par l'abbé Bourassa

Le mois du Très Saint Rosaire, par le R. P. Frédéric

Frontenac, par Henri Lorin.

Vie de la vénérable Marie Crescence, par J.-C. Pouliot.

Collège Joliette sous la direction des clercs de Saint-Viateur—Année scolaire 1894-95—Joliette, P. Q., Imprimerie générale, rue Saint Viateur—1895.

Annuaire du petit séminaire de Ste-Marie-de-Monnoir—Année académique 1894-95—Montréal : C. O. Beauchemin et fils, libraires—imprimeurs, 256 et 258, rue Saint Paul—1895

Séminaire St-Joseph, aux Trois-Rivières—Année académique 1894-95. Les Trois-Rivières : Des presses à vapeur du "Trifluvien"—1895.

Collège de Saint Laurent—Année académique 1894 95. Montréal : Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs—éditeurs, 20, rue Saint Vincent, 20—1895

QUEBEC CENTRAL

Depuis dimanche le 23 juin 1895, les trains circulent comme suit

ALLANT AU SUD

EXPRESS — Départ de Québec par le bateau-passeur à 2.30 h. p. m. Départ de Lévis à 3 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. Arrive à Boston à 8.05 a. m. Arrive à New York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE — Part de Québec par le bateau passeur à 1.00 p. m. Départ de Lévis à 1.30 p. m. Arrive à St-François à 6.45 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS — Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 7.30 h. p. m. de Sherbrooke à 7.20 a. m., arrive à Lévis à 1.00 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.15 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE — Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m. arrive à Québec par le bateau-passeur à 10.45 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harpka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant du fret et des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant général

IIe VOLUME — NOVEMBRE 1895 — IIEME [illegible]

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIETE DES ETUDES HISTORIQUES

Qui mavit in [illegible] patriam [illegible] [illegible]ere vemnit
Is mihi [illegible] peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

Voyage de Mgr de Saint Vallier en Acadie en 1689	H. R. Casgrain
Les anciens [illegible] du lac St Louis	Désiré Girouard
Les conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle France	J. Edmond Roy
Réponses	
Ile aux Ruaux	P. Georges Roy
Oraison funèbre de Frontenac	P. Georges Roy
Louis Moquin	Horace Teit
"	Ph. J. [illegible]
Le peintre Plessy	P. Georges Roy
La famille de M. Lacelle	Cyrille
Le Great-Eastern	J. Edmond Roy
Questions	

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME NOVEMBRE 1895 11ÈME LIVRAISON

VOYAGE DE MGR DE SAINT-VALLIER EN ACADIE EN 1689

On sait que Mgr de Saint-Vallier a fait en 1686 un voyage en Acadie, dont il a publié une intéressante relation; mais aucun historien, pas même l'annaliste de l'Hôpital-Général, n'a mentionné un second voyage que cet évêque a fait en Acadie en 1689. Le fait est cependant hors de doute, comme le prouvent les pièces suivantes. Je dois dire que c'est M. l'abbé Pierre Rousseau, le savant sulpicien de Montréal, qui a attiré pour la première fois mon attention sur ce fait dans des notes qu'il m'a communiquées.

1o. L'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice de Paris, écrivant le 13 mai 1689 à M. l'abbé Trouvé, alors à Port-Royal, lui disait : "Je souhaite que M. de Saint-Vallier *qui doit être maintenant avec vous,* suivant les mesures qu'il avait prises, ait apporté quelques secours, en attendant celui de France".

2o. M. de Champigny, intendant du Canada, écrivait dans un mémoire au ministre des Colonies, en cette même année 1689 : "Il (Mgr de Saint-Vallier) *porta du secours* à ses missionnaires (de l'Acadie), dépourvus de tout et pria le roi de ne point les abandonner. L'année dernière, le roi fit donner 1500 livres pour les besoins de l'Acadie ; Monseigneur y ajouta 500 livres de son particulier, en vases sacrés, ornements, etc".

Ces deux pièces, mentionnées dans les notes de M. l'abbé Rousseau, ne me paraissant pas assez concluantes, j'ai voulu éclaircir davantage le fait de ce voyage. Les deux textes qui suivent l'établissent à n'en point douter.

Le premier est un extrait d'une lettre de M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, écrite à M. de Chevry, le 6 septembre 1689. M. de Menneval lui dit qu'il avait à se plaindre de deux de ses officiers, MM. Desgouttins et de Soulègre, et qu'il les avait menacés de les envoyer au Canada rendre leurs comptes à M. Denonville. "Ils en avaient grand peur tous les deux, ajoutait Menneval; *mais l'évêque qui était ici, a intercédé pour eux*, et il les a gardés". Voir Rameau, UNE COLONIE FEODALE; *pièces justificatives*, vol. II, p. 324.

A ce témoignage si clair vient se joindre celui de Mgr de St-Vallier lui-même. Ce prélat qui était repassé en France pour sa consécration, avait apporté, à son retour en 1688, une relique insigne de l'apôtre saint Paul qui fait encore aujourd'hui partie du trésor de la basilique de Québec. Il en fit l'installation solennelle le 25 janvier 1689. Avant de partir pour l'Acadie, peu de temps après, il en avait détaché un morceau pour en faire présent à l'église de Port-Royal. L'acte authentique qui constate ce don se trouve inscrit sous la signature même du prélat dans un des registres de l'Archevêché. Il y dit en propres termes qu'il a porté lui-même cette relique à Port-Royal et qu'il l'y a exposée à la vénération publique. Au reste, voici un extrait de l'acte dont l'archiviste de l'archevêché, Mgr Gagnon, a bien voulu me donner une copie. "*Partem illius sanctissimi ossis detraximus, hancque nobiscum in Acadiam detulimus ibique in ecclesia prafata. Portus Regii asservari et publicæ venerationi exponi jussimus*".

Il est donc bien établi que Mgr de St-Vallier a fait deux voyages en Acadie, l'un en 1686, l'autre en 1689. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce dernier ait été complètement oublié jusqu'à présent. Ce fut dans ce voyage,

comme on vient de le voir, que l'évêque porta des secours aux missionnaires de l'Acadie, 1500 livres qu'il avait obtenues du roi, et 500 qu'il avait données de ses propres deniers en vases sacrés, ornements, etc. Ces faits en disent plus que tous les éloges sur la sollicitude pastorale de Mgr de Saint-Vallier à l'égard des Acadiens.

***

En communiquant cette note à mon savant ami, M J.-Edmond Roy, il me dit qu'il connaissait ce voyage de Mgr de Saint-Vallier par la correspondance des gouverneurs de Terreneuve dont il a fait faire la copie à Paris, et par un acte de l'étude de Génaple de Bellefonds, notaire à Québec. A l'aide des documents que M. Roy a en sa possession, j'ai pu retracer complètement l'itinéraire du prélat et le suivre d'étape en étape jusqu'en Acadie. C'est à lui que nous devons la connaissance des détails inédits qui suivent.

Par l'acte de Génaple daté du 19 janvier 1689, on voit que le prélat fréta à Québec un petit bâtiment commandé par le capitaine Pierre Lalemant pour faire le voyage de l'Acadie. Il devait d'abord aller à Plaisance dans l'Isle de Terreneuve où il était chargé par le roi de régler certaines difficultés. Il arriva à Plaisance le 21 juin.

Mgr de Saint-Vallier avait emmené avec lui deux récollets: le P. Sixte Le Tac et Le P. Joseph Denis. Il fit acheter à la Grande grave devant Plaisance une habitation avec cabanes, graves, chafauds et chaloupes pour la somme de 1200 livres et nomma le P. Denis curé avec le titre de vicaire général. Après avoir tout réglé à Plaisance l'évêque en partit le 12 juillet pour les Iles St-Pierre et Miquelon où il laissa un ecclésiastique. M. Pastour de Costebelle, commandant de la garnison de Plaisance, l'y accompagna pour lui faire rendre les honneurs dus à son rang. L'évêque bénit dans l'Ile une petite chapelle, qui avait été construite l'année précédente [1688]. Au moment de partir de St-Pierre, il fut averti que des flibustiers croisaient en vue de l'Ile dans l'intention de s'emparer de sa personne. Il fallut en

conséquence le faire escorter jusqu'en vue du cap Raye.

Le P. Sixte Le Tac quitta Plaisance presqu'aussitôt après le départ de l'évêque de Québec et porta à la cour des lettres du prélat. Celui-ci après avoir rendu compte de sa mission, demandait instamment au provincial des récollets quelques religieux de son ordre pour les différentes missions du Canada et spécialement pour Plaisance, les Iles St-Pierre et la côte de Terreneuve, où il en fallait incessamment cinq ou six.

En 1690, l'évêque de Québec, voulant prouver aux habitants de Plaisance et de St-Pierre qu'il ne les avait pas oubliés leur adressait une lettre pastorale pleine d'exhortations au bien, et il leur promettait des Récollets pour demeurer permanemment au milieu d'eux. Cette lettre pastorale se trouve au volume premier, p. 288 des *Mandements des Evêques de Québec*.

C'est à la suite de son voyage à Terreneuve que Mgr de Saint-Vallier fit la visite pastorale de l'Acadie.

Je suis heureux de donner cette primeur au *Bulletin* qui a déjà publié plusieurs pages inédites fort intéressantes de notre histoire.

L'Abbé H.-R. Casgrain

Note—Au moment d'envoyer ce qui précède à l'impression, je remarque dans l'Histoire Chronologique de la Nouvelle-France par le P. Sixte Le Tac, quelques autres détails sur le voyage de Mgr de St-Vallier à Terreneuve. 1o Le texte du contrat de vente aux Récollets de la grave mentionnée plus haut, p. 236. 2o Une lettre du gouverneur Parat, p. 237, où il est dit que l'évêque, arrivé à Plaisance le 21 juin, n'en repartit que le 21 juillet suivant. Son séjour fut par conséquent d'un mois entier ; d'où je conclus qu'il dut visiter, durant cet intervalle, plusieurs autres établissements le long des côtes de l'île.

H. R. C.

LES ANCIENS POSTES DU LAC SAINT-LOUIS

(*Suite et fin*)

Les dix volumes, récemment arrivés de Paris, démontrent, hors de doute, que tous les marchands du lac Saint-Louis, que l'on appelait tantôt "Haut de l'Isle," tantôt "la Chine", jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que assez souvent les autorités fermaient les yeux même lorsqu'ils trafiquaient en dehors de leurs maisons: En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, avait un commerce de 50,000 livres par an au fief Bruçy, vis-à-vis le Bout de l'Isle, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur-général. (Vol, 6, p. p. 189,190).

M. de Denonville écrit le 13 novembre 1685 que le sieur de Chailly(Louis de Berthé, sieur de Chailly, ancien cadet au régiment Carignan-Salières) avait vendu son magasin du Bout de l'Isle et qu'il passait en France, emportant avec lui une fortune de 40,000 livres. "Je dois vous informer, Monseigneur, continue M. de Denonville au ministre, que le sieur Chailly, venu en ce pays avec rien, s'est fait donner une concession au bout de l'Isle de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a fait contre les deffences qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie; les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude ayant retenu chez lui au bout de l'Isle une partie de pelteries qu'un canot venant des Outaouacs il devait aporter toutes au marchand qui l'a équipé". (vol. 7, p. 62, aussi vol. 8, p. p. 18 et 200—Berthé de Chailly alla se fixer près de La Rochelle (Id, 8, p. 96).

Le 14 novembre 1685, de Denonville se plaint encore au ministre des "particuliers qui en été vont faire des cabanages (sur l'Isle de Montréal) pour y vendre en détail toutes choses et l'hyver approchant se

retirent"—(vol. 7, p. 99). En vain le ministre avait enjoint à M. de LaBarre le 18 février 1685 "d'empêcher le commerce qui se fait au bout de l'Isle" et de "restablir la foire à Montréal" (vol. 7, p. 236). Le 20 août 1685, de Denonville informait le Ministre que si les coureurs de bois sont forcés de rentrer à Villemarie, "tous nos marchands sont ruinées par les avances qu'ils ont fait des marchandises" (vol. 7, p. 16). L'année suivante, 1686, les plus gros marchands de Villemarie, entr'autres Aubert de La Chesnaye et Le Ber suppliaient le marquis de Seignelay de laisser les habitants du Canada continuer à faire le commerce, même dans la profondeur des bois. Ils attestent que les habitants n'entretiennent leurs familles que de la traite des pelleteries et qu'ils ont été "accoutumés" de faire commerce dans les bois" (vol. 8, p. 406). La guerre qui sévit de 1687 à 1698 mit fin, pour le moment au moins, à toute dispute au sujet de la traite.

Immédiatement après la guerre, de Callières et de Champigny firent des efforts pour mettre en force les anciennes lois prohibitives au sujet du commerce en dehors des trois villes de Villemarie, Trois-Rivières et Québec. "Nous ne pouvons pas disconvenir, Monseigneur, disaient-ils le 24 novembre 1701, que l'habitation du sieur Quenet, (marchand du Bout de l'Isle) n'ait été brulée une fois par les Iroquois, aussy bien que celles des autres habitans circonvoisins, mais ne croyons pas que ce soit une raison pour luy permettre la traite à l'exclusion des autres." (Vol. 19, p. 31).

Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois écrivaient au ministre: "Toutes les raisons que nous vous representâmes l'année passée pour empêcher que les habitans de la Chine (c'est-à-dire du haut de l'Isle) ne traitassent dans leurs habitations avec les sauvages, subsistent encorre aujourd'huy, puisque s'il étoit permis à ces habitans de traiter au dessus de la ville de Montréal, ils arresteroient tous les Sauvages qui y descendent et viennent des païs éloignez." Cependant

ils ne pouvaient rien faire contre les marchands de Lachine et du Bout de l'Isle, car ils nous apprennent dans la même lettre "que Sa Majesté veut favoriser les habitans de la Chine, en considération des pertes qu'ils ont faites pendant la guerre . . Vous verrez, Monseigneur, ce que nous avions l'honneur de vous écrire en commun au sujet des habitans du lieu nommé la-Chine, et comme le sieur Quenet y a son habitation, il est dans le même cas que les autres; cependant je luy permettrai dès cette année d'y faire le commerce conformément aux intentions de Sa Majesté: mais je suis obligé de vous dire que cela fait beaucoup crier le peuple (vol. 20, p. p. 37, 86).

Le 12 octobre 1705, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, écrivait au ministre:

"J'ai creu, Monseigneur, quil estoit important que vous soyez informé que la trette quy se fait en haut de l'isle de Montréal tant par le fermier de Mr. de Vaudreuil que par d'autres marchands quy y ont des habitations, et quy y tiennent de gros magasins, porte un notable préjudice à cette ville, parce qu'ils arestent tout le commerse d'en hault quy avoit coustume d'y venir, puisque d'environ quatre vingt douze canots quy venest en cette ville pour y faire leur commerce, il est incontestable quil n'en nest pas dessendeu la moitié dans cette ville, dont les marchands sont venus pour m'en faire leurs plaintes et leurs remontrances, par lesquelles ils m'ont témoigné que cy cela continuoit, ils aloiet abandonner la ville, n'ayant plus de négoce a y faire; mais comme ce n'est pas un fait de ma compétence, je leur fist responce de s'adresser à Mr de Beauharnois, quy leur dist qu'il en parleroit à M. de Vaudreuil, sans qu'on y eut aporté d'autre remède—(Vol. 22, p. 319).

Le 28 octobre 1708, les MM. Raudot écrivent au ministre "qu'ils empêcheront que le sieur de Senneville ne fasse d'autre commerce que celuy qui luy est permis." (Vol. 28, p. 201).

La valeur des privilèges dont jouissaient les habi-

tants de Lachine et du Bout de l'Isle ne fut pas de longue durée. Non seulement de nouveaux postes, comme celui du Détroit, furent établis dans les pays d'en haut où les Sauvages se rendoient pour faire la traite sans descendre à Montréal : mais au moyen des abus des congés que les gouverneurs accordoient sur le moindre prétexte, sans égard à la limite fixée par les lois, un commerce énorme se faisait tous les ans dans la profondeur des bois et jusqu'aux villages des sauvages, à l'Ouest et au lac Supérieur. Les dix volumes de la *Correspondance Générale*, que je viens de parcourir, établissent que presque toute la colonie se livrait à la traite en dépit des Edits Royaux et des arrêts du Conseil Supérieur et que c'étaient surtout les officiers de l'armée, les commandants des forts, les fonctionnaires publics, les gouverneurs mêmes qui en retiraient le plus de profit.

Les abus de la traite furent de tout temps une grande cause de faiblesse pour la colonie française et amenèrent finalement sa ruine et sa perte. C'est la traite qui priva le gouvernement du Canada de la meilleure partie de sa jeunesse pour en faire des vagabonds dans les bois et les villages sauvages. C'est elle qui démoralisa une portion notable de la noblesse du pays et tua par l'eau de vie cette race pourtant vaillante des sauvages de l'Amérique du Nord. Elle fut encore la cause la plus considérable de la corruption du gouvernement du Canada et de tous ces démêlés et scandales entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique si déplorables dans une société bien organisée, mais désastreux dans une colonie naissante. Elle fut nécessairement l'ennemie la plus puissante de la colonisation et de l'agriculture. C'est elle qui fit ériger tous ces postes éloignés du golfe et du fleuve Saint-Laurent navigable, depuis Cataracouy, Niagara, jusqu'au fort Miami, le fort Crèvecœur, le fort Saint-Louis, Vincennes et les établissements de la région du Mississipi, dont la défense en temps de guerre—et c'était presque l'état normal du pays soit avec les Européens, soit avec les indigènes—de-

venait presque qu'une impossibilité, si l'on considère la faible population de la colonie et le peu de secours qu'elle recevait et pouvait attendre de la mère-patrie.

La Cour de France avait cependant bien compris la situation ; car dès l'année 1675, le roi écrivait à l'intendant Champigny : " Pénétrez-vous de cette maxime qu'il vaut mieux occuper moins de terre et de le peupler que de s'étendre sans mesure et mettre les colonies à la merci du moindre accident. "

Pour établir un empire aussi vaste que celui fondé par la France, il aurait fallu des hommes et des ressources vingt fois plus considérables ; et pour avoir trop embrassé, la France finit par tout perdre en faveur de sa rivale l'Angleterre, qui se contenta de grouper des colons et de fonder des villes le long des côtes de la Mer. L'Anglais avait peur des Sauvages et il n'a pas cherché à établir des postes au milieu des nations de l'Ouest ; il n'alla pas chercher les pelleteries dans les profondeurs des terres : il attirait le sauvage, le traiteur, le coureur des bois, à son poste, sur les bords de la Baie d'Hudson ou de l'Atlantique, où il faisait un commerce profitable pour lui-même et sans danger pour la colonie. Il n'est pas surprenant qu'avec une telle politique, la population de la Nouvelle-Angleterre alla toujours croissante jusqu'au point que lorsqu'en 1760 le dernier coup de canon fut tiré sur les plaines d'Abraham, la Nouvelle-Angleterre comptait plus d'un million d'habitants, tandis que la Nouvelle-France en avait à peine soixante mille.

Désiré Girouard

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE

II

L'année 1675 vit s'opérer une réforme importante dans l'organisation du conseil de la colonie. En effet, le 5 juin, dans une déclaration signée au camp de Lutting, le roi confirma son édit de création et assimila le conseil aux compagnies supérieures du royaume. Le nombre des conseillers fut définitivement fixé à sept, et on leur accorda les mêmes privilèges, prérogatives, exemptions et autorités que les conseillers des cours souveraines de France. Au lieu d'être choisis chaque année par le gouverneur et l'évêque, les conseillers furent à l'avenir nommés pour la vie et par mandement direct du roi (1).

Dès le 26 avril 1675, le roi nomma les sept conseillers du nouveau conseil. En voici les noms (2)

1. Louis de Villeray, premier conseiller.
2. Charles le Gardeur de Tilly.
3. Mathieu Damours.
4. Nicolas Dupont.
5. René Louis Chartier de Lotbinière.
6. Jean-Baptiste de Peiras.
7. Charles Denis de Vitré.

Denis Joseph Ruette d'Auteuil fut nommé procureur général. (3)

L'installation des nouveaux officiers eut lieu le 23 septembre 1675.

Ce nouveau conseil devait exister jusqu'en 1703.

Voici les nouvelles nominations qui furent faites de 1675 à 1703 :

1678—3 juin : Nomination de Claude de Bermen,

(1) Cf. *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 299, et *Registres des insinuations du Conseil Supérieur*, vol. 2, p. 139.

(2) Cf. Ibid, vol. 1, p.p. 57, 58, 59, 60, 61.

(3) Ibid, p. 62.

sieur de la Martinière, installé le 26 octobre. Il succédait à René Louis Chartier de Lotbinière, qui avait été nommé, en octobre 1677, lieutenant général de la prévôté de Québec.

1689—24 mai : Provisions à Pierre Noël le Gardeur de Tilly, fils, d'une charge de conseiller en survivance de son père pour exercer pendant son absence et à sa mort. Réception le 13 mars 1690.

1689—24 mai : Provisions à Mathieu Damours, sieur de Freneuse, d'une charge de conseiller en survivance de son père Mathieu Damours des Chauffours.— Réception le 17 juillet 1690.

1696—22 mai : Provisions de conseiller à Charles Aubert de la Chesnaye en remplacement de Charles le Gardeur, décédé. Reçu le 20 septembre 1696.

1698—24 mars : Denis Riverin, nommé conseiller à la place de Mathieu Damours de Freneuse, décédé. Reçu le 6 octobre 1698.

1702—8 mai : Martin de Lino nommé à la place de Jean-Baptiste de Peiras, décédé.

1703—juin 1 : René Louis Chartier de Lotbinière (qui était lieutenant de la prévôté depuis 1677) est nommé premier conseiller à la place de M. de Villeray, décédé. (vol 2 p. 140). Reçu le 26 nov. 1703.

1703—juin 1 : Charles de Monseignat (contrôleur de la marine et des fortifications), est nommé conseiller à la place de la Martinière qui a succédé à de Lotbinière comme lieutenant de la prévôté. (vol. 2 p. 141).

1703—juin 1 : Nicolas Dupont de Neuville est nommé conseiller garde scel à la place de la Martinière. (vol. 2, p. 140).

J. Edmond Roy

(La suite dans la prochaine livraison)

RÉPONSES

Ile-aux-Ruaux. (I, IX, 82.) — L'île qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'île-aux-Reaux et quelquefois sous celui d'Ile-aux-Rôts s'appelait originairement l'Ile-aux-Ruaux.

L'île-aux-Ruaux est située dans le Saint-Laurent, à une lieue au sud de Saint-François, île d'Orléans, et fait partie de la desserte de cette paroisse.

Cette île a deux cent cinquante arpents en superficie.

C'est le 20 mars 1638 que la Compagnie de la Nouvelle-France concéda l'île-aux-Ruaux aux Jésuites qui avaient l'intention d'y élever des bestiaux pour pourvoir à la subsistance de leur maison de Québec.

P. G. R.

Oraison funèbre de Frontenac (I, X, 86. — Il existe à la Bibliothèque Nationale de Paris un manuscrit de 61 pages portant pour titre : " ORAISON FUNEBRE DE M. LE COMTE DE FRONTENAC ". Le carton dans lequel se trouve cette pièce porte le numéro 13516. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette oraison funèbre est celle qui fut prononcée le 19 décembre 1698 par le père récollet Olivier Goyer dans l'église de son ordre à Québec et que j'ai publiée dans le BULLETIN, livraisons de mai et de juin. Dans son voyage en France, en 1882, le regretté Joseph Marmette eut occasion de voir ce manuscrit et il le mentionne à la page 162 du RAPPORT SUR LES ARCHIVES CANADIENNES POUR 1883.

P. G. R.

Louis Moquin. (I, X, 93.) — C'est à Québec, le 23 juin 1825, à l'âge de trente huit ans et quelques mois, qu'est décédé le célèbre avocat Louis Moquin.

HORACE TÊTU

— Je possède une photographie de Louis Moquin. Elle a été prise sur un petit tableau appendu au mur de la bibliothèque du barreau de Québec. Il y en avait un double dans le bureau du protonotaire. Ces deux portraits furent consumés dans l'incendie du palais de justice, dans la nuit du 1er février 1873.

Pour détails biographiques sur Louis Moquin, voyez les SOIRÉES CANADIENNES de 1865.

PH.-J. JOLICŒUR

Le peintre Berczy. (I, X, 97.) — C'est en Saxe, vers 1748, qu'est né William Von Moll Berczy. Il appartenait à une famille noble et avait reçu une très haute éducation.

Berczy émigra en Amérique en 1792, et alla s'établir, deux années plus tard, dans le Haut-Canada.

Vers 1796, le gouvernement du Haut-Canada accorda de grandes étendues de terres à ceux qui voudraient en entreprendre la colonisa-

tion. Une dizaine de personnes profitèrent de cette offre et se mirent à l'ouvrage pour amener des colons. Parmi ceux qui se chargèrent d'un canton était Berczy qui obtint celui de Markham. Il fit de grandes dépenses pour y attirer des Allemands, puis quand il eut dépensé, dit-on, trente à quarante mille louis sterling, le gouvernement changea d'avis et se décida à ne pas faire ces concessions de cantons. Berczy se trouva ruiné du coup. Ses créanciers le firent même emprisonner à Londres pour dettes.

M. Philéas Gagnon, bibliophile de Québec, possède une lettre de Berczy écrite de sa prison et adressée au docteur J. Mervin Nooth. "Prisonnier ici, lui écrit-il, je ne puis accomplir les formalités exigées par l'arrêt du Conseil Exécutif, en date du 8 novembre 1799; c'est pourquoi je vous prie de prendre mes intérêts au sujet des terres que je possède au Canada."

Berczy avait dans sa jeunesse cultivé avec ardeur l'art de la peinture dans lequel il réussissait beaucoup. A son retour de Londres, il se vit contraint de demander à son pinceau la subsistance de sa famille. Il s'établit à Montréal où ses malheurs lui firent des amis et son talent des admirateurs. Sa femme ouvrit une école de dessin à l'aquarelle qui eut les plus grands succès.

M. Berczy réussissait surtout dans le portrait.

On a de lui quelques tableaux d'église. On voit dans l'église de Longueuil son Assomption de la Vierge peinte d'abord pour l'ancienne église paroissiale de Montréal. Il avait fait aussi pour l'église de Saint-Michel de Vaudreuil, un Michel Archange précipitant l'ange rebelle dans l'enfer. L'église de Saint-Jean-Baptiste de Rouville possède un Saint-Jean-Baptiste de Berczy dont on dit beaucoup de bien. On admirait autrefois un Saint-Michel de M. Berczy, dans l'église de Saint-Michel de Bellechasse. Il a brûlé avec la vieille église.

M. Berczy mourut à New-York en 1813.

P. G. R.

La famille de M. Laurier. (I, X, 100.) – Il y a deux ou trois ans, les journaux ont rapporté que l'honorable Wilfrid Laurier descendait d'un Ecossais du nom de Laurie dont la famille est devenue française en Canada. Ce propos circule encore; je consacre un quart d'heure à le réfuter.

Prenez le dictionnaire de Tanguay, volumes I et III, article, "Cottineau" et le recensement de 1681, paragraphe "Lachesnaye", vous verrez clairement ce qui en est.

Pour ceux qui n'ont pas ces ouvrages sous la main expliquons que François-Jacques Cottineau dit Laurier, né vers 1641, était fils de Jean du même nom et de Jeanne Dupuis, de la paroisse de Saint-Cloud, diocèse d'Angoulême. Il arriva dans la colonie en 1676 ou auparavant puisque le 7 janvier 1677, à Montréal, il épousait Madeleine Millot, née en cette ville.

Au recensement de Lachesnaye, 1681, "François Coffineau," Madeleine Millot et leurs deux enfants sont inscrits comme cultivateurs

Bien qu'établi à Lachesnaye ce colon faisait baptiser ses enfants dans les paroisses des environs où l'on tenait registre. Ainsi, la Pointe-aux-Trembles ouvrait ses registres en 1674, et Cottineau y faisait inscrire son premier enfant, Jean-Baptiste, le 9 juin 1678. Repentigny ouvrait ses registres en 1679 et Cottineau y inscrivait son deuxième enfant, Joseph, le 1er mai 1680, au même registre, le 22 août 1682 est inscrite Marie-Madeleine. Lachesnaye ouvrit ses registres en 1683, cependant la deuxième fille de Cottineau, Marie-Catherine est inscrite à Montréal le 13 décembre 1684.

Le registre de Saint-François de l'Ile Jésus commence en 1702. Il renferme les actes de mariage de Jean-Baptiste, Joseph et Catherine, en 1704, 1707, 1708. Ces deux garçons furent les auteurs des Cottineaux et des Lauriers qui existent aujourd'hui à Lachesnaye et dans les paroisses environnantes.

Il y a eu un nommé Jean Laurier qui épousa Marguerite, sœur de Madeleine Millot ci-dessus. C'était probablement un frère ou un cousin de François-Joseph. Ce ménage eut, en 1692, un enfant qui mourut à Saint-François de l'île Jésus en avril 1703. Nous ne savons rien de plus au sujet de ce second Laurier.

En bref les Cottineau-Lauriers sont des Ecossais....de l'ouest de la France !

CURIEUX

Le Great-Eastern, (t. X, 99.) — Celui qui donna les plans du fameux navire le GREAT-EASTERN s'appelait Isambard-Kingdom Brunel. Il naquit à Portsmouth le 9 avril 1806 et mourut à Westminster, le 15 septembre 1859. C'était un ingénieur de grande distinction, mais son père sir Marc-Isambert Brunel obtint une réputation beaucoup plus considérable que celle de son fils. Sir Marc-Isambert Brunel était Français. Il naquit à Hacqueville, département de l'Eure, en 1769, et mourut à Londres en 1849. Isambert Brunel montra, dès son enfance, une véritable vocation pour la mécanique et le dessin. Il prit du service dans la marine française. En 1793, ses opinions royalistes le forcèrent à se sauver de France. Il se réfugia au Canada et puis aux Etats-Unis. Fixé à New-York, sa réputation d'ingénieur devint telle qu'il fut chargé d'un projet de canal entre l'Hudson et le lac Champlain puis des travaux de fortifications de la ville de New-York. En 1799, il se rendit en Angleterre où il se distingua par un grand nombre d'inventions merveilleuses qui lui donnèrent en peu de temps une grande richesse. C'est lui qui posa le tunnel de la Tamise.

Il fut nommé vice-président de la Société Royale de Londres en 1822, reçut la croix de la Légion d'Honneur, en 1829, et fut créé baronnet en 1841.

Voyez sa vie écrite par Ed. Frère à Rouen en 1850, et une notice biographique par de Beaurepaire, Caën, 1853.

Dans une lettre du 14 mai 1840, citée par Chavaray (REVUE DES AUTOGRAPHES, no. 180, p. 5), Brunel donne de curieux détails sur les circonstances qui amenèrent son mariage avec une jeune et jolie an-

glaise qu'il épousa à son retour du Canada, où il s'était retiré à l'époque de la Révolution.

Quelqu'un qui pourrait donner quelques renseignements sur le séjour de Brunel au Canada intéresserait sans doute tous les lecteurs du BULLETIN.

J. E. R.

QUESTIONS

103—Les journaux, lors de la visite du marquis de Lévis, nous ont donné beaucoup de détails sur les familles de Lévis, Nicolaï et Hunolstein, mais ils ne nous ont rien dit de la noblesse des d'Hinnisdal et des d'Armaillé, familles auxquelles appartiennent la marquise de Lévis et la marquise de Nicolaï ? Où se renseigner là-dessus ?

BLASON

104—Le R. P. Paul Charland, des Frères Prêcheurs, a commencé dans la livraison d'octobre de la REVUE CANADIENNE une étude très savante sur LES ANCIENNES "GILDES OU CONFRÉRIES DE SAINTE-ANNE." Il y donne de curieux détails sur la formation des associations ouvrières avant la révolution. Avons-nous eu dans le pays des associations ou confréries de Sainte-Anne, du genre de celles dont parle le R. P. Charland ?

C. M. B. A.

105—Je vois que l'on parle, à plusieurs reprises, de la flotte de M. Canon, dans les journaux du siège de 1759 ? Qu'est-ce que c'était que cette flotte ?

XXX

106—Quand a-t-on découvert les mines d'or de la Beauce.

Jarret noir.

107—Quels sont les gouverneurs français qui ont amené leur famille au pays ?

Ern.

108—D'où vient le nom de l'endroit appelé "Bergeronnes" près de Tadoussac ?

Fal.

109—Y a-t-il des mines d'ardoise en Canada ?

Sem.

110—J'entends souvent citer la phrase : "Nos cœurs sont à la France, mais nos bras sont à l'Angleterre". Connaissez-vous l'origine de cette phrase ? Par qui a-t-elle été proférée la première fois ?

Curieux

111—Dans le JOURNAL DU SIÈGE DE QUÉBEC par Jean-Claude Panet, p. 26, sous la date du 18 août 1759, je lis ce qui suit :

" Les anglais firent une descente à Deschambeault, à la maison de M. Perrot, capitaine du lieu. Cette maison servait de retraite à la belle amazone aventurière. C'est madame Cadet, femme de Joseph Ruflio."

Pourquoi Panet appelle-t-il madame Ruflio LA BELLE AMAZONE AVENTURIÈRE ? Connaissez-vous l'histoire de cette dame ?

Deschambeault

112—Je désire étudier la période d'intendance des deux Baudot, A part Garneau et Ferland, qui dois-je consulter ?

A. P.

113—Par qui la chute Montmorency a-t-elle été nommée ainsi ? En l'honneur de quel personnage ?

FRED.

114—Vous avez donné dernièrement la liste des maires de Montréal ; voulez-vous en faire autant pour Québec depuis qu'elle est constituée en cité ?

QUAERO

115—Il y a quelques semaines des chasseurs ont tué un jeune orignal blanc à quelques milles en arrière de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet. Les gens de la région disent qu'il y a très longtemps qu'un orignal de cette couleur a été vu dans les environs. L'orignal blanc serait-il rare au Canada ?

CHASSEUR

116—Existe-t-il un portrait authentique de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, le vainqueur de Châteauguay ? Depuis qu'on a prouvé que la gravure représentant Frontenac sur son lit de mort répandue dans tout le pays n'était autre chose qu'un portrait de Jean-Henri-Heidegger publié dans les œuvres de Lavater, je suis très particulier au sujet des portraits que je fais entrer dans ma galerie des illustrations canadiennes. Aussi je voudrais être bien renseigné avant de donner à de Salaberry la place qui lui convient.

AMATEUR

117—Pouvez-vous me donner quelques renseignements biographiques sur le chirurgien Badelard qui, à la demande du gouverneur Haldimand, fit une étude spéciale du MAL DE LA BAIE, dont J. E. R nous a parlé, livraison de septembre du BULLETIN. Ce Badelard était, il Français ou Canadien ? Où mourut-il ?

MÉDECIN

118—Quand commence et quand finit cette période de l'automne que l'on appelle l'ÉTÉ DES SAUVAGES ? D'où vient cette appellation ?

MICMAC

LES PUBLICATIONS RÉCENTES

Rapport annuel de l'[illegible] de [illegible] ce de [illegible] Montréal. Année 1894. Montréal—1895.

Séminaire de Saint-Thérèse, année scolaire 1894-95. Montréal : C. O. Beauchemin et fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St Paul—1895.

Collège de l'Assomption, L'Assomption, P. Q. Canada. Année scolaire 1894-95. Montréal : C. O. Beauchemin et fils, libraires-imprimeurs, 256, et 258, rue St Paul—1895.

Annual calendar of McGill College and University. Montreal. Session 1895-96. Montreal : Printed for the University by John Lovell & Son—1895.

La vallée de la Matapédia, ouvrage historique et descriptif, par Arthur Buies—Québec : Léger Brousseau, imprimeur éditeur—1895.

Collège Saint-Marie, Montréal. Année académique 1894-95. Montréal : La compagnie d'imprimerie Pierrard, 72, rue Saint-Jacques—1895.

Séminaire de Saint Hyacinthe—Année scolaire 1894-1895. St Hyacinthe, Imprimerie de "La Tribune," Place du Marché—1895.

Les Dominicaines—Lettres à un jeune homme sur l'entrée dans les Prêcheurs par le R. P. Fr. Paul Duchausoy, O. P. maître de novices—2e édition—Imp. "La Tribune," St-Hyacinthe—1895.

Book-Keeping made easy, or a practical and progressive course of book-keeping for self instruction, common schools, high schools, and commercial colleges, by the Brothers of the Sacred Heart. C. O. Beauchemin & Sons, station F, publishers, printers, Montreal—1895.

Annuaire de l'Université Laval, pour l'année scolaire 1894-95—Nº 1—Québec : Imprimerie Proulx et Pelletier—1895.

Les jésuites de la Nouvelle-France au XVIIe siècle, d'après un manuscrit du dix-huitième siècle inédit, par Camille de Rochemonteix, de la compagnie de Jésus—3 volumes—Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux Colombier, Paris.

Histoire physique, naturelle et chimique de l'air et des eaux, par le R. P. Jos. C. Cartier, C. S. C.

Grands lignes de l'histoire du Canada, par J.-O. Cougrain—Dent & Sayllor, éditeurs, Montréal.

GRAND CENTRAL

Passe-port [illegible] de la [illegible] [illegible]

ALLANT AU SUD

[illegible] 1.10 p. m. [illegible] 7.10 p. m. [illegible] 3.12 a. m. [illegible]

Les [illegible] à Portland, [illegible] Springfield.

Mixte. Quitte Québec par le [illegible] à 12.30 p. m. [illegible] 1.10 p. m. [illegible] à St-Pascal à 6.00 p. m.

ALLANT AU NORD

Express. Part de New York à 1.00 p. m. [illegible] Boston à 9.07 p. m. [illegible] à 8.00 [illegible] arrive à Lévis 1.55 p. m. et à Québec par le bateau passeur 2.00 p. m.

Chaque [illegible] d'[illegible] Boston et Springfield à Québec.

Mixte. Quitte St-Pascal à 6.00 a. m. [illegible] Jonction de la Beauce 7.10 a. m. [illegible] Lévis à 10.15 a. m. arrive à Québec par le bateau passeur à 10.30 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant-général des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général

1ER VOLUME DECEMBRE 1895 12ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ, et patriam cognoscere tentat
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

Les conseillers au conseil souverain de la Nouvelle-France	J. Edmond Roy
Rédactions	
Bibliographie	XX
Catholicophilisme	[illegible]
Tableau	Victor A. Huard
Les deux Ruaux et la Madame	J. E. [illegible]
Pêche à Neuve-Terre-Neuve	V. A. H.
Les Chevaliers d'Alembert	J. E. R.
Le Rouot	J. E. R.
Le portrait de Salaberry	P. G. R.
Questions	

Les abonnés du BULLETIN sont priés de se rappeler que leur abonnement pour 1895 est maintenant dû.

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

1ER VOLUME DECEMBRE 1895 12ÈME LIVRAISON

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVERAIN DE LA NOUVELLE-FRANCE

III

Le 16 juin 1703, une nouvelle déclaration du roi ordonna que le Conseil fut composé à l'avenir du gouverneur,de l'évêque, de l'intendant et de douze conseillers, dont onze laïcs et un clerc. Par cette même déclaration, M. Joseph de la Colombière, docteur en droit civil et canon, grand archidiacre et grand vicaire, était nommé conseiller clerc, et MM. de la Durantaye, de Repentigny, Aubert de la Chesnaye, et Rouer de Villeray, conseillers laïcs.

1703—octobre 29 : Installation des conseillers d'augmentation.

1. *Joseph de la Colombière* (vol. 2, p. 141).
2. *Olivier Morel de la Durantaye* (p. 142).
3. *François Aubert de la Chesnaye* (p. 143).
4. *Augustin Rouer de Villeray* (p. 143).

Le même jour fut installé comme conseiller *François Hazeur*, nommé à la place de Charles Aubert de la Chesnaye, décédé. *Jean-Baptiste LeGardeur, écuyer, sieur de Repentigny*, nommé conseiller le 16 juin 1703, ne présenta ses lettres que le 17 août 1705—Il fut installé le 16 novembre. (vol. 2, p. 163 ; vol. 5, p. 125).

1704—juin 1 : *Charles Macart*, nommé conseiller en remplacement de Charles Denis de Vitré, décédé. Installé le 16 novembre 1705. (Vol. 2, p. 163).

1707—juin 17 : *Michel Sarrasin*, nommé conseiller à la place du sieur Duchesnay. Installé le 27 novembre 1707.

1710—janvier 20 : Plusieurs conseillers sont absents, en France, à Montréal, sur leurs terres, ou trop vieux pour assister aux séances, le conseil nomme pour les remplacer temporairement *Paul Denys de Saint-Simon* (prévôt des maréchaux) et *Guillaume Gaillard*, praticien (vol. 6, p. 6).

1710—mai 5 : *Claude Bermen de la Martinière* est nommé premier conseiller. Installé le 6 octobre.

1710—mai 5 : *Martin Chéron*, nommé conseiller à la place du sieur Riverin (vol. 3, p. 52).

1710—mai 5 : *Eustache Chartier de Lotbinière*, avocat, est nommé conseiller à la place de M. de Repentigny, décédé. Il n'a pas l'âge requis mais le roi lui donne dispense (vol. 3, p. 55).

1710—mai 5 : *Guillaume Gaillard*, nommé conseiller à la place de François Hazeur, décédé.

1712—juin 18 : *Jean-François Hazeur*, avocat en parlement, lieutenant particulier de la prévôté, nommé conseiller à la place de Villeray, décédé (vol. 3, p. 72).

Son beau père M. de Lino est aussi conseiller. Dispense est accordée. Quand ils voteront du même côté cela équivaudra à un seul vote (vol. 3, p. 72).

1714—mai 12 : *Paul Denis, écuyer, sieur de St-Simon*, prévôt de la maréchaussée, est nommé pour remplir la première charge vacante au conseil—Installé le 20 août.

1717—avril 3 : *Louis Rouer d'Artigny*, nommé à la place d'Olivier Morel, sieur de la Durantaye, décédé. (vol. 5, p. 2).

1718—juillet 1 : *Jean Petit* (trésorier de la marine, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris),

nommé à la place de Martin Chéron, décédé. (vol. 5, p. 44).

1719— septembre 1 : *Mathurin-François Martin, sieur de Lino*, nommé premier conseiller à la place du sieur de la Martinière, décédé (vol. 5, p. 52).

1721—mai 13 : *Charles Guillimin*, nommé à la place de Jean Petit, décédé. (vol. 5, p. 55).

1722—février 10 : *Jean-Eustache Lanouillier* (sieur de Boisclair, contrôleur de la marine, grand voyer), avocat à la cour du Parlement de Paris, nommé à la place du sieur de Lino, fait premier conseiller. (Vol. 6, p. 1).

1724—janvier 4 : *M. de Varennes*, archidiacre de Québec, nommé conseiller clerc à la place de M. de la Colombière, décédé. (Vol. 6, p. 20).

1727—février 19 : M. de Lino, premier conseiller, est nommé garde des sceaux à la place de M. de Lotbinière qui a embrassé l'état ecclésiastique. (Vol. 6, p. 102).

1727—mars 1 : *Jean Crespin*, nommé à la place du sieur Aubert, décédé. (Vol. 6, p. 102).

1729—mai 17 : *Le sieur de la Tour*, docteur en droit, doyen de l'église cathédrale de Québec, nommé conseiller clerc à la place de M. de Varennes.

Nota.—Un conseiller clerc ne peut présider aux séances, ni assister aux jugements dans les affaires criminelles—(Vol. 6, p. 130). M. de la Tour, ayant représenté au roi qu'on lui faisait difficulté de lui accorder le même rang en séance que celui dont jouissaient les conseillers clercs dans les conseils supérieurs de France sur la raison qu'il ne leur était pas attribué par la déclaration de 1703 et que MM. de la Colombière et de Varennes n'avaient été installés que suivant le rang de leur réception, il fut décidé le 25 mars 1730 (vol. 6, p. 167), que les conseillers clercs auraient rang au conseil de Québec après le doyen et le plus ancien conseiller en l'absence du doyen, mais sans pouvoir jamais présider.

1730—janvier 13 : *François-Etienne Cugnet*, avo-

cat au parlement de Paris, nommé conseiller à la place du sieur Gaillard, décédé. (Vol. 6, p. 168).

1733—avril 18 : M. Cugnet nommé premier conseiller à la place du sieur de Lino, décédé (Vol. 7. p. 29 et *Ed. et Ord.* Vol. III, p. 102).

1733—avril 18 : *Jean-Victor Varin*, nommé conseiller à la place de M. Cugnet, fait premier conseiller (Vol. 7, p. 30).

1733—avril 18 : *François Foucault*, nommé conseiller à la place du sieur de St-Simon, décédé (Vol. 7, p. 31).

1733—avril 18 : M. Sarrasin nommé garde des sceaux à la place de M. de Lino, décédé. (Vol. 7 p. 32, et *Ed. et Ord.* (Vol. III, p. 101).

1735—mars 21 : M. Lanouillier, nommé garde des sceaux à la place de M. Sarrasin, décédé. (Vol. 7, p. 52)

1735—avril 1 : *Thomas-Jacques Taschereau*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 1).

1735—avril 1 : *Le sieur de la Fontaine* (Jacques de la Fontaine de Belcourt), nommé conseiller. (Vol. 8, p. 2).

1736—mars 7 : *Le sieur Gaillard de St-Laurent*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 3).

1736—mars 7 : *Le sieur Estèbe*, nommé conseiller. (Vol. 8, p. 4).

Nota.—Le 19 septembre 1737, les conseillers remercient le roi de leur avoir envoyé son portrait qui a été placé dans la salle des séances du conseil. (Vol. 7, p. 54).

Nota.—Le 22 avril 1742, le comte de Maurepas écrit au marquis de Beauharnois que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au côté, le roi veut que les officiers et les gentilhommes seulement puissent plaider leurs causes sans être obligés de quitter l'épée. Il est vrai que dans les cours supérieures de France il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter son épée, mais le roi ordonnera que cet usage s'observe

dans la colonie lorsqu'il jugera à propos de prescrire aux officiers des conseils supérieurs de rendre la justice en robe. (Vol. 7, p. 22).

1743—avril 1 : *Le sieur Vallier*, théologal au chapitre, est nommé conseiller clerc, pour remplir cette position vacante (vol. 9, p. 8).

Au mois d'août 1742, le roi rendit un édit qui devait donner un grand encouragement aux jeunes gens qui se destinaient à la magistrature.

" L'attention continuelle que nous donnons à l'administration de la justice dans nos colonies, y est-il dit, nous a porté, depuis quelques années, à autoriser les gouverneurs et les intendants à établir des assesseurs dans nos conseils supérieurs, non seulement pour y accélérer l'expédition des affaires, mais encore pour mettre ces assesseurs à portée de se rendre de plus en plus capables de remplir les charges de conseillers ou d'autres places de judicature qui viendraient à vaquer ; nous avons la satisfaction de reconnaître par l'expérience que cet établissement répond à nos vues et qu'il est temps de lui donner une forme stable et authentique, et nous nous y déterminons d'autant plus volontiers que nous donnerons en même temps à nos sujets des colonies une nouvelle preuve des soins que nous apportons à tout ce qui peut contribuer à leur tranquillité et à leur bonheur."

Les gouverneurs et les intendants des colonies reçurent donc autorité de nommer conjointement quatre assesseurs dans chacun des conseils supérieurs. Ces assesseurs devaient être reçus avec les mêmes formalités que les conseillers de nomination royale.—Ils prenaient rang et séance par ordre d'ancienneté entre eux, mais ils n'avaient voix délibérative que dans le jugement des affaires dont ils étaient rapporteurs.—Leurs commissions n'étaient valides que pour trois années, mais les autorités coloniales pouvaient les renouveler au besoin.—Enfin, ces assesseurs devaient jouir des mêmes privilèges,

exemptions, prérogatives et honneurs qui étaient attachés aux charges des conseillers. (Vol. 9, p. 400 et *Ed. et Ord*, vol. 1, p. 561).

1744—mars 25 : *Le sieur Guillimin fils*, assesseur au Conseil, est nommé conseiller à la place du sieur Guillimin, père, décédé. (Vol. 9, p. 30).

1744—mars 25 : *Le sieur Gaultier* (Jean-François, médecin du roi), est nommé à la place du sieur Gaillard, décédé. (Vol. 9, p. 30).

1745—avril 28 : Comme M. Guillimin, nommé conseiller le 25 mars 1744, se trouve à siéger avec son beau père M. Foucault, il lui est donné des lettres de dispense d'alliance.

1746—décembre 3 : Le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart usent de la prérogative qui leur est accordée par l'édit du roi de 1742 et nomment *Joseph Etienne Nouchet*, assesseur au conseil. " Le roi disent-ils, voulant donner de l'émulation aux jeunes gens de famille de la colonie qui ont déjà fait des progrès dans l'étude de la jurisprudence dans les conférences de droit que fait le procureur-général (M. Verrier) pour les placer ensuite dans les emplois de judicature qui deviendront vacants soit au Conseil Supérieur ou dans les autres tribunaux, informés de l'assiduité du sieur Nouchet aux conférences nous le nommons conseiller assesseur au conseil. (Vol. 9 p. 41).

1747—Janvier 1 : *Joseph Perthuis*, nommé conseiller à la place du sieur d'Artigny, décédé. (Vol. 9, p. 45).

1749—mai 1 : *Jacques Michel Bréard*, nommé conseiller à la place de Varin, nommé contrôleur de la marine. (Vol. 9, p. 68).

1749—mai 1 : *L'abbé de la Corne*, nommé conseiller clerc à la place de M. Vallier, décédé. (Vol. 9. p. 69).

1750—juin 1 : *Le sieur Nouchet*, assesseur, nommé conseiller à la place de M. de Lotbinière, décédé. (Vol. 9, p. 79).

1752—juillet 3 : Le sieur Foucault nommé premier

conseiller pour succéder à M. Cugnet décédé. (Vol. 9, p. 86.)

1751—novembre 25 : *Jean-Antoine Bedout* nommé par MM. de la Jonquière et Bigot, conseiller assesseur. (Vol. 9, p. 87).

1752—juillet 3 : *M. Bedout* est nommé conseiller (Vol. 10, p. 1).

1753—décembre 24 : *Michel Bénard* est nommé assesseur par Duquesne et Bigot. (Vol. 10, p. 2.)

1754—mai 15 : *Hiché* (Henri) nommé conseil'er. (Vol. 10, p. 3).

1754—mai 15 : *Imbert* (Jacques) nommé conseiller. (Vol. 10, p. 3).

1754—octobre 4 : *Thomas-Marie Cugnet* nommé assesseur par Duquesne et Bigot. (Vol. 10, p. 3).

1757—avril 24 : *Michel Bénard* nommé conseiller (Vol. 10, p. 12).

1757—avril 24 : *Thomas-Marie Cugnet* est nommé conseiller. (Vol. 10, p. 13).

1758—février 1 : *M. Estèbe*, ayant résigné sa charge de conseiller, est nommé conseiller honoraire. (Vol. 10, p. 14).

Voilà quels furent les membres du Conseil Supérieur de la colonie, depuis sa fondation en 1663 jusqu'à sa dissolution au printemps de 1760.

IV

Il nous reste à donner maintenant la liste de ceux qui occupèrent les fonctions de greffier en chef et de procureur-général. Nous avons vu déjà qu'en 1663 Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, fut nommé greffier en chef. Lors du renouvellement du conseil en 1675, Gilles Rageot, greffier de la prevôté, fut nommé par erreur greffier du conseil, à la place de Peuvret. Ce dernier dût passer en France pour obtenir des nouvelles lettres de nomination (*Jug. et Delib. du cons. sup.* vol. 1, p. 993). Elles lui furent accordées le 15 avril 1676. Pendant

l'absence de Peuvret, Romain Becquet et Guillaume Roger prirent provisoirement sa place, (ibid. vol. 1, p. p. 1 et 31). Peuvret reprit ses fonctions le 25 octobre 1677 (ibid. p. 169, vol. 2) et il les exerça jusqu'à sa mort arrivée au mois de mai 1697. Il eut tour à tour sous ses ordres comme commis greffier : Guillaume Roger (26 juin 1678. vol. 2. p. 211), Denis Peuvret (3 février 1682, vol. 2, p. 750) et Alexandre Peuvret (21 mars 1689). Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, fut nommé greffier en chef en survivance de son père, le 1 mars 1693. (Let. enrég. 28 fév. 1695, vol. 2, p. 988).

Charles de Monseignat remplaça Alexandre Peuvret, le premier juin 1704 (Rég. ins. C. S. vol. 3, page 7). Il eut pour successeurs à venir à la conquête du pays :

1718—novembre 20 : *Pierre Rivet*, nommé par l'intendant Bégon à la place de Charles de Monseignat, décédé. Nomination confirmée par le roi le 13 mai 1719. (vol. 5, p.p. 3, 43).

1722—février 10 : *François Daine*, à la place de Pierre Rivet, décédé. (vol. 5, p. 133).

1736—décembre 6 : *Chrystophe Hilarion DuLaurent* est nommé commis greffier du conseil par Daine (vol. 8, p. 15).

1744—mars 25 : *Nicolas Boisseau*, greffier de la prevôté de Québec, est nommé greffier en chef du conseil à la place de Daine nommé lieutenant-général de la prevôté (vol. 9, p. 29). Le fils de Boisseau, Nicolas-Gaspard, lui succède au greffe de la prevôté. On lui donne dispense d'âge (vol. 7, p. 31).

Le premier procureur-général du conseil fut Jean Bourdon qui exerça de 1663 à 1668. On a vu que de 1668 à 1674, MM. de Mouchy et de Lotbinière le remplacèrent comme substituts. Le 29 mai 1674, Denis Joseph Ruette d'Auteuil fut nommé procureur-général sur présentation de la compagnie des Indes (Reg. ins. c. s. vol. 1, p. 54). Cette nomination fut renouvellée le 13 mai 1675. Le 28 avril 1677, François Magdeleine Ruette d'Auteuil de Monceaux fut nommé substitut (vol. 1, p.

90). Le 2 juin 1680, il recevait la place de procureur-général en survivance de son père (ibid p. 92) qui mourut en 1679.

La nomination du sieur de Monceaux donna lieu à une querelle assez accentuée entre le gouverneur et l'intendant. Après la mort du premier procureur du nom de d'Auteuil, l'intendant alla trouver le gouverneur et lui dit que, dès 1676, voyant M. d'Auteuil incommodé de la poitrine et d'une fluxion sur les yeux et ayant peur que la mort le prit sans qu'il eût personne pour le remplacer, il en écrivit à Colbert. Ce dernier lui envoya des lettres en blanc avec pouvoir de les remplir du moment que M. d'Auteuil serait mort. Depuis deux ans, le fils de d'Auteuil remplissait tous les devoirs de la charge occupée par son père. Il était le seul, du reste, dans tout le pays, de ceux qui aspiraient à une charge, qui eût fait son cours de droit et qui eût été reçu avocat du parlement de Paris. Aussi l'intendant n'avait pas hésité à le nommer substitut. Le gouverneur, qui n'avait pas été consulté, s'opposa vigoureusement à la nomination du jeune d'Auteuil sous le prétexte que n'ayant que vingt-deux ans, il n'avait pas l'âge requis pour occuper une position aussi importante. Le Conseil, à qui l'intendant en appela passa outre et installa le sieur de Monceaux, à la place de son père, le 14 décembre 1679. Cette nomination fut confirmée par le roi en 1680. (Cf. Jug. et Del. C. S., p.p. 341, 342, 343, 344, 346, 422).

D'un caractère hautain et autoritaire et fier de la victoire qu'il avait remportée sur le gouverneur, le nouveau procureur-général voulut tout régenter. En 1706, il trouva un maître à sa taille dans la personne de l'intendant Raudot qui se piquait d'être un légiste et qui aimait à rendre lui-même la justice et à accommoder les procès. En 1706, d'Auteuil demanda l'autorisation de passer en France, afin de régulariser sa position (vol. 5, p. 440). Le plus jeune des conseillers Charles Macart, puis Pierre Haymard, juge de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, le remplacèrent provisoirement comme subs-

titut pendant son absence (ibid). Le 24 octobre 1707, on apprit au conseil que le roi avait définitivement cassé d'Autenil et qu'il était décidé que jusqu'à nouvel ordre Charles Macart ferait fonction de procureur-général comme étant le plus jeune des conseillers (ibid, p. 697).

Macart exerça de fait cet emploi jusqu'au 14 octobre 1712. D'Autenil ne mourut qu'en 1737, et il ne cessa, depuis sa démission jusqu'à sa mort d'harceler le ministre de ses mémoires au sujet de l'administration de la justice.

En 1710, le roi avait nommé procureur-général en titre Jessé Le Duc des Fontaines, mais celui-ci, arrivé à Québec le 7 septembre de la même année, y mourut le 22 du même mois, sans avoir été installé (1).

Le 14 juin 1712, Mathieu Benoist Collet, avocat au parlement de Paris, était enfin nommé à cette charge qui vacait depuis six années (Vol. 5, p. 523). Collet exerça avec beaucoup de distinction jusqu'à l'année 1727 où il mourut (2). C'est lui qui proposa au ministère la rédaction d'un code civil et qui présida à la délimitation des paroisses de la colonie. Il a laissé des mémoires pleins d'intérêt sur l'administration de la justice au pays.

A Collet succèda, le 20 avril 1728, (3) Guillaume Verrier, avocat au parlement de Paris. Il est le procureur-général le plus distingué que la colonie ait eu. Il est resté célèbre surtout par les leçons de droit qu'il donnait et l'ordre qu'il a mis dans les greffes des notaires. Verrier était un homme d'une grande science et qui aimait passionnément l'étude. On s'est tellement mépris sur Verrier et sa famille qu'il importe de rétablir les faits qui le concernent. Nous possédons sur ce magistrat des renseignements complets que nous livrerons au

(1) Registres paroissiaux de Québec, Cf. Archives Nationales, Paris, E. 1948, folio. 225—Ordre que les gages dûs au Sieur Jessé Le Duc des Fontaines, procureur-général au Conseil Supérieur de Québec, lui soient payés.

(2) Registres de Québec, 7 mars 1727.

(3) Reg. ins. cons. sup. vol. 6, p. 109.

public si Dieu nous prête vie. Verrier mourut à Québec en septembre 1758, après avoir occupé son emploi pendant trente années consécutives. C'est une belle carrière à étudier.

Après la mort de Verrier, c'est le conseiller Joseph Perthuis qui fit provisoirement les fonctions de procureur-général. Le Conseil siégea à Québec pour la dernière fois le 21 mai 1759. Les Anglais, ayant envahi le pays, les conseillers se retirèrent à Montréal. Le 24 novembre 1759, ils tenaient séance en cette dernière ville. Etaient présents : Foucault, premier conseiller, de La Fontaine, Imbert, Bedout, Cugnet et Perthuis. François Simonet, ancien praticien de la juridiction de Montréal, fut nommé d'office commis greffier.

Le procureur-général déclara qu'il était du devoir du Conseil de continuer à rendre la justice, malgré que l'ennemi se fut emparé de la capitale, et il fut décidé qu'au lieu de se réunir tous les samedis comme c'était l'habitude on tiendrait séance dans le palais où résidait l'intendant, chaque fois qu'il serait nécessaire. Les circonstances n'avaient pas permis au greffier en chef Boisseau de se rendre à Montréal, M. Lanouillier, ancien praticien, fut nommé à sa place, et c'est lui qui tint la plume jusqu'à la capitulation.

Le Conseil se réunit le 17 décembre 1759, les 5 février, 25 février, 10 mars, 17 mars, 14 avril et 28 avril 1760, jour où il fut décidé que les semences étant commencées le conseil prenait vacance jusqu'au lundi 30 juin 1760. Mais ce fut tout. Amherst et Murray étaient déjà rendus sous les murs de Montréal.

Cette persistance des conseillers à remplir leur devoir jusqu'au bout et à décider des procès sous les yeux de l'envahisseur, pour ainsi dire, peut paraître bizarre à quelques uns. Cela fait penser involontairement à la fameuse satire de Rulhière :

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube ?....

Pourtant, si l'on y songe bien, il y a quelque chose de grand dans ces conseillers qui rendent la justice au nom du roi de France à des sujets qui, de fait, sont déjà prisonniers de guerre. Il faut savoir mourir dignement. C'est ainsi que les vieux sénateurs romains se firent revêtir de leurs robes les plus éclatantes puis voulurent s'asseoir sur leurs chaises curules avec les insignes de leurs dignités, pour recevoir les barbares Gaulois qui envahissaient la cité aux sept collines.

J.-Edmond Roy

REPONSES

Billards. (I, IV, 40.)—Pierre de Sales Laterrière passant l'hiver de 1766-7 à Montréal où il s'amusait beaucoup, raconte que le "jeu favori est un jeu anglais appelé Wisk. Le jeu de billard est fort à la mode et plusieurs s'y ruinent."

XX.

Capot d'écolier. (I, IV, 41).—Dans le premier volume des Travels de John Lambert, il y a une gravure représentant un écolier du séminaire de Québec, en 1806. Elle me fournit l'occasion d'ajouter quelques mots aux notes que vous avez publiées, pages 64, 78, 94, 121 du Bulletin. Vous avez mentionné cette gravure.

La tête du jeune séminariste est coiffée d'un chapeau dit de castor ou chapeau de forme ou chapeau de soie, comme on voudra. Les bords sont relevés de chaque côté.

La redingote, d'un bleu assez tendre, dessine bien la taille ; la jupe de ce vêtement s'arrête à la cheville du pied. Ce doit être la "robe de pensionnaire" que portaient les élèves du collège Henri IV, à la Flèche, vers 1660, c'est-à-dire au temps où elle fut introduite en Canada.

La ceinture dépeinte par Lambert semble de deux ou trois couleurs dans lesquelles le jaune domine.

Les coutures du devant, des bras et du dos portent un passe-poil ou liséré blanc.

Cette dernière partie du costume est militaire. Nos coureurs de bois l'ont imitée. Si vous voulez savoir pourquoi les Jésuites l'avaient choisie, je vous dirai que tout, dans l'organisation des Jésuites, prend la forme militaire. C'est intentionnel. Alors rien d'étonnant que leurs écoliers reçoivent la marque du soldat puisque, à leurs propres yeux, soldats ils sont.

Benjamin Sulte

Tadoussac. (I, VI, 49.)—"Il n'y a qu'un petit nombre d'années, dit N. E. (livraison d'octobre du BULLETIN, p. 155), que l'on s'est mis à écrire Tadousac et Bersimis, au lieu de Tadoussac et Betsiamis ou Betsiamitz."

TADOUSAC est en effet une nouveauté, que nous laisserons aux Anglais, puisqu'ils ont l'air d'y tenir absolument.

Quand à BERSIMIS, c'est autre chose. Il faut savoir qu'il y a un endroit qui s'appelle Bersimis, et un endroit nommé Betsiamis. BETSIAMIS est l'ancien village montagnais, qui existe encore, et qui est situé sur la rive est de l'estuaire de la rivière Betsiamis. BERSIMIS est un petit centre industriel bâti depuis une vingtaine d'années à l'ouest de l'embouchure de la même rivière. Les Anglais sont encore coupables de cette dénomination, qui a du moins assez raison d'être.

BETSIAMIS et BERSIMIS signifient : RIVIÈRE AUX LAMPROIES.

V. A. H.

Ile aux Ruaux et Ile Madame. (I, IX, 82).—Voyez la note que j'ai publiée dans LES LETTRES DU P. DUPLESSIS, p. 2. On écrit aujourd'hui l'île aux Reaux, et l'on prononce comme si le mot était écrit RAU. Sur la carte de Bellin (édition de 1764, vol I, No. 7), le géographe écrit : ILE AUX ROTS. Champlain disait l'ILE AUX RUOS ; et les anciens missionnaires jesuites : l'ILE AUX RUAUX. REAU ne veut rien dire, tandis que, dans l'ancien langage, RUAU signifiait : DÉTROIT. On appelle encore en France un détroit qui sépare l'île de Jersey des rochers de Drouilles et d'Ecrehon dans la Manche, à quelques milles des côtes de France, le RUAU.

En 1757, notre île aux Ruaux appartenait à Guillaume Guillimin, conseiller au conseil supérieur, qui la vendit, le 24 mars de cette année, à Charles Vallée, par acte devant Jean-Claude Panet.

Nous n'avons qu'une île Madame dans le fleuve St-Laurent, mais autrefois, sous le régime français, l'île d'Arichat (Netrichat), dans le détroit de Canseau, s'appelait aussi l'île Madame. L'île Madame, qui se trouve à la pointe est de l'île d'Orléans, à peu près vis-à-vis Berthier, semble avoir été appelée, ainsi par Champlain, peut-être en souvenir de l'île Madame que l'on voit à l'embouchure de la Charente, non loin de Brouage, la patrie du fondateur de Québec.

Il serait curieux de faire un relevé de tous les vieux noms de France que l'on retrouve ici, au Canada, surtout depuis Terre-Neuve jusqu'à Québec. Un simple coup d'œil sur les cartes de Bellin nous laisse voir sur les côtes de Bretagne : la baye de Beauport, l'île Cormorandière, les Sept-Iles, le Blanc-Sablon ; parmi les Sept-Iles : l'île Menjan, l'île Brulée, le Taureau, les Piliers, les 3 Michaux, les Lescourins ou Escouéden ce qui ressemble à notre Escoumain. La baie de Beauport avec sa belle plage ovale couverte d'un sable qui couvre et découvre, ressemble étonnamment à la nôtre. De Brest à Bayonne, on trouve Belle-Isle, l'île de Grais, Brest, le Cap Breton, le Mingan, la baie des Trepassés. Les environs du Hâvre nous donnent

le cap de la Hève, la Bretagne, l'île Cèsambre. Il y a même un CAP LÉVIS dans le Contentin. Quelqu'un d'entendu pourrait faire là dessus une foule de rapprochements intéressants.

J. E. R.

Terre-Neuve ou Terreneuve. (I, X, 92.) — Littré, Guérin, Larousse écrivent TERRE-NEUVE pour désigner l'île, et TERRENEUVE quand il s'agit de la race canine que l'on sait. Nos journaux, eux, disent TERRENEUVE dans l'un et l'autre cas, sans s'inquiéter de Littré, de Guérin, de Larousse, ni de l'usage de France.

V. A. H.

Les d'Hinnisdal et les d'Armaillé. (I, XI, 103.) — Il est assez difficile de se renseigner sur ces choses de noblesse dans notre pays, où il n'y a guère qu'un d'Hozier incomplet et qu'un dictionnaire du P. Anselme — peu commode à consulter attendu qu'il est propriété privée. Il ne servirait de rien, à notre avis, de demander à nos grandes bibliothèques d'acheter des ouvrages spéciaux concernant cette matière qui a perdu toute actualité et qui ne peut intéresser que quelques familles en particulier ou de rares chercheurs. A l'aide du peu de documents que nous possédons voici ce que nous pouvons répondre au correspondant BLASON.

La famille d'Hinnisdal (dont le véritable nom doit s'épeller Hinnisdael), est très ancienne. Elle est originaire du pays de Liége ; elle avait obtenu le titre de comte du saint empire romain, qui lui fut depuis confirmé par lettres patentes de l'empereur Charles VI, en 1723. Elle est divisée en deux branches, dont l'aînée prend le titre de comte d'Hinnisdael de Fumal, et la seconde, celui de comte d'Hinnisdael de Cranhem ; celle-ci habite encore le pays de Liége ; la première s'est fixée en France depuis l'année 1657. Cette famille a donné des mestres de camp de cavalerie, un lieutenant-général au gouvernement de la ville de Namur, des brigadiers et maréchaux de camp, et un gouverneur-général de Saint-Domingue. Elle a joui des honneurs de la cour en 1776, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Les alliances de cette maison sont avec celles d'Awerweys, de Berchin, de Bournel-Monchy, de Carnin, de Cruys, de Fumal, de Gustchoven, de Hoensbroeck, de Kerbeck, de Loughen, de Loos-Corswaren, de Mières, d'Ostrel-de-Lines, d'Ulst, de Rickel, de Vander Gracht, de Wallenrodt, de Lévis. Les armes des d'Hinnisdal SONT DE SABLE, AU CHEF D'ARGENT, CHARGÉ DE TROIS MERLETTES DE SABLE.

La famille de la Forest d'Armaillé, famille ancienne, originaire d'Anjou, habite la Bretagne. — Elle est connue, par filiation, depuis Jean de la Forest, connétable de la ville d'Angers en 1444, charge municipale équivalente au titre de capitaine des portes. A Angers on élisait chaque année un nouveau connétable ou capitaine pour chacune des portes de cette ville. Les armes des d'Armaillé sont D'ARGENT, AU CHEF DE SABLE.

J. E. R.

Les Raudot. (I, XI, 112.)—A part Garneau et Ferland qui ne donnent que des généralités, consultez, si vous voulez connaître l'intendance des Raudot, une étude fort intéressante publiée à Auxerre en 1854 chez Perriquet et Rouillé et qui a pour titre : Deux Intendants du Canada, par M. Raudot, ancien représentant de l'Yonne. Cette brochure de 44 pages donne des renseignements nouveaux sur la famille et la carrière des Raudot. C'est ce qui a été publiée de plus complet jusqu'à nos jours. Il y a aux archives de la marine en France des mémoires rédigés par les Raudot qui sont d'une grande importance. Charlevoix en a publié des extraits. Le reste est complètement inédit.

Voyez aussi une étude récente de M. N.-E. Dionne, dans la livraison d'octobre 1895 de la Revue Canadienne, pp. 597-610.

Nous possèdons quelques détails intimes sur la famille de Raudot que nous publierons dans le Bulletin aussitôt que l'espace à notre disposition nous le permettra.

J. E. R.

Le portrait de Salaberry. (I, XI, 116.)—Grâce à Jacques Viger, le patriotique antiquaire que Montréal se glorifie d'avoir eu pour premier maire, la gravure a pu conserver les traits du héros de Châteauguay. En 1824, Jacques Viger voulant enrichir sa collection de portraits d'hommes, tant Canadiens qu'étrangers, qui se sont fait quelque réputation au Canada, fit faire celui de Salaberry par un M. Dickinson, peintre américain de réputation. Ce portrait fut gravé par un autre américain du nom de Durand.

Cette gravure, que j'ai le plaisir de posséder et qui est d'ailleurs assez répandue dans le pays, représente le buste du guerrier, revêtu de l'uniforme des Voltigeurs, décoré de la médaille de Châteauguay et de la croix du Bain, la tête découverte et le sabre sous le bras. Un joli cadre entoure ce buste. Au bas sont les armes et la devise de la famille de Salaberry (Force à superbe : mercy à faible) et un médaillon représentant dans le lointain la bataille de Châteauguay. Un peu en avant de l'endroit où l'action est engagée, on voit un tronc d'arbre renversé sur lequel est gravé

Chateauguay, 26 oct 1812

Un serpent se mordant la queue, symbole de l'immortalité, entoure ce médaillon.

Au haut du cadre sont les deux faces de la médaille d'or de Châteauguay. Une des faces de cette médaille représente la Grande-Bretagne, tenant de la main gauche une palme et couronnant de la droite le lion britannique couché à ses pieds. Sur le revers est écrit ce simple mot : Chateauguay. Qu'est-il besoin d'en mettre plus long ? Ce nom n'évoque-t-il pas le souvenir d'un des plus brillants faits d'armes de notre histoire ?

P. G. R.

QUESTIONS

119—Doit-on écrire Cap de Rhé ou Cap Raye ? Les deux expressions sont également employées au Canada ! Quelle est l'origine de ce nom ?

IGNORANT

120—Pourquoi tire-t-on le canon à midi et à neuf heures et demie du soir sur la citadelle de Québec ? Quand a-t-on commencé à tirer ainsi ? Cet usage est-il suivi dans toutes les citadelles ou forts où il y a des garnisons ?

MILITAIRE

121—M. de Chambly, capitaine au régiment de Carignan, est-il mort au Canada ?

XXX

122—Le baron de Lahontan se plaint dans le premier volume de ses voyages, p. 68, (édition de 1705), que le curé de Montréal "a refusé la communion à des femmes du premier rang pour une simple fontange de couleur."

Pourriez-vous me dire ce que c'est qu'une fontange ?

SAROSTO

123—J'ai souvent entendu dire que le corps du général Wolfe transporté d'abord à Lévis, le 13 septembre 1759, fut ensuite expédié en Angleterre dans un tonneau de Jamaïque, faute d'autre moyen pour le conserver. Est-ce là une simple tradition ou bien un fait attesté par l'histoire ?

J.-M. LEMOINE

124—Peut-on me dire d'une manière précise à quelle date les armes actuelles de l'archidiocèse de Québec ont été adoptées ?

U. L.

125—Sous le régime français n'était-ce pas plutôt saint Joseph qui était le patron du Canada ? Par qui et en quelle année le père nourricier du divin Jésus fut-il ainsi choisi comme patron de la Nouvelle-France ?

CURÉ

126—Je rencontre très souvent dans notre histoire le qualificatif de "officier réformé" accolé aux noms de Français ou de Canadiens-Français qui, j'ai souvent eu occasion de le constater, étaient aussi catholiques que vous et moi. Ce mot "réformé" aurait-il une autre signification que celle qu'on lui donne d'ordinaire c'est-à-dire d'appartenir à la religion réformée ?

A. B.

PUBLICATIONS DU MOIS

Le chef d'escadre marquis de la Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle-France de 1749 à 1752, par le marquis de la Jonquière. - Paris: Garnier Frères libraires-éditeurs, 6, rue des Saints Pères 6.

La sainte maison de la Sainte-Vierge transportée miraculeusement de Nazareth à Lorette, et son fac-simile dans la chapelle aérienne de Notre-Dame de Bons-Secours, par un prêtre du diocèse de Montréal.

Les Normands au Canada—Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen, par l'abbé A. Gosselin, docteur-ès-lettres, membre de la Société Royale du Canada membre de la Société des antiquaires de Normandie—Evreux · Imprimerie de l'Eure—1895.

Les Canadiens du Michigan, par T. Saint-Pierre

Biographie généalogique de la famille Courtemanche, 1663-1893, par l'abbé J. I. Courtemanche, curé de Saint-Roch de Richelieu

QUEBEC CENTRAL

Depuis lundi, le 14 octobre 1895 les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS — Laisse Québec par le bateau-passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New York à 11.53 h. a. m.

Lits et chars de tous directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE — Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St-François à 6.30 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS — Part de New York à 4.00 p. m., de Boston à 2.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.55 p. m. et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE — Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.15 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur à 10.30 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant-général des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général.

METROPOLITAN
TORONTO
LIBRARY

789
YONGE
TORONTO
M4W 2G8

METROPOLITAN
TORONTO
LIBRARY

789
YONGE
TORONTO
M4W 2G8